

E 3175

ASSEMBLÉE NATIONALE

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 juin 2006

Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 juin 2006

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Avant-projet de budget général de la Commission européenne pour
l'exercice 2007.

SEC52006) 0531 final



Direction Générale du Budget

Avant-projet de budget général de la Commission européenne pour l'exercice 2007

- Analyse des dépenses par rubrique du cadre financier pluriannuel
- Analyse des dépenses par domaine politique
- Montants par ligne budgétaire

SEC (2006) 531

MAI 2006

Avant-propos

Le budget 2007 est le premier à relever du nouveau cadre financier pluriannuel, qui couvrira la période allant jusqu'en 2013. Ce cadre financier va prendre en charge une nouvelle génération de programmes axés sur un petit nombre de priorités clés, notamment la croissance durable et l'emploi. Ce budget «nouvelle formule» contribuera à la réalisation des quatre objectifs stratégiques de la Commission: prospérité, sécurité et solidarité, ainsi que le rayonnement extérieur de ces objectifs au-delà des frontières de l'UE.

L'avant-projet de budget (APB) pour 2007 s'élève au total à 126,8 milliards d'euros en crédits d'engagement, ce qui représente 1,08 % du RNB communautaire, soit une hausse de 4,6 % par rapport au budget de 2006. Une marge de 1,6 milliard d'euros reste disponible sous le plafond du nouveau cadre financier. Les crédits de paiement proposés s'établissent à 116,4 milliards d'euros, ou à 0,99 % du RNB, ce qui constitue une augmentation de 3,9 % par rapport à 2006. Il s'agit d'une évaluation réaliste des besoins en paiements pour une année au cours de laquelle seront lancés de nombreux programmes nouveaux.

La priorité la plus élevée pour l'Union européenne reste *la croissance et l'emploi*. La stratégie de Lisbonne actualisée a tracé la voie vers cette croissance et le développement de l'emploi, ce dont tiennent compte tant la structure que les ressources de l'APB 2007. Sur un total de 126,8 milliards d'euros en engagements, 54,3 milliards, soit 43 %, sont directement affectés aux activités essentielles à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, à travers des programmes tels que le Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC), les réseaux transeuropéens (RTE) de transport et d'énergie, l'Éducation et la formation tout au long de la vie et le 7^e programme-cadre de recherche. Les engagements en faveur des Fonds structurels et du Fonds de cohésion augmentent de 15 %, avec la participation pleine et entière de tous les États membres.

L'importance de la *conservation et de la gestion des ressources naturelles de l'Union* ne saurait être sous-estimée. Le développement durable est un des objectifs de la stratégie de Göteborg, auquel l'APB 2007 consacre d'importants moyens. À nouveau, des crédits seront soumis au système de modulation, qui réduit les aides directes au profit d'une hausse des ressources pour le développement rural (+3 %), et les dépenses en faveur de la politique de l'environnement progressent de 16,5 %.

La réalisation d'un *espace européen de liberté, de sécurité et de justice* est en cours. L'APB 2007 fournit les ressources nécessaires au lancement d'une nouvelle génération de programmes dans ce domaine, qui s'articule autour de trois grands volets: Droits fondamentaux et justice, Sécurité et protection des libertés et Solidarité et gestion des flux migratoires. Les engagements augmentent de 4 %, passant à 571 millions d'euros.

Sur le thème de la «*Citoyenneté*», la Commission propose un certain nombre de programmes qui visent à promouvoir une meilleure compréhension de l'Union européenne et à répondre aux préoccupations quotidiennes de ses citoyens. Pour 2007, 603 millions d'euros sont engagés pour l'amélioration de la santé et de la protection des consommateurs, pour des programmes destinés à favoriser la culture et la diversité européennes et pour des actions de communication.

L'UE a un rôle à jouer en tant que partenaire mondial. La nouvelle structure budgétaire prévoit six instruments, dont trois ont une couverture géographique définie pour la mise en œuvre de politiques spécifiques (préadhésion, voisinage, développement et coopération économique), les trois autres se concevant comme des instruments horizontaux visant à répondre à des besoins particuliers (aide

humanitaire, stabilité et assistance macrofinancière). Pour l'APB 2007, les crédits d'engagement s'élèvent à 6,7 milliards d'euros, et les paiements à 7,5 milliards. La tendance est à la baisse par rapport à 2006, mais cet écart s'explique aisément, en termes d'engagements, par le fait que la Bulgarie et la Roumanie devraient adhérer à l'Union en 2007, de sorte que les aides de préadhésion en leur faveur sont progressivement supprimées. Quant aux paiements, cette diminution reflète l'achèvement des mesures d'aide de préadhésion dont ont bénéficié les dix nouveaux États membres.

La hausse que connaît la rubrique *Administration* (+ 6 %) s'explique en grande partie par l'évolution des besoins en termes de postes, qui est liée au dernier élargissement et à l'adhésion escomptée de la Bulgarie et de la Roumanie.

En outre, devant l'imminence de cet élargissement, la rubrique 6, *Compensations*, prévoit 444,6 millions d'euros pour contribuer à l'amélioration de la trésorerie dans les budgets nationaux des États adhérents (facilité de trésorerie), et pour financer des mesures de contrôle aux nouvelles frontières extérieures de l'Union (facilité Schengen), comme convenu lors des négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie.



Dr. Dalia Grybauskaitė

Membre de la Commission européenne chargé de la
programmation financière et du budget

TABLES DES MATIÈRES

Analyse des dépenses par rubrique du cadre financier pluriannuel	7
Analyse des dépenses par domaine politique	67
Montants par ligne budgétaire	177

**ANALYSE DES DÉPENSES PAR RUBRIQUE
DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL**

TABLES DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	9
2. CADRE FINANCIER	9
2.1. LE NOUVEAU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2007-2013	10
2.2. LE CADRE FINANCIER POUR LE BUDGET 2007	11
2.3. ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS, DES PAIEMENTS ET DES MARGES	11
2.4. LIGNES BUDGETAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE	12
2.5. LE REGLEMENT FINANCIER ET LES ACTIONS SANS BASES LEGALES	13
3. PRINCIPAUX ASPECTS DE L'APB 2007 PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER.....	14
3.1. COMPÉTITIVITÉ POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI: SOUS-RUBRIQUE 1A	14
3.1.1. <i>Tableau récapitulatif</i>	14
3.1.2. <i>Compétitivité et innovation</i>	15
3.1.3. <i>Renforcement de la recherche et du développement technologique</i>	16
3.1.4. <i>Promotion de réseaux durables dans l'UE pour les transports et l'énergie</i>	18
3.1.5. <i>Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation</i>	19
3.1.6. <i>Un agenda pour la politique sociale susceptible d'aider la société européenne à anticiper et à gérer les...</i>	19
3.2. COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI: SOUS-RUBRIQUE 1B	21
3.2.1. <i>Tableau récapitulatif</i>	21
3.2.2. <i>Aspects essentiels de la sous-rubrique 1b</i>	22
3.3. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES: RUBRIQUE 2	25
3.3.1. <i>Tableau récapitulatif</i>	25
3.3.2. <i>Dépenses agricoles (dépenses relatives au marché et paiements directs)</i>	26
3.3.3. <i>Développement rural</i>	28
3.3.4. <i>Pêche</i>	28
3.3.5. <i>Environnement</i>	29
3.4. LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE: SOUS-RUBRIQUE 3A	31
3.4.1. <i>Tableau récapitulatif</i>	31
3.4.2. <i>Renforcement de l'Union européenne comme espace de liberté, de sécurité et de justice</i>	32
3.5. CITOYENNETÉ: SOUS-RUBRIQUE 3B	34
3.5.1. <i>Tableau récapitulatif</i>	34
3.5.2. <i>Assurer un accès aux biens et services de base</i>	35
3.5.3. <i>Favoriser la culture et la diversité européennes</i>	35
3.5.4. <i>Instruments de réaction rapide et de solidarité</i>	36
3.5.5. <i>Informers le public des politiques européennes et améliorer les liens avec les citoyens</i>	37
3.6. L'UNION EUROPÉENNE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL: RUBRIQUE 4	38
3.6.1. <i>Tableau récapitulatif</i>	38
3.6.2. <i>Instruments à finalité politique</i>	39
3.6.3. <i>Instruments spécifiques d'intervention en cas de crise</i>	43
3.6.4. <i>Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)</i>	45
3.6.5. <i>Volets extérieurs des politiques internes</i>	45
3.6.6. <i>Réserve pour aides d'urgence et réserve pour garantie de prêts</i>	45
3.7. ADMINISTRATION: RUBRIQUE 5	46
3.7.1. <i>Tableau récapitulatif</i>	46
3.7.2. <i>Principaux facteurs de l'évolution de la rubrique 5</i>	47
3.7.3. <i>Ressources humaines</i>	48
3.7.4. <i>Ressources financières</i>	52
3.8. COMPENSATIONS: RUBRIQUE 6	54
3.8.1. <i>Tableau récapitulatif</i>	54
4. ANNEXES	55
4.1. CADRE FINANCIER PLURIANNUEL AUX PRIX COURANTS.....	55
4.2. DONNÉES CHIFFRÉES PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER — CREDITS POUR ENGAGEMENTS.....	56
4.3. DONNÉES CHIFFRÉES PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER — CREDITS POUR PAIEMENTS.....	58
4.4. DONNÉES CHIFFRÉES PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER — CREDITS POUR ENGAGEMENTS (DETAIL).....	59
4.5. DONNÉES CHIFFRÉES PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER — CREDITS POUR PAIEMENTS (DETAIL).....	63

1. INTRODUCTION

L'avant-projet de budget pour 2007 inaugure le nouveau cadre financier pluriannuel¹, qui va déterminer les finances de l'Union européenne jusqu'en 2013, avec le lancement de nombreux programmes nouveaux en 2007. Parallèlement, l'APB constitue une nouvelle étape vers la réalisation des objectifs stratégiques définis par l'actuelle Commission au début de son mandat – **prospérité, solidarité, sécurité et rayonnement extérieur** –, qui instaurent un cadre de continuité et qui ont une nouvelle fois été à la base de la stratégie politique annuelle adoptée par la Commission le 14 mars².

Le principal objectif de l'Union est la croissance, visant à procurer à l'Europe des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. La **stratégie de Lisbonne** actualisée a précisé et remis en évidence cet objectif, qui se reflète dans la structure budgétaire révisée et dans l'augmentation des ressources qui y seront consacrées sur toute la durée de ce cadre financier.

Pour l'APB 2007, sur un total de 126,8 milliards d'euros en crédits d'engagement, 54,3 milliards seront destinés aux politiques se rapportant à **la croissance et à l'emploi** (nouvelle rubrique 1 du cadre financier pluriannuel), soit une hausse de 14,3 % par rapport au budget 2006. Cette hausse revêt une importance stratégique, étant donné que la rubrique 1 englobe des programmes clés comme le Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC; hausse des crédits de 53 % par rapport à 2006), les réseaux transeuropéens (RTE; + 18 %), le 7e programme-cadre de recherche (+ 3 %) et l'Éducation et la formation tout au long de la vie (+ 30 %), ainsi qu'une nouvelle génération de programmes relevant des Fonds structurels et du Fonds de cohésion.

Le développement économique doit s'inscrire dans le cadre du **développement durable**. La nouvelle structure budgétaire regroupe l'agriculture, le développement rural, la pêche et la politique de l'environnement sous le thème général de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. Pour 2007, les engagements pour le développement rural augmenteront de 3 % et une forte hausse, de 16,5 %, est proposée pour les politiques en faveur de l'environnement. Ces politiques apportent également une importante contribution à la stratégie de Lisbonne.

Il n'est possible de garantir la sécurité et la justice et de faire face aux risques modernes que si les actions menées à cet effet ont une dimension européenne. La nouvelle sous-rubrique 3a regroupe la nouvelle génération de programmes qui poursuivent les travaux visant à garantir un espace européen de **liberté, de sécurité et de justice**. La sous-rubrique 3b est elle aussi axée sur des domaines qui concernent les **citoyens** au plus haut point, comme la santé et la protection des consommateurs, mais elle traite aussi de volets culturels, ainsi que de la communication de l'UE avec ses citoyens.

Les frontières de l'UE doivent une nouvelle fois s'étendre avec l'adhésion de la **Bulgarie et de la Roumanie**. Au-delà de ces frontières, on poursuivra la réalisation de l'objectif de **prospérité, de solidarité et de sécurité** pour tous, au moyen d'une rationalisation et d'une redéfinition des instruments de préadhésion, de la politique de voisinage, de la politique économique et de développement, et de la stabilité. Cadre financier

¹ Le cadre financier pluriannuel est également dénommé «cadre financier» dans le présent document.

² COM(2006) 122.

2. LE NOUVEAU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2007-2013

Le cadre financier relatif à la période 2007-2013 sera intégré dans un nouvel accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière. Sur la base des conclusions du Conseil européen de décembre 2005, le cadre financier final tient compte de la hausse des plafonds décidée à la suite du trilogue du 4 avril entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, qui a permis d'accorder d'importants montants supplémentaires à un certain nombre de programmes.

Compte tenu de l'importance de l'agenda de Lisbonne, la plus forte hausse concerne la **rubrique 1, Croissance durable**. Sur les sept ans que durera le cadre financier, cette rubrique obtiendra un montant supplémentaire de 2,4 milliards d'euros³. Pour la **sous-rubrique 1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi**, les ajouts sont les suivants: 800 millions d'euros pour l'Éducation et la formation tout au long de la vie; 500 millions d'euros pour les réseaux transeuropéens (RTE); 400 millions d'euros pour l'innovation et la compétitivité (PIC); 300 millions d'euros pour le 7e programme-cadre de recherche; et 100 millions d'euros pour l'agenda pour la politique sociale (PROGRESS). Le montant supplémentaire consacré à la **Cohésion pour la croissance et l'emploi (sous-rubrique 1b)** est de 422 millions d'euros⁴.

Reflétant les engagements pris à Göteborg, le développement durable reste une priorité essentielle. Un montant de 50 millions d'euros s'ajoutera au programme LIFE+ pour l'environnement sur la période couverte par le nouveau cadre financier.

D'autres programmes essentiels à la promotion de la **citoyenneté** européenne, notamment dans la sous-rubrique 3b, obtiendront 500 millions d'euros supplémentaires au cours de la période de programmation. Sur ce montant, 250 millions seront alloués à la santé et à la protection des consommateurs; 110 millions aux programmes en faveur de la culture et de la citoyenneté; et 40 millions d'euros au programme Media.

Comme il ressort de l'accord interinstitutionnel et afin de renforcer l'effet de levier du budget de l'UE, la Commission fera les propositions suivantes visant:

- conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2005, à accroître la capacité de financement de la BEI pour les prêts et garanties en matière de recherche et de développement durant la période 2007-2013, avec une contribution de la BEI de 1 milliard d'euros maximum provenant de la réserve destinée à l'instrument de financement avec partage des risques (IFPR);
- à renforcer les instruments en faveur des réseaux transeuropéens (RTE) et des PME en portant le montant des prêts et garanties disponibles à ce titre à quelque 20 et 30 milliards d'euros maximum, respectivement, dont une contribution de la BEI pouvant atteindre 0,5 milliard d'euros provenant des réserves (RTE) et 1 milliard d'euros (Compétitivité et innovation).

³ Les chiffres relatifs aux compléments pour la période 2007-2013 sont indiqués aux prix de 2004.

⁴ Ce chiffre comprend un transfert de 122 millions d'euros issus du démantèlement nucléaire dans la sous-rubrique 1b (Ignalina).

2.1. Le cadre financier pour le budget 2007

Les plafonds pour chaque rubrique et sous-rubrique pour 2007 se présentent comme suit:

Rubrique	En millions d'euros, aux prix courants ⁵
1. Croissance durable	54 405
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8 918
1b Cohésion pour la croissance et l'emploi	45 487
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	58 351
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	45 759
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 273
3a Liberté, sécurité et justice	637
3b Citoyenneté	636
4. L'Union européenne en tant que partenaire mondial	6 578
5. Administration	7 039
6. Compensations	445
TOTAL	128 091

2.2. Évolution des engagements, des paiements et des marges

En crédits d'engagement, **le total pour l'APB 2007** s'élève à 126 824,1 millions d'euros, ce qui correspond à 1,08 % du RNB⁶, soit un montant supérieur de 4,6 % à celui de 2006⁷, ce qui laisse une marge de 1 577,4 millions d'euros sous le plafond. Les dépenses obligatoires diminuent de 0,8 %, tandis que les dépenses non obligatoires augmentent de 7,8 %.

Pour les crédits de paiement, le total s'élève à 116 418,1 millions d'euros, ce qui correspond à 0,99 % du RNB. Ce montant est en hausse de 3,9 % par rapport aux paiements inscrits dans le budget 2006, ce qui laisse une marge de 7 447,9 millions d'euros sous le plafond. Les paiements pour les dépenses obligatoires baissent de 1 % par rapport à 2006, tandis que ceux pour les dépenses non obligatoires augmentent de 7,3 %.

Les engagements pour la **sous-rubrique 1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi**, progressent de 11,5 %, passant à 8 796,1 millions d'euros, ce qui laisse une marge de 121,9 millions d'euros. Les paiements sont cependant en baisse de 6,5 %, reculant à 6 943,5 millions d'euros.

En ce qui concerne la **sous-rubrique 1b, Cohésion pour la croissance et l'emploi**, les engagements sont fixés au niveau du plafond, c'est-à-dire à 45 486,6 millions d'euros, soit une augmentation de 14,8 % par rapport à 2006. Les paiements sont également en hausse, de 19,1 %, s'établissant à 37 790,3 millions d'euros. Pour la sous-rubrique 1b, le budget global pour les paiements comporte quatre éléments: les avances concernant les engagements au titre du nouveau cadre financier; les remboursements visant à liquider le RAL pour les programmes 2000-2006 des Fonds structurels; un montant résiduel destiné à liquider le RAL subsistant pour les programmes antérieurs à 2000; et les paiements au titre du Fonds de cohésion. Dans tous les cas, le RAL pour les programmes du FEOGA-Orientation et les programmes de l'IFOP pour la période 2000-2006 et les années qui précèdent relève désormais de la rubrique 2.

⁵ Un déflateur annuel de 2 % a été appliqué aux montants convenus en décembre 2005, qui étaient aux prix de 2004.

⁶ L'APB se fonde sur les prévisions du RNB de l'automne 2005. De nouvelles prévisions seront publiées le 19 mai 2006.

⁷ Aux fins d'une comparaison avec 2006, on a pris les lignes budgétaires sous chaque rubrique du nouveau cadre financier et agrégé les montants correspondants pour 2006, de manière à obtenir un chiffre pour le budget 2006 exprimé conformément au nouveau cadre financier.

Des crédits d'engagement d'un montant de 57 217,6 millions d'euros sont proposés pour la **rubrique 2, Conservation et gestion des ressources naturelles**, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2006, ce qui laisse une marge de 1 133,4 millions d'euros sous le plafond. Parallèlement, les paiements augmentent de 0,4 %, s'établissant à 55 683,4 millions d'euros. Dans cette rubrique, un montant est prévu pour les dépenses agricoles relatives au marché et les aides directes. Dans l'APB 2007, il s'élève à 43 684 millions d'euros en engagements et à 43 408 millions d'euros en paiements.

Les crédits d'engagement de la **sous-rubrique 3a, Liberté, sécurité et justice**, connaissent une hausse de 4 %, passant à 571,3 millions d'euros, ce qui laisse subsister une marge de 65,7 millions d'euros. Les paiements sont toutefois en baisse, de 19,9 %, s'établissant à 427 millions d'euros.

Quant à la **sous-rubrique 3b, Citoyenneté**, les crédits d'engagement diminuent de 1,4 %, reculant à 603,1 millions, ce qui laisse une marge de 32,9 millions d'euros. Les paiements pour cette sous-rubrique augmentent de 8,9 %, passant à 679,6 millions d'euros.

La **rubrique 4, l'Union européenne en tant que partenaire mondial**, enregistre quant à elle une baisse des engagements de 20,2 %, qui s'établissent à 6 702,5 millions d'euros, une marge de 110 millions d'euros étant disponible sous le plafond. Les crédits de paiement diminuent également, de 13,8 %, passant à 7 447,5 millions d'euros.

Pour la **rubrique 5, dépenses administratives**, les engagements et les paiements sont fixés pratiquement au même niveau. Leur montant augmente de 6 %, passant à 7 002,3 millions et 7 002,2 millions d'euros respectivement. La marge s'élève à 112,7 millions d'euros.

Enfin, tant les engagements que les paiements pour la **rubrique 6, Compensations**, sont fixés au même niveau, c'est-à-dire à 444,6 millions d'euros, ce qui constitue une baisse de 58,6 % par rapport à 2006. Il reste une faible marge de 0,4 million d'euros.

2.3. Lignes budgétaires pour l'assistance technique et administrative

Il existe des lignes budgétaires consacrées à l'assistance technique et administrative (figurant dans les articles XX 01 04⁸) pour de nombreux programmes opérationnels, qui financent l'assistance technique et administrative pour la gestion et le fonctionnement d'une action, d'une activité ou d'un programme spécifique. Dans l'APB 2007, les crédits pour ces lignes s'élèvent au total à 424,6 millions d'euros.

⁸ À l'exclusion de l'article 27 01 04 - Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Budget».

2.4. Le règlement financier et les actions sans bases légales

L'article 49 du règlement financier⁹ dispose que «l'exécution des crédits inscrits au budget pour toute action communautaire requiert l'adoption préalable d'un acte de base.» Cependant, le règlement financier prévoit trois exceptions à cette règle: 1) les projets pilotes; 2) les actions préparatoires et 3) les actions menées par la Commission sur la base de ses prérogatives sur le plan institutionnel ainsi que de compétences spécifiques qui lui sont attribuées par les traités ou résultant de son autonomie administrative.

Lorsqu'elle établit l'APB, la Commission présente, sous la forme d'un document de travail, un rapport sur les projets pilotes et les actions préparatoires. Les crédits pour les projets pilotes dans l'APB 2007 s'élèvent à 1 million d'euros en engagements et à 22,7 millions d'euros en paiements. Pour les actions préparatoires, les chiffres sont de 3,3 millions et de 47 millions d'euros respectivement. Ces montants tiennent compte de l'achèvement d'actions antérieures, dont plusieurs figurent dans la nouvelle génération de programmes, ce qui laisse une grande latitude pour des actions nouvelles.

⁹ Règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 248 du 16.9.2002, p. 1).

3. PRINCIPAUX ASPECTS DE L'APB 2007 PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

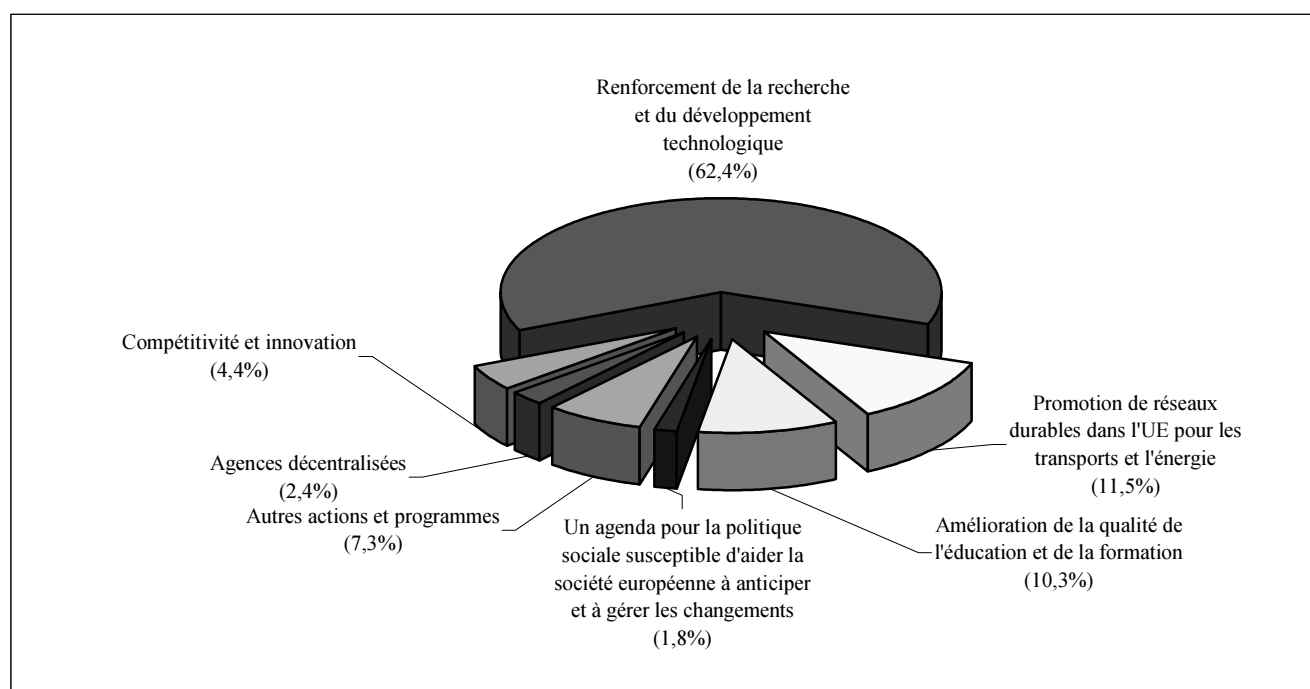
3.1. Compétitivité pour la croissance et l'emploi: sous-rubrique 1a

Cette sous-rubrique regroupe les politiques essentielles à la mise en œuvre de la **stratégie de Lisbonne**. Le nouveau **Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)** est commun aux domaines politiques «Affaires économiques et financières», «Entreprises», «Environnement», «Société de l'information» et «Énergie et transports». Les réseaux transeuropéens (RTE), Marco Polo II et Galileo relèvent eux aussi du domaine «Énergie et transports». Le **7e programme-cadre de recherche** est un élément essentiel de cette sous-rubrique, tout comme **l'Éducation et la formation tout au long de la vie**. Les autres actions qui contribuent aux objectifs de compétitivité, croissance et emploi sont la politique sociale, le marché intérieur, les statistiques, la lutte contre la fraude et la fiscalité et l'union douanière.

3.1.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'euros, aux prix courants)

Budget 2006		CF 2007	Avant-projet de budget 2007		Différence 2007 - 2006	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
7 890,2	7 430	8 918	8 796,1	6 943,5	11,5%	-6,5%
			Marge = 121,9			



Rubrique 1a: Compétitivité pour la croissance et l'emploi	Avant-projet de budget 2007	
	en millions d'euros	%
■ Compétitivité et innovation	388 060 000	4,4%
■ Renforcement de la recherche et du développement technologique	5 486 200 000	62,4%
□ Promotion de réseaux durables dans l'UE pour les transports et l'énergie	1 009 000 000	11,5%
□ Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation	903 872 000	10,3%
■ Un agenda pour la politique sociale susceptible d'aider la société européenne à anticiper et à gérer les changements	156 800 000	1,8%
■ Autres actions et programmes	644 347 511	7,3%
■ Agences décentralisées	207 824 000	2,4%
Total	8 796 103 511	100,0%

3.1.2. *Compétitivité et innovation*

Pour atteindre ces objectifs ambitieux que sont la relance de la croissance, la promotion de la cohésion et les investissements respectueux de l'environnement, l'Europe doit mettre au point une approche cohérente en matière de compétitivité, de façon à pouvoir accéder aux réserves que recèle le marché intérieur. L'Union peut être le catalyseur et le coordonnateur des actions des États membres et soutenir ou compléter ces actions.

En particulier, le nouveau **Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)** réunira, dans un cadre commun, des programmes d'appui spécifiques de la Communauté et des éléments d'autres programmes communautaires dans des domaines essentiels à la stimulation de la productivité, de la capacité d'innovation et de la croissance durable en Europe. Un montant de 388 millions d'euros est proposé dans l'APB pour le PIC et d'autres actions dans le domaine de la compétitivité.

Les actions conçues au niveau européen pour améliorer l'environnement des entreprises et accroître la productivité sont principalement axées sur les aspects suivants:

- **Promotion de l'esprit d'entreprise et développement des petites entreprises.** En facilitant plus encore l'accès aux capitaux grâce à des instruments financiers communautaires et la disponibilité de services de soutien aux entreprises européennes, on contribuera à préparer ces dernières à fonctionner dans un marché unique élargi et à affronter la concurrence sur les marchés étrangers. À partir de 2007, le programme spécifique du PIC «**Innovation et esprit d'entreprise**» assurera la continuité du programme pluriannuel (MAP), ainsi que des activités en matière de compétitivité industrielle et d'innovation, y compris l'éco-innovation. Les instruments financiers, comme les participations dans des fonds de capital-risque et les mécanismes de garantie, seront renouvelés et de nouveaux instruments seront lancés pour aider les PME, en particulier les entreprises innovantes à forte croissance.
- **Achèvement, amélioration et gestion du marché intérieur.** Les nouvelles actions viseront à éliminer les obstacles qui s'opposent encore à une intégration totale du marché unique car, dans quelques secteurs particuliers, tels que les industries de réseaux ou les services, celui-ci est loin d'être devenu réalité. La création, en 2007, d'une agence chargée de réglementer les produits chimiques constituera la première étape pour garantir la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les substances chimiques. De nouvelles initiatives en matière de gestion du marché intérieur des produits pharmaceutiques, ainsi que la politique européenne de normalisation, continueront à demander des efforts considérables de la part de l'Union élargie.
- **Préservation et amélioration de la compétitivité de l'industrie,** pour une plus forte croissance de la productivité et une meilleure compétitivité internationale. Cette démarche englobe une nouvelle

approche de la législation communautaire et nationale et la pleine exploitation des principes d'une «meilleure réglementation», parmi lesquels l'analyse de l'impact de la législation et de l'environnement réglementaire sur la compétitivité des entreprises européennes.

- Le recours à des approches plus systémiques de la **société de l'information** fondées sur une combinaison de **recherche, de réglementation et de stratégie de déploiement** est une condition préalable au comblement du fossé de la croissance de la productivité, puisque les investissements des secteurs public et privé dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont une grande importance pour l'amélioration de la productivité, de la compétitivité et de l'efficacité. Le programme spécifique du PIC «**Appui stratégique en matière de TIC**» se fondera sur les enseignements tirés des programmes *eTen*, *eContenu* et MODINIS, tout en améliorant les synergies entre eux et en optimisant leur impact. Le programme soutiendra des actions visant à développer l'espace unique européen de l'information et à renforcer le marché intérieur pour les produits et services d'information. Il visera à stimuler l'innovation par une adoption plus large des TIC et par un investissement plus important dans ceux-ci afin de développer une société de l'information ouverte à tous, des services plus efficaces et efficaces dans les domaines d'intérêt public et d'améliorer la qualité de vie.
- Une **croissance économique durable** favorisant la création d'emplois, une plus grande cohésion sociale et une meilleure qualité de vie, tout en évitant le gaspillage des ressources naturelles. Dans le contexte de l'énergie, l'Union s'est fixé des objectifs quantitatifs clairs en vue de parvenir à l'adoption de l'énergie durable d'ici à 2010. Le programme spécifique «**Énergie intelligente – Europe**» relevant du PIC soutiendra cet effort par une contribution équilibrée à la réalisation des objectifs généraux de sécurité de l'approvisionnement énergétique, de compétitivité et de protection de l'environnement.

Le programme vise à faciliter le développement et la mise en œuvre du cadre réglementaire concernant l'énergie; à accroître le niveau d'investissement dans des technologies nouvelles et performantes et à renforcer l'adoption et la demande d'une énergie efficace, des sources d'énergie renouvelables et de la diversification énergétique, y compris dans les transports. Il faudra pour cela des campagnes de sensibilisation et d'information accrues auprès des principaux intervenants dans l'UE.

Ce programme contribuera à assurer la transition entre la démonstration réussie de technologies innovantes et leur introduction effective sur le marché pour parvenir à un déploiement de masse.

3.1.3. *Renforcement de la recherche et du développement technologique*

Sur la base de l'agenda de Lisbonne, le nouveau cadre financier pour la période 2007-2013 accordent une plus grande place à la connaissance et à l'innovation dans le futur budget de l'UE. Dans ce contexte, 2007 est le premier exercice du **7e programme-cadre** qui se caractérise à la fois par la continuité avec le 6e programme-cadre (6e PC) (par exemple, dans le contexte de la recherche collaborative) et par l'introduction de nouveaux éléments au niveau du contenu et des instruments afin de répondre aux besoins qui se présentent à l'échelle de l'UE (par exemple, l'appui aux nouvelles infrastructures, la coordination des programmes nationaux de recherche, etc.). Ainsi, pour 2007, la Commission propose un budget axé sur quatre objectifs, dont chacun est soutenu par son propre programme, pour un montant total de 5 486,2 millions d'euros en crédits d'engagement. Cette nouvelle structure se reflète dans les changements apportés à la nomenclature budgétaire.

Coopération (3 468,6 millions d'euros)

Cette partie du programme couvrira toute la gamme des activités de recherche menées en coopération transnationale, des réseaux et des projets de collaboration à la coordination des programmes nationaux de recherche. Au sein de chaque thème, les actions et les régimes de financement seront utilisés d'une manière souple afin de servir au mieux la réalisation des objectifs du thème en question. L'organisation de tous les thèmes en un programme unique facilitera l'adoption d'approches conjointes multithématiques afin de relever des défis communs, encourageant ainsi une approche pluridisciplinaire.

En 2007, le budget demandé au titre de cette partie du programme sera consacré au financement de la recherche collaborative sur la santé, les produits alimentaires, l'agriculture et la biotechnologie, les technologies de l'information et de la communication, les nanosciences, les nanotechnologies, les matériaux et de nouvelles technologies de production, l'énergie, l'environnement (y compris les changements climatiques), les transports (y compris l'aéronautique) ainsi que la recherche sur les sciences socio-économiques et les sciences humaines. En outre, des actions et des initiatives technologiques axées sur l'espace et la sûreté seront mises en œuvre. Ainsi, le budget 2007 assure la continuité avec les actions qui existaient déjà dans le 6e programme-cadre.

Idées (260,8 millions d'euros)

Les activités relevant de cette partie du programme sont nouvelles par rapport aux programmes-cadres précédents. Par conséquent, la proposition de la Commission pour le budget 2007 doit se lire indépendamment des crédits de 2006.

Le budget demandé par la Commission au titre de cette partie du programme visera à introduire une nouvelle dynamique dans la recherche en privilégiant l'excellence par la concurrence et en attirant les meilleurs cerveaux. Un Conseil européen de la recherche sera créé afin de financer des projets proposés par les chercheurs eux-mêmes dans tous les domaines scientifiques et technologiques, y compris l'ingénierie, les sciences socio-économiques et les sciences humaines. Ce Conseil agira en pleine autonomie, sous la gouvernance d'une assemblée d'éminents scientifiques pluridisciplinaires désignés par la Commission sur les conseils de la communauté scientifique.

Personnel (430,2 millions d'euros)

Il n'y a pas de différence majeure entre le budget demandé pour ce programme en 2007 et les actions «Marie Curie» 2006 du 6e PC parce que cette partie du programme vise à soutenir les chercheurs, en se concentrant sur les aspects essentiels du développement des compétences et de l'évolution de carrière, l'accroissement de la mobilité entre les milieux universitaires et industriels, et sur la consolidation des liens avec les systèmes nationaux.

Capacités (407,8 millions d'euros)

Pour rehausser la capacité de recherche et d'innovation dans toute l'Europe, le budget proposé pour 2007 visera à assurer une utilisation et un développement optimaux des infrastructures de recherche; à soutenir les groupements régionaux axés sur la recherche; à libérer le potentiel de recherche existant dans les régions de convergence et les régions ultrapériphériques de l'UE; à soutenir la recherche au profit des PME; à rapprocher la science et la société; à développer et coordonner une politique de coopération scientifique et technologique internationale. Grâce à leurs effets combinés, ces programmes permettront l'émergence et le renforcement de pôles d'excellence européens dans différents domaines.

Pour cet objectif spécifique, des crédits ont été demandés pour le financement d'activités existant déjà sous le 6e programme-cadre, à savoir les infrastructures de recherche, la recherche au profit des PME, la science dans la société et les activités de coopération internationale. En outre, des financements sont demandés pour de nouvelles activités consacrées au renforcement du potentiel de recherche des régions européennes, notamment en encourageant et en soutenant le développement, dans toute l'Europe, de «groupements régionaux axés sur la recherche» associant les universités, les centres de recherche, les entreprises et les autorités régionales (régions de la connaissance), et afin de stimuler tout le potentiel de recherche de l'Union élargie en libérant et en développant le potentiel de recherche dans les régions de convergence de l'UE et en aidant à renforcer les capacités de leurs chercheurs à participer avec succès aux activités de recherche au niveau de l'UE (potentiel de recherche).

En outre, le même niveau d'engagements qu'en 2006 est proposé pour le financement des actions non nucléaires du Centre commun de recherche, qui fournit un soutien scientifique et technique orienté vers l'utilisateur dans le processus d'élaboration des politiques de l'UE, en facilitant la mise en œuvre et le suivi des politiques existantes et en réagissant aux nouvelles demandes.

Le tableau suivant indique la répartition détaillée du 7e programme-cadre pour chaque domaine politique.

(en milliers d'euros, aux prix courants)

Domaine politique	Budget 2006	Avant-projet de budget 2007
Entreprises (*)	118 064	191 017
Énergie et transports	224 028	248 424
Recherche	3 475 735	3 549 874
Société de l'information et médias	1 162 898	1 174 213
Pêche	14 900	1 200
Recherche directe	310 600	321 472
Total (*)	5 306 225	5 486 200

(*) À ces montants inscrits au budget 2006, il convient d'ajouter 15 millions d'euros en faveur de l'action préparatoire pour le renforcement de la recherche en matière de sécurité européenne, qui fait partie du 7e programme-cadre de recherche.

3.1.4. Promotion de réseaux durables dans l'UE pour les transports et l'énergie

La mise en place de réseaux transeuropéens très performants est indispensable à une mobilité durable des biens, des personnes et de l'énergie, constituant un symbole tangible de l'intégration européenne. Pendant la période 2007-2013, les **réseaux transeuropéens (RTE)** de transport se concentreront sur trente projets prioritaires. Le nouveau programme pluriannuel indicatif se concentrera principalement sur les tronçons transfrontaliers et, le cas échéant, sur leurs voies d'accès. En dehors de ce programme, le financement communautaire aura pour priorités: la gestion du trafic ferroviaire européen, le schéma directeur européen de la gestion du trafic aérien (SESAR), les services d'information fluviale, ainsi qu'un instrument de garantie de prêts RTE. Le nouveau règlement relatif à l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des RTE devrait notamment prévoir des changements concernant le montant de référence budgétaire, le taux d'intervention maximal et l'instauration d'engagements juridiques pluriannuels. Un financement total de 853 millions d'euros est proposé pour la première année du nouveau programme RTE.

Dans le domaine des **transports terrestres, aériens et maritimes**, 2007 sera une année de consolidation, fondée sur des succès comme le lancement, en décembre dernier, du premier satellite expérimental du système de navigation mondial Galileo. Parmi les priorités figurent:

- la création d'un programme spécifique pour Galileo dans sa phase de déploiement (100 millions d'euros), et le développement de son autorité de surveillance;

- la poursuite du programme Marco Polo visant à promouvoir l'innovation en matière de logistique et d'intermodalité (56 millions d'euros);
- la consolidation des travaux de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM);
- la poursuite des travaux de l'AESM sur les mesures de lutte contre la pollution; et
- le développement de l'Agence ferroviaire européenne.

3.1.5. *Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation*

Une **éducation** et une **formation** de qualité sont fondamentales pour garantir la croissance et la prospérité. La contribution de l'UE à cet objectif est double: favoriser la mobilité des étudiants, enseignants, universitaires et formateurs et promouvoir les liens entre les établissements scolaires, les universités et les centres de formation dans différents pays. En 2005, 160 000 étudiants ont profité du programme Erasmus et 67 000 personnes ont effectué un stage professionnel dans le cadre du programme Leonardo da Vinci.

Le nouveau programme «Éducation et formation tout au long de la vie», qui doit être lancé en 2007, fusionne les activités «Éducation» et «Formation professionnelle». Ce programme comprend quatre éléments spécifiques destinés à différents groupes cibles: Comenius pour l'enseignement secondaire, Erasmus pour l'enseignement supérieur, Leonardo da Vinci pour la formation professionnelle et Grundtvig pour l'éducation des adultes, qui bénéficieront tous les quatre d'une augmentation de crédits. Il comporte également des activités horizontales, comme l'apprentissage des langues et les TIC. Il englobe en outre le programme Jean Monnet visant à soutenir des actions liées à l'intégration européenne. Un financement total de 844,7 millions d'euros est proposé pour la première année du programme nouvellement défini.

Sur le plan international, en 2007, Erasmus Mundus (59,2 millions d'euros) continue à se développer régulièrement, et il est prévu d'intensifier le programme de coopération UE-Canada et d'accroître la coopération avec les États-Unis.

3.1.6. *Un agenda pour la politique sociale susceptible d'aider la société européenne à anticiper et à gérer les changements*

Compte tenu des objectifs de Lisbonne concernant la compétitivité, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale, on a restructuré **l'emploi et la politique sociale** pour se concentrer sur deux grands domaines, chacun correspondant à une ligne budgétaire et reposant sur son propre processus de décision:

- Le premier volet prendra la forme d'un programme intégré pour **l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS)** s'étendant sur la période 2007-2013. Ce programme englobe quatre programmes d'action communautaire spécifiques qui soutiennent actuellement la mise en œuvre de l'agenda pour la politique sociale, ainsi qu'un certain nombre de lignes budgétaires relatives aux conditions de travail (82,9 millions d'euros).
- Le second volet, intitulé «**Soutenir le dialogue social, la libre circulation des travailleurs, ainsi que des études et rapports spéciaux dans le domaine social**», englobera des dépenses fondées sur la réglementation en vigueur et sur les pouvoirs autonomes conférés à la Commission par le traité. Il portera essentiellement sur le soutien financier destiné à promouvoir et à faciliter le dialogue social à l'échelle européenne. Les partenaires sociaux doivent obligatoirement être associés au processus législatif en vertu des articles 138 et 139 du traité et ils jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'une véritable gouvernance européenne. C'est pourquoi la Commission continuera à encourager et à

appuyer le partenariat et le dialogue social, tant sur le plan intersectoriel qu'au niveau sectoriel. À cette fin, elle financera des activités touchant aux négociations, à l'information, à la formation et au renforcement des capacités des acteurs, ainsi qu'à la diffusion et à la promotion des résultats à tous les niveaux. De même, elle apportera un concours financier aux activités portant sur l'analyse sociale et sur la libre circulation des travailleurs, et notamment à EURES. EURES est un réseau de coopération entre les services de l'emploi des États membres, leurs partenaires et la Commission, ayant pour vocation d'échanger des informations concernant les offres et demandes d'emploi, la situation et les tendances sur le marché du travail, ainsi que les conditions de vie et de travail.

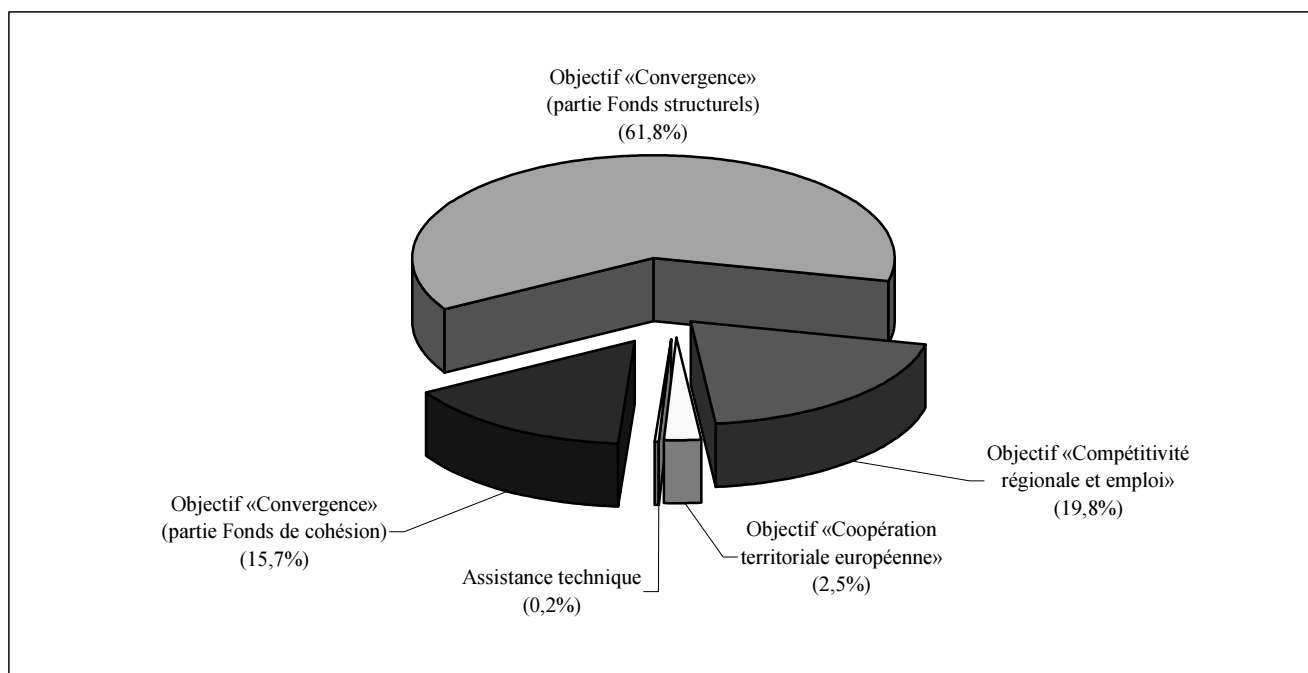
Des ressources sont également prévues pour la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et l'«Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail». Enfin, compte tenu des objectifs de l'agenda de Lisbonne en matière d'égalité, le nouvel **Institut européen pour l'égalité hommes-femmes** fait l'objet d'une demande budgétaire pour 2007. Cet Institut aura pour mission première de fournir à la Communauté et à ses États membres des informations et données objectives, fiables et comparables sur l'égalité hommes-femmes, afin de mettre en place des mesures dans ce domaine. Il servira également de catalyseur pour développer, analyser et diffuser des informations permettant de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe.

3.2. Cohésion pour la croissance et l'emploi: sous-rubrique 1b

3.2.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'euros, aux prix courants)

Rubriques	Budget 2006		CF 2007	Avant-projet de budget 2007		Différence 2007 - 2006	
	CE	CP		CE	CP	CE	CP
Fonds structurels	33 586	28 227		38 365	32 843	14,2%	16,4%
Fonds de cohésion	6 032	3 506		7 122	4 947	18,1%	41,1%
Total	39 618	31 732	45 487	45 487	37 790	14,8%	19,1%
				Marge = 0			



Rubrique 1b: Cohésion pour la croissance et l'emploi	Avant-projet de budget 2007	
	en millions d'euros	%
Fonds structurels	38 364 726 660	84,3%
— Objectif «Convergence» (partie Fonds structurels)	28 130 267 143	61,8%
— Objectif «Compétitivité régionale et emploi»	8 997 917 767	19,8%
— Objectif «Coopération territoriale européenne»	1 140 655 276	2,5%
— Assistance technique	95 886 474	0,2%
Fonds de cohésion	7 121 831 844	15,7%
— Objectif «Convergence» (partie Fonds de cohésion)	7 121 831 844	15,7%
Total	45 486 558 504	100,0%
dont objectif «Convergence»	35 252 098 987	77,5%

3.2.2. Aspects essentiels de la sous-rubrique 1b

La sous-rubrique 1b du cadre financier couvre les **Fonds structurels**, à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le **Fonds de cohésion**. Les lignes budgétaires concernant les programmes antérieurs à 2007 pour le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section «Orientation» et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) figurent désormais sous la rubrique 2.

La sous-rubrique 1b se rapporte aux domaines politiques suivants dans le cadre de l'EBA:

- **Politique régionale** pour le FEDER et le Fonds de cohésion;
- **Emploi et affaires sociales** pour le FSE.

Le principal objectif des Fonds structurels est de favoriser la convergence des niveaux de revenu entre les régions et les États membres de l'UE en procurant des ressources supplémentaires à investir en faveur des régions et pays en retard de développement.

Dans le cadre de l'objectif global de l'Union consistant à promouvoir la compétitivité et la création d'emplois, et d'œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs de l'agenda de Lisbonne, le Conseil européen de décembre 2005 a fixé des objectifs en matière de dépenses au titre de la politique de cohésion pour les politiques qui contribuent directement à cette fin. Les objectifs en matière d'affectation des crédits, applicables uniquement aux programmes de l'UE-15, sont de 60 % pour l'objectif «Convergence» et de 75 % pour l'objectif «Compétitivité régionale et emploi».

À cet effet, pour la période 2007-2013, l'enveloppe globale pour les Fonds sera répartie entre trois nouveaux «objectifs»:

- Au titre de l'objectif «**Convergence**», le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion se concentreront sur les priorités définies par les orientations stratégiques communautaires relatives à la politique de cohésion 2007-2013. Cet objectif s'applique aux régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE. Il prévoit en outre une aide transitoire pour les régions qui se situent actuellement légèrement au-dessus du seuil des 75 % sous le simple effet statistique qu'a l'élargissement sur le PIB régional moyen de l'UE par habitant.
- Au titre de l'objectif «**Compétitivité régionale et emploi**», les financements du FEDER et du FSE seront eux aussi axés sur les priorités définies dans les orientations stratégiques communautaires. Cet objectif couvre toutes les régions d'objectif 1 qui sont en dehors de l'objectif «Convergence». Il comporte en outre une aide transitoire en faveur des régions qui, même en l'absence d'élargissement, seraient au-dessus du seuil des 75 % pour obtenir un financement au titre de la convergence (régions bénéficiant d'un soutien temporaire - «phasing-in»).
- Au titre de l'objectif «**Coopération territoriale**», la coopération transfrontalière et transnationale seront financées pour une série d'actions liées aux agendas de Lisbonne et de Göteborg. Le soutien au développement de réseaux d'échanges, d'analyses et d'études, entre régions et autorités locales, sera assuré à travers cet objectif. Celui-ci englobe également les actions qui auraient été menées précédemment dans le cadre de programmes d'initiative communautaire comme Interreg.

Priorités pour 2007

Les priorités globales en matière de financement par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion sont exposées dans le projet de réglementation sur les Fonds structurel et dans les orientations stratégiques de la Communauté, qui déterminent quels types d'interventions sont considérés comme admissibles à un financement communautaire. Cependant, l'attribution précise des crédits aux différentes priorités et aux différents projets dépendra de la programmation effectivement opérée par les États membres au cours des années 2006 et 2007.

La principale priorité pour 2007 sera de veiller à l'adoption et à l'acceptation des programmes pour la période, sur la base des orientations communautaires et du cadre de référence stratégique national que les États membres auront décidé avec la Commission.

Crédits d'engagement - les Fonds structurels

Tous les chiffres concernant les lignes des Fonds structurels et le Fonds de cohésion découlent des enveloppes décidées lors du Conseil européen de décembre 2005. Le cadre financier comprend des montants globaux pour les aides combinées du FEDER et du FSE pour chacune des années de la période 2007-2013.

La part des crédits d'engagement pour chacun des deux fonds présentée pour 2007 est provisoire et résulte d'une extrapolation de données historiques de l'actuelle période de programmation; elle sera révisée sur la base des résultats des négociations avec les États membres sur leurs nouveaux cadres de référence stratégiques nationaux et les programmes opérationnels pour la période 2007-2013.

En vertu du règlement général sur les Fonds structurels, les dotations annuelles des Fonds structurels et du Fonds de cohésion en prix courants sont obtenues par l'indexation forfaitaire de 2 % par an de ces montants aux prix de 2004. L'assistance technique représente 0,25 % du total global, soustrait au prorata de chaque objectif.

Le total des engagements pour les **Fonds structurels** (Fonds social européen et Fonds européen de développement régional) pour 2007 est de 38 364,7 millions d'euros, contre 33 585,7 millions d'euros en 2006. Cependant, en raison du changement dans le cadre financier, il n'est pas aisé de procéder à une comparaison directe entre les Fonds structurels de 2006 et ceux de 2007. En effet, les «Fonds structurels» ne comprennent désormais que le FEDER et le FSE, tandis qu'en 2006, le FEOGA-Orientation et l'Instrument financier d'orientation de la pêche en faisaient également partie. Le développement rural et la pêche relèvent désormais de la nouvelle rubrique 2.

Les engagements au titre du **Fonds de cohésion** augmenteront au total de 18,1 % entre 2006 et 2007. Cette hausse s'explique entièrement par une augmentation des engagements en faveur des nouveaux États membres et la dotation pour la Bulgarie et la Roumanie. Pour l'UE-15, la dotation du Fonds de cohésion a baissé de 24 %. Les nouveaux États membres ainsi que la Bulgarie et la Roumanie représentent désormais environ 70 % du Fonds de cohésion. Les nouveaux programmes pour 2007-2013 doivent encore être décidés et adoptés. Comme c'est généralement le cas pour les Fonds structurels, on prévoit que la programmation épuise entièrement les ressources disponibles dans la rubrique, de sorte qu'aucune marge ne sera disponible dans la sous-rubrique 1b.

Crédits de paiement

Pour la sous-rubrique 1b, le budget global pour les paiements comporte quatre éléments – les avances concernant les engagements au titre du nouveau cadre financier; les remboursements visant à liquider le RAL pour les programmes 2000-2006 des Fonds structurels; un montant résiduel destiné à liquider le RAL subsistant pour les programmes antérieurs à 2000; et les paiements au titre du Fonds de cohésion. Dans tous les cas, le RAL pour les programmes du FEOGA-Orientation et les programmes de l'IFOP pour la période 2000-2006 et les années qui précèdent relève désormais de la rubrique 2. Comme pour les engagements, le profil de paiement relatif aux nouveaux programmes sera adapté à la suite de l'adoption des programmes opérationnels.

Crédits de paiement pour les programmes 2000-2006 au titre du FEDER et du FSE

Pour l'UE-15, on part du principe que les paiements représenteront 95 % d'une tranche moyenne des engagements, comme dans le budget 2006, déduction faite d'environ 4 % pour tenir compte du fait qu'il n'y a pas d'engagements nouveaux en 2007 pour ces lignes, de sorte que le niveau des remboursements devrait être légèrement moins élevé qu'en 2006. Pour l'UE-10, l'enveloppe des paiements a été augmentée de 10 % par rapport à 2006. Le montant global des crédits pour ces programmes est de 27 333 millions d'euros.

Programmes précédents des Fonds structurels antérieurs à 2000

Pour ces programmes, qui devaient être clôturés pour la plupart en 2004, seul un montant résiduel de versements est prévu en 2007 pour couvrir des paiements tardifs et pour clôturer des programmes ayant donné lieu à des procédures judiciaires ou à d'autres retards. Le montant total des crédits pour ces programmes dans l'APB 2007 est de 78 millions d'euros.

Fonds de cohésion

Les crédits de paiement s'élèvent au total à 4 947 millions d'euros pour le Fonds de cohésion. Sur ce montant, une somme d'environ 3 250 millions d'euros représente les paiements prévus pour les programmes antérieurs à 2007 et le solde de 1 697 millions d'euros est constitué de paiements d'avances escomptés pour de nouveaux projets pour la période 2007-2013, sur la base d'un calcul conforme aux pourcentages convenus dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2005.

Nouveaux programmes des Fonds structurels 2007-2013

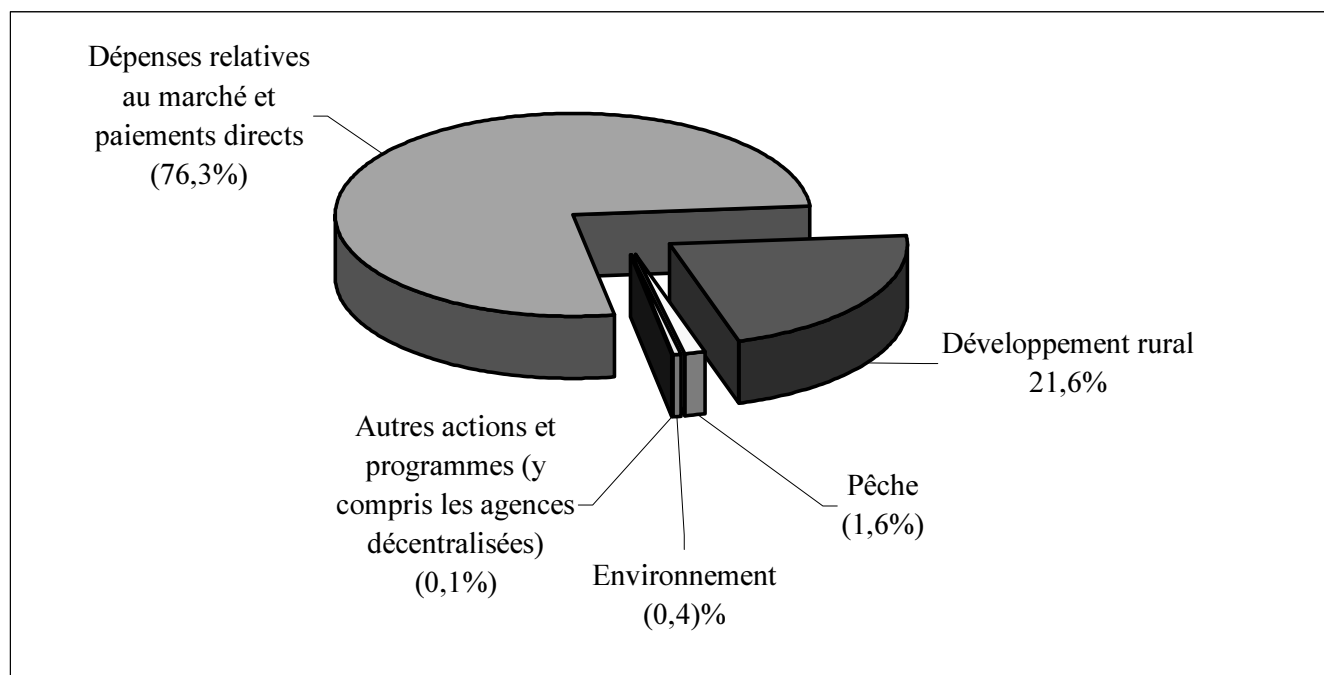
Pour les nouveaux programmes (Fonds de cohésion compris), on part du principe que tous les paiements en 2007 sont des paiements d'avances effectués conformément aux dispositions convenues lors du Conseil européen de décembre 2005. Aucun remboursement n'est prévu pour 2007. Les paiements représentent 2 % de l'enveloppe totale prévue au cours de la période pour les Fonds structurels et se situent entre 2 et 2,5 % pour le Fonds de cohésion (étant donné que les dispositions pour l'UE-15 ne sont pas les mêmes que pour l'UE-12).

3.3. Conservation et gestion des ressources naturelles: rubrique 2

3.3.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'euros, aux prix courants)

Budget 2006		CF 2007	Avant-projet de budget 2007		Différence 2007 - 2006	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
56 551	55 439	58 351	57 218	55 683	1,2%	0,4%
		Marge = 1 133				



Rubrique 2: Conservation et gestion des ressources naturelles	Avant-projet de budget 2007	
	en millions d'euros	%
Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 684 007 000	76,3%
Développement rural	12 371 441 715	21,6%
Pêche	887 557 321	1,6%
Environnement	240 620 000	0,4%
Autres actions et programmes (y compris les agences décentralisées)	33 950 000	0,1%
Total	57 217 576 036	100,0%

Pour le budget 2007, la Commission propose de budgétiser 57 217,6 millions d'euros pour la rubrique 2, dont 43 684 millions sont destinés aux **dépenses agricoles** (dépenses relatives au marché et paiements directs) et 12 371,4 millions au **développement rural**. En outre, sur le montant total alloué à la rubrique 2, 887,6 millions d'euros sont prévus pour la **pêche** et 240,6 millions pour **l'environnement**, ce qui laisse une marge de 1 133,4 millions d'euros sous le plafond du cadre financier 2007-2013. Les crédits d'engagement proposés pour le budget 2007 sont en hausse de 1,2 %, soit de 667 millions d'euros, par rapport au budget 2006.

3.3.2. Dépenses agricoles (dépenses relatives au marché et paiements directs)

La PAC fait l'objet d'un processus de réforme continu depuis le début des années 1990. L'élément central de cette réforme réside dans l'abandon des aides aux produits au profit d'une aide directe aux revenus des agriculteurs. Grâce aux réformes de 2003 et 2004, des progrès considérables ont été accomplis en faveur d'une forme découplée d'aide, qui fait que le choix de l'agriculteur en matière de production est dépendant des conditions du marché et non des subventions, ce qui a pour effet d'accroître la compétitivité des produits agricoles originaires de l'UE. L'application du nouveau régime découplé de paiement unique par exploitation en 2005 est la dernière phase de la réforme de la PAC. Il en résulte qu'environ 90 % des paiements directs aux agriculteurs seront découplés de la production. En outre, au cours de cette période de réforme, les nouveaux États membres ont été intégrés de manière réussie dans la PAC. Dernièrement, en 2005, la Commission a remporté un succès déterminant en obtenant un accord sur une vaste réforme du secteur du sucre. L'adoption d'un cadre légal unique pour le financement de la PAC a constitué une autre étape importante en 2005.

Pour le budget 2007, les crédits proposés en matière de «Dépenses relatives au marché et paiements directs» s'élèvent à 43 684 millions d'euros¹⁰, ce qui laisse une différence de 1 069 millions d'euros au titre de la part du FEAGA dans le cadre financier. Par conséquent, compte tenu de la situation telle qu'elle est présentée dans cet avant-projet de budget, il ne sera pas nécessaire d'appliquer le mécanisme de discipline financière¹¹ instauré par la réforme de la PAC de 2003.

La mise en œuvre complète de la réforme 2003 de la PAC et des réformes ultérieures pour les «produits méditerranéens» ainsi que du régime POSEI explique l'essentiel des dépenses supplémentaires, de 364 millions d'euros, par rapport au budget 2006. La poursuite de l'intégration progressive des paiements directs dans les nouveaux États membres entraîne également une hausse des dépenses. Les besoins proposés tiennent aussi compte de l'incidence de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Cependant, au cours de la première année d'adhésion, l'impact prévu est limité à 96 millions d'euros.

Les crédits destinés aux **mesures vétérinaires** enregistrent une légère hausse (de 301 millions d'euros en 2006 à 310 millions proposés en 2007), qui est notamment due à l'augmentation du nombre de laboratoires de référence autorisés à recevoir une aide communautaire.

Comme le prévoient les décisions prises au titre de la réforme de la PAC en 2003 et 2004, un nombre accru de dépenses (environ 2,8 milliards d'euros) est «transféré» des mesures du marché vers les paiements directs. En remplaçant le soutien au marché par une aide au revenu dans les secteurs du sucre, du coton et du lait, on limite les besoins d'intervention sur les marchés agricoles. En conséquence, selon les prévisions, les dépenses de marché dans le secteur du sucre devraient être inférieures de 1 141 millions d'euros en 2007 par rapport à 2006, et les aides au coton, qui s'étaient établies à 945 millions d'euros en 2006 se transforment en paiements directs en 2007. Dans le secteur laitier, pour lequel les dépenses en faveur de mesures de marché diminuent de 240 millions d'euros, la troisième étape des réductions de prix décidées dans le cadre de la réforme de 2003 sera mise en œuvre, ce qui se traduira par un montant supplémentaire de 1,3 milliard d'euros pour les aides directes.

¹⁰ Après transfert au titre de la modulation vers le développement rural et des aides au coton au profit de la restructuration des régions productrices de coton.

¹¹ Un mécanisme de discipline financière a été instauré par l'article 11 du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil. Des dispositions plus précises sur la discipline budgétaire figurent dans le chapitre 2 du titre II du règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil relatif au financement de la politique agricole commune.

En outre, à la suite de la réforme de la PAC, le budget 2007 comporte une part accrue de paiements directs qui est découplée (+ 14 334 millions d'euros), du fait que la plupart des autres aides directes (couplées) seront intégrées dans le paiement unique.

Le budget 2007 est le deuxième budget consécutif à connaître les effets de la **modulation**. Pour l'année civile 2006, toutes les aides directes, à l'exception de celles octroyées dans les régions ultrapériphériques, seront réduites d'un taux de modulation de 4 %¹². Cependant, les montants relatifs à la première tranche de 5 000 euros sont restitués à chaque agriculteur en tant qu'«aide supplémentaire». Le montant net de la modulation dans le budget 2007 s'élève au total à 984 millions d'euros. En outre, en raison de la réforme du secteur du coton, un montant de 22 millions d'euros est transféré à titre de soutien communautaire supplémentaire pour la mise en œuvre de mesures de développement rural en faveur des régions productrices de coton¹³.

Conformément au règlement financier¹⁴ et au règlement du Conseil¹⁵ relatif au financement de la PAC, les recettes affectées seront versées au FEAGA à partir de 2007, remplaçant certaines opérations (apurement de conformité, recouvrements et prélèvement sur le lait) qui étaient traitées précédemment comme des dépenses négatives. En outre, la réforme de l'organisation commune du marché du sucre a mis en place un fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie sucrière, dont le financement sera assuré par des recettes affectées «ad hoc» et non par les ressources propres communautaires.

Comme dans le passé, l'APB tient compte des aspects financiers des propositions législatives présentées par la Commission. Les réformes proposées pour le vin, les fruits et légumes et les bananes, qui seront présentées en 2006, n'auront aucune incidence financière sur le budget 2007.

Le taux de change euro-dollar moyen, à savoir 1 EUR = 1,20 USD, appliqué pour le budget 2007, est inférieur d'environ 1,7 % au taux utilisé pour le budget 2006, c'est-à-dire 1 EUR = 1,22 USD. La valeur plus élevée du dollar devrait entraîner une diminution des besoins (d'environ 30 millions d'euros) pour les secteurs des céréales et du sucre.

La Commission a l'intention de réévaluer les besoins dans le contexte de la lettre rectificative d'octobre 2006, ce qui lui permet de fonder ses propositions budgétaires pour l'agriculture sur les informations les plus récentes relatives à la situation de l'économie et du marché.

¹² En vertu de l'article 10, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil, le pourcentage de réduction au titre de la modulation pour l'année civile 2006 s'établit à 4 % de tous les paiements directs à octroyer à un agriculteur.

¹³ Article 143 quinquies du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil.

¹⁴ Règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil.

¹⁵ Règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil.

3.3.3. Développement rural

Les priorités globales en matière de financement par le nouveau Fonds pour le développement rural sont exposées dans le règlement relatif au développement rural adopté en septembre 2005 et dans les orientations stratégiques communautaires adoptées en février 2006. Cependant, l'attribution précise des crédits aux différentes priorités et aux différents projets pour la période 2007-2013 dépendra de la programmation effectivement opérée par les États membres au cours des années 2006 et 2007.

Les priorités pour le développement rural 2007-2013 reposent sur les agendas de Lisbonne et de Göteborg. Ces priorités, qui sont exposées dans les orientations stratégiques, visent à :

- contribuer à renforcer et à dynamiser le secteur agroalimentaire européen en se concentrant sur les priorités du transfert de connaissances, de la modernisation, de l'innovation et de la qualité dans la chaîne alimentaire et sur les secteurs prioritaires pour l'investissement dans le capital physique et humain;
- contribuer aux domaines prioritaires que sont la biodiversité et la préservation et le développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages agricoles traditionnels, l'eau et le changement climatique;
- contribuer à la priorité générale de création de possibilités d'emploi et de conditions de croissance;
- contribuer à la priorité horizontale visant à améliorer la gouvernance et à mobiliser le potentiel de développement endogène des zones rurales.

En 2007, on veillera surtout à la bonne intégration des programmes pour la période, sur la base des orientations stratégiques communautaires et des plans stratégiques nationaux présentés par les États membres.

Un montant total de 12 371 millions d'euros est prévu en crédits d'engagement pour 2007. Ce chiffre correspond aux montants décidés lors du sommet de décembre 2005, augmentés du produit de la modulation (984 millions d'euros) et du transfert des 22 millions se rapportant à la réforme du secteur du coton. La Commission propose 10 898 millions d'euros pour les crédits de paiement correspondants.

Pour toutes les lignes budgétaires ayant fait partie des programmes 2000-2006 des Fonds structurels, une approche commune a été adoptée. Pour l'UE-15, les crédits de paiement pour 2007 ont été fixés à 95 % d'une tranche annuelle moyenne des engagements (comme dans le budget 2006). Ce montant a ensuite été ajusté à la baisse, de 4 %, pour tenir compte de l'absence de nouveaux engagements pour ces lignes en 2007, de sorte qu'il n'y a aucun remboursement lié aux engagements pour 2007. Pour l'UE-10, une augmentation de 10 % est prévue par rapport à 2006.

Pour les nouveaux programmes du FEADER, les crédits de paiement comportent deux éléments. Les avances devraient s'établir à 3,5 % des engagements, ce qui représente la moitié du montant global prévu pour les avances dans le nouveau règlement relatif au développement rural. Le solde des avances sera versé en 2008. En outre, un montant total de 3 092 millions d'euros est prévu pour les remboursements.

3.3.4. Pêche

Les activités dans le domaine politique de la **pêche** et des affaires maritimes sont menées à bien en vertu des objectifs stratégiques fixés par la Commission en matière de développement durable et de gestion des ressources naturelles, de solidarité et, en partie, dans le cadre du rôle de l'Union en tant que partenaire dans le monde. Des efforts sont accomplis pour poursuivre la mise en œuvre de la réforme de 2005 de la politique commune de la pêche (PCP) au sein de l'UE, mais aussi sur la scène internationale, notamment

en ce qui concerne la gouvernance, la conservation des ressources et la gestion de la pêche.

Tandis que, dans les perspectives financières précédentes, les activités relatives à la pêche étaient réparties sur toutes les rubriques, le nouveau cadre financier pour 2007-2013 réunit toutes les dépenses correspondantes dans la rubrique 2. Outre un montant relativement modeste de 30,5 millions d'euros pour les marchés de la pêche, qui est dépensé au titre de la PAC, on distingue deux instruments principaux, qui sont le reflet de propositions distinctes de la Commission: a) le Fonds européen pour la pêche (FEP), qui remplace l'ancien Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et b) ce qu'on appelle le «deuxième instrument», qui couvre toutes les autres actions relatives à la politique commune de la pêche (PCP), y compris la pêche internationale et le droit de la mer.

Pour le FEP, l'établissement des crédits de paiement pour les lignes qui faisaient partie des programmes 2000-2006 des Fonds structurels obéit au même principe que celui mentionné ci-dessus à la section 1.3.3. Pour les nouveaux programmes du FEP, les paiements représentent 7 % des engagements globaux, ce qui correspond au total des avances pour les nouveaux programmes prévus dans le nouveau règlement relatif au FEP. Aucun remboursement n'est prévu pour 2007. Au total, la Commission propose 571,5 millions d'euros en engagements (-18,1 %) et 838,2 millions d'euros en paiements (+40,4 %).

En ce qui concerne la politique commune de la pêche et le droit de la mer, les crédits proposés s'élèvent à 316 millions d'euros, soit une hausse de près de 12 % par rapport au budget 2006. Il convient d'ajouter à ce chiffre un montant de 5 millions d'euros pour l'Agence communautaire de contrôle des pêches, qui connaît une modeste augmentation de 2 %.

Sur ce montant, les dépenses pour les activités internationales, c'est-à-dire les accords de pêche avec les pays tiers (194 millions d'euros) et les contributions à des organisations internationales (3,6 millions d'euros) ainsi que les travaux préparatoires en la matière, augmentent de 6,7 % en engagements et de 3,2 % en paiements. Ces crédits sont principalement destinés à financer, outre les accords de pêche en vigueur, le renouvellement des accords de pêche qui vont arriver à leur terme et certains nouveaux accords à négocier. Le restant est nécessaire pour garantir la participation de la Communauté à un nombre croissant d'organisations internationales et régionales de pêche ainsi que pour les travaux préparatoires en la matière.

En ce qui concerne la deuxième partie du montant global de 316 millions d'euros (c'est-à-dire les dépenses pour la gouvernance de la PCP, la conservation, la gestion et l'exploitation des ressources ainsi que le contrôle et la mise en œuvre de la PCP), la Commission propose une augmentation de 21,3 % pour les engagements (à 118 millions d'euros) et de 5,7 % pour les paiements. Cette hausse des crédits est destinée à financer des mesures relatives à la poursuite de la mise en œuvre de la PCP, le développement d'une politique maritime et l'extension de la PCP à la mer Noire à la suite de l'élargissement.

3.3.5. *Environnement*

La Communauté a fait considérablement progresser certains aspects essentiels de sa **politique de l'environnement** tout au long de 2005. Le 1er janvier, l'UE a lancé le plus grand système d'échange de quotas d'émission au monde, pierre angulaire de son programme européen sur le changement climatique visant à remplir ses obligations découlant du protocole de Kyoto. En 2005, cinq des sept stratégies thématiques prévues ont été adoptées (pollution atmosphérique, environnement marin, ressources naturelles, déchets/recyclage et environnement urbain); ces stratégies apportent une contribution importante à l'initiative «Mieux légiférer» de la Commission. Le réseau NATURA 2000 est désormais le plus grand réseau cohérent de zones protégées dans le monde, constituant ainsi un outil capital pour protéger la biodiversité. L'agence européenne pour l'environnement a publié son rapport quinquennal sur l'état de l'environnement. Enfin, un accord politique a été dégagé le 13 décembre sur l'initiative REACH

de la Commission sur les substances chimiques.

Tous ces domaines doivent être approfondis aussi en 2007: le système d'échange de quotas d'émission doit être renforcé, notamment dans les nouveaux États membres et dans les pays candidats à l'adhésion; des efforts sont déployés pour la création d'un marché mondial du carbone et le secteur de l'aviation devrait en faire partie. Les stratégies thématiques visant à rationaliser et à simplifier la législation et la mise en œuvre feront l'objet de débats interinstitutionnels. Le réseau NATURA 2000 doit être finalisé. Les négociations sur la nouvelle législation relative aux substances chimiques doivent être menées à bien et il convient d'élaborer des lignes directrices en vue de son application. D'une manière générale, l'intégration de la politique de l'environnement dans d'autres domaines politiques de l'UE (par exemple, la stratégie de Lisbonne, l'agriculture, la politique de cohésion, les relations extérieures et le développement) demeurera une tâche importante.

Sur le plan institutionnel, la principale caractéristique nouvelle à partir de 2007 sera l'introduction du **nouveau programme LIFE+** qui remplacera tous les anciens programmes internes de l'UE pour la mise en œuvre de la politique environnementale par un seul programme cohérent et rationalisé. En outre, la création de l'Agence européenne des produits chimiques doit être préparée.

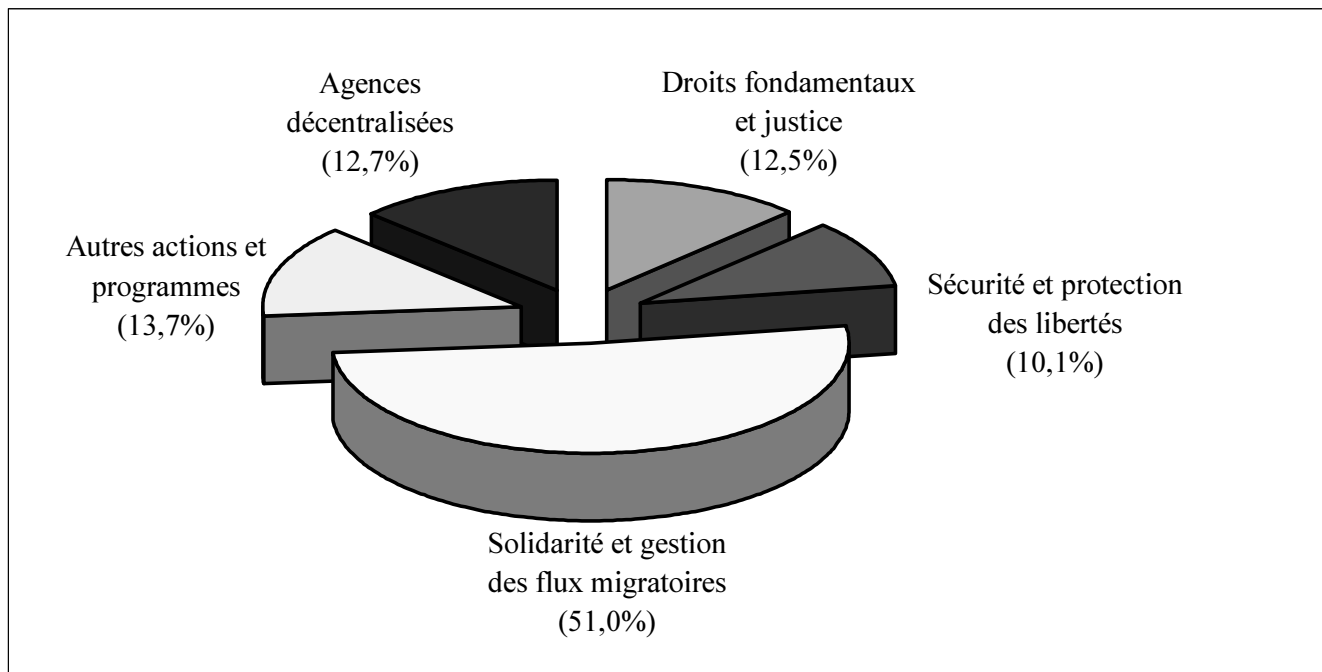
L'augmentation des ressources requises, dont le montant passe de 234 millions d'euros en 2006 à 270 millions, est principalement due à l'élargissement et à la nécessité de soutenir la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière d'environnement dans les nouveaux États membres et à d'autres exigences, notamment l'extension nécessaire du système d'échange de quotas d'émission.

3.4. Liberté, sécurité et justice: sous-rubrique 3a

3.4.1. Tableau récapitulatif:

(en millions d'euros, aux prix courants)

Budget 2006		CF 2007	Avant-projet de budget 2007		Différence 2007 - 2006	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
549,4	533,4	637	571,3	427,0	4,0%	-19,9%
			Marge = 65,7			



Rubrique 3a: Liberté, sécurité et justice	Avant-projet de budget 2007	
	en millions d'euros	%
Droits fondamentaux et justice	71 510 000	12,5%
Sécurité et protection des libertés	57 490 000	10,1%
Solidarité et gestion des flux migratoires	291 300 000	51,0%
Autres actions et programmes	78 400 000	13,7%
Agences décentralisées	72 639 000	12,7%
Total	571 339 000	100,0%

3.4.2. Renforcement de l'Union européenne comme espace de liberté, de sécurité et de justice

En 2007, trois nouveaux programmes-cadres seront lancés dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice: **Droits fondamentaux et justice**, **Sécurité et protection des libertés** et **Solidarité et gestion des flux migratoires**. Ceux-ci se composeront de petits instruments et d'une série de projets pilotes et d'actions préparatoires. Néanmoins, l'objectif global d'exécution du **plan d'action de La Haye** demeure la principale finalité jusqu'en 2009 et les nouveaux programmes-cadres visent à poursuivre la réalisation des dix priorités fixées par celui-ci:

- 1) créer des politiques à part entière en matière de droits fondamentaux et de citoyenneté,
- 2) œuvrer en faveur d'une réponse globale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, tout en garantissant le plein respect des droits fondamentaux,
- 3) créer un espace d'asile commun, sur la base d'une procédure harmonisée effective et dans le respect des droits fondamentaux,
- 4) définir une approche équilibrée de la gestion de la migration,
- 5) maximiser les retombées positives de l'immigration sur notre société et notre économie,
- 6) élaborer une gestion intégrée des frontières intérieures et extérieures ainsi que des visas,
- 7) trouver le juste équilibre entre la protection de la vie privée et la sécurité lors du partage d'informations,
- 8) élaborer un concept stratégique portant sur la lutte contre la criminalité organisée,
- 9) garantir à tous un véritable espace européen de justice civile et pénale, et
- 10) partager les responsabilités et promouvoir la solidarité entre États membres dans tous les secteurs du domaine Liberté, sécurité et justice.

Droits fondamentaux et justice

Le programme général «**Droits fondamentaux et justice**» comporte plusieurs volets: «**Droits fondamentaux et citoyenneté**», «**Combattre la violence (Daphné)**», «**Prévenir la consommation de drogue et informer le public**», «**Justice civile**» et «**Justice pénale**».

Le programme spécifique «**Droits fondamentaux et citoyenneté**» sera consacré à la promotion des droits définis à l'article 6, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne, et notamment ceux inscrits dans la charte des droits fondamentaux. Il soutiendra les organismes actifs dans ce domaine et tendra à renforcer le dialogue interconfessionnel et multiculturel, au moyen de campagnes d'information, d'études, de séminaires, etc.

En 2007, l'Agence des droits fondamentaux succédera juridiquement à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, son mandat étant élargi pour couvrir tous les domaines relevant des droits fondamentaux (14 millions d'euros).

Le programme spécifique «**Combattre la violence (Daphné)**» tend à mettre à profit l'expérience acquise dans le cadre du programme Daphné depuis 1997. Le programme Daphné III, débutant en 2007, soutiendra des actions en faveur de la prévention de la violence exercée contre les femmes et les enfants, en offrant un appui à des ONG, des organismes de recherche et des autorités locales. Les crédits proposés sont de 14 millions d'euros.

Le programme «**Prévenir la consommation de drogue et informer le public**» relève du programme-cadre «Droits fondamentaux et justice» mais devra faire l'objet d'une coordination avec le programme «Prévenir et combattre la criminalité». L'année prochaine sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action antidrogue 2005-2008, visant à prévenir et à réduire la consommation de drogue ainsi qu'à sensibiliser l'opinion publique.

Dans les domaines de la «**Justice civile**» et de la «**Justice pénale**», l'action consistera encore à garantir l'efficacité de la coopération entre les différents régimes juridiques ainsi que la reconnaissance mutuelle des documents et décisions. Les structures déjà créées par les instruments de l'UE, c'est-à-dire le réseau judiciaire européen (RJE) et Eurojust, seront pleinement exploitées.

Sécurité et protection des libertés

Le programme-cadre financier «**Sécurité et protection des libertés**» poursuivra les activités du programme AGIS en matière de répression et de prévention de la criminalité, ainsi que des actions liées à la prévention du terrorisme qui étaient jusqu'à présent gérées en tant que projets pilotes ou actions préparatoires. En particulier, le programme spécifique intitulé «**Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme**» vise la protection des infrastructures critiques, tout en maintenant la sécurité et l'ordre public. Sur le plan budgétaire, un montant de 12,7 millions d'euros est proposé pour le programme en 2007.

Le deuxième programme spécifique «**Prévenir et combattre la criminalité**» (44,6 millions d'euros) ciblera les domaines de la répression et de la protection des témoins et victimes.

Solidarité et gestion des flux migratoires

Jusqu'ici, une grande partie des mesures relatives aux frontières extérieures étaient financées par la facilité Schengen, la facilité pour Kaliningrad et le programme ARGO. À compter du 1^{er} janvier 2007, ces instruments seront toutefois remplacés par le **Fonds pour les frontières extérieures** (155 millions d'euros), soutenant les États membres qui, au profit de l'Union, supportent une charge financière lourde et durable dans le domaine de la politique des frontières extérieures et des visas. L'année 2007 sera cruciale en ce qui concerne la décision de lever les contrôles aux frontières intérieures avec et entre les nouveaux États membres. Le développement et la mise en œuvre du système d'information Schengen (SIS II), du système d'information sur les visas (VIS) et du système de correspondance biométrique (BMS) se poursuivront. C'est également en 2007 que l'agence Frontex assumera davantage de responsabilités telles que la création du réseau d'analyse des risques Frontex, et qu'elle organisera de nouvelles activités de formation.

Dans le domaine des migrations, à partir de 2007, les principaux instruments de financement seront le **Fonds européen pour les réfugiés** (61,3 millions d'euros) et le **Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers** (65 millions d'euros). Le **Fonds européen pour le retour** ne sera établi qu'en 2008. L'Observatoire européen des migrations, qui a été créé en tant qu'action préparatoire, sera établi par une proposition législative.

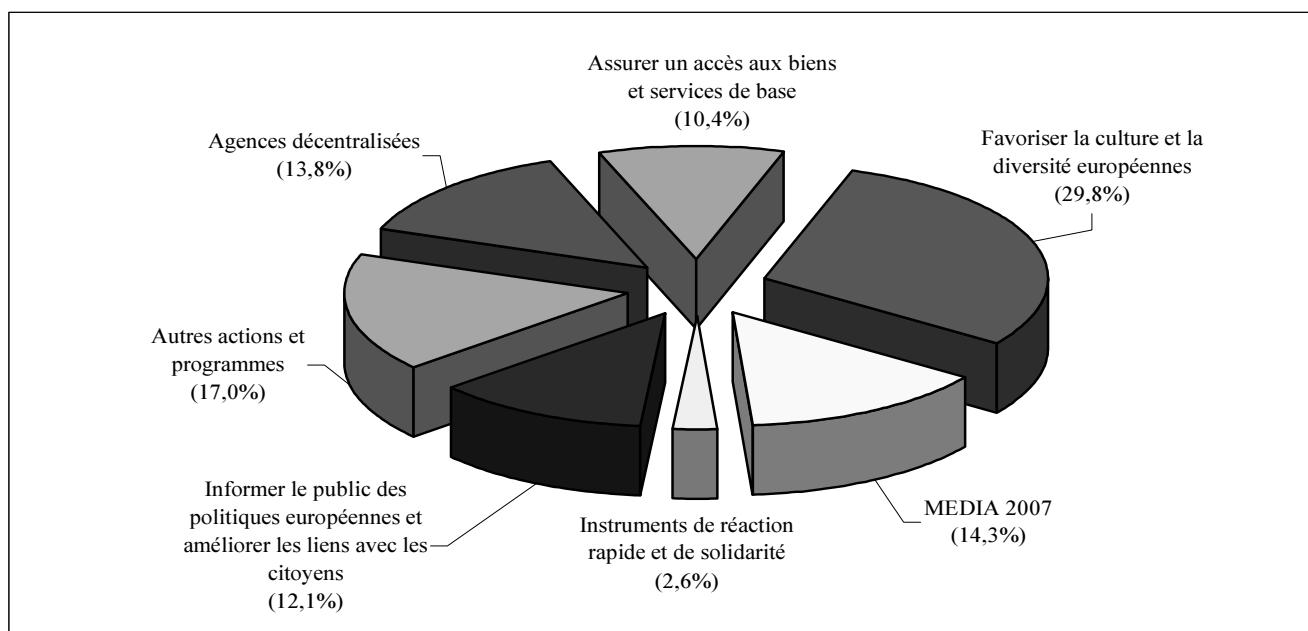
3.5. Citoyenneté: sous-rubrique 3b

Cette sous-rubrique couvre des questions qui sont au centre des préoccupations des citoyens européens, notamment **la santé et la protection des consommateurs** et la capacité de **préparation et de réaction rapide aux urgences majeures**. La mission capitale consistant à établir des liens avec les citoyens et à communiquer sur l'Europe s'inscrit également dans cette sous-rubrique, dans le cadre du financement de **programmes culturels** et du domaine politique «**Communication**». Le **renforcement des institutions** en Bulgarie et en Roumanie est également financé par la sous-rubrique 3b à hauteur de 87 millions d'euros dans l'APB 2007.

3.5.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'euros, aux prix courants)

Budget 2006		CF 2007	Avant-projet de budget 2007		Différence 2007 - 2006	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
611,5	624,4	636	603,1	679,6	-1,4%	7,3%
			Marge = 32,9			



Rubrique 3b: Citoyenneté	Avant-projet de budget 2007	
	en millions d'euros	%
Assurer un accès aux biens et services de base	62 900 000	10,4%
Favoriser la culture et la diversité européennes	179 674 000	29,8%
MEDIA 2007	86 185 000	14,3%
Instruments de réaction rapide et de solidarité	15 400 000	2,6%
Informer le public des politiques européennes et améliorer les liens avec les citoyens	72 670 000	12,1%
Autres actions et programmes	102 726 000	17,0%
Agences décentralisées	83 500 000	13,8%
Total	603 055 000	100,0%

3.5.2. Assurer un accès aux biens et services de base

Consolidant et élargissant les programmes actuels en matière de santé publique et de protection du consommateur, la Commission a formulé une proposition de **programme pour la politique de santé et de protection des consommateurs (2007-2013)**. Celle-ci prévoit trois objectifs communs essentiels à cet égard:

1. Protéger les citoyens contre les risques et menaces qui échappent à la maîtrise d'une personne seule;
2. Accroître la capacité des citoyens de prendre de meilleures décisions concernant leur santé et leurs intérêts en tant que consommateurs, et
3. Intégrer dans les autres politiques les objectifs en matière de santé et de protection des consommateurs.

S'agissant tout particulièrement de la santé, en 2007, l'accent sera mis sur l'information et la sécurité sanitaires, et notamment la préparation et la réaction aux menaces émergentes pour la santé. Un réseau européen de prévention de la grippe, composé de responsables de haut niveau, sera également constitué. Un autre objectif est de mettre en place un cadre communautaire de services de santé sûrs, efficaces et d'excellente qualité, par le renforcement de la coopération entre les États membres et par la fourniture aux services de santé d'informations claires et certaines concernant l'application de la législation communautaire.

Le soutien accordé aux travaux du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM) sera maintenu. Neuf des réseaux de surveillance actuellement gérés par la Commission doivent être transférés au CEPCM en 2007. Le Centre intensifiera sa coopération avec les laboratoires principaux, ce qui nécessitera un appui local pour inventorier les capacités des laboratoires dans les États membres et pour combler toute lacune.

La politique de protection des consommateurs poursuivra des objectifs spécifiques: mieux comprendre les consommateurs et les marchés, mieux réglementer la protection des consommateurs, améliorer l'application de la législation, le suivi et les voies de recours, et améliorer l'information et l'éducation des consommateurs et les responsabiliser. Ces objectifs devraient être atteints en développant les connaissances, en contribuant à l'application de la réglementation, à la surveillance des marchés, à la sécurité des produits, à l'éducation des consommateurs et au renforcement des capacités des associations de consommateurs.

3.5.3. Favoriser la culture et la diversité européennes

Promouvoir la compréhension mutuelle et une identité européenne commune est fondamental dans une Union qui se distingue par sa diversité socioculturelle. Trois nouveaux programmes doivent débiter en 2007, qui visent à soutenir la réalisation de ces objectifs par l'instauration de liens dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Le nouveau programme «**Culture 2007**» (47,8 millions d'euros) sera mis en place en 2007. Il s'appuiera sur les bases posées par «**Culture 2000**» et par le programme de soutien aux organismes culturels européens. Ses trois objectifs spécifiques sont la promotion de la mobilité des travailleurs du secteur culturel, la stimulation de la circulation des œuvres d'art et le dialogue interculturel. Le programme est également ouvert aux pays candidats. D'importants travaux préparatoires seront effectués en 2007 en vue de l'**Année européenne du dialogue interculturel** en 2008 (3 millions d'euros en 2007).

L'UE compte quelque 60 millions de citoyens âgés de 15 à 25 ans qui sont essentiels pour son avenir. Le programme «**Jeunesse en action**» vise à promouvoir une citoyenneté active auprès des jeunes et, notamment, leur citoyenneté européenne. Il poursuivra les mêmes objectifs que le programme «Jeunesse», mais lancera de nouvelles actions, telles que le service volontaire européen. L'action «**Jeunesse pour le monde**» accordera la priorité à la coopération avec les pays qui participent à la politique de voisinage de l'UE. D'autres actions encourageront la constitution de réseaux entre les animateurs du secteur de la jeunesse et les ONG. La dotation budgétaire attribuée à «Jeunesse en action» s'élève à 119,7 millions d'euros pour 2007.

Deux stratégies principales tendent à favoriser le dialogue avec les citoyens de l'UE et à encourager la participation civique; elles consistent à associer directement les citoyens aux activités des institutions de l'UE par l'intermédiaire de stages ou de visites, et à cofinancer des projets lancés par la société civile au moyen d'appels de propositions. L'objectif de promotion de la citoyenneté européenne s'inscrit dans le cadre du nouveau programme «**Citoyens pour l'Europe**» (22,3 millions d'euros) qui comprend l'aide accordée à la société civile et à une série d'organisations promouvant l'intérêt européen, ainsi qu'au jumelage de villes.

Outre ces programmes, dans le domaine politique «**Société de l'information et médias**», le programme **MEDIA 2007** a pour objectifs de préserver et de valoriser la diversité culturelle européenne ainsi que le patrimoine cinématographique et audiovisuel, en garantissant son accessibilité aux citoyens européens et en promouvant le dialogue interculturel, en accroissant la circulation des œuvres audiovisuelles européennes au sein et en dehors de l'Union, et en renforçant la compétitivité du secteur audiovisuel européen dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel. L'APB 2007 alloue 86,2 millions d'euros à ce programme.

3.5.4. *Instruments de réaction rapide et de solidarité*

Dans sa communication relative aux perspectives financières adoptée le 14 juillet 2004, la Commission préconisait d'entreprendre une action au niveau européen afin de pouvoir affronter, de façon efficace et coordonnée, les situations d'urgence d'origines diverses. Alliant solidarité et réaction rapide, une telle action consisterait en des mesures permettant d'apporter une réponse immédiate et une assistance aux victimes de crise majeure.

Dans le cadre budgétaire, un instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures doit entrer en vigueur en 2007 (15,4 millions d'euros), ainsi qu'une version remaniée du mécanisme communautaire de protection civile.

Ces instruments prévoient de nouveaux objectifs, notamment:

- améliorer le mécanisme d'acheminement des secours de la protection civile – c'est-à-dire les acheminer plus rapidement à l'endroit concerné – et organiser la mobilisation de moyens de transport supplémentaires, en particulier lorsque ceux-ci sont nécessaires à brève échéance. Parallèlement, renforcer la capacité de mobilisation d'autres moyens d'assistance et de soutien logistique, à l'appui de la première phase d'intervention, en cas de catastrophe. L'ensemble des tâches allant de la planification au déploiement seraient concernées et il serait fait appel aux équipements et à l'assistance des secteurs civil – public et privé – et militaire;
- accroître l'efficacité des interventions de la protection civile. Cela implique de travailler en étroite collaboration et d'établir des liens avec les activités humanitaires gérées par la Commission;
- élaborer des méthodologies de protection civile communes aux États membres de l'UE et, partant, réduire les incompatibilités en vue d'écourter le délai de réaction;

- participer au développement et au déploiement efficaces de dispositifs d'alerte précoce, afin d'être mieux préparé à protéger la population. Tous les types de risques devraient être couverts (séismes, inondations, incendies de forêt, etc.).

Le volet «solidarité» est mis en œuvre par le «**Fonds de solidarité de l'Union européenne**». Le FSUE a pour objet de permettre l'octroi d'une aide financière lorsqu'une catastrophe majeure se produit sur le territoire d'un État membre ou d'un pays candidat. Le Fonds est essentiellement un mécanisme financier destiné à compenser l'effet des dégâts sur les budgets publics. Jusqu'à 1 milliard d'euros seront alloués chaque année. Ce montant n'est toutefois pas compris dans la limite des plafonds des perspectives financières.

3.5.5. *Informier le public des politiques européennes et améliorer les liens avec les citoyens*

La **politique de communication et d'information** vise à :

- informer les médias, les parties intéressées et les citoyens des activités et des objectifs des politiques de la Commission;
- informer ces groupes cibles des politiques européennes actuelles;
- tenir la Commission informée de l'évolution de l'opinion publique dans les États membres.

Les activités de ce domaine politique sont menées dans l'ensemble de l'Union.

La nouvelle politique de communication, qui a été définie et lancée en 2005, s'articule autour de trois piliers:

- le «Plan d'action de la Commission relatif à l'amélioration de la communication sur l'Europe»¹⁶, adopté le 20 juillet 2005;
- le «Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat»¹⁷ visant à encourager et à stimuler le débat public sur l'Europe;
- le «Livre blanc sur une politique de communication européenne»¹⁸ adopté le 1^{er} février 2006.

En 2007, les activités viseront à :

- mettre en œuvre la nouvelle politique de communication conformément aux trois piliers susmentionnés;
- engager des actions liées à la pleine intégration des dix nouveaux États membres et à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union, prévue pour le 1^{er} janvier 2007, outre l'ouverture de représentations à Sofia et Bucarest;
- adapter les représentations sur la base des expériences des représentations pilotes.

¹⁶ SEC (2005) 985 final du 20.7.2005

¹⁷ COM (2005) 494 final du 13.10.2005

¹⁸ COM (2006) 35 final du 1.2.2006

3.6. L'Union européenne en tant que partenaire mondial: rubrique 4

Par suite de l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes dans le domaine des actions extérieures. Ces responsabilités sont orientées vers trois grands objectifs: assurer la stabilité, la sécurité et la prospérité chez ses voisins («L'Union européenne et sa politique de voisinage»); œuvrer activement au développement durable au niveau international («L'Union européenne en tant que partenaire de développement durable»); et promouvoir la gouvernance politique globale et contribuer à la sécurité stratégique et civile («L'Union européenne en tant qu'acteur mondial»).

Pour assumer ces responsabilités, la communication «Construire notre avenir commun – Défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie – 2007-2013» adoptée le 10 février 2004 fixe un objectif ambitieux, à savoir que l'Europe fasse mieux entendre sa voix, aidée par des instruments plus efficaces. Une autre communication relative aux instruments d'aide extérieure dans le cadre des futures perspectives financières 2007-2013, adoptée le 29 septembre 2004, a précisé plus en détail l'approche à adopter pour atteindre ces objectifs politiques et a proposé des instruments permettant de les appuyer.

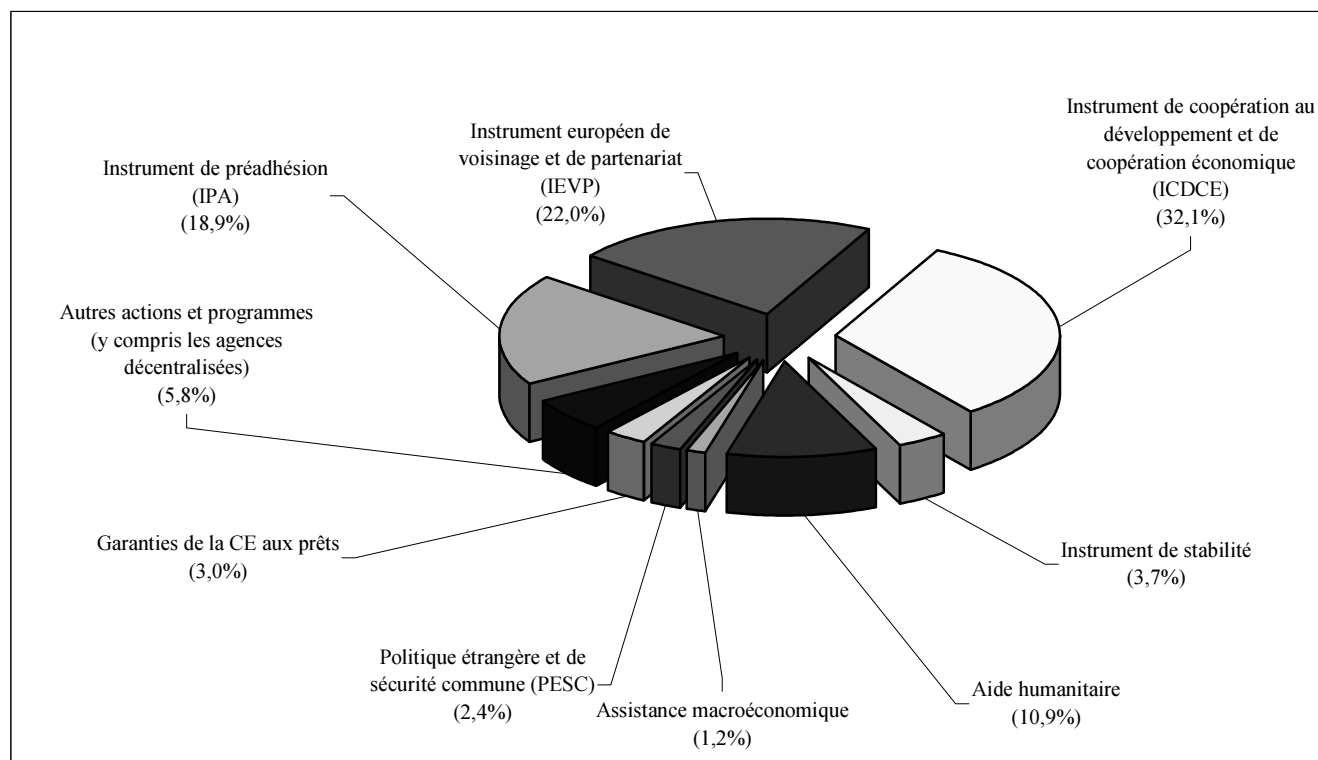
Le cadre défini par la communication du 29 septembre 2004 aplanit considérablement la complexité et les incohérences antérieures et propose la mise en place de trois instruments essentiels correspondant aux trois grandes politiques des relations extérieures, à savoir la politique de préadhésion, la politique de l'Union à l'égard des pays voisins et la politique de développement et de coopération économique avec les autres pays. Ces trois instruments principaux sont complétés par trois instruments spécifiques, dont un nouveau, pour répondre à des besoins particuliers et, notamment, pour faire face aux situations de crise (l'instrument de stabilité, l'instrument d'aide humanitaire et l'assistance macrofinancière). Des négociations sont en cours et le budget tiendra dûment compte de leur issue.

3.6.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'euros, aux prix courants)

Budget 2006		CF 2007	Avant-projet de budget 2007		Différence 2007 - 2006	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
8 400,8	8 639,3	6 578	6 702,5	7 447,5	-20,2%	-13,8%
			Marge = 110,0			

La marge de 2007 pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve pour aides d'urgence (234,5 millions d'euros).



Rubrique 4: L'Union européenne en tant que partenaire mondial	Avant-projet de budget 2007	
	en millions d'euros	%
Instrument de préadhésion (IPA)	1 265 742 000	18,9%
Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	1 474 856 000	22,0%
Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	2 153 550 000	32,1%
Instrument de stabilité	246 176 000	3,7%
Aide humanitaire	732 160 000	10,9%
Assistance macroéconomique	79 591 000	1,2%
Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	159 200 000	2,4%
Garanties de la CE aux prêts	200 000 000	3,0%
Autres actions et programmes (y compris les agences décentralisées)	391 252 000	5,8%
Total	6 702 527 000	100,0%

3.6.2. Instruments à finalité politique

La principale action envisagée pour 2007 est le lancement des nouveaux programmes pour 2007-2013, fondés sur l'**instrument de préadhésion (IPA)**, l'**instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)**, l'**instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)** et l'**instrument de stabilité**.

3.6.2.1. L'instrument de préadhésion

Parmi les avancées et les réalisations récemment intervenues dans le domaine politique «**Élargissement**» figure notamment la signature du traité relatif à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie qui a clôturé le cinquième cycle de négociations d'adhésion en vue de l'élargissement de l'UE. L'adhésion de ces deux pays à l'Union européenne est prévue pour le 1^{er} janvier 2007, pour autant qu'ils déploient les efforts

supplémentaires auxquels ils se sont engagés. L'Union a préparé le terrain pour de futurs élargissements, en ouvrant des négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie. Le processus de stabilisation et d'association dans les Balkans occidentaux s'est également poursuivi, l'ancienne République yougoslave de Macédoine ayant obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion, et l'Union européenne a resserré ses liens avec les autres pays des Balkans occidentaux.

Les objectifs fondamentaux pour l'année 2007 dans le domaine politique «Élargissement» sont la poursuite des négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie, la préparation de l'ancienne République yougoslave de Macédoine en tant que pays candidat, la révision des relations contractuelles avec la Serbie-et-Monténégro, et les négociations relatives au statut définitif du Kosovo.

À compter de 2007, l'aide de préadhésion sera accordée au titre du nouvel **instrument de préadhésion** (IPA), qui remplacera une série d'instruments existants (PHARE, ISPA, SAPARD, CARDS). Dans le cadre de cet instrument, l'aide de préadhésion sera octroyée aux pays candidats et candidats potentiels. Celui-ci apportera la flexibilité nécessaire à une prise en compte rapide des nouvelles priorités. Il couvrira le renforcement des institutions, la coopération régionale et transfrontalière, le développement régional, le développement rural et la valorisation des ressources humaines. Les trois derniers volets ne sont accessibles qu'aux pays candidats retenus, en tant que préparation aux fonds structurels, au Fonds européen agricole de garantie et au Fonds pour le développement rural. Ils sont budgétisés dans leurs domaines politiques respectifs: élargissement, politique régionale, agriculture et développement rural, et emploi et affaires sociales.

Résumé du financement au titre de l'IPA par volet ou programme (en millions d'euros, aux prix courants):

Aide à la transition et au renforcement des institutions	697
Coopération régionale et transfrontalière	69
Développement régional	220
Développement des ressources humaines	64
Développement rural	48
Programmes régionaux et horizontaux	101
Droits de l'homme et démocratisation	11
Suppression progressive	12
Dépenses d'appui	44
TOTAL	1 266

3.6.2.2. L'instrument européen de voisinage et de partenariat

En 2005, la Commission a commencé à mettre en œuvre les sept **plans d'action de la politique européenne de voisinage (PEV)** (associant l'Ukraine, la Moldova, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, Israël et l'Autorité palestinienne) et a engagé un processus de consultation avec cinq autres pays (Égypte, Liban, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) en vue de finaliser des plans d'action. Par la PEV, l'Union cherche à encourager la bonne gouvernance ainsi que le développement économique et social dans les pays limitrophes, tout en améliorant l'état de l'environnement. La PEV contribue à créer une zone de prospérité, de stabilité et de sécurité accrues aux frontières de l'Union, en resserrant les liens politiques avec les pays partenaires et en leur offrant des éléments d'intégration économique. Les relations entre l'UE et la Fédération de Russie ne sont pas régies par la PEV. La Russie et l'UE sont engagées dans un large partenariat stratégique concrétisé par des espaces communs et elles ont adopté des feuilles de route pour la mise en place de ceux-ci.

Les principaux objectifs en 2007 ont trait à la mise en pratique des enseignements tirés des premiers rapports d'avancement sur la mise en œuvre des sept premiers plans d'action de la PEV, à la poursuite de l'exécution et du suivi de ceux-ci, ainsi qu'à la mise en application des plans d'action conclus avec

l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Égypte et le Liban, dès la clôture des consultations avec chacun de ces cinq pays. En ce qui concerne la Russie, l'objectif est de définir des directives de négociation en vue d'établir une nouvelle relation entre l'UE et ce pays, succédant à l'accord de partenariat et de coopération.

Le nouvel IEVP s'adresse aux pays visés par la politique européenne de voisinage, c'est-à-dire aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée, y compris la Palestine, aux nouveaux États indépendants occidentaux et aux pays du Caucase du Sud. Il soutiendra aussi le partenariat stratégique avec la Russie.

L'IEVP poursuit deux objectifs principaux:

- favoriser une intégration économique progressive et une coopération politique approfondie entre l'UE et les pays partenaires;
- saisir les possibilités et relever les défis résultant de la proximité géographique de l'Union et de ses voisins.

L'IEVP contribuera à intensifier la coopération politique, économique, environnementale et culturelle de même que la coopération en matière de sécurité entre l'Union européenne et ses voisins. Il s'agira d'un instrument complet destiné à remplacer MEDA, TACIS et d'autres instruments existants. L'IEVP sera un instrument à finalité politique qui s'inscrira dans le cadre des accords bilatéraux existant entre la Communauté et les pays voisins. Il sera plus particulièrement consacré à la mise en œuvre des plans d'action de la PEV. Il se caractérise notamment par son volet relatif à la coopération transfrontalière, qui sera mis en œuvre par des programmes conjoints rassemblant des régions d'États membres et de pays partenaires partageant une frontière commune.

Les crédits nécessaires en 2007 sont estimés à 1 475 millions d'euros au total.

Résumé du financement au titre de l'IEVP par volet ou programme (en millions d'euros, aux prix courants):

Pays méditerranéens	752
Palestine et processus de paix	158
Europe orientale	368
Coopération transfrontalière	61
Droits de l'homme et démocratie	39
Programmes thématiques	50
Dépenses d'appui	47
TOTAL	1475

3.6.2.3. Instrument de coopération au développement et de coopération économique

Une communication au Conseil et au Parlement relative aux relations entre l'UE et l'Amérique latine a été adoptée en décembre 2005. Elle souligne la nécessité d'une nouvelle approche pour optimiser les résultats de ces relations en faveur des deux parties et pour exploiter au mieux les ressources financières, notamment en diversifiant la coopération au développement et la coopération économique avec les pays à revenu intermédiaire.

La stratégie de coopération s'est concentrée sur la cohésion sociale, le développement social et le développement des régions les moins prospères, le renforcement institutionnel et démocratique, la modernisation de l'État et les droits de l'homme, l'assistance technique liée au commerce et l'intégration régionale. Au total, 25 programmes ont pu faire l'objet d'engagements en 2005, absorbant ainsi la totalité du budget de 2005. La réduction de la pauvreté et notamment l'aide aux secteurs sociaux et au développement rural ont représenté plus de la moitié du total des crédits engagés.

D'autres activités essentielles menées en 2005 concernent l'assistance en faveur des processus politiques en Asie et en Irak. En Afghanistan, la Commission a continué à soutenir la reconstruction et le renforcement des institutions, notamment en prêtant son assistance pour le maintien de l'ordre public, la promotion de la santé, le développement rural et la réforme de l'administration publique. Une aide a également été fournie pour l'organisation des élections législatives de septembre, qui se sont déroulées de façon satisfaisante. En Indonésie (Aceh), la Commission a financé des actions de reconstruction après le tsunami, a activement soutenu les activités de médiation qui ont débouché sur la signature d'un accord de paix et a apporté son soutien à l'instauration d'une paix durable. En Irak, les efforts déployés visaient à améliorer la vie quotidienne des citoyens irakiens, à renforcer la gouvernance ainsi que les processus politiques. Les actions étaient axées sur des besoins essentiels, tels que l'éducation, les soins de santé, l'approvisionnement en eau et les activités génératrices de revenus. En outre, l'UE a participé à l'organisation d'élections et du référendum sur la nouvelle constitution irakienne.

À compter de 2007, le nouvel **instrument de coopération au développement et de coopération économique** (ICDCE) sera le principal vecteur de l'aide à l'appui des efforts consentis par les pays en développement pour atteindre ces objectifs. Il s'agit d'un instrument complet qui couvre la coopération avec les pays et régions partenaires ainsi que les sept initiatives horizontales ou thématiques en faveur des pays partenaires. Il n'englobera pas le successeur du neuvième FED, puisque la proposition de budgétisation du FED ne s'est pas concrétisée.

La politique de coopération au développement et de coopération économique s'adresse à tous les pays, territoires et régions qui ne peuvent prétendre à une aide au titre de l'instrument d'aide de préadhésion ou de l'instrument européen de voisinage et de partenariat. Elle a pour vocation de soutenir la coopération au développement, la coopération économique, la coopération financière, la coopération scientifique et technique ainsi que toute autre forme de coopération avec les pays et régions partenaires, afin de les aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de réduire ainsi la pauvreté.

Conformément à l'engagement politique pris par l'UE, une enveloppe de 165 millions d'euros est réservée à l'accompagnement du processus d'ajustement des pays signataires du protocole sur le sucre affectés par la réforme du régime sucrier de l'UE.

Les crédits d'engagement proposés pour 2007 s'élèvent à 2 153 millions d'euros et couvriront des programmes thématiques et géographiques relevant des domaines politiques «Développement» et «Relations extérieures», en faveur de pays d'Amérique latine et d'Asie, y compris les pays d'Asie centrale et situés à l'est de la Jordanie. Le financement des différents volets est résumé ci-dessous.

Résumé du financement au titre de l'ICDCE par volet ou programme (en millions d'euros, aux prix courants):

Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile	23
Droits de l'homme et démocratie	49
Coopération avec les pays tiers industrialisés	22
Asie centrale	55
Pays situés à l'est de la Jordanie	92
Asie	626
Amérique latine	326
Sécurité alimentaire	191
Acteurs non étatiques du développement	199
Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	68
Développement humain et social	110
Afrique du Sud	132
Appui à l'ajustement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre	165
Dépenses d'appui	96
TOTAL	2 153

Ainsi que la Commission l'a proposé en 2004, le nouvel **instrument de coopération au développement et de coopération économique** (ICDCE) serait le principal vecteur de l'aide à l'appui des efforts consentis par les pays en développement pour atteindre ces objectifs. Il couvrirait la coopération avec les pays et régions partenaires ainsi que les sept initiatives horizontales ou thématiques en faveur des pays partenaires. Cette structure fait toutefois encore l'objet de débats dans le cadre de l'adoption de la législation pertinente et pourrait devoir être adaptée au regard de l'issue de ceux-ci. L'ICDCE n'englobera pas le successeur du neuvième FED, puisque la proposition de budgétisation ne s'est pas concrétisée.

3.6.3. Instruments spécifiques d'intervention en cas de crise

3.6.3.1. L'instrument de stabilité

Il s'agit d'un nouvel instrument conçu pour apporter une réponse adéquate aux situations de crise et d'instabilité ainsi qu'aux problèmes à long terme présentant des aspects liés à la stabilité ou à la sécurité. Il viendra compléter l'instrument d'aide de préadhésion, l'instrument européen de voisinage et de partenariat, de même que l'instrument de coopération au développement et de coopération économique et fournira une aide destinée à mettre en place les conditions nécessaires à l'exécution des politiques soutenues par chacun de ces trois instruments.

L'**instrument de stabilité** permettra notamment à la Communauté:

- d'apporter une réponse efficace, immédiate et intégrée aux situations de crise et d'instabilité dans les pays tiers dans le cadre d'un seul et unique instrument juridique, le temps que la coopération normale dans le cadre des instruments généraux de coopération et d'assistance puisse reprendre, en s'appuyant sur la valeur ajoutée démontrée par le mécanisme de réaction rapide et sur les dispositions prévues en cas d'urgence par un certain nombre d'instruments financiers existants dans le domaine des relations extérieures;
- de faire face aux problèmes transfrontaliers mondiaux et régionaux présentant des aspects liés à la sécurité ou à la stabilité qui se posent dans des pays tiers, à savoir, notamment, la non-prolifération et la sûreté nucléaires ainsi que la lutte contre les trafics, la criminalité organisée et le terrorisme ou encore les menaces graves et imprévues pour la santé publique;
- de réagir rapidement aux défis politiques urgents auxquels l'Union sera confrontée à l'avenir, en gérant des mesures non prévues par les trois instruments à finalité politique jusqu'à ce qu'elles

puissent être intégrées de manière adéquate dans le cadre politique de ces instruments.

L'instrument de stabilité relève exclusivement du premier pilier. Toutefois, sa conception tient compte de la nécessité d'assurer une coordination opérationnelle efficace entre les actions communautaires et les mesures adoptées dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune.

En 2007, la nouvelle activité «**Gestion de crises et menaces pour la sécurité mondiale**» comprendra les fonds nécessaires pour couvrir des opérations en matière de préparation et de réaction aux crises, des actions dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive, de la lutte contre la criminalité organisée et les trafics, de la protection des infrastructures critiques et des menaces pour la santé publique, de la lutte contre le terrorisme et de l'assistance dans le secteur nucléaire. Les crédits nécessaires en 2007 sont estimés au total à 246 millions d'euros.

Résumé du financement au titre de l'instrument de stabilité par volet ou programme (en millions d'euros, aux prix courants):

Préparation et réaction aux crises	100
Actions dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive	30
Actions transrégionales dans les domaines de la criminalité organisée, des trafics, de la protection des infrastructures critiques, des menaces pour la santé publique et de la lutte contre le terrorisme	10
Assistance dans le domaine nucléaire	69
Droits de l'homme et démocratie	32
Dépenses d'appui	5
TOTAL	246

3.6.3.2. L'instrument d'aide humanitaire

En termes d'aide humanitaire, on se souviendra de l'année 2005 en raison des deux énormes catastrophes naturelles qui l'ont marquée: le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie du Sud-Est et le tremblement de terre au Pakistan en octobre 2005. Ces deux catastrophes ont concentré les activités d'aide humanitaire en 2005 et ont exigé la mobilisation de fonds considérables pour financer l'aide humanitaire, contribuer à la reconstruction et apporter un soutien aux victimes. L'intervention de la Commission s'appuie sur la communication relative au renforcement de la capacité de réaction de l'Union européenne en cas de catastrophes et de crises dans les pays tiers, adoptée en 2005. En outre, la Commission a continué à prêter son assistance aux régions en proie à des crises oubliées et complexes. L'Afrique a été la principale bénéficiaire de ces aides, en particulier le Darfour, le Soudan, la République démocratique du Congo et l'Afrique occidentale. Parmi les autres régions qui ont bénéficié de grands programmes humanitaires figurent le Moyen-Orient et le Caucase du Nord en raison de la crise en Tchétchénie.

À partir de 2007, les actions d'aide humanitaire continueront à être mises en œuvre en vertu de l'unique base juridique, à savoir l'actuel règlement concernant l'aide humanitaire. **L'instrument d'aide humanitaire** est considéré comme déjà suffisamment bien défini en ce qui concerne ses objectifs et il fonctionne bien en termes de résultats et d'efficacité. Dans le contexte de la simplification et de la rationalisation, il a été décidé d'intégrer toutes les activités de nature humanitaire dans un instrument unique. Cela implique qu'à compter de 2007, les actions en matière d'aide alimentaire, actuellement financées par le domaine politique «**Développement**», et une partie de l'aide aux populations déracinées, actuellement financée par le domaine politique «**Relations extérieures**», seront intégrées dans l'instrument d'aide humanitaire. Le niveau d'engagements proposé en 2007 s'établit à 732 millions d'euros.

3.6.3.3. Assistance macrofinancière

Depuis sa création en 1990, l'**assistance macrofinancière** s'est révélée un instrument efficace de stabilisation économique et un moteur pour les réformes structurelles dans les pays bénéficiaires.

L'accélération des réformes dans les pays voisins conformément à la politique de voisinage et les efforts d'ajustement et de réforme déployés par les pays candidats et candidats potentiels durant la phase de préadhésion pourraient accroître les besoins de financement extérieur. Le niveau d'engagements proposé en 2007 est estimé à 80 millions d'euros.

3.6.4. *Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)*

Les activités en matière de **politique étrangère et de sécurité commune** (PESC) se poursuivront, une attention accrue étant accordée à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et aux activités de résolution de conflit et de stabilisation au Moyen-Orient et en Afrique. Il importera également de continuer à soutenir la République démocratique du Congo et le Soudan. La mission de police de l'UE en Bosnie se poursuivra pendant une année supplémentaire en 2007. Le financement proposé en 2007 est de 159 millions d'euros.

3.6.5. *Volets extérieurs des politiques internes*

Enfin, il conviendrait d'ajouter qu'à partir de 2007, les volets extérieurs des politiques internes ne relèveront plus d'instruments juridiques ou de règlements distincts. Les instruments et règlements pertinents contiennent des dispositions garantissant que les volets extérieurs des politiques internes soient dûment pris en compte. De cette manière, les quatre nouveaux instruments permettent de couvrir des mesures en faveur de domaines politiques tels que l'environnement, l'éducation, les transports, les douanes et la fiscalité.

3.6.6. *Réserve pour aides d'urgence et réserve pour garantie de prêts*

Dans le cadre des perspectives financières pour 2000-2006, les réserves figuraient sous le titre 6, qui comportait deux éléments: la **réserve pour aides d'urgence** et la **réserve pour garantie de prêts**.

Dans le nouveau cadre financier, les ressources destinées à alimenter le Fonds de garantie relatif aux actions extérieures seront budgétisées directement dans la rubrique 4 selon la procédure budgétaire annuelle normale, sur la ligne budgétaire correspondante, conformément au nouveau mécanisme proposé. Une dotation de 200 millions d'euros est proposée pour 2007.

La réserve pour aides d'urgence sera financée en dehors du cadre financier. Elle ne sera mobilisée pour répondre rapidement à des besoins ponctuels d'aide à des pays tiers, à la suite d'événements imprévus, que si la nécessité s'en fait sentir en cours d'exercice. Il y sera fait appel en priorité pour des actions à caractère humanitaire et, le cas échéant, pour la gestion d'une crise civile et la protection civile.

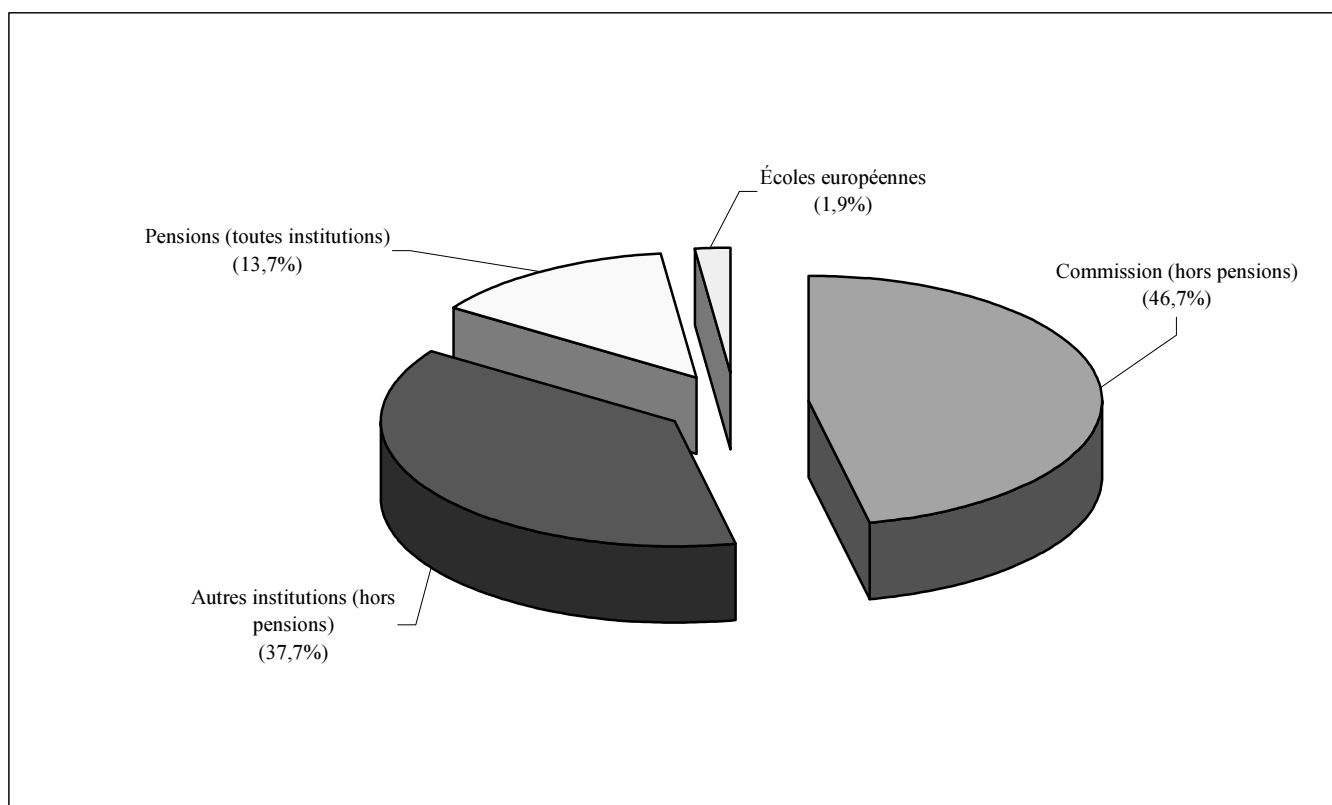
3.7. Administration: rubrique 5

3.7.1. Tableau récapitulatif:

(en millions d'euros, aux prix courants)

	Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Différence 2007 - 2006	
	Crédits	Crédits	Crédits	%
Cadre financier avec contributions du personnel	6 708	7 115	407	6,07%
Cadre financier avec contributions du personnel (hors pensions)	5 803	6 155	352	6,07%
Demande de la Commission pour la rubrique 5	4 197	4 360	163	3,88%
Demande de la Commission hors pensions	3 292	3 400	108	3,28%
Demande de la Commission hors anciennes subventions A-30	4 144	4 350	216	5,20%
Demande de la Commission hors pensions et anciennes subventions A-30	3 239	3 400	161	4,96%
Autres institutions	2 460	2 643	183	7,45%
Total des dépenses de la rubrique 5	6 656	7 002	346	5,20%
Total des dépenses de la rubrique 5 (hors anciennes subventions A-30)	6 603	7 002	399	6,04%
			Marge = 112,7	

Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 76 millions d'euros pour les contributions du personnel au régime de pensions.



Rubrique 5: Administration	Avant-projet de budget 2007	
	en millions d'euros	%
Commission (hors pensions)	3 270 337 000	46,7%
Autres institutions (hors pensions)	2 642 650 493	37,7%
Pensions (toutes institutions)	959 630 000	13,7%
Écoles européennes	129 666 156	1,9%
Totaux	7 002 283 649	100,0%

3.7.2. Principaux facteurs de l'évolution de la rubrique 5

La rubrique 5 regroupe les dépenses administratives de toutes les institutions. Pour ce type de dépenses, **le facteur principal est l'évolution du nombre de postes.**

En 2007, l'évolution des postes est à nouveau largement déterminée par les besoins liés à l'élargissement. Au total, 853 postes sont demandés par la Commission, complétés par 50 agents externes. Globalement, cette demande représente une augmentation de 4 % du personnel de la Commission.

Pour couvrir d'autres besoins, la Commission a également prévu dans sa planification interne 245 redéploiements entre les directions générales et 340 redéploiements au sein des directions générales. Ces redéploiements sont possibles grâce aux gains de productivité induits par des facteurs comme les technologies de l'information (TI).

Lorsque le nombre de postes est défini dans le tableau des effectifs, la plupart des dépenses de la rubrique 5 (hors pensions) peuvent être calculées sur la base de ce nombre comme donnée principale:

- les **rémunérations** du personnel et de la majorité du personnel externe sont définies par une méthode figurant dans le statut, qui adapte l'évolution des rémunérations du personnel à l'évolution des salaires dans les États membres. Il existe un lien très strict entre les crédits et les effectifs de personnel employés par l'institution et toute diminution des crédits a pour effet immédiat de réduire le nombre de personnes travaillant pour la Commission;
- les **infrastructures immobilières** évoluent sur la base d'un rapport entre les effectifs et l'espace de bureau. La principale variation concerne l'évolution du prix du mètre carré de bureau à Bruxelles et à Luxembourg, principaux sites de l'administration européenne;
- d'autres dépenses sont revues à la hausse ou à la baisse en fonction des effectifs de personnel, par exemple les fournitures de bureau, les ordinateurs et services connexes, le mobilier, etc.

Toutefois, bien que la plupart des modifications apportées aux dépenses administratives soient essentiellement motivées par l'évolution du nombre de postes, d'autres facteurs spécifiques influencent également fortement la demande pour l'APB 2007:

- premièrement, une augmentation importante est prévue pour la **sécurité**. Elle couvrira l'installation de portiques de sécurité dans tous les bâtiments au siège (programme de quatre ans) et permettra de faire face à la hausse des frais d'assurance et de gardiennage. Dans les délégations, le renforcement est indispensable en raison des risques accrus dans de nombreux pays où le recours à des gardes du corps personnels devient parfois une nécessité, et en raison du projet de la Commission d'ouvrir une délégation en Iraq. De plus, comme le réseau des délégations est amené à traiter un volume croissant d'informations sensibles, il existe un besoin important de renforcer le réseau des télécommunications et les habilitations de sécurité du personnel qui traite ces informations. Parallèlement au renforcement des délégations dans les Balkans, le développement de la sécurité est la principale explication de la

hausse des dépenses liées aux délégations;

- toutefois, les crédits destinés au **personnel linguistique externe** diminuent. Tandis que la capacité de l'institution à traiter les nouvelles langues augmente progressivement, la Commission a dû concentrer ses efforts de traduction et d'interprétation sur les sujets les plus sensibles, et maintenir un contrôle global strict de la demande de services linguistiques. Cela a sensiblement réduit la demande de traduction et d'interprétation pour les langues UE-15, avec un impact plus que proportionnel sur la demande de personnel linguistique externe;
- les gains d'efficacité en matière de **publication** continuent de générer des économies supplémentaires. Le prix du Journal officiel dans 25 langues est aujourd'hui moins élevé qu'il ne l'était pour 15 langues il y a quelques années. Une telle économie n'est naturellement possible que grâce à un investissement régulier et productif dans l'équipement informatique, réalisé dans le passé. Indépendamment du Journal officiel, le budget consacré aux autres publications diminue également;
- la Commission a décidé de mener une **politique sociale** forte pour son personnel, composé essentiellement d'expatriés. Le principal moteur de changement est la nécessité d'augmenter le nombre de places dans les crèches. Le nombre de places actuellement disponibles est d'environ 735, avec une liste d'attente d'environ 450. La Commission a décidé d'ajouter 100 places à court terme pour résoudre progressivement ce problème;
- afin de contribuer à la réduction des **problèmes environnementaux**, la Commission a adopté un ensemble de mesures de mobilité destinées à encourager l'utilisation des transports publics. Celles-ci comprennent la mise à disposition de bicyclettes pour se déplacer entre les bâtiments, et une proposition de remboursement de la moitié du prix des transports en commun pour le personnel qui fait des trajets réguliers et renonce à utiliser les parcs de stationnement;
- la Commission a également décidé de renforcer ses **activités informatiques**, eu égard au rôle essentiel joué par les technologies de l'information pour obtenir et échanger rapidement des informations, et à leur potentiel qui a été démontré en matière de gains de productivité. En 2007, l'accent sera mis sur un stockage de tous les documents à l'échelle de la Commission, l'amélioration du service de courrier électronique, un accès plus convivial aux services d'information, et un développement des services proposés par le Data Centre;
- enfin, les crédits administratifs doivent également couvrir l'évolution de certains coûts ne relevant pas du contrôle de l'institution, comme l'augmentation du prix de l'énergie et les frais d'entretien du bâtiment du Berlaymont.

3.7.3. *Ressources humaines*

Pendant plusieurs années, la Commission a concentré toutes ses demandes de nouveaux postes sur les tâches liées à l'élargissement, alors que toutes les autres nouvelles tâches devaient être couvertes par un redéploiement de personnel. La Commission se félicite du soutien apporté par l'autorité budgétaire à ses demandes de postes pour l'élargissement. Jusqu'à présent, la Commission a pu atteindre l'objectif qu'elle s'était elle-même fixé, à savoir recruter un nombre de ressortissants des nouveaux États membres équivalent au nombre global de nouveaux postes accordés pour l'élargissement.

Pour 2007, la Commission demande 853 nouveaux postes. À l'exception de 13 postes consacrés au recrutement des spécialistes requis dans les services juridiques et linguistiques à la suite du changement de statut de la langue irlandaise, l'élargissement demeure le seul motif de demande de nouveaux postes. Tandis que 610 postes sont proposés en liaison avec le dernier élargissement à l'UE-10, 230 postes sont prévus pour le prochain élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie (UE-2), si ces pays adhèrent à l'Union en 2007. Cette demande est complétée par 50 nouveaux agents externes (30 pour l'UE-10 et 20 pour l'UE-2), principalement destinés aux bureaux de représentation dans les nouveaux États membres.

Ces 853 nouveaux postes seront répartis en 801 nouveaux postes inscrits au tableau principal des effectifs de fonctionnement de la Commission et en 52 nouveaux postes attribués aux offices.

Budget de fonctionnement (rubrique 5)	Postes supplémentaires pour 2007 par tableau des effectifs
Budget de fonctionnement de la Commission	801
OPOCE	20
OLAF	11
EPSO (avec EEA)	5
OIB	10
OIL	5
PMO	1
Totaux	853

Dans sa communication «Activités et ressources humaines de la Commission dans l'Union européenne élargie»¹⁹, la Commission a estimé que l'élargissement de ses travaux aux dix nouveaux États membres exigerait le recrutement de 3 960 personnes supplémentaires, financé par la rubrique 5, sur une période de transition allant de 2003 à 2008, après redéploiement et avec une répartition estimée de 3 400 postes et de 560 agents externes²⁰. Au cours des derniers exercices, l'autorité budgétaire a approuvé les estimations en ressources humaines contenues dans cette communication et a permis de recruter 2 680 personnes supplémentaires à la Commission, dont 2 180 étaient liées à de nouveaux postes et 500 relevaient du personnel externe. Même si ces renforcements ont été importants, ils sont insuffisants pour garantir le bon fonctionnement de l'Union élargie avec une pleine application des politiques, des réglementations et des programmes. En conséquence, la demande de 640 personnes pour 2007 (610 postes et 30 agents externes) couvre la moitié des besoins restants et est entièrement compatible avec la communication.

Ces postes sont nécessaires car l'élargissement à l'UE-10 devrait encore générer de nouvelles tâches pour la Commission jusqu'en 2008. Jusqu'à présent, dans la plupart des cas, les nouveaux États membres n'ont pas encore participé au cycle complet des opérations communautaires. De même, pour la plupart des procédures législatives, les nouveaux États membres n'ont pas encore participé à un nouveau cycle législatif complet, depuis les consultations préliminaires des parties intéressées jusqu'à la transposition en droit interne. Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre du droit communautaire, la vitesse de croisière n'est pas encore atteinte dans le nombre prévu de plaintes introduites par les parties concernées. Cela montre que la stratégie choisie par la Commission pour mettre progressivement en place son processus de recrutement sur une période de cinq ans est viable et devrait être maintenue.

¹⁹ COM(2002) 311 final du 5.6.2002.

²⁰ L'augmentation nette totale est estimée à 3900 nouveaux membres du personnel en tenant compte d'une réduction nette de 60 membres du personnel financés par d'autres rubriques (principalement des agents externes financés par des programmes de préadhésion).

Le tableau suivant indique comment la Commission entend répartir les 3 320 membres du personnel pour l'élargissement UE-10 (fonctionnaires et personnel externe) et plus spécifiquement les 640 nouveaux membres du personnel pour 2007.

Budget de fonctionnement (rubrique 5) hors recherche	Ressources humaines supplémentaires en 2007 pour l'adhésion, par groupes de politiques	Nouvelles ressources humaines pour l'adhésion, y compris le personnel externe, par groupes de politiques (2003-2007)
Agriculture et pêche	33	209
Actions structurelles et de cohésion	36	267
Politiques internes	421	1430
Politiques extérieures	13	70
Services linguistiques *	42	1 244
Services d'appui et de coordination **	95	466
Préadhésion	0	-366
Totaux	640	3320

* Comprend les postes inscrits au tableau des effectifs et le personnel externe de l'Office des publications.

** Comprend les postes inscrits aux tableaux des effectifs et le personnel externe des autres offices (OLAF, EPSO, OIL, OIB et PMO).

Alors que la plupart des besoins correspondant aux services linguistiques et à la gestion de programmes pour l'agriculture et les actions structurelles ont été satisfaits pendant les premières années, l'accent est mis à présent sur les politiques interne, dans l'allocation des ressources. Le motif principal du renforcement en personnel est le processus législatif, et en particulier la mise en œuvre de la législation dans les nouveaux États membres. Le traitement des affaires de concurrence et la création de bureaux de représentation dans les nouveaux États membres sont également couverts par cette rubrique. En outre, cette mise en exergue des politiques internes reflète également les objectifs stratégiques fixés par l'Union, en rapport soit avec la stratégie de Lisbonne sur la croissance et l'emploi, soit avec le «programme de La Haye» pour la liberté, la sécurité et la justice, qui sont naturellement étendus aux nouveaux États membres. L'accent est également mis sur l'assistance et la coordination, bien que le renforcement soit modeste, exprimé en pourcentage des ressources préexistantes.

Le budget 2006 prévoit déjà 100 agents externes pour préparer le prochain élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie. En comptant sur l'adhésion de ces deux pays, 250 membres du personnel supplémentaires sont proposés pour 2007, dont 230 postes et 20 agents externes²¹. Cette demande est compatible avec les conclusions de la communication présentée en novembre dernier sur «L'incidence de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie sur les ressources humaines de la Commission»²², dans laquelle la Commission a estimé le nombre total net des effectifs requis, sur une période de transition de trois ans et après redéploiement, à 850, dont 750 postes. La plupart de ces nouvelles ressources pour 2007 (environ 210) seront consacrées aux secteurs des langues et de la communication (traduction, interprétation, bureaux de presse), afin d'atteindre un niveau de fonctionnement satisfaisant, s'il ne l'est pas encore, au cours des mois qui suivront l'adhésion. En conséquence, les besoins des autres services ne sont couverts que de manière sélective et incomplète avec les quelques postes restants, ainsi que par un redéploiement d'environ 60 personnes libérées par la suppression progressive des activités de préadhésion (comprenant la fermeture progressive des délégations), qui commencera en 2007.

²¹ Alors que les estimations initiales prévoyaient 250 postes, il semble pertinent de prévoir davantage d'agents externes pour 2007. Il pourrait en découler une transformation en postes, le cas échéant, au cours des prochaines années.

²² COM (2005) 573 final du 15 novembre 2005

Pour appuyer les quatre priorités définies par la Commission pour 2007 (prospérité, solidarité, sécurité et leur rayonnement extérieur), la Commission ne demande pas de ressources humaines supplémentaires et entend consentir des efforts pour soutenir les initiatives proposées dans le cadre de ces priorités. Ainsi, quelque 245 fonctionnaires seront redéployés entre les services. Ces postes seront fournis par l'ensemble des départements pour soutenir ces priorités. Parmi ces postes, 18 d'entre eux sont redéployés en raison du projet de création de l'agence exécutive pour les RTE-T, en supplément des postes qui seront gelés pour le détachement de fonctionnaires vers cette agence.

De plus, les services ont annoncé qu'ils prévoyaient environ 340 redéploiements internes, afin de soutenir les quatre priorités, comme l'explique la communication relative à la SPA, et de faire face temporairement à certaines activités liées à l'élargissement qui ne peuvent pas encore bénéficier de nouveaux postes en 2007, ou pour d'autres fins organisationnelles.

Enfin, la Commission demande 36 nouveaux postes dans les tableaux des effectifs de la recherche pour l'élargissement à l'UE-2. De nouveaux postes sont également nécessaires pour le projet ITER. Tous ces postes sont financés par le programme-cadre sous la rubrique 1a, dans le cadre d'une marge prédéfinie et convenue, et n'affectent pas les postes administratifs financés par la rubrique 5 du cadre financier.

3.7.4. Ressources financières

Le tableau ci-après montre l'évolution par type de dépenses administratives pour la Commission:

(en euros, aux prix courants)

Type de dépenses		Budget	Avant-projet de budget	Différence	
		2006	2007	2007 – 2006	
Membres	Membres (dont pensions)	18 856 000	19 877 000	5,4%	1 021 000
Personnel	Rémunérations et droits normaux	1 789 319 644	1 886 740 000	5,4%	97 420 356
	Recrutement	40 602 000	49 459 000	21,8%	8 857 000
	Cessation des fonctions (dégagement)	33 082 000	30 911 000	-6,6%	-2 171 000
	Coûts de formation	28 202 800	29 118 800	3,2%	916 000
	Dépenses sociales (partie)	20 830 500	21 706 000	4,2%	875 500
Dépenses extérieures	Personnel externe (RAAA)	140 651 200	147 034 000	4,5%	6 382 800
	Autre personnel externe (END, personnel des agences)	73 394 925	79 693 000	8,6%	6 298 075
	Services informatiques	32 498 000	35 359 000	8,8%	2 861 000
	Personnel externe linguistique	47 312 000	40 094 000	-15,3%	-7 218 000
Loyers et dépenses connexes	Loyers	321 951 000	336 476 000	4,5%	14 525 000
	Dépenses liées aux bâtiments	84 980 100	95 831 000	12,8%	10 850 900
	Sécurité	65 142 000	72 064 000	10,6%	6 922 000
Activités de contact	Mission et représentation	73 446 600	78 902 100	7,4%	5 455 500
	Réunions, comités, conférences	65 749 500	65 146 000	-0,9%	-603 500
Société de	Journal officiel	27 020 000	22 980 000	-15,0%	-4 040 000
	Publications	24 585 600	22 628 000	-8,0%	-1 957 600
	Acquisition d'informations	7 406 000	7 018 000	-5,2%	-388 000
	Études et enquêtes	18 197 000	16 470 000	-9,5%	-1 727 000
Dépenses administratives générales	Équipement général, véhicules, mobilier	29 044 600	30 236 600	4,1%	1 192 000
	Mobilité	450 000	3 250 000	622,2%	2 800 000
	Matériel informatique et système d'information	103 443 700	111 881 200	8,2%	8 437 500
	Autres dépenses administratives	63 634 600	65 082 300	2,3%	1 447 700
spéciales	Écoles européennes	127 124 156	129 666 156	2,0%	2 542 000
	Subventions	2 280 000	2 380 000	4,4%	100 000
	Pensions	904 818 000	959 630 000	6,1%	54 812 000
Totaux		4 144 021 925	4 359 633 156	5,2%	215 611 231

Compte tenu de l'augmentation de personnel (4 %), de l'évolution de l'inflation (2 % à Bruxelles et 2,5 % à Luxembourg) et de l'adaptation prévue des salaires à la fin 2006 (2,4 %) et à la fin 2007 (2,1 %), les principaux facteurs supplémentaires mis en évidence par le tableau ci-dessus sont les suivants:

- l'augmentation des coûts de recrutement reflète les effectifs supplémentaires à recruter en 2007, à savoir 853, contre 700 en 2006. Elle reflète également la «rotation» supplémentaire prévue dans les délégations, qui est liée au personnel excédentaire résultant de l'exercice de déconcentration. Il importe de souligner que les coûts de recrutement de l'EPSO diminuent encore cette année;
- les coûts liés au personnel externe (RAAA) augmentent principalement en raison de la demande de personnel supplémentaire pour les bureaux de représentation dans le cadre des nouvelles ressources humaines pour 2007. Ces coûts sont également déterminés par une transformation limitée d'agents locaux en agents contractuels dans les délégations, en vue du traitement des informations sensibles. Enfin, une hausse supplémentaire est liée à l'ouverture de nouvelles crèches, dont les membres du personnel sont recrutés en tant qu'agents contractuels. Les effectifs du personnel externe autre augmentent également, mais cette augmentation est compensée par une réduction du nombre d'agents contractuels au siège et d'autres dépenses administratives décentralisées;
- l'augmentation des dépenses liées aux bâtiments résulte de la hausse du coût de l'énergie, du coût

croissant de l'entretien des bâtiments, de la sécurité et de l'équipement de bâtiments plus anciens qui appartiennent à l'institution.

- l'augmentation des pensions est plus faible que prévu. Cette situation est temporaire et résulte des économies de la réforme pour l'adaptation progressive du coefficient correcteur.

Le tableau ci-après montre l'évolution des dépenses sociales. L'augmentation est principalement due à l'ouverture de nouvelles crèches, ce qui a un impact sur le nombre d'agents contractuels et nécessite une rénovation des bâtiments afin de soutenir cette activité spécifique:

(en euros, aux prix courants)

Dépenses sociales (partie)	20 830 500	21 706 000	4,2%	875 500
Personnel externe (RAAA) (contrat avec les crèches)	5 126 000	6 596 843	28,7%	1 470 843
Dépenses liées aux bâtiments (Cornet Lemar)	3 000 000	3 000 000	0,0%	0
Dépenses sociales totales	28 956 500	31 302 843	8,1%	2 346 343

Il existe plusieurs offices européens couverts par le budget de la Commission (leur budget est inclus dans le tableau précédent). Le tableau suivant donne une idée de l'évolution du budget de chaque office:

(en euros, aux prix courants)

OPOCE	80 855 000	80 025 000	-1,0%	-830 000
OLAF	50 161 000	52 042 000	3,7%	1 881 000
EPSO & EEA	25 154 000	25 345 000	0,8%	191 000
PMO	30 929 000	32 692 000	5,7%	1 763 000
OIB	55 464 000	57 624 000	3,9%	2 160 000
OIL	23 075 000	23 671 000	2,6%	596 000

Le tableau ci-après montre l'évolution pour les délégations et les représentations:

(en euros, aux prix courants)

Délégations (RELEX-SEU)	341 506 000	362 847 000	6,2%	21 341 000
Bureaux des représentations (personnel externe+infrastructures)	36 900 000	39 950 000	8,3%	3 050 000

En ce qui concerne les offices administratifs de la Commission, l'augmentation pour le **PMO** est liée au développement d'un nouveau système d'information destiné à gérer l'assurance maladie et les droits financiers du personnel.

Les économies liées à l'**OPOCE** résultent d'une baisse de l'activité de publication du droit dérivé dans les 10 nouvelles langues. L'augmentation très limitée pour l'**EPSO** (et l'**EEA**) montre l'efficacité de cet office interinstitutionnel, compte tenu du grand nombre de concours encore programmés pour 2007.

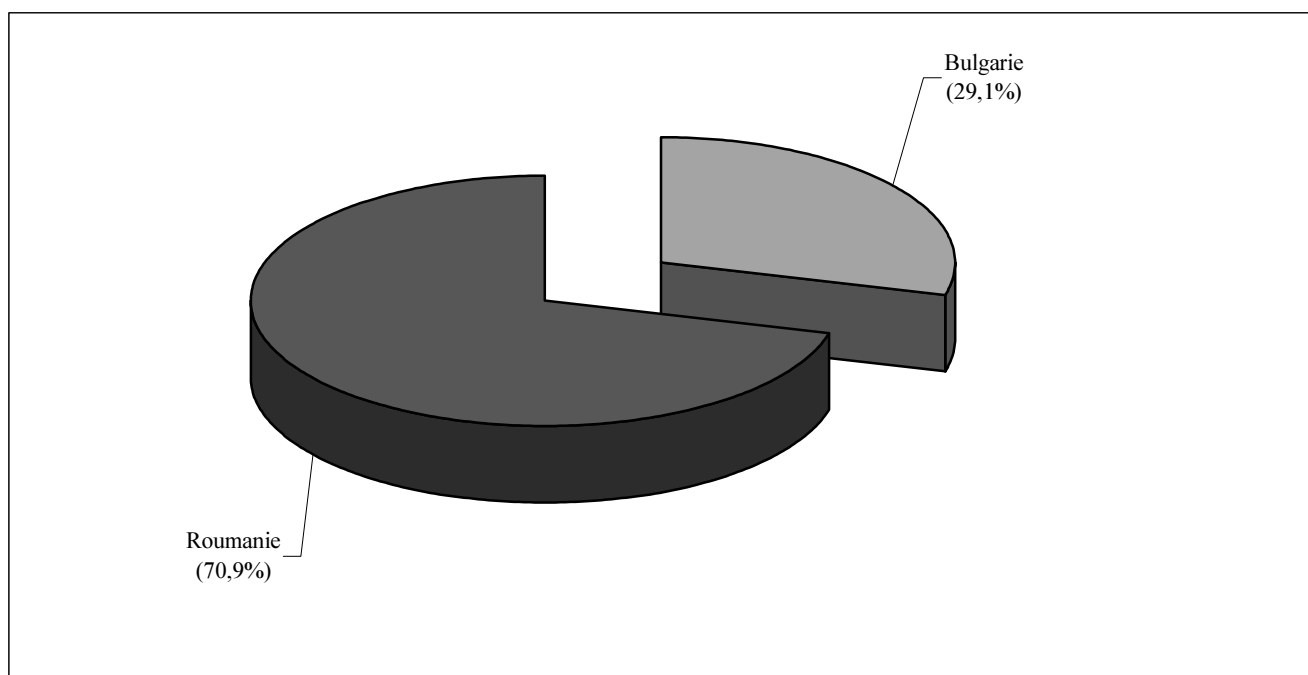
L'augmentation pour les bureaux des représentations correspond à l'ajout de deux bureaux (à Sofia et à Bucarest). Il se produit une diminution correspondante du budget des délégations. Comme cela a été expliqué plus haut, l'augmentation prévue pour les délégations s'explique par les besoins en matière de sécurité, le renforcement des délégations dans les Balkans, et le renforcement et la sécurisation des liens de télécommunication avec le siège.



3.8. Compensations: rubrique 6

3.8.1. Tableau récapitulatif:

(en millions d'euros, aux prix courants)

Budget 2006	CF 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2007 - 2006
Crédits	CE	Crédits	Crédits
1 074	445	444,6	-58,6%
		Marge = 0,4	

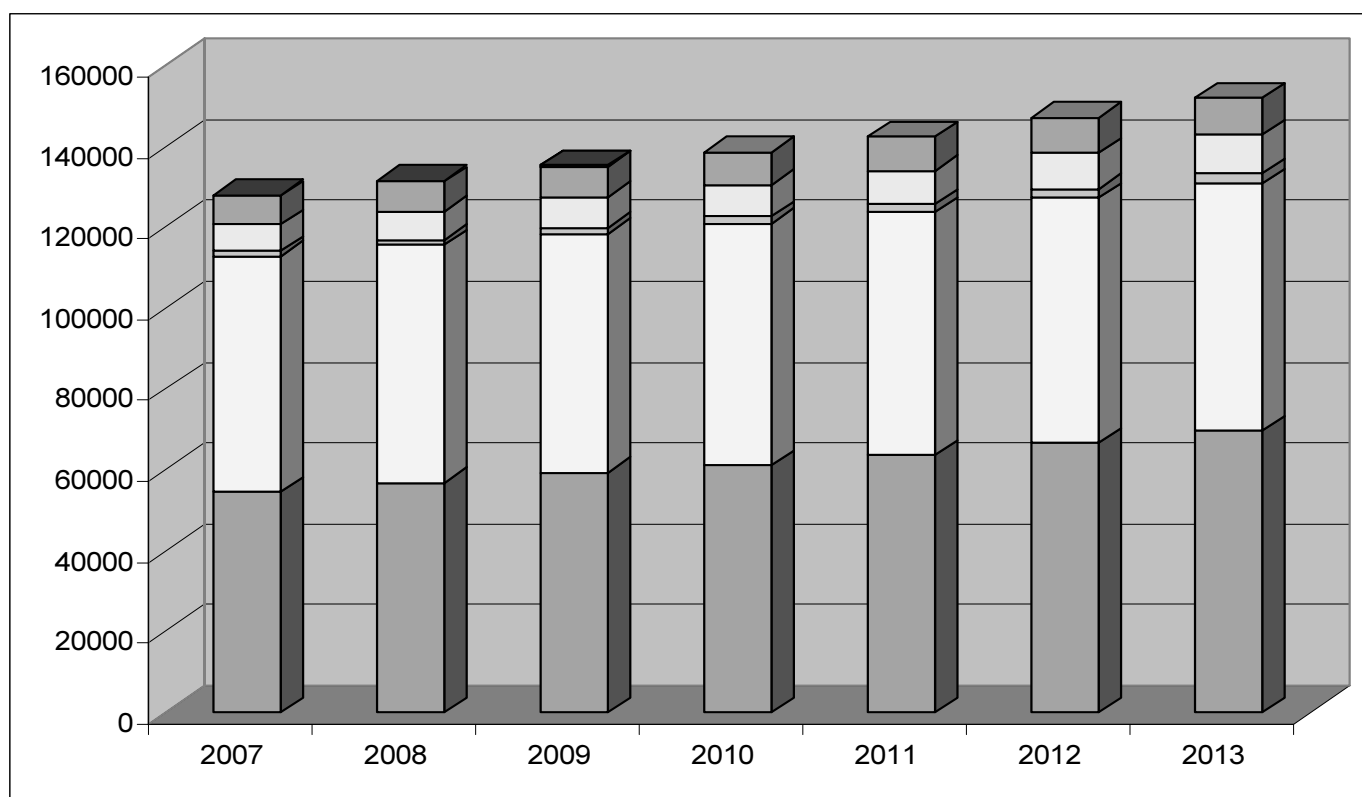


Rubrique 6: Compensations		Avant-projet de budget 2007	
		en millions d'euros	%
	Bulgarie	129 255 132	29,1%
	Roumanie	315 391 020	70,9%
Totaux		444 646 152	100,0%

La présente rubrique couvre les montants correspondant à la facilité de trésorerie et à la facilité Schengen décidées lors des négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie. Elles sont respectivement destinées à contribuer à l'amélioration de la trésorerie dans les budgets nationaux et à servir d'instrument temporaire pour financer des mesures de contrôle aux nouvelles frontières extérieures de l'Union. Il est proposé d'inscrire la quasi-totalité du montant disponible dans le budget, qui s'élève à 444,6 millions d'euros pour 2007.

4. ANNEXES

4.1. Cadre financier pluriannuel aux prix courants



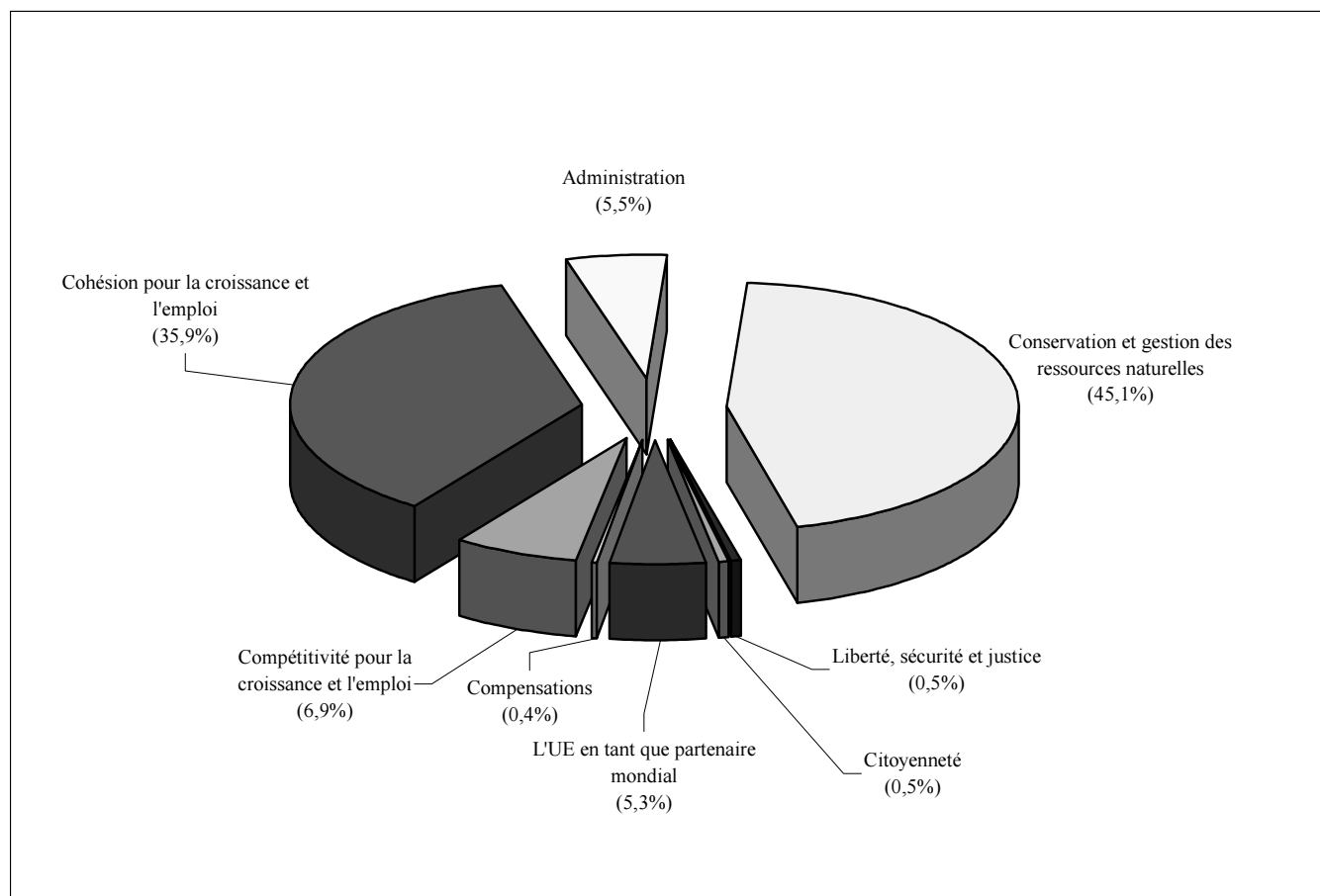
(en millions d'euros, aux prix courants)

CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	Prix courants							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Totaux 2007-2013
1. CROISSANCE DURABLE	54 405	56 736	59 197	61 144	63 601	66 640	69 678	431 401
Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8 918	9 847	10 769	11 750	12 974	14 239	15 490	83 987
Cohésion pour la croissance et l'emploi	45 487	46 889	48 428	49 394	50 627	52 401	54 188	347 414
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	58 351	58 800	59 252	59 726	60 191	60 663	61 142	418 125
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	45 759	46 217	46 679	47 146	47 616	48 093	48 575	330 085
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 273	1 362	1 523	1 693	1 889	2 105	2 376	12 221
Liberté, sécurité et justice	637	747	872	1 025	1 206	1 406	1 661	7 554
Citoyenneté	636	615	651	668	683	699	715	4 667
4. L'UNION EUROPÉENNE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL	6 578	7 002	7 440	7 893	8 430	8 997	9 595	55 935
5. ADMINISTRATION (1)	7 039	7 380	7 699	8 008	8 334	8 670	9 095	56 225
6. COMPENSATIONS	445	207	210					862
TOTAL DES CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	128 091	131 487	135 321	138 464	142 445	147 075	151 886	974 769
TOTAL DES CRÉDITS POUR PAIEMENTS	123 790	129 481	123 646	133 202	133 087	139 908	142 180	925 294
Plafond des crédits pour paiements en % du RNB (SEC 95) (2)	1,06%	1,16%	0,97%	1,00%	0,96%	0,97%	0,94%	1,00%
Marge pour imprévu	0,18%	0,18%	0,27%	0,24%	0,28%	0,27%	0,30%	0,24%
Plafond des ressources propres	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%

(1) S'agissant des dépenses de pensions, les montants pris en compte sous le plafond de cette rubrique sont calculés nets des contributions du personnel au régime correspondant, dans la limite de 500 millions d'euros aux prix de 2004 pour la période 2007-2013.

(2) Prévisions de l'automne 2005.

4.2. Données chiffrées par rubrique du cadre financier — Crédits pour engagements (données chiffrées globales)



CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS		Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2007
		(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
		Euros	Euros	Euros	%	Euros
1. CROISSANCE DURABLE		47 507 931 319	54 405 000 000	54 282 662 015	14,3%	6 774 730 696
	<i>Marge</i>			122 337 985		
■	— Compétitivité pour la croissance et l'emploi	7 890 175 685	8 918 000 000	8 796 103 511	11,5%	905 927 826
	<i>Marge</i>			121 896 489		
■	— Cohésion pour la croissance et l'emploi	39 617 755 634	45 487 000 000	45 486 558 504	14,8%	5 868 802 870
	<i>Marge</i>			441 496		
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES		56 550 657 356	58 351 000 000	57 217 576 036	1,2%	666 918 680
	dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	43 319 970 000	45 759 000 000	43 684 007 000	0,8%	364 037 000
	<i>Marge</i>			1 133 423 964		
	dont: dépenses relatives au marché et paiements directs ⁽²⁾			1 068 993 000		
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE		1 160 882 589	1 273 000 000	1 174 394 000	1,2%	13 511 411
	<i>Marge</i>			98 606 000		
■	— Liberté, sécurité et justice	549 395 000	637 000 000	571 339 000	4,0%	21 944 000
	<i>Marge</i>			65 661 000		

	Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2007
— Citoyenneté	611 487 589	636 000 000	603 055 000	-1,4%	-8 432 589
Marge			32 945 000		
4. L'UNION EUROPÉENNE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL ⁽³⁾	8 400 771 538	6 578 000 000	6 702 527 000	-20,2%	-1 698 244 538
Marge			110 000 000		
5. ADMINISTRATION ⁽⁴⁾	6 603 523 817	7 039 000 000	7 002 283 649	6,0%	398 759 832
Marge			112 716 351		
6. COMPENSATIONS	1 073 500 332	445 000 000	444 646 152	-58,6%	-628 854 180
Marge			353 848		
Total des crédits pour engagements	121 297 266 951	128 091 000 000	126 824 088 852	4,6%	5 526 821 901
Marge			1 577 438 148		
Dépenses obligatoires	45 918 959 201		45 570 688 960	-0,8%	-348 270 241
Dépenses non obligatoires	75 378 307 750		81 253 399 892	7,8%	5 875 092 142
Total des crédits pour paiements	112 075 965 076	123 790 000 000	116 418 093 086	3,9%	4 342 128 010
Marge			7 447 906 914		
Dépenses obligatoires	45 935 536 201		45 460 791 460	-1,0%	-474 744 741
Dépenses non obligatoires	66 140 428 875		70 957 301 626	7,3%	4 816 872 751
Crédits pour paiements en % du RNB	1,00%	1,06%	0,99%		

(1) Avant-projet de budget rectificatif n° 1 compris.

(2) Après transfert au titre de la modulation vers le développement rural et des aides au coton au profit de la restructuration des régions productrices de coton.

(3) La marge de 2007 pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve pour aides d'urgence (234,5 millions d'euros).

(4) Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 76 millions d'euros pour les contributions du personnel au régime de pensions.

4.3. Données chiffrées par rubrique du cadre financier — Crédits pour paiements (données chiffrées globales)

CRÉDITS POUR PAIEMENTS	Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2007
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
1. CROISSANCE DURABLE	39 162 459 075		44 733 790 319	14,2%	5 571 331 244
— Compétitivité pour la croissance et l'emploi	7 430 018 579		6 943 524 511	-6,5%	-486 494 068
— Cohésion pour la croissance et l'emploi	31 732 440 496		37 790 265 808	19,1%	6 057 825 312
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	55 439 470 941		55 683 381 736	0,4%	243 910 795
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	43 319 644 600		43 407 987 756	0,2%	88 343 156
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 157 719 453		1 106 621 652	-4,4%	-51 097 801
— Liberté, sécurité et justice	533 358 000		426 989 000	-19,9%	-106 369 000
— Citoyenneté	624 361 453		679 632 652	8,9%	55 271 199
4. L'UNION EUROPÉENNE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL	8 639 291 458		7 447 469 578	-13,8%	-1 191 821 880
5. ADMINISTRATION	6 603 523 817		7 002 183 649	6,0%	398 659 832
6. COMPENSATIONS	1 073 500 332		444 646 152	-58,6%	-628 854 180
Total des crédits pour paiements	112 075 965 076	123 790 000 000	116 418 093 086	3,9%	4 342 128 010
<i>Marge</i>			<i>7 447 906 914</i>		
Dépenses obligatoires	45 935 536 201		45 460 791 460	-1,0%	-474 744 741
Dépenses non obligatoires	66 140 428 875		70 957 301 626	7,3%	4 816 872 751
Total des crédits pour engagements	121 297 266 951	128 091 000 000	126 824 088 852	4,6%	5 526 821 901
<i>Marge</i>			<i>1 577 438 148</i>		
Dépenses obligatoires	45 918 959 201		45 570 688 960	-0,8%	-348 270 241
Dépenses non obligatoires	75 378 307 750		81 253 399 892	7,8%	5 875 092 142
Crédits pour paiements en % du RNB	1,00%	1,06%	0,99%		

(1) Avant-projet de budget rectificatif n° 1 compris.

4.4. Données chiffrées par rubrique du cadre financier — Crédits pour engagements (détail)

CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2005
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
I. CROISSANCE DURABLE	47 507 931 319	54 405 000 000	54 282 662 015	14,3%	6 774 730 696
<i>Marge</i>			122 337 985		
Ia. Compétitivité pour la croissance et l'emploi	7 890 175 685	8 918 000 000	8 796 103 511	11,5%	905 927 826
<i>Marge</i>			121 896 489		
— Septième programme-cadre de recherche (y compris achèvement du sixième programme-cadre de recherche)	5 321 225 000		5 486 200 000	3,1%	164 975 000
— 02 – Entreprises	133 064 000		191 017 000	43,6%	57 953 000
— 06 – Énergie et transports	224 028 000		248 424 000	10,9%	24 396 000
— 08 – Recherche	3 475 735 000		3 549 874 000	2,1%	74 139 000
— 09 – Société de l'information et médias	1 162 898 000		1 174 213 000	1,0%	11 315 000
— 10 – Recherche directe	310 600 000		321 472 000	3,5%	10 872 000
— 11 – Pêche et affaires maritimes	14 900 000		1 200 000	-91,9%	-13 700 000
— Démantèlement (10 – Recherche directe)	19 000 000		27 000 000	42,1%	8 000 000
— RTE (06 – Énergie et transports)	724 450 000		853 000 000	17,7%	128 550 000
— Galileo (06 – Énergie et transports)			100 000 000		100 000 000
— Marco Polo (06 – Énergie et transports)	35 000 000		56 000 000	60,0%	21 000 000
— Éducation et formation tout au long de la vie (15 – Éducation et culture)	697 174 000		903 872 000	29,6%	206 698 000
— Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	254 444 500		388 060 000	52,5%	133 615 500
— PIC — Innovation et esprit d'entreprise	137 575 000		268 360 000	95,1%	130 785 000
— 01 – Affaires économiques et financières	91 500 000		142 100 000	55,3%	50 600 000
— 02 – Entreprises	46 075 000		126 260 000	174,0%	80 185 000
— PIC — Appui stratégique en matière de TIC (09 – Société de l'information et médias)	55 720 000		54 700 000	-1,8%	-1 020 000
— PIC — Énergie intelligente (06 – Énergie et transports)	61 149 500		65 000 000	6,3%	3 850 500
— Agenda pour la politique sociale (04 – Emploi et affaires sociales)	144 657 000		156 800 000	8,4%	12 143 000
— Douane 2013 et Fiscalis 2013 (14 – Fiscalité et union douanière)	57 870 000		57 605 000	-0,5%	-265 000
— Démantèlement nucléaire (06 – Énergie et transports)	143 200 000		244 000 000	70,4%	100 800 000
— Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (04 – Emploi et affaires sociales)			p.m.		
— Autres actions et programmes	317 670 185		315 742 511	-0,6%	-1 927 674
— 01 – Affaires économiques et financières	5 141 185		32 062 511	523,6%	26 921 326
— 02 – Entreprises	79 200 000		67 785 000	-14,4%	-11 415 000
— 03 – Concurrence	800 000			-100,0%	-800 000
— 06 – Énergie et transports	66 375 000		45 300 000	-31,8%	-21 075 000
— 08 – Research	p.m.		p.m.		
— 09 – Société de l'information et médias	45 040 000		64 470 000	43,1%	19 430 000
— 10 – Recherche directe	p.m.		p.m.		
— 11 – Pêche et affaires maritimes	p.m.		p.m.		
— 12 – Marché intérieur	8 710 000		7 300 000	-16,2%	-1 410 000

	Budget 2006⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2005
— 13 – Politique régionale	15 000 000		p.m.		
— 14 – Fiscalité et union douanière	3 750 000		3 750 000	0,0%	0
— 20 – Commerce	600 000		p.m.		
— 24 – Lutte contre la fraude	13 475 000		14 475 000	7,4%	1 000 000
— 26 – Administration de la Commission	29 500 000		29 500 000	0,0%	0
— 29 – Statistiques	50 079 000		51 100 000	2,0%	1 021 000
— Agences décentralisées	175 485 000		207 824 000	18,4%	32 339 000
1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi	39 617 755 634	45 487 000 000	45 486 558 504	14,8%	5 868 802 870
<i>Marge</i>			<i>441 496</i>		
— Fonds structurels	33 585 673 524		38 364 726 660	14,2%	4 779 053 136
— Objectif «Convergence»	24 155 537 625		28 130 267 143	16,5%	3 974 729 518
— 04 – Emploi et affaires sociales	6 621 451 936		7 416 571 011	12,0%	795 119 075
— 13 – Politique régionale	17 534 085 689		20 713 696 132	18,1%	3 179 610 443
— Objectif «Compétitivité régionale et emploi»	8 067 067 000		8 997 917 767	11,5%	930 850 767
— 04 – Emploi et affaires sociales	5 027 121 023		3 648 156 721	-27,4%	-1 378 964 302
— 13 – Politique régionale	3 039 945 977		5 349 761 046	76,0%	2 309 815 069
— Objectif «Coopération territoriale européenne» (13 – Politique régionale)	1 336 743 899		1 140 655 276	-14,7%	-196 088 623
— Assistance technique	26 325 000		95 886 474	264,2%	69 561 474
— 04 – Emploi et affaires sociales	13 225 000		27 729 570	109,7%	14 504 570
— 13 – Politique régionale	13 100 000		68 156 904	420,3%	55 056 904
— Fonds de cohésion (13 – Politique régionale)	6 032 082 110		7 121 831 844	18,1%	1 089 749 734
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	56 550 657 356	58 351 000 000	57 217 576 036	1,2%	666 918 680
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	43 319 970 000	45 759 000 000	43 684 007 000	0,8%	364 037 000
<i>Marge</i>			<i>1 133 423 964</i>		
<i>dont: dépenses relatives au marché et paiements directs⁽²⁾</i>			<i>1 068 993 000</i>		
— Dépenses relatives au marché et aides directes	43 319 970 000		43 684 007 000	0,8%	364 037 000
— Marchés agricoles (05 – Agriculture et développement rural)	42 985 620 000		43 343 707 000	0,8%	358 087 000
— Marché de la pêche (11 – Pêche et affaires maritimes)	33 200 000		30 500 000	-8,1%	-2 700 000
— Santé des animaux et domaine phytosanitaire (17 – Santé et protection des consommateurs)	301 150 000		309 800 000	2,9%	8 650 000
— Développement rural (05 – Agriculture et développement rural)	12 010 891 015		12 371 441 715	3,0%	360 550 700
— Fonds européen pour la pêche (11 – Pêche et affaires maritimes)	697 358 341		571 462 321	-18,1%	-125 896 020
— Gouvernance dans le domaine de la pêche et accords internationaux (11 – Pêche et affaires maritimes)	282 963 000		316 095 000	11,7%	33 132 000
— Life+ (07 – Environnement)	206 625 000		240 620 000	16,5%	33 995 000
— Autres actions et programmes (05 – Agriculture et développement rural)	300 000		p.m.		
— Agences décentralisées	32 550 000		33 950 000	4,3%	1 400 000
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 160 882 589	1 273 000 000	1 174 394 000	1,2%	13 511 411
<i>Marge</i>			<i>98 606 000</i>		
3a. Liberté, sécurité et justice	549 395 000	637 000 000	571 339 000	4,0%	21 944 000
<i>Marge</i>			<i>65 661 000</i>		
— Solidarité et gestion des flux migratoires	409 002 000		291 300 000	-28,8%	-117 702 000

	Budget 2006⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2005
— Sécurité et protection des libertés	12 000 000		57 490 000	379,1%	45 490 000
— Droits fondamentaux et justice	5 907 400		71 510 000	1110,5%	65 602 600
— Autres actions et programmes	70 631 600		78 400 000	11,0%	7 768 400
— Agences décentralisées	51 854 000		72 639 000	40,1%	20 785 000
3b. Citoyenneté	611 487 589	636 000 000	603 055 000	-1,4%	-8 432 589
<i>Marge</i>			32 945 000		
— Programme de santé publique et de protection des consommateurs (17 - Santé et protection des consommateurs)	81 400 000		62 900 000	-22,7%	-18 500 000
— Culture 2007 (15 – Éducation et culture)	36 590 000		44 108 000	20,5%	7 518 000
— Jeunesse en action (15 – Éducation et culture)	113 450 000		115 927 000	2,2%	2 477 000
— MEDIA 2007 (09 – Société de l'information et médias)	94 700 000		86 185 000	-9,0%	-8 515 000
— Citoyens pour l'Europe	24 614 000		19 639 000	-20,2%	-4 975 000
— 15 – Éducation et culture	24 164 000		19 639 000	-18,7%	-4 525 000
— 18 – Espace de liberté, de sécurité et de justice	450 000		p.m.		
— Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures (07 – Environnement)	17 800 000		15 400 000	-13,5%	-2 400 000
— Actions de communication (16 – Communication)	78 985 000		72 670 000	-8,0%	-6 315 000
— Fonds de solidarité de l'Union européenne (13 – Politique régionale)	14 798 589		p.m.		
— Autres actions et programmes	85 750 000		102 726 000	19,8%	16 976 000
— 09 – Société de l'information et médias	p.m.				
— 15 – Éducation et culture	16 150 000		15 726 000	-2,6%	-424 000
— 17 – Santé et protection des consommateurs	—		—		
— 22 – Élargissement	69 600 000		87 000 000	25,0%	17 400 000
— Agences décentralisées	63 400 000		83 500 000	31,7%	20 100 000
4. L'UNION EUROPÉENNE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL	8 400 771 538	6 578 000 000	6 702 527 000	-20,2%	-1 698 244 538
<i>Marge</i>			110 000 000		
— Instrument de préadhésion (IPA)	2 957 766 000		1 265 742 000	-57,2%	-1 692 024 000
— 04 – Emploi et affaires sociales			67 270 000		67 270 000
— 05 – Agriculture et développement rural	300 000 000		48 800 000	-83,7%	-251 200 000
— 13 – Politique régionale	585 000 000		224 000 000	-61,7%	-361 000 000
— 19 – Relations extérieures			10 612 000		10 612 000
— 22 – Élargissement	2 072 766 000		915 060 000	-55,9%	-1 157 706 000
— Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	1 282 173 130		1 474 856 000	15,0%	192 682 870
— 19 – Relations extérieures	1 279 493 920		1 445 144 000	12,9%	165 650 080
— 21 – Développement et relations avec les États ACP	2 679 210		29 712 000	1009,0%	27 032 790
— Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	2 452 100 040		2 153 550 000	-12,2%	-298 550 040
— 19 – Relations extérieures	1 637 212 810		1 251 772 000	-23,5%	-385 440 810
— 21 – Développement et relations avec les États ACP	814 887 230		901 778 000	10,7%	86 890 770
— Instrument de stabilité (19 – Relations extérieures)	132 809 880		246 176 000	85,4%	113 366 120
— Aide humanitaire (23 – Aide humanitaire)	702 643 000		732 160 000	4,2%	29 517 000

	Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2005
— Assistance macroéconomique (01 – Affaires économiques et financières)	71 136 000		79 591 000	11,9%	8 455 000
— Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) (19 – Relations extérieures)	102 600 000		159 200 000	55,2%	56 600 000
— Garanties de la CE aux prêts (01 – Affaires économiques et financières)	229 000 000		200 000 000	-12,7%	-29 000 000
— Réserve pour aides d'urgence (40 – Réserves)	229 000 000		234 527 000	2,4%	5 527 000
— Autres actions et programmes	222 093 488		137 025 000	-38,3%	-85 068 488
— 01 – Affaires économiques et financières	p.m.		p.m.		
— 05 – Agriculture et développement rural	5 768 000		6 161 000	6,8%	393 000
— 06 – Énergie et transports	4 977 500		p.m.		
— 07 – Environnement	16 000 000		2 750 000	-82,8%	-13 250 000
— 13 – Politique régionale	91 559 038		p.m.		
— 14 – Fiscalité et union douanière	1 755 000		p.m.		
— 15 – Éducation et culture	3 000 000		5 978 000	99,3%	2 978 000
— 17 – Santé et protection des consommateurs	392 750		360 000	-8,3%	-32 750
— 19 – Relations extérieures	26 626 200		26 613 000	-0,0%	-13 200
— 20 – Commerce	10 783 000		13 800 000	28,0%	3 017 000
— 21 – Développement et relations avec les États ACP	51 082 000		76 863 000	50,5%	25 781 000
— 22 – Élargissement	10 150 000		4 500 000	-55,7%	-5 650 000
— Agences décentralisées	19 450 000		19 700 000	1,3%	250 000
5. ADMINISTRATION ⁽⁴⁾	6 603 523 817	7 039 000 000	7 002 283 649	6,0%	398 759 832
<i>Marge</i>			<i>112 716 351</i>		
— Commission (hors pensions)	3 112 079 769		3 270 337 000	5,1%	158 257 231
— Autres institutions (hors pensions)	2 459 501 892		2 642 650 493	7,4%	183 148 601
— Pensions (toutes institutions)	904 818 000		959 630 000	6,1%	54 812 000
— Écoles européennes	127 124 156		129 666 156	2,0%	2 542 000
6. COMPENSATIONS	1 073 500 332	445 000 000	444 646 152	-58,6%	-628 854 180
<i>Marge</i>			<i>353 848</i>		
Total des crédits pour engagements	121 297 266 951	128 091 000 000	126 824 088 852	4,6%	5 526 821 901
<i>Marge</i>			<i>1 577 438 148</i>		
Dépenses obligatoires	45 918 959 201		45 570 688 960	-0,8%	-348 270 241
Dépenses non obligatoires	75 378 307 750		81 253 399 892	7,8%	5 875 092 142
Total des crédits pour paiements	112 075 965 076	123 790 000 000	116 418 093 086	3,9%	4 342 128 010
<i>Marge</i>			<i>7 447 906 914</i>		
Dépenses obligatoires	45 935 536 201		45 460 791 460	-1,0%	-474 744 741
Dépenses non obligatoires	66 140 428 875		70 957 301 626	7,3%	4 816 872 751
Crédits pour paiements en % du RNB	1,00%	1,06%	0,99%		

(1) Avant-projet de budget rectificatif n° 1 compris.

(2) Après transfert au titre de la modulation vers le développement rural et des aides au coton au profit de la restructuration des régions productrices de coton.

(3) La marge de 2007 pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve pour aides d'urgence (234,5 millions d'euros).

(4) Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 76 millions d'euros pour les contributions du personnel au régime de pensions.

4.5. Données chiffrées par rubrique du cadre financier — Crédits pour paiements (détail)

CRÉDITS POUR PAIEMENTS	Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2005
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
I. CROISSANCE DURABLE	39 162 459 075		44 733 790 319	14,2%	5 571 331 244
Ia. Compétitivité pour la croissance et l'emploi	7 430 018 579		6 943 524 511	-6,5%	-486 494 068
— Septième programme-cadre de recherche (y compris achèvement du sixième programme-cadre de recherche)	4 279 814 644		3 977 350 000	-7,1%	-302 464 644
— 02 – Entreprises	138 264 000		241 320 000	74,5%	103 056 000
— 06 – Énergie et transports	116 025 000		162 700 000	40,2%	46 675 000
— 08 – Recherche	2 646 327 000		2 343 968 000	-11,4%	-302 359 000
— 09 – Société de l'information et médias	1 057 038 000		892 000 000	-15,6%	-165 038 000
— 10 – Recherche directe	312 560 644		324 762 000	3,9%	12 201 356
— 11 – Pêche et affaires maritimes	9 600 000		12 600 000	31,2%	3 000 000
— Démantèlement (10 – Recherche directe)	34 710 450		33 841 000	-2,5%	-869 450
— RTE (06 – Énergie et transports)	700 815 000		375 917 000	-46,4%	-324 898 000
— Galileo (06 – Énergie et transports)			100 000 000		100 000 000
— Marco Polo (06 – Énergie et transports)	15 500 000		20 225 000	30,5%	4 725 000
— Éducation et formation tout au long de la vie (15 – Éducation et culture)	653 527 400		815 672 000	24,8%	162 144 600
— Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	228 361 500		336 333 000	47,3%	107 971 500
— PIC — Innovation et esprit d'entreprise	139 370 000		201 816 000	44,8%	62 446 000
— 01 – Affaires économiques et financières	90 000 000		117 000 000	30,0%	27 000 000
— 02 – Entreprises	49 370 000		84 816 000	71,8%	35 446 000
— PIC — Appui stratégique en matière de TIC (09 – Société de l'information et médias)	44 760 000		62 500 000	39,6%	17 740 000
— PIC — Énergie intelligente (06 – Énergie et transports)	44 231 500		72 017 000	62,8%	27 785 500
— Agenda pour la politique sociale (04 – Emploi et affaires sociales)	124 724 800		138 250 000	10,8%	13 525 200
— Douane 2013 et Fiscalis 2013 (14 – Fiscalité et union douanière)	50 050 000		61 379 000	22,6%	11 329 000
— Démantèlement nucléaire (06 – Énergie et transports)	80 200 000		155 000 000	93,3%	74 800 000
— Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (04 – Emploi et affaires sociales)			p.m.		
— Autres actions et programmes	1 086 829 785		721 733 511	-33,6%	-365 096 274
— 01 – Affaires économiques et financières	6 341 185		31 462 511	396,2%	25 121 326
— 02 – Entreprises	103 490 000		92 715 000	-10,4%	-10 775 000
— 03 – Concurrence	800 000		600 000	-25,0%	-200 000
— 06 – Énergie et transports	130 510 000		113 260 000	-13,2%	-17 250 000
— 08 – Recherche	562 798 000		300 941 000	-46,5%	-261 857 000
— 09 – Société de l'information et médias	151 170 000		59 830 000	-60,4%	-91 340 000
— 10 – Recherche directe	p.m.		p.m.		
— 11 – Pêche et affaires maritimes	12 000 000		4 000 000	-66,7%	-8 000 000
— 12 – Marché intérieur	12 360 000		8 800 000	-28,8%	-3 560 000
— 13 – Politique régionale	15 000 000		15 000 000	0,0%	0
— 14 – Fiscalité et union douanière	3 250 000		3 975 000	22,3%	725 000

	Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2005
— 20 – Commerce	800 000		800 000	0,0%	0
— 24 – Lutte contre la fraude	12 033 800		12 350 000	2,6%	316 200
— 26 – Administration de la Commission	29 500 000		29 500 000	0,0%	0
— 29 – Statistiques	46 776 800		48 500 000	3,7%	1 723 200
— Agences décentralisées	175 485 000		207 824 000	18,4%	32 339 000
1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi	31 732 440 496		37 790 265 808	19,1%	6 057 825 312
— Fonds structurels	28 226 940 496		32 843 347 992	16,4%	4 616 407 496
— Objectif «Convergence»	19 899 134 246		22 105 649 638	11,1%	2 206 515 392
— 04 – Emploi et affaires sociales	5 352 476 736		6 245 775 598	16,7%	893 298 862
— 13 – Politique régionale	14 546 657 510		15 859 874 040	9,0%	1 313 216 530
— Objectif «Compétitivité régionale et emploi»	7 280 388 089		9 331 105 044	28,2%	2 050 716 955
— 04 – Emploi et affaires sociales	4 466 504 924		5 108 457 355	14,4%	641 952 431
— 13 – Politique régionale	2 813 883 165		4 222 647 689	50,1%	1 408 764 524
— Objectif «Coopération territoriale européenne» (13 – Politique régionale)	1 021 093 161		1 348 740 978	32,1%	327 647 817
— Assistance technique	26 325 000		57 852 332	119,8%	31 527 332
— 04 – Emploi et affaires sociales	13 225 000		22 729 570	71,9%	9 504 570
— 13 – Politique régionale	13 100 000		35 122 762	168,1%	22 022 762
— Fonds de cohésion (13 – Politique régionale)	3 505 500 000		4 946 917 816	41,1%	1 441 417 816
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	55 439 470 941		55 683 381 736	0,4%	243 910 795
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	43 319 644 600		43 407 987 756	0,2%	88 343 156
— Dépenses relatives au marché et aides directes	43 319 644 600		43 407 987 756	0,2%	88 343 156
— Marchés agricoles (05 – Agriculture et développement rural)	42 985 294 600		43 342 187 756	0,8%	356 893 156
— Marché de la pêche (11 – Pêche et affaires maritimes)	33 200 000		30 500 000	-8,1%	-2 700 000
— Santé des animaux et domaine phytosanitaire (17 – Santé et protection des consommateurs)	301 150 000		35 300 000	-88,3%	-265 850 000
— Développement rural (05 – Agriculture et développement rural)	11 021 310 789		10 897 551 025	-1,1%	-123 759 764
— Fonds européen pour la pêche (11 – Pêche et affaires maritimes)	597 147 952		838 212 198	40,4%	241 064 246
— Gouvernance dans le domaine de la pêche et accords internationaux (11 – Pêche et affaires maritimes)	289 013 000		302 095 000	4,5%	13 082 000
— Life+ (07 – Environnement)	176 386 600		203 210 000	15,2%	26 823 400
— Autres actions et programmes (05 – Agriculture et développement rural)	3 058 000		375 757	-87,7%	-2 682 243
— Agences décentralisées	32 910 000		33 950 000	3,2%	1 040 000
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 157 719 453		1 106 621 652	-4,4%	-51 097 801
3a. Liberté, sécurité et justice	533 358 000		426 989 000	-19,9%	-106 369 000
— Solidarité et gestion des flux migratoires	402 540 000		211 150 000	-47,5%	-191 390 000
— Sécurité et protection des libertés	8 700 000		36 590 000	320,6%	27 890 000
— Droits fondamentaux et justice	6 207 400		41 210 000	563,9%	35 002 600
— Autres actions et programmes	64 056 600		65 400 000	2,1%	1 343 400
— Agences décentralisées	51 854 000		72 639 000	40,1%	20 785 000
3b. Citoyenneté	624 361 453		679 632 652	8,9%	55 271 199

	Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2005
— Programme de santé publique et de protection des consommateurs (17 - Santé et protection des consommateurs)	79 823 864		79 092 211	-0,9%	-731 653
— Culture 2007 (15 – Éducation et culture)	35 820 000		41 831 000	16,8%	6 011 000
— Jeunesse en action (15 – Éducation et culture)	103 120 000		116 009 000	12,5%	12 889 000
— MEDIA 2007 (09 – Société de l'information et médias)	96 530 000		96 323 000	-0,2%	-207 000
— Citoyens pour l'Europe	24 824 000		20 284 000	-18,3%	-4 540 000
— 15 – Éducation et culture	24 374 000		20 059 000	-17,7%	-4 315 000
— 18 – Espace de liberté, de sécurité et de justice	450 000		225 000	-50,0%	-225 000
— Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures (07 – Environnement)	15 200 000		19 680 000	29,5%	4 480 000
— Actions de communication (16 – Communication)	71 415 000		69 100 000	-3,2%	-2 315 000
— Fonds de solidarité de l'Union européenne (13 – Politique régionale)	14 798 589		p.m.		
— Autres actions et programmes	119 430 000		153 813 441	28,8%	34 383 441
— 09 – Société de l'information et médias	1 000 000		p.m.		
— 15 – Éducation et culture	15 550 000		17 733 441	14,0%	2 183 441
— 17 – Santé et protection des consommateurs	1 380 000		1 380 000	0,0%	0
— 22 – Élargissement	101 500 000		134 700 000	32,7%	33 200 000
— Agences décentralisées	63 400 000		83 500 000	31,7%	20 100 000
4. L'UNION EUROPÉENNE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL	8 639 291 458		7 447 469 578	-13,8%	-1 191 821 880
— Instrument de préadhésion (IPA)	3 400 016 000		2 756 030 000	-18,9%	-643 986 000
— 04 – Emploi et affaires sociales			38 070 000		38 070 000
— 05 – Agriculture et développement rural	610 200 000		348 000 000	-43,0%	-262 200 000
— 13 – Politique régionale	800 300 000		709 500 000	-11,3%	-90 800 000
— 19 – Relations extérieures			2 000 000		2 000 000
— 22 – Élargissement	1 989 516 000		1 658 460 000	-16,6%	-331 056 000
— Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	1 203 537 080		1 081 852 000	-10,1%	-121 685 080
— 19 – Relations extérieures	1 200 857 870		1 072 296 000	-10,7%	-128 561 870
— 21 – Développement et relations avec les États ACP	2 679 210		9 556 000	256,7%	6 876 790
— Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	2 346 427 040		2 154 606 000	-8,2%	-191 821 040
— 19 – Relations extérieures	1 577 796 810		1 311 283 000	-16,9%	-266 513 810
— 21 – Développement et relations avec les États ACP	768 630 230		843 323 000	9,7%	74 692 770
— Instrument de stabilité (19 – Relations extérieures)	136 945 880		138 268 000	1,0%	1 322 120
— Aide humanitaire (23 – Aide humanitaire)	704 043 000		732 160 000	4,0%	28 117 000
— Assistance macroéconomique (01 – Affaires économiques et financières)	66 568 000		100 814 000	51,4%	34 246 000
— Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) (19 – Relations extérieures)	61 778 000		120 435 000	94,9%	58 657 000
— Garanties de la CE aux prêts (01 – Affaires économiques et financières)	229 000 000		200 000 000	-12,7%	-29 000 000
— Réserve pour aides d'urgence (40 – Réserves)	229 000 000		p.m.		
— Autres actions et programmes	242 526 458		143 604 578	-40,8%	-98 921 880
— 01 – Affaires économiques et financières	8 438 000		3 037 500	-64,0%	-5 400 500
— 05 – Agriculture et développement rural	5 884 000		6 161 000	4,7%	277 000

	Budget 2006 ⁽¹⁾	Cadre financier 2007	Avant-projet de budget 2007	Différence 2006 / 2007	Différence 2006 / 2005
— 06 – Énergie et transports	3 107 500		3 700 000	19,1%	592 500
— 07 – Environnement	13 845 800		9 200 000	-33,6%	-4 645 800
— 13 – Politique régionale	91 559 038		p.m.		
— 14 – Fiscalité et union douanière	2 059 920		1 206 078	-41,5%	-853 842
— 15 – Éducation et culture	3 000 000		5 790 000	93,0%	2 790 000
— 17 – Santé et protection des consommateurs	400 000		360 000	-10,0%	-40 000
— 19 – Relations extérieures	29 351 200		25 840 000	-12,0%	-3 511 200
— 20 – Commerce	10 783 000		11 400 000	5,7%	617 000
— 21 – Développement et relations avec les États ACP	57 448 000		69 210 000	20,5%	11 762 000
— 22 – Élargissement	16 650 000		7 700 000	-53,8%	-8 950 000
— Agences décentralisées	19 450 000		19 700 000	1,3%	250 000
5. ADMINISTRATION	6 603 523 817		7 002 183 649	6,0%	398 659 832
— Commission (hors pensions)	3 112 079 769		3 270 237 000	5,1%	158 157 231
— Autres institutions (hors pensions)	2 459 501 892		2 642 650 493	7,4%	183 148 601
— Pensions (toutes institutions)	904 818 000		959 630 000	6,1%	54 812 000
— Écoles européennes	127 124 156		129 666 156	2,0%	2 542 000
6. COMPENSATIONS	1 073 500 332		444 646 152	-58,6%	-628 854 180
Total des crédits pour paiements	112 075 965 076	123 790 000 000	116 418 093 086	3,9%	4 342 128 010
	<i>Marge</i>		<i>7 447 906 914</i>		
Dépenses obligatoires	45 935 536 201		45 460 791 460	-1,0%	-474 744 741
Dépenses non obligatoires	66 140 428 875		70 957 301 626	7,3%	4 816 872 751
Total des crédits pour engagements	121 297 266 951	128 091 000 000	126 824 088 852	4,6%	5 526 821 901
	<i>Marge</i>		<i>1 577 438 148</i>		
Dépenses obligatoires	45 918 959 201		45 570 688 960	-0,8%	-348 270 241
Dépenses non obligatoires	75 378 307 750		81 253 399 892	7,8%	5 875 092 142
Crédits pour paiements en % du RNB	1,00%	1,06%	0,99%		
(1) Avant-projet de budget rectificatif n° 1 compris.					

ANALYSE DES DÉPENSES PAR DOMAINE POLITIQUE

TABLES DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	69
2.	NOMENCLATURE BUDGETAIRE AXEE SUR LES OBJECTIFS	71
3.	ANALYSE DES DEPENSES PAR DOMAINE POLITIQUE	78
3.1.	TITRE 01: AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES.....	78
3.2.	TITRE 02: ENTREPRISES	80
3.3.	TITRE 03: CONCURRENCE.....	83
3.4.	TITRE 04: EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES	86
3.5.	TITRE 05: AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL.....	88
3.6.	TITRE 06: ÉNERGIE ET TRANSPORTS	91
3.7.	TITRE 07: ENVIRONNEMENT	94
3.8.	TITRE 08: RECHERCHE.....	97
3.9.	TITRE 09: SOCIETE DE L'INFORMATION ET MEDIAS.....	99
3.10.	TITRE 10: RECHERCHE DIRECTE.....	102
3.11.	TITRE 11: PECHE ET AFFAIRES MARITIMES.....	104
3.12.	TITRE 12: MARCHÉ INTERIEUR	107
3.13.	TITRE 13: POLITIQUE REGIONALE	110
3.14.	TITRE 14: FISCALITE ET UNION DOUANIERE	113
3.15.	TITRE 15: ÉDUCATION ET CULTURE	116
3.16.	TITRE 16: COMMUNICATION	118
3.17.	TITRE 17: SANTE ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS	120
3.18.	TITRE 18: ESPACE DE LIBERTE, DE SECURITE ET DE JUSTICE	124
3.19.	TITRE 19: RELATIONS EXTERIEURES	127
3.20.	TITRE 20: COMMERCE	130
3.21.	TITRE 21: DEVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS ACP.....	133
3.22.	TITRE 22: ÉLARGISSEMENT.....	136
3.23.	TITRE 23: AIDE HUMANITAIRE	139
3.24.	TITRE 24: LUTTE CONTRE LA FRAUDE.....	141
3.25.	TITRE 25: COORDINATION DES POLITIQUES DE LA COMMISSION ET CONSEIL JURIDIQUE	142
3.26.	TITRE 26: ADMINISTRATION DE LA COMMISSION	146
3.27.	TITRE 27: BUDGET	150
3.28.	TITRE 28: AUDIT.....	152
3.29.	TITRE 29: STATISTIQUES.....	153
3.30.	TITRE 30: PENSIONS.....	156
3.31.	TITRE 31: SERVICES LINGUISTIQUES	157
3.32.	TITRE 40: RESERVES.....	162
4.	ANNEXES.....	163
4.1.	ANNEXE I: TABLEAU RECAPITULATIF — SEPTIEME PROGRAMME-CADRE DE RECHERCHE.....	163
4.2.	ANNEXE II: TABLEAU RECAPITULATIF – PROGRAMME-CADRE POUR L'INNOVATION ET LA COMPETITIVITE (PIC) ...	165
4.3.	ANNEXE III: TABLEAU RECAPITULATIF – FONDS STRUCTURELS	166
4.4.	ANNEXE IV: AGENCES DECENTRALISEES	168
4.5.	ANNEXE V: SELECTION D'ACTIVITES POUR L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2007	170
4.6.	ANNEXE VI: PRESENTATION GENERALE DES MODIFICATIONS APORTEES AUX TITRES ET ACTIVITES DE LA NOMENCLATURE DANS L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2007 PAR RAPPORT AU BUDGET 2006	172

1. INTRODUCTION

L'établissement du budget par activité, pratiqué depuis le budget 2004, offre une vision intégrée de tous les types de ressources de la Commission, ainsi que des priorités d'action de l'institution, exposées par domaine politique et par activité. L'avant-projet de budget 2007 est présenté ici par domaine politique, accompagné d'un aperçu complet des ressources financières – opérationnelles et administratives – et humaines disponibles, ainsi que des priorités politiques qui seront poursuivies en 2007 au moyen de ces ressources.

La structure des domaines politiques et des activités de la Commission a été modifiée afin de prendre dûment en considération la nouvelle structure des rubriques de dépenses du cadre financier pluriannuel¹ pour la période 2007-2013, ainsi que les divers instruments législatifs qui ont été proposés par la Commission dans ce contexte.

L'allocation des ressources administratives aux différents domaines politiques a en outre fait l'objet de certaines modifications. Les dépenses liées à la fois aux bâtiments et aux services linguistiques ne sont plus attribuées aux domaines politiques, car le niveau de ressources requis pour ces deux domaines n'est pas directement déterminé par les modifications apportées aux domaines politiques opérationnels, mais plutôt par des facteurs propres aux deux domaines en question. De ce fait, les dépenses immobilières figurent au titre 26 «Administration», tandis que les services linguistiques forment un domaine politique qui leur est propre (titre 31). Les ressources administratives attribuées aux domaines politiques (chapitre 01) comprennent les dépenses directement liées au personnel, ainsi que les ressources pour lesquelles un lien clair peut être établi avec le personnel (telles que les TIC, le matériel de bureau, etc.). Il s'agit en somme des ressources susceptibles de faire l'objet de variations dans le domaine politique auquel elles sont attribuées. Toutes ces modifications ont été introduites dans l'APB 2007.

Par ailleurs, la continuité de la structure des activités durant la période de programmation est essentielle à la bonne mise en œuvre de la gestion par activité au sein de la Commission. En effet, la gestion des ressources à l'aide d'objectifs et d'indicateurs, et l'intégration des informations relatives aux résultats obtenus dans la procédure budgétaire constituent des éléments déterminants pour une utilisation plus efficace des ressources publiques. Ce processus implique une structure par activité et, partant, une nomenclature budgétaire au niveau des activités qui soient stables dans le temps. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra évaluer le degré de réalisation des objectifs.

De plus amples informations concernant les objectifs, indicateurs, produits et résultats figurent dans les fiches d'activité. Ces documents réunissent des informations pertinentes extraites des rapports annuels d'activité pour 2005, des plans de gestion annuels pour 2006 et des orientations politiques données dans la stratégie politique annuelle pour 2007, et les mettent en correspondance avec les ressources requises pour chaque activité en 2007.

Des fiches d'activité sont disponibles pour toutes les activités opérationnelles de la Commission. Suite aux informations communiquées par l'autorité budgétaire ces dernières années, aucune fiche d'activité n'est fournie pour les activités administratives et d'appui, de sorte que le document de travail est plus concis et précis.

¹ Le cadre financier pluriannuel est également dénommé «cadre financier» dans le présent document.

La Commission a poursuivi ses efforts pour améliorer les fiches d'activité, afin d'accroître leur utilité dans la procédure budgétaire. Dans ce cadre, une nouvelle sélection d'activités a été préparée et sera examinée en profondeur avec l'autorité budgétaire (annexe V). Le Conseil et le Parlement européen sont invités à faire connaître leurs commentaires concernant la qualité des fiches d'activité sélectionnées et leur utilité dans la procédure budgétaire.

2. NOMENCLATURE BUDGETAIRE AXEE SUR LES OBJECTIFS

La nomenclature budgétaire basée sur les activités permet de visualiser clairement le montant total des ressources proposées pour chaque domaine politique, y compris les ressources humaines et financières, à leur tour subdivisées en dépenses administratives et opérationnelles.

Cette nomenclature ne modifie en rien la composition des rubriques du cadre financier, pour lesquelles il existe une correspondance avec chaque article ou poste budgétaire. Par conséquent, l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire sont parfaitement respectés.

La nomenclature de l'APB établi sur la base des activités comprend 32 titres, dont 31 reflètent les domaines politiques de la Commission, le titre 40 correspondant aux réserves. Les domaines politiques sont essentiellement opérationnels puisque leurs activités centrales sont réalisées au bénéfice de tiers, chacune dans leur domaine d'activité respectif. D'autres domaines politiques sont toutefois horizontaux et garantissent le bon fonctionnement de la Commission, tels que les domaines «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique» et «Budget».

Les domaines politiques sont subdivisés en 230 activités environ, dont à peu près la moitié comprend des lignes budgétaires opérationnelles et sont donc représentées dans la nomenclature par des chapitres budgétaires. En outre, le premier chapitre de chaque titre (ci-après nommé chapitre 01) regroupe toutes les dépenses administratives du domaine politique concerné, ce qui permet de visualiser l'ensemble des ressources allouées au domaine politique en question pour 2007. Les autres chapitres (02 et suivants) contiennent les ressources opérationnelles, y compris les programmes, les subventions, etc. Enfin, un chapitre 49 a été prévu pour la plupart des titres afin d'inscrire les crédits de paiement nécessaires à la liquidation des engagements restant à liquider des anciennes lignes «BA», assurant ainsi leur conversion en crédits non dissociés, comme prévu dans le nouveau règlement financier.

La nouvelle distinction entre les ressources administratives et opérationnelles, telle qu'elle a été introduite avec l'EBA, est établie en fonction de la destination des dépenses. Les dépenses opérationnelles sont celles qui sont directement destinées à un bénéficiaire tiers, tandis que les dépenses administratives fournissent les ressources de gestion et d'appui nécessaires au bon fonctionnement de l'institution et, partant, à la réalisation de ses objectifs. De ce fait, les chapitres 01, d'une part, et les chapitres suivants, d'autre part, se composent des éléments suivants:

- Le chapitre 01 de chaque domaine politique regroupe les crédits administratifs de ce domaine (rémunérations, etc.). Ce chapitre comporte des crédits pour l'assistance technique et administrative dans le cadre des programmes individuels, les dépenses administratives relatives à la recherche et d'autres dépenses d'appui directement liées au programme ou à l'action, comme les minibudgets des Fonds structurels. Les chapitres 01 des domaines politiques horizontaux englobent en outre les crédits administratifs qui sont utilisés non seulement pour le fonctionnement de la direction générale ou du service en question, mais aussi pour la Commission dans son ensemble. À titre d'exemple, on peut citer la bibliothèque centrale ou la publication du Journal officiel.
- Les chapitres 02 et suivants reflètent les activités de la Commission qui comprennent des crédits opérationnels et qui se situent au niveau des articles ou des postes budgétaires. Cela inclut des crédits antérieurement considérés comme des crédits administratifs, tels que des subventions, qui visent à avoir une incidence sur des bénéficiaires extérieurs aux institutions de l'UE.

Enfin, le nombre de personnes affectées à chaque domaine politique est également présenté en tant que composante à part entière. Il comprend les postes inscrits au tableau des effectifs financés au siège, dans

les délégations et par le budget de la recherche dans le cas des domaines politiques liés à la recherche. Un chiffre indicatif est aussi présenté pour le personnel d'appoint, sur la base des crédits correspondants. Il couvre l'ensemble du personnel d'appoint financé par la rubrique 5 (y compris les offices, les bureaux de représentation et les délégations), le personnel d'appoint financé sur le budget de la recherche, le personnel d'appoint financé sur les minibudgets des Fonds structurels (sous-plafond correspondant dans les commentaires budgétaires) et sur les lignes d'appui technique et administratif (sous-plafond correspondant dans les commentaires budgétaires pour le personnel employé au siège). Il n'est pas fait mention du personnel financé sur les lignes consacrées à l'appui technique et administratif dans les délégations, étant donné qu'il n'y a pas de référence explicite au montant correspondant dans le budget lui-même, mais uniquement dans les documents de travail qui l'accompagnent.

L'estimation du personnel externe repose sur le coût moyen standard appliqué aux crédits correspondants aux fins de la comparaison entre divers postes budgétaires. Il s'agit d'une évaluation du «pouvoir d'achat» des crédits pour l'institution. Ce n'est pas un outil de comptage du personnel en place, étant donné que le coût réel du personnel varie de manière significative en fonction des postes budgétaires. De plus, dès lors que le personnel externe n'est pas lié à un quelconque tableau des effectifs, le nombre réel de postes dépend de la catégorie des personnes effectivement recrutées, même pour un poste budgétaire précis. Par conséquent, seule l'exécution réelle présente de l'intérêt. Les crédits liés aux ressources humaines affectées à chaque domaine politique sont compris dans ses dépenses administratives. Pour certains postes budgétaires, lorsque le coût s'écarte trop du coût moyen standard, on a utilisé un coût standard particulier, pour adopter une approche plus conforme au nombre potentiel de postes (délégations, bureaux de presse, personnel linguistique free-lance). Mais même dans ces cas, il s'agit uniquement d'une mesure fondée sur la méthodologie du coût standard. Le lecteur intéressé par des données précises relatives à une catégorie de personnel particulière par poste budgétaire se reportera aux informations plus détaillées sur le nombre de postes contenues dans les fiches financières correspondantes et dans les documents de travail accompagnant le budget.

En plus des activités qui ont besoin de ressources opérationnelles pour réaliser leurs objectifs, les domaines politiques comprennent également des activités qui ne consomment pas de ressources et qui n'apparaissent donc pas dans la nomenclature EBA. Il s'agit des activités dites sans ligne budgétaire, qui font également l'objet d'une fiche d'activité. D'une manière générale, pour chaque domaine politique opérationnel, il existe au moins deux activités sans ligne budgétaire qui consistent à fournir un appui horizontal aux directions générales. Les descriptions de ces deux activités figurant ci-dessous sont d'application générale, sauf indication contraire, pour un domaine politique spécifique.

- **Appui administratif:** il s'agit de promouvoir et de maintenir une gestion financière saine et efficace des ressources humaines, financières et informatiques dans la DG ou le service et de veiller à ce que les ressources soient affectées de manière à réaliser les objectifs de la DG ou du service. Il convient par ailleurs de garantir l'efficacité des contrôles internes visant la gestion opérationnelle de la DG ou du service et ses systèmes de comptabilité financière, de fournir des conseils en matière d'audit interne à la DG ou au service et de garantir leur transparence. Il convient enfin d'apporter l'appui administratif nécessaire à l'organisation.
- **Stratégie politique et coordination:** il s'agit de donner l'impulsion nécessaire à la définition, à la préparation et à la mise en œuvre des politiques afin de réaliser la mission d'ensemble de la DG ou du service dans les délais fixés. Il convient de promouvoir le développement d'une culture de planification stratégique au sein de la DG ou du service, de préparer le plan de gestion et de coordonner la contribution de la DG ou du service au programme de travail de la Commission et à la stratégie politique annuelle, ainsi que de promouvoir activement les politiques principales de la DG ou du service par des moyens adéquats d'information, de communication, de sensibilisation et par le dialogue. Il s'agit enfin de contribuer à la cohérence des différentes activités au sein de la DG ou du

service, d'assurer la liaison avec les services horizontaux, le cabinet et les autres institutions, et de promouvoir la transparence dans toutes les actions menées par la DG ou le service, sans oublier le lancement du programme d'évaluation pour la DG ou le service.

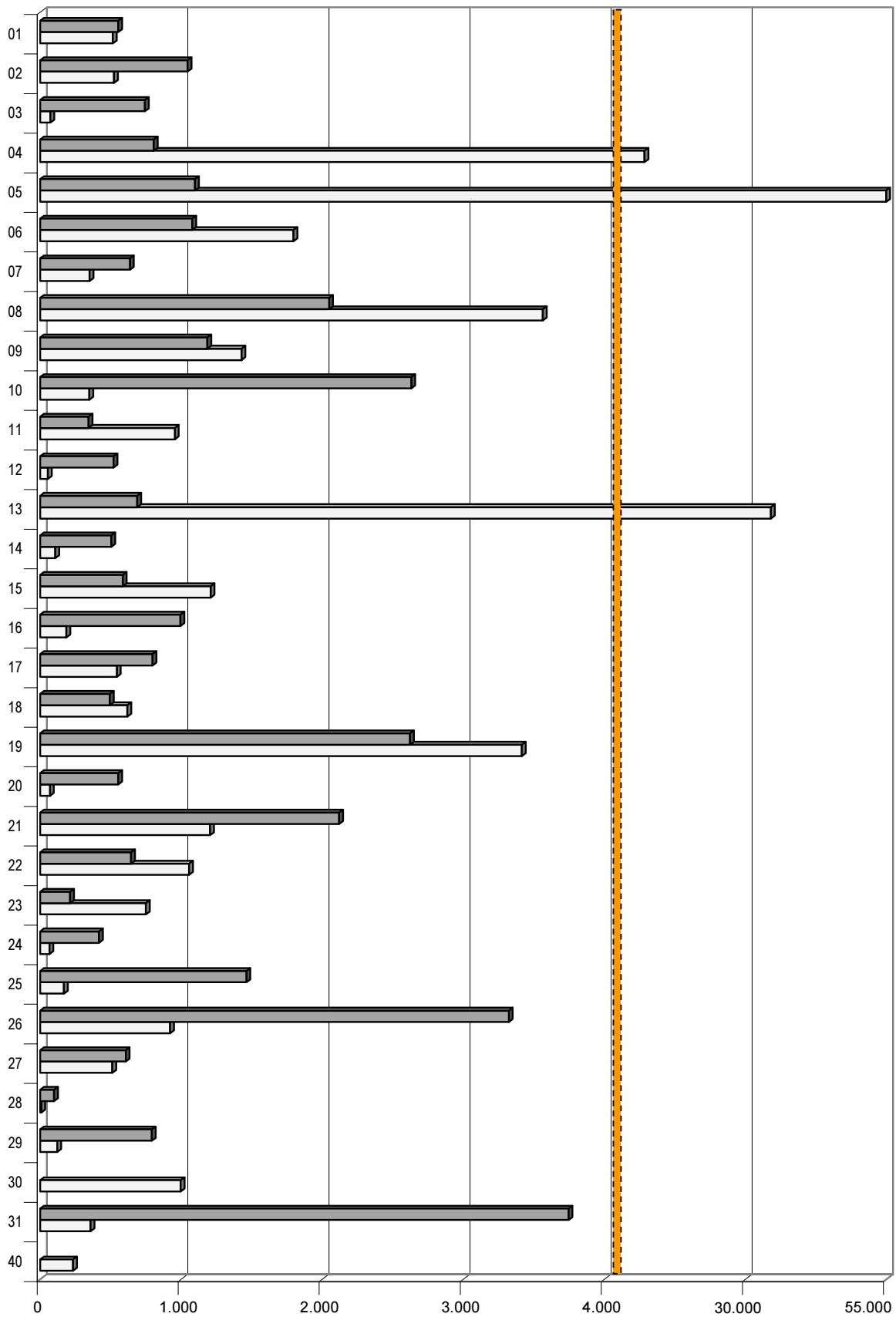
Cette section du document commence par présenter le montant total des ressources proposées dans l'APB 2007 par domaine politique, en indiquant les ressources humaines et financières pour 2007 et pour le budget 2006. Le total des crédits comprend à la fois les ressources administratives et opérationnelles.

Le tableau II.1 présente, pour la Commission uniquement (section III), le budget 2006 et l'APB 2007 par domaine politique. Il contient l'ensemble des crédits d'engagement et les ressources humaines affectés à chaque domaine politique (en hommes/an). Des informations détaillées relatives à chaque domaine politique figurent à la section suivante du présent document.

Tableau II.1. - Section III: budget 2006 et APB 2007 par domaine politique

Intitulé	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Différence 2007-2006	
	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
	1	2	3	4	3/1	4-2
01 Affaires économiques et financières	455,41	534	516,34	553	13,38%	19
02 Entreprises	371,74	936	524,05	1 064	40,97%	128
03 Concurrence	68,37	723	71,75	744	4,94%	21
04 Emploi et affaires sociales	11 906,77	786	11 426,07	806	-4,04%	20
05 Agriculture et développement rural	55 407,44	1 065	55 880,07	1 099	0,85%	34
06 Énergie et transports	1 433,22	1 052	1 795,91	1 079	25,31%	27
07 Environnement	326,31	613	350,47	638	7,41%	25
08 Recherche	3 497,05	1 807	3 564,67	2 040	1,93%	233
09 Société de l'information et médias	1 405,76	1 185	1 427,05	1 176	1,51%	-9
10 Recherche directe	329,60	2 604	348,47	2 633	5,73%	29
11 Pêche et affaires maritimes	1 062,04	331	955,16	344	-10,06%	13
12 Marché intérieur	56,54	509	56,37	521	-0,32%	12
13 Politique régionale	28 720,61	668	34 679,31	690	20,75%	22
14 Fiscalité et union douanière	107,13	472	108,89	505	1,64%	33
15 Éducation et culture	989,52	561	1 209,07	587	22,19%	26
16 Communication	179,88	867	186,37	996	3,61%	129
17 Santé et protection des consommateurs	529,55	772	544,70	797	2,86%	25
18 Espace de liberté, de sécurité et justice	588,20	423	619,—	495	5,24%	72
19 Relations extérieures	3 439,56	2 566	3 415,02	2 623	-0,71%	57
20 Commerce	64,80	542	70,03	553	8,07%	11
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	1 081,86	2 072	1 234,—	2 120	14,06%	48
22 Élargissement	2 198,03	644	1 056,56	645	-51,93%	1
23 Aide humanitaire	718,98	194	749,67	213	4,27%	19
24 Lutte contre la fraude	63,64	402	66,52	418	4,53%	16
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	159,66	1 414	168,76	1 463	5,70%	49
26 Administration de la Commission	886,50	3 309	922,94	3 324	4,11%	15
27 Budget	1 141,85	547	512,63	607	-55,10%	60
28 Audit	9,71	99	9,19	99	-5,41%	
29 Statistiques	117,19	777	121,38	792	3,58%	15
30 Pensions	945,24		997,49		5,53%	
31 Services linguistiques	346,60	3 688	358,99	3 748	3,57%	60
40 Réserves	229,—		234,53		2,41%	
Total	118 837,77	32 162	124 181,44	33 372	4,50%	1 210
Autres institutions (à l'exclusion des pensions)	2 459,50		2 642,65			
Total	121 297,27	32 162	126 824,09	33 372	4,56%	1 210

(*) Les chiffres des ressources humaines pour le titre 27 «Budget» comprennent des postes (50 en 2006 et 113 en 2007) qui ne sont actuellement pas affectés à un domaine politique spécifique ou qui attendent d'être réaffectés, et qui sont attribués pour des raisons techniques au domaine politique «Budget».



Analyse des dépenses par domaine politique/75

Correspondance entre l'EBA et le cadre financier

Comme c'était le cas dans l'ancienne présentation du budget, les plafonds par rubrique du cadre financier pluriannuel restent le principal point de référence. Il importe donc d'avoir une vision claire de la façon dont la nomenclature de l'EBA se reflète dans les rubriques.

Le tableau II.2 présente l'APB 2007 par domaine politique et par rubrique. Les lignes correspondent aux domaines politiques dans lesquels ont été regroupées les activités de la Commission. Dans les colonnes figurent les rubriques du cadre financier (et le cas échéant les sous-rubriques). Ce tableau indique pour chaque domaine politique les ressources qui relèvent de chacune des rubriques du cadre financier. Dans la mesure où le processus d'affectation des ressources de la Commission suit la méthode de l'EBA, ce tableau est nécessaire pour vérifier si les dotations respectent les plafonds. La dernière ligne indique la marge restant sous le plafond.

Les montants inscrits dans le tableau II.2 correspondent à toutes les ressources financières, en crédits d'engagement, y compris les crédits opérationnels et administratifs. Il convient de souligner que la plupart des domaines politiques comportent des ressources qui correspondent à plusieurs rubriques. Tous les domaines politiques comprennent des montants relevant de la rubrique 5, car ils nécessitent tous des ressources administratives pour la mise en œuvre de leurs activités.

Tableau II.2 APB 2007 par domaine politique et par rubrique du cadre financier

(Dépenses opérationnelles et administratives en millions d'euros)

Domaine politique	Total	1. Croissance durable		2. Conservation et gestion des ressources naturelles	3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice		4. L'Union européenne en tant que partenaire mondial	5. Administration	6. Compensations
		1a. Compétitivité	1b. Cohésion		3a. Liberté, sécurité et justice	3b. Citoyenneté			
01 Affaires économiques et financières	516,34	174,16					279,59	62,59	
02 Entreprises	524,05	437,36						86,69	
03 Concurrence	71,75							71,75	
04 Emploi et affaires sociales	11 426,07	194,90	11 092,46				67,27	71,44	
05 Agriculture et développement rural	55 880,07			55 715,15			54,96	109,96	
06 Énergie et transports	1 795,91	1 704,42					p.m.	91,49	
07 Environnement	350,47			269,57		15,40	2,75	62,75	
08 Recherche	3 564,67	3 549,87						14,80	
09 Société de l'information et médias	1 427,05	1 301,38				86,18		39,48	
10 Recherche directe	348,47	348,47							
11 Pêche et affaires maritimes	955,16	1,20		923,06				30,91	
12 Marché intérieur	56,37	7,30						49,07	
13 Politique régionale	34 679,31	p.m.	34 394,10			p.m.	224,—	61,21	
14 Fiscalité et union douanière	108,89	61,36					p.m.	47,53	
15 Éducation et culture	1 209,07	920,60				195,40	25,68	67,39	
16 Communication	186,37					72,67		113,70	
17 Santé et protection des consommateurs	544,70			309,80		146,40	0,36	88,14	
18 Espace de liberté, de sécurité et justice	619,—				571,34	p.m.		47,67	

19 Relations extérieures	3 415,02		p.m.				3 139,52	275,50	
20 Commerce	70,03		p.m.				13,80	56,23	
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	1 234,—						1 008,35	225,65	
22 Élargissement	1 056,56					87,—	919,56	50,—	
23 Aide humanitaire	749,67						732,16	17,51	
24 Lutte contre la fraude	66,52		14,48					52,04	
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	168,76							168,76	
26 Administration de la Commission	922,94		29,50					893,44	
27 Budget	512,63		p.m.					67,99	444,65
28 Audit	9,19							9,19	
29 Statistiques	121,38		51,10					70,28	
30 Pensions	997,49							997,49	
31 Services linguistiques	358,99							358,99	
40 Réserves	234,53						234,53	p.m.	
Total	124 181,44	8 796,10	45 486,56	57 217,58	571,34	603,06	6 702,53	4 359,63	444,65
Autres institutions (à l'exclusion des pensions)	2 642,65							2 642,65	
Total général	126 824,09	8 796,10	45 486,56	57 217,58	571,34	603,06	6 702,53	7 002,28	444,65
Plafonds	128 091,—	8 918,—	45 487,—	58 351,—	637,—	636,—	6 578,—	7 039,—	445,—
Marge	1 577,44	121,90	0,44	1 133,42	65,66	32,94	110,—	112,72	0,35

La marge pour la rubrique 4 pour 2007 ne tient pas compte des crédits liés à la réserve pour aides d'urgence (234,5 millions d'euros).

Pour calculer la marge sous le plafond de la rubrique 5, il est tenu compte de la note de bas de page 1 du cadre financier pour 2007-2013 pour un montant de 76 millions d'euros provenant des contributions du personnel au régime de pensions.

3. ANALYSE DES DEPENSES PAR DOMAINE POLITIQUE

3.1. Titre 01: Affaires économiques et financières

Chapitr e Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Affaires économiques et financières	52,23		55,87		6,98 %	
02	Union économique et monétaire	11,40		13,72		20,31 %	
03	Affaires économiques et internationales	71,14		79,59		11,89 %	
04	Opérations et instruments financiers	320,64		367,16		14,51 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Affaires économiques et financières						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Affaires économiques et financières						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		472		497		25
	Personnel externe		62		56		-6
	Titre 01 — Total	455,41	534	516,34	553	13,38 %	19

Le rôle de la Commission dans le domaine politique des affaires économiques et financières consiste essentiellement à promouvoir le succès de l'Union économique et monétaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, en veillant à la coordination des politiques économiques, en exerçant une surveillance dans ce domaine et en fournissant une évaluation des politiques et des conseils. D'une manière générale, la Commission procède également à des analyses économiques et à des évaluations afin de soutenir les politiques et priorités de la Communauté, qu'il s'agisse des affaires intérieures (stratégie de Lisbonne, marché intérieur, environnement, agriculture et emploi) ou des relations extérieures (élargissement, développement, commerce, affaires internationales, y compris la gestion de l'assistance macrofinancière aux pays tiers). Dans certains domaines, des programmes de financement des investissements sont mis en œuvre à l'appui d'autres politiques de l'UE, en étroite collaboration avec la BEI, le FEI et la BERD, et des opérations sont effectuées sur les marchés financiers (emprunts et prêts, gestion de trésorerie).

La mise en œuvre et le renforcement du cadre de gouvernance économique de l'Union économique et monétaire (UEM), qui doivent permettre aux États membres de mener et de maintenir des politiques budgétaires saines et favorables à la croissance, demeurent les objectifs principaux et sont maintenant intégrés plus étroitement au processus de Lisbonne. L'évènement majeur, en 2007, sera l'élargissement possible de la zone euro. On s'attend en outre à ce qu'un nouveau groupe d'État membres demandent d'ici là à adhérer au MCE II. Dans ce contexte, les ressources financières pour les communications externes relatives à l'euro et à l'UEM devront être augmentées.

En ce qui concerne les questions économiques et financières internationales, il s'agira avant tout de renforcer les aspects économiques et financiers de la stratégie d'adhésion de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Croatie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Turquie. L'adhésion possible de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007 ne constituera probablement pas le dernier élargissement. La DG ECFIN participe aussi activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie concernant les aspects économiques de la politique européenne de voisinage, qui nécessitera une analyse économique et

un dialogue politique renforcés. Les pays des Balkans occidentaux et les nouveaux États indépendants (NEI) restent les principaux bénéficiaires de cette assistance. Afin d'aider l'UE à faire face à la mondialisation rapide de l'économie, et pour donner suite aux conclusions du Sommet de Hampton Court, l'activité d'analyse économique et de conseil à la Commission dans ce domaine se verra renforcée.

L'activité «Opérations et instruments financiers» recouvre la gestion saine et efficace des aspects financiers du programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise qui sont spécifiquement destinés à améliorer l'environnement financier des entreprises, en particulier des PME. Elle vise à combler les lacunes des marchés financiers. En 2007, la DG ECFIN mettra en route plusieurs instruments financiers dans le contexte de l'initiative pour la croissance et du nouveau cadre financier (programme pour l'innovation et la compétitivité - PIC). Parmi les autres questions importantes cette année-là figureront la mise en œuvre de l'instrument de garantie de prêts en faveur des projets RTE-T, celle de l'instrument de financement avec partage des risques destiné à soutenir les projets de recherche, et celle de la décision du Conseil relative au nouveau mandat de prêt à l'extérieur de la BEI pour la période 2007-2013. En outre, le Fonds de garantie est utilisé pour garantir des prêts consentis à des pays tiers, soit directement par la Communauté (assistance macrofinancière, prêts Euratom), soit par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement.

3.2. Titre 02: Entreprises

Chapitr e Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Entreprises	102,55		120,90		17,89 %	
02	Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise	73,74		145,86		97,82 %	
03	Marché intérieur des biens et politiques sectorielles	73,35		85,58		16,67 %	
04	Coopération — Espace et sécurité	122,10		171,72		40,64 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Entreprises						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Entreprises						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		767		842		75
	Personnel externe		169		222		53
	Titre 02 — Total	371,74	936	524,05	1 064	40,97 %	128

Les actions relevant du domaine politique Entreprises visent à :

- 1) contribuer à réaliser l'agenda de Lisbonne et ses nouvelles orientations afin de stimuler la croissance économique et la création d'emploi et de mettre en place les conditions nécessaires pour renforcer la base industrielle européenne;
- 2) faciliter l'innovation en tant que facteur principal de la croissance de la productivité dans les économies avancées et accélérer l'utilisation des innovations par le marché;
- 3) créer un environnement administratif favorable aux entreprises en allégeant les formalités administratives imposées, notamment, aux PME, en améliorant la qualité de la législation et en la simplifiant;
- 4) renforcer la position de l'industrie spatiale européenne et combler l'écart technologique et industriel entre l'Europe et d'autres régions du monde dans le domaine de la sécurité;
- 5) assurer le bon fonctionnement du marché intérieur des marchandises, sans se limiter aux aspects politiques horizontaux, mais également en soutenant le marché intérieur pour l'ensemble des produits industriels et en aidant l'industrie européenne à répondre aux défis de la mondialisation.

Dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne et du lancement d'objectifs renouvelés d'encouragement de la compétitivité, l'activité **Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise** vise à réunir les différents volets du processus de Lisbonne redéfini, en assurant la cohérence concernant les aspects liés à la compétitivité industrielle et en optimisant les synergies entre les politiques et les instruments susceptibles de contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises en Europe, en vue d'atteindre les objectifs des points 1, 2 et 3 ci-dessus. Les principales actions couvriront:

- l'analyse de la compétitivité aux niveaux communautaire et national, par un suivi permanent des défis horizontaux auxquels est confrontée l'industrie (notamment le contenu technologique de l'industrie européenne) et la conclusion d'évaluations sectorielles approfondies;
- l'encouragement de l'innovation, en veillant tout particulièrement à apporter une aide plus efficace aux PME pour qu'elles puissent intégrer plus rapidement les nouvelles technologies dans leurs activités, en s'intéressant aux aspects sectoriels de l'innovation et en renforçant les activités visant à soutenir les politiques d'innovation régionales et la coopération transrégionale;
- l'aide aux PME par la création d'un environnement plus favorable aux entreprises, notamment par la mise en place de services d'appui en réseau, ainsi que le développement des services d'administration en ligne au niveau paneuropéen (programme IDABC);
- l'encouragement de l'esprit d'entreprise par l'identification et la diffusion des bonnes pratiques et la définition d'indicateurs de référence, notamment dans le contexte de la Charte des petites entreprises.

Cette activité sera financée au titre du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) et, plus spécifiquement, par le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise du PIC, qui regroupera et déploiera stratégiquement les ressources financières correspondantes qui seront disponibles en 2007. Il convient de souligner que le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise couvrira des activités dans le domaine de l'innovation qui, antérieurement, bénéficiaient d'un financement au titre du sixième programme-cadre de recherche; il soutiendra également des activités dans le domaine de l'éco-innovation.

L'activité **Coopération – Espace et sécurité** vise à réaliser le point 4 susmentionné et recouvre:

- les activités de recherche tournées vers les applications et menées en collaboration avec l'Agence spatiale européenne dans le but d'exploiter les systèmes, les applications et les services satellitaires au profit des marchés et de la société. Grâce au septième programme-cadre de RDT, les ressources financières augmenteront de manière substantielle (quelque 100 millions d'euros à engager en 2007), ce qui permettra de compléter les résultats des trois appels précédents dans les domaines de l'espace, de la surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) et des communications par satellite;
- des projets pluridisciplinaires et des actions d'appui dans le domaine de la sécurité, dans le contexte également du septième programme-cadre de RDT, en tant que base de la stratégie européenne de sécurité. Un budget de quelque 100 millions d'euros permettra de traduire les actions préparatoires récemment lancées dans ce domaine en un programme à part entière.

L'augmentation plus que substantielle du budget d'intervention dans ces deux domaines contraindra la Commission à affecter les ressources administratives proportionnellement.

L'activité **Marché intérieur des biens et politiques sectorielles** correspond à l'objectif du point 5 ci-dessus et comprend les mesures concernant:

- la mise en œuvre des directives relatives au marché intérieur, notamment la notification des règlements techniques, la certification et la surveillance du marché, ainsi que la simplification de la législation (par la consultation des parties prenantes et des analyses d'impact dans des secteurs ciblés spécifiques);
- la normalisation, notamment l'élaboration de normes harmonisées pour faciliter l'intégration du marché, l'accès et le commerce, et l'existence d'une infrastructure de normalisation européenne solide et efficace permettant aux entreprises et aux autres parties intéressées d'élaborer les normes dont elles ont besoin;
- un soutien accru à l'Agence européenne des médicaments, en tenant compte des missions

supplémentaires découlant de la nouvelle législation entrée en vigueur en 2005 ou de dispositions qui devraient être adoptées courant 2006;

- les travaux préparatoires pour la mise en place et le bon fonctionnement de l'Agence des produits chimiques à Helsinki (REACH), y compris le développement d'un système informatique efficace pour mettre en œuvre la législation sur les produits chimiques, la préparation de documents d'orientation techniques et le déploiement de l'infrastructure informatique à Helsinki, ainsi que des actions de formation et de recrutement.

Cette agence, dont la mission a été considérablement élargie par le Conseil européen, aura besoin de ressources supplémentaires non seulement en 2007, mais aussi – et dans une plus large mesure encore – en 2008 et 2009.

3.3. Titre 03: Concurrence

Chapitr e Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Concurrence	67,57		71,75		6,18 %	
03	Ententes, politique antitrust et libéralisation	0,80		—		-100,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Concurrence						
	Coordination des politiques, Réseau européen de la concurrence et coopération internationale						
	Contrôle des aides d'État						
	Contrôle des concentrations						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		633		664		31
	Personnel externe		90		80		-10
	Titre 03 — Total	68,37	723	71,75	744	4,94 %	21

La mission de la direction générale de la concurrence est de faire respecter les règles de concurrence définies dans les traités communautaires afin de faire en sorte que la concurrence sur le marché de l'UE ne soit pas faussée et que les marchés fonctionnent aussi efficacement que possible, contribuant ainsi au bien-être des consommateurs et à la compétitivité de l'économie européenne. Il est désormais largement reconnu que la politique de concurrence constitue un facteur essentiel pour la création de conditions propices à la croissance et à la prospérité, dans la mesure où elle influence les décisions d'investissement, les acquisitions d'entreprises, les politiques de prix et les résultats économiques. La politique de concurrence contribue à promouvoir une meilleure répartition des ressources et à renforcer la compétitivité de l'industrie européenne au profit des citoyens.

La DG Concurrence joue un rôle primordial dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, en contribuant de manière significative au bon fonctionnement du marché intérieur et en favorisant les conditions nécessaires pour **stimuler la connaissance et l'innovation, pour rendre l'Europe plus attrayante pour l'investissement et pour l'emploi, et pour créer davantage d'emplois de meilleure qualité.**

Les objectifs stratégiques adoptés par la Commission pour les cinq années à venir n'impliquent pas de modification majeure des objectifs généraux de la DG Concurrence, tels qu'ils sont décrits dans le plan de gestion annuel pour 2006. Ils mettent toutefois l'accent sur le rôle central que la DG Concurrence est appelée à jouer dans la réalisation de ces objectifs, en contribuant à la création de conditions propices à la croissance économique et à la création d'emplois, au développement de la société de la connaissance et à la mise en place d'un climat économique favorable, notamment par une politique des aides d'État modernisée et par l'examen de la réglementation afin de déterminer son incidence sur la compétitivité. À titre d'exemple, il est indispensable de développer l'accès à l'internet à large bande et aux autres services de télécommunications pour atteindre des niveaux plus élevés d'investissement en R&D et pour faciliter l'innovation. Dans ce domaine, il y a lieu de poursuivre l'adaptation de la réglementation sectorielle existante aux principes de la politique de concurrence.

Deux facteurs influencent fortement nos activités depuis 2004, et continueront de jouer un rôle déterminant pour l'évolution de nos travaux au cours des prochaines années : l'élargissement, d'une part,

et la modernisation des règles antitrust, des règles régissant les concentrations et les aides d'État d'autre part. L'**élargissement** a un impact sur les activités de la DG Concurrence, non seulement du fait de l'expansion évidente de la zone géographique d'application du droit de la concurrence, mais également en raison de l'importance des disparités entre les économies de l'Union élargie, ce qui rend nos travaux plus complexes. Il convient de souligner également les besoins de traduction liés aux obligations légales (la Commission ne peut choisir la langue dans laquelle chaque affaire doit être traitée).

La modernisation du régime d'application des **règles antitrust et des règles relatives aux concentrations** était un facteur clé pour le succès de l'élargissement. Elle s'inscrivait également dans les efforts entrepris par la Commission pour réaliser les objectifs de Lisbonne. D'une manière générale, une plus grande importance est désormais accordée à l'évaluation de l'**incidence** probable de comportements réputés anticoncurrentiels. Cela implique une **collecte de données factuelles et une analyse économique plus approfondies**. Le volume des éléments de preuve rassemblés tend à augmenter, ce qui a des conséquences notamment pour la gestion de l'accès au dossier afin de préserver le droit des entreprises à la défense. Parallèlement, des mesures ont été entreprises afin de concentrer nos ressources limitées là où notre action a le plus d'impact sur l'économie.

Pour 2007 et au-delà, la DG Concurrence devrait être appelée de plus en plus souvent à traiter les **cas les plus complexes présentant une dimension communautaire** et/ou ayant **valeur de précédent**. En 2007, la DG Concurrence continuera à centrer son action sur les secteurs clés pour le marché intérieur et l'agenda de Lisbonne, en s'attachant tout particulièrement à: 1) contribuer à encourager **la connaissance et l'innovation**, la croissance économique et la **création** d'emplois, et promouvoir les secteurs clés de l'industrie européenne, notamment les secteurs qui ont été libéralisés récemment; 2) renforcer la **compétitivité** et rendre l'Europe plus attrayante pour **l'investissement et l'emploi**, en contribuant à modeler le cadre réglementaire dans l'UE et au niveau international; 3) veiller à une **mise en œuvre stricte de l'acquis**, en mettant l'accent sur les pratiques anticoncurrentielles et les formes d'aides d'État les plus préjudiciables pour l'économie européenne.

La détection et le démantèlement des **cartels** restera (tout comme la mise en œuvre de la réforme du contrôle des aides d'État – voir ci-dessous) la plus grande priorité de la DG. Notre crédibilité dépend de notre capacité à faire appliquer le droit de la concurrence à l'encontre des pratiques anticoncurrentielles les plus préjudiciables (notamment en encourageant son application par la sphère privée) et des types d'aides d'État susceptibles d'entraîner le plus de distorsions de concurrence. Dans le domaine des **aides d'État**, la mise en œuvre du plan d'action entrera dans une phase décisive en 2007. Avant la fin de 2006, la Commission présentera des propositions en ce qui concerne les aides d'État en faveur de la recherche et du développement (R&D), de l'innovation et du capital-risque, et de l'environnement, ainsi que le nouveau règlement *de minimis* et les nouveaux règlements sur les exemptions par catégorie. 2007 sera la première année d'application de ces instruments. Une analyse économique approfondie de mesures complexes d'aides d'État sera notamment menée, et une approche intégrée sera adoptée pour le traitement et le suivi des cas dans le respect du droit.

L'entrée en vigueur des nouveaux règlements sur les fonds structurels le 1er janvier 2007, combinée à l'entrée en vigueur des nouvelles lignes directrices concernant les aides d'État, entraînera une augmentation substantielle du nombre de notifications de tous les types de régimes d'aide susceptibles de bénéficier d'un cofinancement en vertu des règlements sur les fonds structurels, notamment les régimes d'aide à finalité régionale, mais également d'autres mesures dans le domaine de la formation, du soutien aux PME et de la R&D. La dernière fois que les règlements relatifs aux fonds structurels et les lignes directrices concernant les aides d'État ont été modifiés (2000), nous avons enregistré un accroissement de 30 % du nombre de notifications. La tendance devrait être encore plus marquée cette fois, dès lors que les

nouveaux règlements relatifs aux fonds structurels ne se limitent pas aux régions assistées. L'objectif de compétitivité permet de cofinancer des projets partout. L'accroissement du nombre de notifications est principalement attendu en 2007 et au début de 2008.

Comme cela a été le cas dans le domaine des concentrations et des règles antitrust, l'introduction de nouveaux instruments, en particulier le **règlement d'exemption par catégories** en 2007, devrait contribuer à alléger la charge administrative de la Commission à moyen terme ; toutefois, en dehors de notre fonction primordiale d'orientation, nous pouvons prévoir que notre intervention sera requise dans les **cas les plus complexes et les plus importants**. Inévitablement, cette tendance sera surtout ressentie en 2007, directement après l'élargissement et l'introduction des nouvelles règles.

À côté de la lutte contre les cartels et du plan d'action pour les aides d'État, le **contrôle des concentrations** restera une autre priorité de la DG Concurrence en 2007. L'augmentation du nombre de fusions et acquisitions observée en 2005 et attendue pour 2006 se poursuivra probablement en 2007 selon la plupart des experts. En dehors des activités de base liées à l'application des règles, l'accent sera mis sur la continuité dans notre manière d'évaluer les effets de la restructuration des entreprises. Nous continuerons à identifier les problèmes de concurrence uniquement sur la base d'une analyse économique saine et de la collecte rigoureuse de données factuelles. Il convient par ailleurs d'accorder une attention particulière aux concentrations susceptibles de faire obstacle aux objectifs de libéralisation de l'UE. Les travaux de réexamen de la règle des deux tiers figurant à l'article 1er, paragraphes 2 et 3, vont également débiter.

Enfin, les **enquêtes sectorielles** entreprises en 2005 et terminées en 2006 serviront de base pour la suite des travaux de la DG Concurrence dans les secteurs concernés. Qu'il s'agisse d'étudier des comportements anticoncurrentiels ou de présenter des propositions pour des mesures de réglementation, le suivi de ces enquêtes sectorielles restera une priorité pour la DG. Si l'évaluation du processus est positive et si l'on estime que les enquêtes sectorielles ont une incidence en tant qu'instrument de mise en œuvre du droit de la concurrence, il est probable que d'autres enquêtes sectorielles soient entreprises en 2007.

3.4. Titre 04: Emploi et affaires sociales

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Emploi et affaires sociales	86,38		98,39		13,90 %	
02	Fonds social européen	11 648,57		11 074,73		-4,93 %	
03	Travailler en Europe — Dialogue social et mobilité	59,40		62,83		5,77 %	
04	Emploi et solidarité sociale	112,41		125,62		11,75 %	
05	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)			p.m.		0,— %	
06	Instrument de préadhésion (IPA) - Développement des ressources humaines			64,50		100,— %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Emploi et affaires sociales						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Emploi et affaires sociales						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		595		619		24
	Personnel externe		191		187		-4
	Titre 04 — Total	11 906,77	786	11 426,07	806	-4,04 %	20

Le domaine politique «Emploi, affaires sociales et égalité des chances» couvre les actions qui contribuent au développement d'un modèle social européen moderne, innovateur et durable, créant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans une société fondée sur l'intégration et l'égalité des chances.

La majeure partie des crédits alloués à ce domaine politique (96,9 %) est destinée aux interventions de cohésion réalisées au titre du Fonds Social Européen (FSE). Les interventions du FSE sont effectuées principalement par les États membres dans le cadre de la gestion partagée. Néanmoins, la Commission gère directement les crédits destinés à l'assistance technique.

Dans le cadre des perspectives financières pour 2007-2013, la présentation des activités du domaine a été revue, permettant de mieux refléter les différents instruments d'intervention.

L'activité «Fonds social européen» est entièrement consacrée aux interventions en gestion partagée, les engagements correspondant à la première année de la nouvelle période de programmation 2007-2013. Ces interventions sont consacrées d'une part à l'objectif "Convergence" et, d'autre part, à l'objectif "Compétitivité régionale et emploi".

L'activité «Travailler en Europe : dialogue social et mobilité» regroupe les moyens contribuant à la promotion du dialogue social sectoriel et interprofessionnel et les actions liées à la libre circulation des travailleurs et à la mobilité professionnelle, avec notamment le portail de recherche d'emploi Eures. Elle intègre également les études liées à la situation sociale et la démographie.

Le programme Progress compose l'essentiel de l'activité «Emploi et solidarité sociale». Ce programme regroupe pour 2007-2013 les différents programmes existants précédemment dans le domaine et couvre l'emploi, les conditions de travail, la protection sociale et l'inclusion, l'anti-discrimination et l'égalité

hommes-femmes. Les agences intervenant sur ces différents domaines sont également reprises dans cette activité, notamment le nouvel Institut du Genre. Enfin, 2007 sera l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous.

Deux nouvelles activités sont également créées pour couvrir d'une part le «Fonds Européen d'adaptation à la Mondialisation» et d'autre part, au sein de l'Instrument de Pré Adhésion, le «volet ressources humaines d'IPA».

En terme de ressources humaines, les besoins supplémentaires nets pour 2007 sont estimés à 39 postes. Complété du redéploiement dès 2007 d'une partie de l'effectif gérant Equal et les actions innovatrices du FSE, cet accroissement de l'effectif est nécessaire pour la mise en œuvre des principaux objectifs suivants:

- mise en œuvre du Fonds Européen d'adaptation à la Mondialisation
- mise en œuvre du volet ressources humaines d'IPA
- mise en œuvre du FSE pour les 2 nouveaux Etats membres (Bulgarie et Roumanie)
- renforcement des capacités d'audit et de contrôle pour le FSE, IPA et EGF
- amélioration de la capacité d'analyse des rapports de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

3.5. Titre 05: Agriculture et développement rural

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Agriculture et développement rural	112,05		124,20		10,84 %	
02	Interventions sur les marchés agricoles	8 508,60		5 698,44		-33,03 %	
03	Aides directes	34 816,90		37 660,63		8,17 %	
04	Développement rural	12 012,15		12 366,16		2,95 %	
05	Mesures de préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural	299,82		48,30		-83,89 %	
06	Aspects internationaux du domaine politique Agriculture et développement rural	5,77		6,16		6,81 %	
07	Audit des dépenses agricoles	-390,25		-64,—		-83,60 %	
08	Stratégie politique et coordination du domaine politique Agriculture et développement rural	42,40		40,17		-5,26 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Agriculture						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		944		975		31
	Personnel externe		121		124		3
	Titre 05 — Total	55 407,44	1 065	55 880,07	1 099	0,85 %	34

Pour le domaine politique 05 «Agriculture et développement rural», les demandes de crédits d'engagement sont en progression par rapport à 2006. Une partie de ce montant est financée sur la rubrique 2; le solde est financé sur les rubriques 4 et 5. La rubrique 2 englobe des crédits destinés à financer des mesures de marché, des aides directes et le développement rural.

Outre le fait qu'il inaugure la nouvelle période de financement, l'exercice budgétaire 2007 se distingue du précédent par d'autres éléments nouveaux et importants. Il s'agit en premier lieu de ceux qui concernent la structure du budget, à savoir notamment l'incidence financière des réformes du marché introduites en 2004, la poursuite de l'introduction progressive des aides directes dans le secteur laitier et, en ce qui concerne le sucre, l'introduction des aides directes à la suite de la décision de réforme adoptée en 2005. En 2007, les recettes provenant des États membres, précédemment désignées comme des «dépenses négatives», deviennent des «recettes affectées». Le taux de modulation des paiements directs s'accroît, ce qui se traduit par une augmentation des montants transférés du chapitre des aides directes (05 03) à celui du développement rural (05 04).

En second lieu, on peut noter une légère progression des montants nets combinés destinés aux mesures de marché et aux aides directes. Ces montants combinés seraient en forte régression sans la montée en puissance des mesures de marché en prévision de l'adhésion programmée de la Bulgarie et de la Roumanie et l'accroissement des aides directes aux nouveaux États membres, dont l'introduction progressive se poursuit. Pour la première année, le coût de l'élargissement sera toutefois limité à 96 millions EUR au titre des interventions sur les marchés agricoles et de certaines autres mesures. En ce qui concerne les aides directes, toujours par comparaison avec 2006, les crédits sont en augmentation pour les raisons supplémentaires mentionnées plus haut, et ce malgré la progression de la modulation de 3 % à 4 %.

Les **interventions sur les marchés** (05 02) sont en baisse, malgré la progression due à l'élargissement. Les réductions effectuées dans la plupart des secteurs ne sont que partiellement compensées par de faibles montants supplémentaires dédiés aux programmes alimentaires et à l'huile d'olive. Les réductions les plus substantielles sont dues au remplacement des aides de soutien au marché par des aides de soutien aux revenus dans les secteurs laitier et sucrier. Les chiffres indiqués plus haut comprennent une économie estimée à 28 millions EUR due à «l'effet dollar». Conformément à l'article 21 du règlement (CE) n° 1290/2004 du Conseil, le taux de change utilisé est de 1 € = 1,20 \$, contre 1 € = 1,22 \$ pour le projet de budget 2006. Cette hausse du dollar se traduit par une réduction des besoins pour les secteurs des céréales et du sucre.

Les crédits de dépenses au titre du chapitre 05 03 (**aides directes**) enregistrent une progression entre 2006 (EU 25) et 2007 (EU 27). Celle-ci est due à la poursuite de l'introduction progressive des aides en faveur des nouveaux États membres. Les aides directes continuent à augmenter en raison de la poursuite de l'introduction progressive des aides directes dans le secteur laitier ainsi que de l'introduction des aides directes pour le sucre et le coton (ce dernier était précédemment financé exclusivement sur le chapitre relatif aux mesures de marché). L'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie n'impliquent aucun coût supplémentaire du fait que les paiements directs au titre de 2007 sont imputés sur le budget de 2008.

Toutes les aides directes dans l'UE 15, à l'exception de celles qui sont accordées aux régions ultrapériphériques, sont réduites selon le mécanisme de la modulation. La réduction au titre de la modulation s'établit maintenant à 4 % pour les paiements directs (budget de 2007), contre 3 % l'année précédente. Le montant net généré par la modulation s'élève de ce fait à 984 millions EUR².

La politique de développement rural pour la période de programmation 2007-2013 sera financée par un seul fonds (le FEADER). Cela constitue une réelle simplification par rapport à la période 2000-2006, pendant laquelle la politique de développement rural a été financée par le FEOGA «Orientation» et le FEOGA «Garantie».

Pour 2007, la plupart des crédits d'engagement prévus sont destinés au financement de programmes de développement rural. Les autres sont affectés à l'assistance technique. Le montant prévu en faveur du développement rural est en progression de 2,7 % par rapport à 2006. Une partie de ce montant correspond à la tranche 2007 de l'enveloppe «développement rural» prévue pour la période 2007-2013 lors du sommet qui s'est tenu à Bruxelles en décembre 2005. Le solde correspond au transfert financier du premier vers le deuxième pilier de la PAC, qui résulte de la modulation obligatoire et de la restructuration des régions productrices de coton imposées respectivement par les articles 10 et 143 *quinquies* du règlement (CE) n° 1782/2003.

Concernant, enfin, l'aide de **préadhésion** pour 2007, les programmes de préadhésion en faveur de la Croatie, de la Turquie et de l'ancienne république yougoslave de Macédoine seront financés par le nouvel instrument de préadhésion pour l'agriculture et le développement rural (IPARD).

² Un transfert supplémentaire de 22 millions EUR en faveur du développement rural est effectué dans le cadre de la réforme du coton.

Les dépenses au titre du marché agricole et des aides directes, compte tenu de l'incidence des recettes affectées, présentent un écart d'un million EUR par rapport au cadre financier.

3.6. Titre 06: Énergie et transports

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Énergie et transports	120,63		128,45		6,48 %	
02	Transports intérieurs, aériens et maritimes	149,88		265,28		77,— %	
03	Réseaux transeuropéens	713,64		838,58		17,51 %	
04	Sources d'énergie classiques et renouvelables	62,26		60,38		-3,01 %	
05	Énergie nucléaire	165,30		264,30		59,89 %	
06	Recherche liée à l'énergie et aux transports	210,52		234,42		11,35 %	
07	Sécurité et protection des usagers de l'énergie et des transports	11,—		4,50		-59,09 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Énergie et transports						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Énergie et transports						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		889		910		21
	Personnel externe		163		169		6
	Titre 06 — Total	1 433,22	1 052	1 795,91	1 079	25,31 %	27

(*) Les chiffres relatifs aux ressources humaines pour l'APB 2007 et le budget 2006 ne comprennent pas le personnel de l'agence exécutive, estimé à 142 personnes en 2007 et à 46 personnes en 2006 (postes du tableau des effectifs et personnel d'appoint).

Les objectifs de la politique de l'énergie et des transports au sein de l'Union doivent concourir à la réussite de la stratégie pour la croissance et l'emploi (Stratégie de Lisbonne), tout en répondant aux exigences de sécurité et de solidarité de notre société. Dans ce contexte, le rôle assuré par l'énergie et les transports est double. Ils contribuent directement, en tant que secteurs industriels, et indirectement, en tant que services pour les opérateurs et les citoyens, au développement économique et social de l'Union. Le bon fonctionnement des systèmes de l'énergie et des transports comporte donc la réalisation du marché intérieur, la disponibilité d'infrastructures modernes et intégrées et l'offre de services de qualité, ouverts à la concurrence et respectueux de l'environnement.

LA DG TREN procède en 2006 à une révision de ses documents stratégiques qui encadrent l'action de la Commission dans le domaine de l'Énergie et des Transports (Livre Vert "Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique" et du Livre Blanc "La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix"). Cette révision lui sert à renouveler et recentrer son action en tenant compte des développements intervenus dans les dernières années sur le plan interne (faible croissance économique, élargissement de l'UE, montée en puissance de la menace terroriste) et externe (effet de la globalisation, montée de prix des énergies d'origine fossiles) ces cinq dernières années. Les lignes d'action contenues dans ces nouveaux documents (Livre Vert «Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable» et Communication «Préparer la mobilité de demain») ouvrent la voie à de nouvelles ambitions pour la politique européenne en matière d'énergie et des transports. Leurs grands axes visent à achever le marché intérieur, contribuer au développement durable, développer les grands

réseaux d'infrastructure et leur interconnexion avec les pays voisins, renforcer la sécurité et la sûreté, réussir l'élargissement et mettre en place des actions de coopération concrètes avec les pays tiers.

L'activité « **Transports terrestres, aériens et maritimes** » verra la DG TREN développer davantage ses actions visant à la mobilité de demain. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration du fonctionnement des marchés (en particulier le marché ferroviaire), le renforcement de la dimension sociale des transports (transport maritime), l'efficacité des chaînes logistiques, l'amélioration des performances des réseaux, le développement de la politique de sécurité routière, la promotion de la sûreté, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement de la technologie dans les transports (Galileo, Sesar et ERMTS).

L'ouverture progressive et complète des marchés ne se fera pas sans renforcer le niveau de sécurité des transports et la compétitivité des acteurs sur le plan extérieur. Les négociations des accords aériens et le renforcement de la présence de l'UE dans les organisations internationales répondent à ce dernier but.

En terme budgétaire, les crédits d'engagement présentent en 2007 une augmentation par rapport à l'année précédente principalement due aux propositions des perspectives financières. Cette variation s'explique par :

- la création d'un programme spécifique pour Galileo (phase de déploiement) ;
- la poursuite du programme Marco Polo qui vise à promouvoir des actions innovantes dans les marchés de la logistique et de l'intermodalité ;
- la consolidation de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA - opérationnelle depuis septembre 2003) et de l'Agence européenne de la sécurité maritime (EMSA - opérationnelle depuis décembre 2002) ;
- la continuation des mesures de lutte anti-pollution par l'Agence européenne pour la sécurité maritime ;
- le développement de l'Agence européenne de la sécurité ferroviaire et de l'autorité de surveillance Galileo.

L'activité « **Réseaux transeuropéens** » se concentre sur l'appui au développement des réseaux transeuropéens dans les domaines des transports et de l'énergie. L'année 2007 sera importante car elle marquera le début du nouveau programme 2007-2013. A ce propos, la DG TREN a proposé la création en 2006 d'une nouvelle agence exécutive pour la gestion des projets RTE dans le secteur du transport. Sur le plan du développement des réseaux, les tâches des coordonnateurs européens des projets prioritaires permettent de mieux synchroniser le calendrier des travaux et facilitent la coordination des cofinancements.

Les changements budgétaires sont liés à la gestion du nouveau programme qui est doté d'une enveloppe budgétaire plus importante que le précédent. La priorité sera mise sur les 30 projets prioritaires (y compris Galileo).

S'agissant de l'activité « **Energies conventionnelles et renouvelables** », la Commission débutera en 2007 le déploiement du programme « Intelligent Energy for Europe II » au sein du programme cadre pour la compétitivité et l'innovation, destiné à promouvoir les économies d'énergie, y compris dans le domaine des transports, le développement d'énergies renouvelables et le déploiement de nouvelles technologies d'énergies renouvelables. L'intégration de « Intelligent Energy for Europe II » dans ce programme permet un usage flexible d'instruments d'implémentation, y compris ceux destinés aux petites et moyennes entreprises qui innovent très souvent dans le domaine des technologies liée à l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La politique énergétique au sein de l'Union vise trois objectifs principaux : durabilité (développer des sources d'énergie renouvelable, freiner la demande énergétique en Europe et contribuer aux actions visant à stopper le changement climatique), compétitivité (ouvrir le marché de l'énergie, atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur l'économie et les citoyens de l'UE, maintenir l'Europe à la pointe des technologies énergétiques) et sécurité d'approvisionnement (faire face à la dépendance accrue de l'UE envers les importations). Dans ce sens, la DG TREN donnera aussi suite au Livre vert sur l'efficacité énergétique (adopté en 2005), au plan d'action sur les biomasses et à toutes les mesures en vue de l'ouverture effective des marchés intérieurs du gaz et de l'électricité.

En ce qui concerne l'activité « **Energie nucléaire** », les priorités demeurent centrées sur : l'élargissement (fonds de démantèlement partiellement gérés par la BERD), le développement durable (sûreté des installations nucléaires et gestion sûre et efficace des déchets nucléaires), la protection des citoyens (sûreté nucléaire et radioprotection). Par ailleurs, il est envisagé d'initier une plateforme technologique pour la gestion de la recherche sur les déchets nucléaires. D'autres champs d'action concerneront la coopération avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'approvisionnement en matières nucléaires (prévu au chapitre VI Euratom) et la mise en œuvre des accords internationaux d'Euratom (chapitre X).

L'activité « **Recherche liée à l'énergie et au transport** » correspond à une partie des actions du septième Programme cadre de la recherche dans l'énergie et les transports. Les crédits demandés représentent la moitié du programme thématique énergie et un peu plus d'un quart du programme thématique transport. Les priorités sont de consolider la position de l'industrie européenne dans le domaine aéronautique (technologies relative à la mise en œuvre du ciel unique/SESAR financé à 50% par le programme RTD) et spatial (GALILEO : recherche et efforts de démonstration continus, en parallèle avec le programme Galileo finançant directement les phases de déploiement) et d'aider à exploiter le potentiel de ces secteurs au service des politiques européennes pour ces domaines y compris l'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement. Pour le domaine Energie, les priorités visent notamment à améliorer l'efficacité énergétique, à intégrer à grande échelle des sources d'énergie renouvelables, à promouvoir et développer le charbon propre et à favoriser l'usage de transports urbains propres et de carburants de substitution. Pour le domaine des transports, les initiatives répondent au besoin de développer des systèmes innovants pour tous les modes de transport de surface (rail, routes et voies navigables) respectueux de l'environnement et compétitifs et de rééquilibrer et d'intégrer les différents modes de transport.

L'activité « **sûreté et protection des usagers de l'énergie et des transports** », créée en 2005, sera recentrée sur le développement et la mise en place de l'acquis communautaire dans le domaine de la sûreté aérienne, maritime et ferroviaire ainsi qu'intermodale. Un volet relatif à la sûreté des installations et des infrastructures d'énergie sera poursuivi en 2007. Les inspections aéroportuaires et maritimes font partie intégrante de cette activité et sont appelées à se développer, notamment pour couvrir l'Europe élargie. En particulier, il s'agira d'accroître le nombre de vérifications prévues et de renforcer l'évaluation des informations recueillies. Outre les inspections, ces actions nécessitent une actualisation permanente de la législation secondaire d'application, et des négociations internationales et bilatérales.

A niveau budgétaire, il est proposé de ne pas doter le projet pilote, concernant les aires routières sécurisées le long des grands axes, qui se développera au cours de 2007 avec les crédits engagés en 2006.

Concernant les **crédits administratifs**, le budget s'inscrit dans la continuité des dotations 2006. L'augmentation de l'enveloppe 2007 est à relier à l'augmentation de l'ensemble des crédits opérationnels de 2007. Cette croissance provient notamment du développement de l'Agence exécutive RTE-T, financée par les crédits opérationnels RTE-T.

3.7. Titre 07: Environnement

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Environnement	71,98		76,60		6,41 %	
02	Affaires internationales concernant l'environnement	15,10		2,50		-83,44 %	
03	Mise en œuvre de la politique et de la législation communautaires en matière d'environnement	214,06		256,57		19,86 %	
04	Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures	17,71		14,80		-16,43 %	
05	Nouvelles initiatives basées sur le programme d'action de la Communauté en faveur de l'environnement	7,45		p.m.		-100,— %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Environnement						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Environnement						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		519		544		25
	Personnel externe		94		94		0
	Titre 07 — Total	326,31	613	350,47	638	7,41 %	25

Les objectifs stratégiques dans le domaine de l'environnement en 2007 consistent à contribuer à un niveau élevé de qualité de la vie pour les citoyens et à la protection des ressources naturelles et de l'environnement en général. Le 6^e programme d'action communautaire pour l'environnement (2002-2012) définit quatre grands domaines d'action prioritaires pour la politique de l'environnement, dans une perspective aussi bien communautaire que mondiale: changement climatique; nature et biodiversité; gestion et utilisation durables des ressources; environnement et santé.

La réalisation des objectifs dans ces domaines prioritaires aidera considérablement la Commission à atteindre ses objectifs stratégiques à moyen terme (prospérité, solidarité, sécurité et rayonnement extérieur) en 2007. De plus, la Commission maintiendra et renforcera son engagement à mieux légiférer dans un souci de simplification et continuera de surveiller en toute transparence la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la législation environnementale en vigueur.

En 2007, de nouvelles synergies seront recherchées entre croissance économique, emploi et degré élevé de protection de l'environnement. Il s'agira, par exemple, de favoriser les technologies environnementales et l'éco-innovation, l'efficacité des ressources et de l'énergie, ainsi que l'écologisation des marchés publics et le développement de normes écologiques. L'évaluation des incidences est le principal instrument permettant de servir cet objectif et d'assurer la prise en compte des considérations environnementales dans un éventail de politiques du secteur économique.

Le changement climatique constitue aujourd'hui et restera au cours des années à venir le principal défi à relever par la communauté internationale. L'UE est le principal animateur des négociations multilatérales sur le changement climatique au titre de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, singulièrement lorsqu'il s'agit du protocole de Kyoto. La mise en œuvre effective du système d'échange de quotas d'émission dans l'UE restera une priorité, avec son extension à de nouveaux

secteurs, comme l'aviation et les gaz. Il s'agira également d'assurer le bon fonctionnement du mécanisme de développement propre (MDP) et de concourir à la création d'un marché mondial du carbone. Les retombées sur la réalisation des objectifs de Lisbonne seront positives, dans la mesure où les perspectives d'emploi et de croissance s'en trouveront renforcées. Dans le secteur des technologies en matière d'énergie durable, par exemple, la demande ira croissant sur les marchés internationaux et les entreprises européennes seront idéalement placées pour assurer la fourniture d'installations et de technologies industrielles.

Le 6^e programme d'action pour l'environnement comprend l'obligation de présenter sept stratégies thématiques dans les domaines suivants: qualité de l'air, recyclage des déchets, utilisation des ressources, protection des sols, pesticides, environnement marin et environnement urbain. Bien que toutes ces stratégies doivent être adoptées avant l'été 2006, de même que la nouvelle communication sur la biodiversité, un effort important sera nécessaire en 2007 et au-delà pour en assurer le suivi par l'adoption d'une législation nouvelle, qui consistera souvent à consolider et à simplifier des mesures existantes, conformément aux principes du «mieux légiférer».

La mise en œuvre de l'acquis dans le domaine de l'environnement conservera une priorité élevée. La Commission continue d'améliorer son contrôle de l'application du droit communautaire par un meilleur dialogue avec les États membres pour assurer une mise en œuvre rapide et une application efficace et équitable de la législation, par l'élaboration d'une approche proactive axée sur les problématiques prioritaires, par la définition d'une législation plus pratique, par la production de lignes directrices et de documents interprétatifs et par la fourniture d'une assistance technique plus importante aux États membres.

À l'échelon international et mondial, les grandes priorités seront les négociations multilatérales sur le changement climatique, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le renforcement des accords multilatéraux sur l'environnement, une meilleure intégration de la dimension environnementale dans les politiques du commerce, du développement et des relations extérieures, ainsi que l'amélioration de la gouvernance internationale. En 2007, une attention particulière sera portée à la mise en place du fonds international de capital-investissement pour les énergies renouvelables.

La coopération communautaire dans le domaine de la protection civile fait désormais l'objet d'une activité EBA distincte, intitulée «préparation et réaction rapide aux urgences majeures». Le nouvel instrument de financement proposé et la refonte du mécanisme communautaire devraient permettre de renforcer la coordination des réactions à l'échelle de l'UE et de mieux épauler les États membres pour affronter les grandes catastrophes naturelles, technologiques et causées par l'homme dans l'UE et dans le monde.

Le programme Life+ (2007-2013), actuellement à l'état de proposition et appelé à devenir le nouvel instrument de financement unique pour l'environnement selon le nouveau cadre financier, annulera et remplacera tous les programmes de financement antérieurs à 2007. Il financera des activités en rapport avec la nature et la biodiversité, la conception et la mise en œuvre des politiques environnementales, ainsi que la gouvernance, l'information et la communication. Le budget programmé s'élève à 241 millions d'euros pour l'exercice 2007.

À partir de 2007, les technologies environnementales et l'éco-innovation, qui étaient précédemment financées par le programme LIFE III, relèveront du programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) dans les domaines politiques 01 (Affaires économiques et financières) et 02 (Entreprises).

Le concours apporté aux activités internationales et aux activités d'assistance extérieure dans le domaine de l'environnement sera principalement pris en charge par les instruments relatifs aux relations

extérieures, dans la mesure où le nouvel instrument unique pour l'environnement (Life+) ne comprendra pas de volet pour le financement des activités extérieures. La Commission a notamment proposé la création d'un programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (y compris l'énergie) dans le domaine politique 21 (Développement et relations avec les États ACP), dans le but d'offrir un complément aux dépenses affectées à l'environnement au titre des programmes géographiques de développement, qui sont les instruments communautaires privilégiés dans le domaine de la coopération.

3.8. Titre 08: Recherche

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Recherche	220,82		237,88		7,73 %	
02	Coopération — Santé			688,16		100,— %	
03	Coopération — Alimentation, agriculture et biotechnologie			204,56		100,— %	
04	Coopération – Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production			390,36		100,— %	
05	Coopération — Énergie			121,02		100,— %	
06	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)			214,18		100,— %	
07	Coopération — Transport (y compris l'aéronautique)			340,—		100,— %	
08	Coopération — Sciences socio-économiques et sciences humaines			68,62		100,— %	
09	Coopération — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)			p.m.		0,— %	
10	Idées			260,84		100,— %	
11	Personnel			430,18		100,— %	
12	Capacités — Infrastructures de recherche			136,20		100,— %	
13	Capacités — Recherche au profit des PME			120,57		100,— %	
14	Capacités – Régions de la connaissance			9,95		100,— %	
15	Capacités — Potentiel de recherche			24,84		100,— %	
16	Capacités — La science dans la société			37,36		100,— %	
17	Capacités – Activités de coopération internationale			17,08		100,— %	
18	Capacités — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)			p.m.		0,— %	
19	Euratom — Énergie de fusion			213,88		100,— %	
20	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection			49,—		100,— %	
21	Achèvement des programmes-cadres antérieurs et autres activités	3 276,24		p.m.		-100,— %	
22	Programme de recherche du fonds de recherche pour le charbon et l'acier	p.m.		p.m.		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Recherche						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Recherche						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		1 317		1 333		16
	Personnel externe		490		707		217
	Titre 08 — Total	3 497,05	1 807	3 564,67	2 040	1,93 %	233

2007 sera l'année effective de lancement du 7ème programme-cadre et apportera donc son lot de tâches spécifiques à la mise en oeuvre d'un nouveau programme-cadre.

Les changements quantitatifs et qualitatifs suggérés dans ce programme-cadre, qui visent à un effet de levier pour la prospérité et la croissance, exigeront des efforts particuliers pour la définition et la mise en

place progressive de nouvelles structures et actions (Conseil Européen de la Recherche, Initiatives Technologiques Conjointes, participation de la Communauté à des programmes de recherche entrepris par plusieurs États membres (art 169 du Traité), nouvelles infrastructures de recherche).

Par ailleurs, des activités déjà amorcées sous le 6ème programme-cadre prendront davantage d'ampleur. A noter en particulier les suites de l'accord international pour la construction d'ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor).

A cela s'ajoute, bien entendu, en plus des mesures de simplification sur lesquelles un accent tout particulier a été mis, la mise en place juridique, administrative et logistique essentielle pour garantir le lancement de projets de recherche européens et à terme la réalisation des objectifs du programme-cadre.

La réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne visant prospérité, croissance et emploi, nécessitera la définition et la concrétisation des conditions optimales nécessaires en Europe pour garantir la mise en œuvre d'une politique de recherche performante et innovatrice. En 2007, la Commission devra veiller à la mise en œuvre dans les États membres des lignes directrices et des recommandations établies en 2006, ce qui nécessitera d'importantes actions de promotion, de suivi et d'accompagnement.

Ces conditions-cadres devraient se traduire par la création d'un marché plus attractif pour les chercheurs, des incitations fiscales, une coopération accrue entre la recherche publique et les entreprises, l'utilisation des marchés publics pour stimuler la recherche et l'innovation et l'évolution du cadre réglementaire et normatif, y compris par le lancement d'initiatives pour créer des marchés dynamiques dans des secteurs-clés pour les nouvelles technologies. L'implication des États membres dans ces actions consolidera les avancées déjà atteintes pour la création de l'Espace européen de la recherche. L'analyse de l'avancement des actions nationales et européennes dans ces domaines contribuera également à la préparation de la révision de la stratégie de Lisbonne.

3.9. Titre 09: Société de l'information et médias

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Société de l'information et médias	132,02		129,78		-1,70 %	
02	i2010 – Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux	20,56		23,44		14,— %	
03	i2010 – Contenu et Services	84,01		100,60		19,75 %	
04	i2010 – Coopération — Technologies de l'information et de la communication (TIC)	1 082,76		1 035,46		-4,37 %	
05	Capacités — Infrastructures de recherche			61,75		100,— %	
06	i2010 – Politique audiovisuelle et programme Média	86,41		76,01		-12,03 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Société de l'information						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Société de l'information						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		890		892		2
	Personnel externe		295		284		-11
	Titre 09 — Total	1 405,76	1 185	1 427,05	1 176	1,51 %	-9

(*) Les chiffres des ressources humaines de l'APB 2007 et du budget 2006 ne comprennent pas le personnel de l'agence exécutive, estimé à 83 personnes en 2007 et 77 en 2006 (postes du tableau des effectifs et personnel d'appui).

Pour 2007, les objectifs de la DG INFSO résultent directement de l'initiative stratégique *i2010*, elle-même alignée sur les grands axes de la stratégie de Lisbonne renouvelée. Les trois piliers de la stratégie *i2010* sont les suivants:

- créer un espace unique innovant, ouvert et concurrentiel pour la société de l'information et les médias au sein de l'UE, offrant des communications à haut débit abordables et sûres, des contenus de qualité et diversifiés, et des services numériques,
- renforcer l'intensité et l'efficacité des investissements de l'UE dans la recherche sur les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le but d'assurer des performances de niveau mondial dans la recherche et l'innovation et de réduire l'écart avec les principaux concurrents de l'Europe, et
- réaliser une société européenne de l'information fondée sur l'inclusion, qui favorise la croissance et l'emploi d'une manière cohérente avec le développement durable et qui donne la priorité à l'amélioration des services publics et de la qualité de vie.

En 2007, la politique dans le domaine «Société de l'information et médias» comprendra cinq activités opérationnelles, directement liées aux trois piliers précités.

Les activités 09 02 (*i2010* – Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux) et 09 06 (*i2010* – Politique audiovisuelle et programme Media) sont directement liées au premier pilier.

Les deux activités de recherche (09 04 *i*2010 – Coopération — Technologies de l’information et des communications et 09 05 *i*2010 – Capacités — Infrastructures de recherche) participent du deuxième pilier. La dernière activité opérationnelle 09 03 (*i*2010 – Contenu et services) se rapporte au troisième pilier.

L’activité «***i*2010-Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux**» poursuit d’importants objectifs:

- achever le réexamen du cadre réglementaire relatif aux communications électroniques;
- développer une politique efficace de l’UE dans le domaine du spectre radioélectrique;
- compléter le cadre réglementaire par des mesures favorisant une autorégulation et une corégulation cohérentes, l’utilisation sûre de l’internet, la prévention des problèmes en matière de sécurité de l’information et la gouvernance de l’internet.

En ce qui concerne l’activité «***i*2010 – Politique audiovisuelle et programme Media**», l’objectif consiste à favoriser l’adoption de la directive sur les services des médias audiovisuels et à proposer de nouvelles mesures pour renforcer le potentiel du secteur européen des activités de création et de contenu par la mise en place de synergies entre le secteur des TIC et le secteur européen des médias et du contenu audiovisuel.

Les actions qui s’inscrivent dans le cadre de l’activité «***i*2010 – Coopération — Technologies de l’information et de la communication (TIC)**» viseront à renforcer l’effort européen de recherche et d’innovation dans le domaine des TIC et à augmenter ses retombées pour la compétitivité de l’ensemble des secteurs d’activité ainsi que pour la croissance et l’emploi.

En 2007, il est prévu de lancer des initiatives technologiques conjointes (entreprises communes auxquelles participent les entreprises, l’initiative Eureka et les programmes nationaux) dans deux secteurs importants des TIC, la nanoélectronique et les systèmes TIC intégrés. Ces actions prendront la forme de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, le premier renforçant son effort en faveur de la recherche sur les TIC, tandis que le second intensifiera ses investissements dans ce domaine. Il s’agit d’assurer à l’Europe une position de force dans quelques-uns des secteurs technologiques les plus importants pour l’ensemble de l’industrie européenne. Une autre initiative sera lancée, conjointement avec les États membres, pour faire face aux grands défis de société posés par le vieillissement de la population. Il s’agira d’élaborer et de mettre en œuvre des solutions d’autonomie basées sur les TIC. Par rapport à 2006, il faudra renforcer la recherche sur les TIC au titre du 7^e programme-cadre de manière à asseoir l’hégémonie industrielle et technologique de l’Europe et à explorer de nouveaux domaines d’avenir.

Dans le cadre de l’activité «***i*2010 – Capacités — Infrastructures de recherche**», le déploiement des infrastructures en ligne fournit des services permanents et interdisciplinaires aux communautés de chercheurs sur la base de processus complexes destinés à apporter à des communautés virtuelles la puissance des ressources informatiques distribuées. Il est proposé de stimuler le développement et l’évolution des communications à grande capacité et à haut débit et des infrastructures GRID, ainsi que de renforcer les capacités européennes de calcul haut de gamme et les référentiels de données scientifiques.

Dans l’activité «***i*2010 – Contenu et services**», le nouveau programme «Compétitivité et innovation» vise à optimiser et à généraliser l’utilisation des TIC par les particuliers, les entreprises et les administrations en Europe et à stimuler la compétitivité et l’innovation. Le programme «eContent plus» a pour objectif de rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable, en facilitant la création et la diffusion d’informations dans des domaines d’intérêt général, au niveau de la Communauté.

En 2007, il continuera de soutenir l'initiative «bibliothèques numériques européennes» et s'étendra à d'autres types d'institutions culturelles (musées et archives). L'action préparatoire sur la démocratie en ligne vise à créer un système ayant recours à l'internet pour améliorer la législation et assurer une participation accrue de la population, avec le concours des parlements.

Pour 2007, les ressources financières et humaines ne présentent pas de variations significatives par rapport au budget 2006.

3.10. Titre 10: Recherche directe

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Recherche directe	271,99		283,81		4,34 %	
02	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007 à 2013) — CE	p.m.		28,85		100,— %	
03	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007 à 2011) — Euratom	p.m.		8,82		100,— %	
04	Achèvement des programmes-cadres antérieurs et autres activités	38,61		p.m.		-100,— %	
05	Poids du passé nucléaire provenant des activités exécutées par le Centre commun de recherche dans le cadre du traité Euratom	19,—		27,—		42,11 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif au Centre commun de recherche						
	Stratégie politique et coordination du Centre commun de recherche						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		1 944		1 957		13
	Personnel externe		660		676		16
	Titre 10 — Total	329,60	2 604	348,47	2 633	5,73 %	29

Le Centre commun de recherche (CCR) a pour mission de fournir un appui scientifique et technique pour la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'Union européenne. Indépendant des intérêts particuliers privés et nationaux, il sert l'intérêt commun des États membres.

L'année 2007 constituera la première année du septième programme-cadre de recherche. Celui-ci est composé de deux programmes-cadre, nucléaire (2007-2011) et non-nucléaire (2007-2013) que viennent compléter, pour le CCR, deux programmes spécifiques, nucléaire (2007-2011) et non-nucléaire (2007-2013).

Pour la partie non nucléaire de ses activités, le soutien scientifique et technique du CCR aux politiques de l'Union Européenne se traduira essentiellement par un appui dans les domaines suivants :

- Prospérité dans une société à forte intensité de connaissance
- Solidarité et gestion responsable des ressources
- Sécurité et liberté
- L'Europe comme partenaire mondial

Pour la partie nucléaire, les activités du CCR porteront principalement sur les thèmes suivants:

- Gestion des déchets nucléaires, incidences sur l'environnement
- Sûreté nucléaire
- Sécurité nucléaire

Les activités du CCR visent à soutenir un ensemble de politiques spécifiques qui comprennent entre autres la sécurité alimentaire, les substances chimiques, la qualité de l'air et de l'eau, le changement climatique, les transports et l'énergie, la politique agricole commune, le développement durable, la sécurité du citoyen, la sûreté et la sécurité nucléaires ainsi que les relations extérieures de l'Union Européenne.

La majorité des activités figurant dans les deux programmes spécifiques nucléaire (2007-2011) et non-nucléaire (2007-2013) existaient déjà dans le sixième programme-cadre et seront poursuivies dans le septième programme-cadre. Néanmoins un certain nombre d'activités seront développées afin de prendre mieux en compte les objectifs stratégiques de l'Union Européenne tels qu'ils ont été définis sur une base quinquennale par la Commission lors de son entrée en fonction : prospérité, solidarité et sécurité.

En 2007 le CCR continuera à apporter un soutien scientifique et technique aux nouveaux Etats Membres pour les aider à mettre en œuvre la législation communautaire dans des domaines tels que l'environnement, l'alimentation, la métrologie, les produits chimiques et la sûreté nucléaire. Une attention particulière sera portée aux besoins des pays candidats (Bulgarie, Roumanie, Turquie).

En ce qui concerne l'activité intitulée «Poids du passé résultant des activités nucléaires du Centre Commun de Recherche (CCR) dans le cadre du traité Euratom», la Commission met en œuvre, depuis 1999, un plan d'action visant à démanteler et déclasser toutes les installations nucléaires inutilisées héritées du passé.

3.11. Titre 11: Pêche et affaires maritimes

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Pêche et affaires maritimes	34,13		37,91		11,06 %	
02	Marchés de la pêche	33,20		30,50		-8,13 %	
03	Pêche internationale et droit de la mer	192,29		205,10		6,66 %	
04	Gouvernance de la politique commune de la pêche	3,98		5,64		41,75 %	
05	Recherche halieutique	13,50		p.m.		-100,— %	
06	Fonds européen pour la pêche (FEP)	696,84		570,86		-18,08 %	
07	Conservation, gestion et exploitation des ressources aquatiques vivantes	43,42		49,—		12,84 %	
08	Contrôle et mise en œuvre de la politique commune de la pêche	44,68		56,15		25,69 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Pêche et affaires maritimes						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Pêche et affaires maritimes						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		280		294		14
	Personnel externe		51		50		-1
	Titre 11 — Total	1 062,04	331	955,16	344	-10,06 %	13

Dans le contexte du cadre financier 2007-2013, la Commission a proposé deux instruments distincts, le Fonds européen pour la pêche (FEP), qui remplace l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), et ce qu'il est convenu d'appeler le «deuxième instrument», qui couvre l'ensemble des autres domaines liés à la politique commune de la pêche (PCP).

En ce qui concerne ce dernier instrument, la DG FISH n'a pas envisagé de modifier les objectifs, les principes et les règles de prise de décision applicables aux différents domaines qui bénéficieront d'un concours financier de la Communauté, étant donné qu'on y avait déjà réfléchi dans le cadre de la réforme de la PCP. Les interventions financières actuelles doivent néanmoins être étendues dans plusieurs domaines afin d'assurer une gestion durable des ressources halieutiques à l'intérieur et en dehors des eaux communautaires, conformément à l'objectif de la réforme de la PCP. Par ailleurs, la DG FISH est chargée depuis 2005 des affaires maritimes et des questions liées au droit de la mer, en plus des tâches qui lui incombent en matière de définition et de gestion de la PCP.

En 2007, la DG FISH continuera de gérer les éléments essentiels de la PCP, y compris de nouvelles zones géographiques, comme la mer Noire après l'élargissement, en ce qui concerne les domaines suivants:

- 1) la **conservation** des ressources de pêche, avec la mise en œuvre d'actions visant la réalisation progressive des objectifs fixés en matière de production maximale équilibrée lors du sommet de Johannesburg en 2002, l'application de plans de reconstitution des stocks décimés et de plans de gestion à long terme pour les autres stocks, la mise en place d'un cadre de conservation et de gestion pour la Méditerranée, la gestion de la politique des flottes et la collecte de données et d'avis

scientifiques;

- 2) la **gouvernance** des pêches avec, notamment, le plein fonctionnement et la première évaluation des sept conseils consultatifs régionaux (CCR);
- 3) le **contrôle** et l'**exécution**, avec l'appui efficace de l'agence communautaire de contrôle de la pêche créée par le Conseil en 2005 et l'extension des activités d'inspection à la mer Noire;
- 4) les **relations extérieures**, avec le lancement d'initiatives visant à lutter contre la pêche illégale, la réalisation de travaux au sein des organisations régionales de pêche récemment créées, couvrant le Pacifique occidental et central, l'océan Indien du Sud-Ouest et le Pacifique du Sud-Est, ainsi que la conclusion de nouveaux accords de partenariat avec les pays tiers dans le secteur de la pêche;
- 5) l'amélioration de la **compétitivité durable du secteur de la pêche**, avec l'entrée en vigueur du Fonds européen pour la pêche (FEP), la Bulgarie et la Roumanie étant également concernées.

D'autres aspects de la PCP occuperont également le premier plan en 2007, comme l'évaluation et la révision éventuelle de l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture ou la poursuite de l'intégration de la politique de l'environnement et de la politique de la pêche.

À compter de 2007, le budget de la pêche sera présenté intégralement sous la rubrique 2 du nouveau cadre financier 2007-2013, alors que dans les perspectives financières précédentes, il était réparti sur l'ensemble des rubriques. La baisse du budget de la pêche, qui se chiffre à près de 13 %, est due essentiellement à la réduction de l'enveloppe accordée aux interventions structurelles, à savoir au FEP, enveloppe qui représente environ 60 % du budget total de la pêche.

Dans le cadre de la gestion par activités et à la suite de l'entrée en vigueur du règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune, il a été décidé qu'à partir de 2007, les dépenses relevant du domaine «**Marchés de la pêche**» seront gérées par la DG FISH de manière centralisée et non plus par la DG AGRI en coopération avec les États membres, comme c'est le cas aujourd'hui.

L'augmentation afférente à l'activité EBA 11 03 «**Pêche internationale et droit de la mer**» (+ 6,7 % pour les engagements et + 3,2 % pour les paiements) s'explique par la reconduction des accords de pêche venant à expiration et par les nouveaux accords à négocier, par la participation de la Communauté à un nombre croissant d'organisations régionales de pêche ainsi que par le contrat-cadre mis en place pour aider la Commission dans la réalisation d'études destinées à évaluer et à analyser les accords de pêche et par le personnel nécessaire pour assurer le suivi de ces accords au sein des délégations.

La hausse importante à noter pour l'activité EBA 11 04 «**Gouvernance de la politique commune de la pêche**» tient en grande partie aux tâches liées aux affaires maritimes, notamment aux actions à mener dans le prolongement de la publication du Livre vert, à la préparation d'un plan d'action et aux activités de consultation et de communication afférentes. Par ailleurs, l'ensemble des sept conseils consultatifs régionaux (CCR) seront pleinement opérationnels en 2007.

La DG FISH continuera de mettre en œuvre les cinquième et sixième programmes-cadres «**Recherche**» (activité EBA 11 05). Les projets du septième programme-cadre liés à la pêche seront toutefois gérés par la DG RTD, sur la base des contributions de la DG FISH.

En ce qui concerne l'activité EBA 11 06 «**Fonds européen pour la pêche**», 2007 sera la première année de mise en œuvre des nouveaux programmes dans les zones de convergence et les zones de non-convergence. Outre les paiements en souffrance de la période de programmation 2000-2006, les crédits de paiement sont destinés à financer 7 % des avances pour les nouveaux programmes, comme prévu dans le règlement de base.

L'activité EBA 11 07 «**Conservation, contrôle et exécution dans le domaine de la pêche**» a été divisée en deux activités EBA distinctes, à savoir l'activité 11 07 «Conservation, gestion et exploitation des ressources aquatiques vivantes» et l'activité 11 08 «Contrôle et exécution de la politique commune de la pêche». Les augmentations proposées, qui s'élèvent à 12,8 et 25,7 % respectivement, reflètent la poursuite de la mise en œuvre de la PCP réformée dans une Europe élargie et, en particulier, la nécessité d'intégrer les eaux de la mer Noire dans la politique de conservation et de contrôle.

3.12. Titre 12: Marché intérieur

Chapitr e Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Marché intérieur	48,79		49,87		2,19 %	
02	Stratégie politique et coordination de la direction générale Marché intérieur	7,75		6,50		-16,13 %	
03	Marché intérieur des services	p.m.		p.m.		0,— %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Marché intérieur						
	Marchés publics						
	Environnement juridique des sociétés, comptabilité et audit						
	Marchés financiers						
	Institutions financières						
	Économie de la connaissance						
	Dimension externe du marché intérieur						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		404		419		15
	Personnel externe		105		102		-3
	Titre 12 — Total	56,54	509	56,37	521	-0,32 %	12

Le Marché unique européen est au cœur même des efforts déployés par la Commission pour promouvoir la prospérité dans l'Union européenne. Il est synonyme de «libre circulation» pour les personnes, les marchandises, les services et les capitaux. La Commission entend renforcer le droit de tout citoyen européen de vivre, de travailler, de poursuivre des études ou de faire des affaires dans toute l'Union. Elle veut également que les citoyens européens disposent d'un large choix de produits et services à des prix compétitifs.

La Commission veillera tout particulièrement à ce que les citoyens et les entreprises tirent tous les avantages possibles du Marché unique et, lorsqu'ils se heurtent à des difficultés, à résoudre rapidement les problèmes de la manière la plus adéquate et la plus efficace possible en n'engageant des poursuites à l'encontre des États membres que si les circonstances l'exigent. La Commission continuera d'accorder une grande importance à la transposition dans les délais et à la mise en œuvre correcte des réglementations européennes et à aborder les problèmes potentiels en amont avec les États membres pour que le processus de transposition se déroule le mieux possible. Elle s'efforcera de recourir aux procédures d'infraction de manière optimale en se concentrant sur les dossiers susceptibles d'avoir le plus de répercussions sur le bon fonctionnement du Marché unique.

La Commission élaborera également des politiques à long terme. Le Marché unique européen a besoin qu'une réponse claire et cohérente soit apportée aux défis actuels. L'approche s'articulera autour de quatre grands axes:

- 1) une priorité affichée pour une législation d'excellente qualité;

- 2) l'application des principes du Marché intérieur inscrits dans le traité (notamment par une politique actualisée en matière d'infractions);
- 3) l'amélioration de la mise en œuvre de la législation communautaire, notamment grâce à la coopération administrative entre les États membres;
- 4) enfin, des efforts particuliers, avec nos principaux partenaires commerciaux, en vue de rapprocher les réglementations.

L'année 2007 sera caractérisée par un recentrage sur les tâches fondamentales de la direction générale, comme les activités liées à l'application de la législation communautaire et à l'amélioration de la réglementation. Il faudra affecter davantage de personnel à ces activités, étant donné leur importance tant pour améliorer notre production d'actes législatifs et non législatifs que pour faire en sorte que le Marché intérieur soit une réalité pour les citoyens et les entreprises aux quatre coins de l'Union.

Dans la mesure où la phase législative du plan d'action pour les services financiers est, pour l'essentiel, arrivée à son terme et puisque les initiatives législatives et non législatives seront vraisemblablement moins nombreuses dans ce domaine dans un proche avenir, une plus grande attention sera accordée:

- à la mise en œuvre effective de la législation communautaire par les États membres;
- à la poursuite du processus de rapprochement des pratiques prudentielles;
- à l'adoption en comitologie de mesures d'application importantes;
- à la poursuite du débat public à grande échelle avec les parties prenantes quant aux orientations futures de la politique relative au Marché intérieur;
- à la recherche de solutions adaptées et ciblées aux problèmes liés au commerce transfrontalier dans un certain nombre de domaines, tels que les fonds d'investissement et les services financiers de détail.

Parallèlement, un petit nombre de nouveaux domaines d'action sont à l'étude en ce qui concerne les services financiers. Le Livre blanc sur les services financiers énonce différents objectifs et initiatives à mettre en œuvre à l'horizon 2010. Il s'agit notamment d'efforts visant à promouvoir la consolidation dynamique du secteur des services financiers, en particulier:

- en supprimant les obstacles à la consolidation transfrontalière;
- en encourageant la convergence des pratiques prudentielles;
- en élaborant un cadre juridique pour les services financiers de détail et la gestion de portefeuille;
- en continuant de veiller à la bonne mise en œuvre dans les États membres de la nouvelle législation.

La DG MARKT réfléchit en outre à la manière de renforcer le Marché intérieur lorsque la stratégie actuelle viendra à expiration en 2006. Il s'agira d'imprimer un nouvel élan pour que les citoyens et les entreprises puissent continuer à profiter des avantages que leur offre le Marché intérieur en 2007 et au-delà. Un aspect fondamental à cet égard sera l'amélioration de la coopération entre les administrations à tous les niveaux de pouvoir dans l'Union. Sans un partenariat efficace avec et entre les États membres, l'Union pourrait ne pas parvenir à mettre en place un Marché intérieur performant et, partant, ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs de Lisbonne. Le renforcement de la coopération administrative permettra à la fois d'améliorer la communication entre les États membres et de faciliter la mise en œuvre de l'acquis, sans devoir recourir aux procédures officielles de règlement des litiges.

De nouveaux mécanismes de coopération administrative devront commencer à être utilisés en 2007 pour pouvoir répondre aux exigences d'un partenariat renforcé avec les États membres actuels et nouveaux. Le

Système d'information sur le Marché intérieur devrait se révéler particulièrement utile dans ce contexte, ainsi que pour améliorer la capacité des États membres à coopérer dans des matières liées à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et à la libre circulation des services (à l'appui de la directive «Services», une fois celle-ci adoptée).

L'activité «Économie de la connaissance» est essentielle au succès de l'Agenda de Lisbonne. La mise en place d'un cadre juridique efficace et équilibré en matière de propriété intellectuelle et industrielle est un souci majeur de la DG MARKT. Il est vital de simplifier le cadre législatif et de faire en sorte que, de par sa conception, il protège et rétribue les idées dans un environnement de technologies existantes.

En 2007, la DG MARKT poursuivra ses travaux en matière de marchés publics, notamment dans les domaines de la défense et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Dans ces deux domaines, des initiatives sont en préparation et figureront dans le programme législatif et de travail de la Commission pour 2007.

La DG MARKT entend soumettre une demande réaliste de nouvelles ressources humaines pour 2007. Vu l'importance accrue attachée à la consolidation de notre arsenal législatif par une transposition et une mise en œuvre effectives, la DG pourrait réaffecter une partie des ressources supplémentaires qui lui ont été attribuées récemment en vue de l'élaboration de nouvelles mesures, pour les consacrer au suivi de l'application des réglementations existantes. Une telle mesure cadrerait d'ailleurs bien avec la volonté de la Commission de réduire la charge législative pesant sur les citoyens et les entreprises de l'Union européenne.

3.13. Titre 13: Politique régionale

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Politique régionale	80,85		83,76		3,60 %	
03	Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales	21 925,78		27 259,17		24,32 %	
04	Fonds de cohésion	6 027,13		7 116,88		18,08 %	
05	Intervention de préadhésion en relation avec la politique structurelle	580,50		219,50		-62,19 %	
06	Fonds de solidarité	106,36		p.m.		-100,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Politique régionale						
	Contrôle lié à la politique de cohésion dans le cadre de la préadhésion						
	Stratégie politique, coordination et évaluation de la direction générale Politique régionale						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		563		583		20
	Personnel externe		105		107		2
	Titre 13 — Total	28 720,61	668	34 679,31	690	20,75 %	22

Ce domaine politique comprend la gestion de la politique régionale au moyen du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds de cohésion et de l'Instrument de préadhésion (IPA). Il couvre en outre le Fonds de solidarité.

En 2007, la DG Politique régionale mettra l'accent sur les **priorités horizontales** suivantes:

- Au titre de l'objectif de «convergence», le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion maintiennent une large gamme d'actions, à la mesure des besoins importants des régions concernées. Il s'agit de permettre à ces régions de valoriser et de moderniser leurs ressources et d'engager un processus de développement intégré et durable. Un effort nouveau est consenti en faveur de la recherche, de l'innovation et de la prévention des risques, tandis que les infrastructures conservent une place importante.
- L'objectif «compétitivité régionale et emploi» s'articule autour d'un menu thématique en trois volets: un volet innovation et économie de la connaissance, qui vise à renforcer les économies régionales, l'environnement et la prévention des risques, afin d'assurer le caractère durable de ce développement, un volet accessibilité des services de transport et un volet technologies de l'information et de la communication (TIC), qui visent à assurer le désenclavement physique et numérique des régions, condition de leur attractivité.
- La coopération territoriale, à laquelle est consacré un objectif spécifique, est organisée autour des composantes transfrontalière et transnationale, à partir d'un menu d'actions en rapport avec les thèmes de Lisbonne et Göteborg. La dimension interrégionale relève quant à elle de la gestion conjointe des programmes liés aux deux objectifs précédents, sur la base d'une approche ascendante de nature à garantir l'implication de tous les acteurs et le succès des actions. Le soutien au développement de réseaux d'échanges, d'analyses et d'études impliquant les régions et les autorités locales, restera assuré à travers cet objectif. Les règles de programmation et de gestion sont simplifiées et clarifiées.

- Le règlement cadre établissant un instrument unifié de préadhésion (IPA) remplacera non seulement le règlement PHARE, mais également, entre autres, les règlements Sapard, ISPA, PHARE CBC et Coordination, ainsi que les règlements Turquie et CARDS. Un ensemble important de modalités d'exécution sera adopté à l'appui de ce règlement. Celles-ci définiront plus étroitement les domaines d'activité visés dans le règlement cadre.

Objectifs stratégiques pour 2007

En 2007, les principaux objectifs deviennent la négociation et l'approbation des documents de programmation et des programmes, ainsi que la finalisation des cadres de référence stratégiques nationaux des États membres pour la période 2007-2013 et la préparation de la clôture des programmes de la période 2000-2006. Les procédures et modalités résultant des nouveaux règlements relatifs à la politique de cohésion doivent être largement diffusées auprès de toutes les parties intéressées et notamment des autorités compétentes des États membres.

En 2007, la direction générale de la politique régionale arrêtera officiellement les décisions relatives aux nouveaux programmes des régions et des États membres, de sorte que ceux-ci puissent être lancés rapidement et qu'on puisse disposer des premières indications sur les priorités de la nouvelle période de programmation. Cette même année, la direction générale de la politique régionale entend clôturer la phase de mise en œuvre de la période de programmation 2000-2006, ce qui impliquera inévitablement un pic d'activité lié aux modifications à apporter aux programmes et projets. Ce sera une année cruciale pour l'obtention des premiers résultats en rapport avec la mise en œuvre de l'actuelle période de programmation. À cet effet, il y aura lieu de se focaliser tout particulièrement sur les travaux d'évaluation et les études d'impact.

Les objectifs définis pour 2007 s'inscrivent parfaitement dans le cadre des objectifs à moyen terme de la politique de cohésion, à savoir:

- jeter les bases de la politique de cohésion pour la période 2007-2013, en ce qui concerne tant le cadre réglementaire que la conception et l'adoption des programmes opérationnels,
- positionner la politique de cohésion comme le principal instrument financier disponible au niveau communautaire pour œuvrer à la modernisation de l'économie de l'Union ainsi qu'à la réalisation des objectifs fixés en termes de croissance et d'emploi (stratégie de Lisbonne révisée),
- poursuivre l'effort en faveur de la qualité des programmes et projets cofinancés au titre de la politique de cohésion, au travers du repérage et de la diffusion des bonnes pratiques ainsi que d'un partenariat renforcé avec les États membres,
- aider l'Union européenne à pérenniser le succès que représente l'élargissement,
- stimuler le débat sur l'avenir de la politique de cohésion, qui constitue l'un des principaux instruments au service des politiques de l'Union.

Ces objectifs sont les principaux éléments concourant à la réalisation de la mission principale de la direction générale: le renforcement de la cohésion économique et sociale.

Perspectives pluriannuelles 2007-2013

L'adoption des programmes pour la période 2007-2013, conjuguée à l'adhésion de deux nouveaux États membres (Bulgarie et Roumanie), aura d'importants effets sur la direction générale et exigera des ressources supplémentaires au profit des unités géographiques et des unités horizontales.

Le nombre de programmes à adopter en 2007 est de 360, parmi lesquels la majorité des 900 projets de première importance.

Parallèlement, la direction générale de la politique régionale poursuivra la mise en œuvre des programmes relevant, pour la période 2000-2006, du Fonds européen de développement régional (environ 380 programmes, dont 215 projets de première importance), du Fonds de cohésion et des projets ISPA (soit un total de 1200 projets). Les paiements relatifs à ces programmes s'étaleront jusqu'en 2008 et les rapports correspondants jusqu'en 2010.

Autres objectifs

La mise en œuvre de la réforme administrative se poursuivra, y compris en ce qui concerne le nouveau cadre comptable et le système de gestion interne, conformément aux exigences croissantes résultant du cycle de planification stratégique et de programmation et de la gestion basée sur les activités.

Le Fonds de solidarité continuera d'être un instrument visible permettant principalement de réagir, en fonction des besoins, à des catastrophes naturelles survenant en Europe.

Modifications par rapport au budget de 2006

On prévoit un accroissement global de 24 % des engagements au titre des fonds structurels, ce qui traduit l'importance accordée à la convergence, considérée comme une des principales priorités de l'Union européenne élargie. Pour le Fonds de cohésion, l'accroissement des crédits d'engagement est de 18 %.

Le total des crédits de paiement progresse quant à lui de 21 % par rapport à l'exercice précédent. Les besoins en crédits de paiement au titre des nouveaux programmes relevant des Fonds structurels pour 2007 ont été calculés sur la base du règlement du Conseil relatif aux Fonds structurels. Ils ne comprennent que le montant des avances liées à ces nouveaux programmes. Les crédits de paiement pour les programmes de la période 2000-2006 ont été établis à hauteur de 95 % du montant correspondant à une tranche d'engagement moyenne pour l'EU 15, moins 4 % pour tenir compte du fait qu'il s'agit de lignes budgétaires dépourvues de tout nouvel engagement au titre de 2007. Dans le cas de l'UE 10, il est prévu une augmentation de 10 %.

3.14. Titre 14: Fiscalité et union douanière

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Fiscalité et union douanière	43,98		47,78		8,65 %	
02	Stratégie politique et coordination de la direction générale Fiscalité et union douanière	3,52		3,50		-0,71 %	
03	Aspects internationaux de la fiscalité et des douanes	1,76		p.m.		-100,— %	
04	Politique douanière	34,57		34,96		1,11 %	
05	Politique fiscale	23,30		22,65		-2,79 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Fiscalité et union douanière						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		387		406		19
	Personnel externe		85		99		14
	Titre 14 — Total	107,13	472	108,89	505	1,64 %	33

Ce domaine comprend tous les aspects de l'élaboration des politiques dans le domaine politique fiscalité et union douanière, répartis dans les quatre activités ci-dessous dotées de crédits budgétaires opérationnels.

Les ressources humaines supplémentaires demandées pour ces activités seront utilisées essentiellement pour consolider la gestion des politiques douanières et fiscales dans une Union qui comptera 27 États membres, assurer la mission essentielle de la Commission concernant le contrôle de l'important acquis fiscal et douanier, et pour être en mesure d'appliquer et développer les politiques dans le cadre des objectifs définis par la Commission.

3.14.1. Activité 14 02 : Appui opérationnel et coordination en général

Les crédits d'engagement proposés pour 2007 correspondent aux besoins suivants :

- En ce qui concerne la politique douanière, des activités de support dans le cadre de la mise à jour de la base de données ECICS (inventaire européen des substances chimiques), d'établissement de manuels pour le Groupe des laboratoires douaniers et effectuer des activités d'assistance scientifique pour la modernisation de la nomenclature du Système Harmonisé 2012.
- Pour la politique fiscale, plusieurs études et de conférences en matière de fiscalité directe et indirecte.

3.14.2. Activité 14 03 : Aspects internationaux de la fiscalité et des douanes

Les actions prévues pour cette activité ont pour objectif d'assurer les relations avec les pays tiers ainsi qu'avec les organisations internationales dans les domaines douanier et fiscal.

Dans le cadre de cette activité se situe également la préparation effective et concrète des pays candidats dans le domaine de la fiscalité, l'assistance technique aux pays candidats afin d'assurer que les futurs États membres seront en mesure d'assurer leurs responsabilités, que l'alignement de la législation nationale sur

l'acquis communautaire sera assurée et que leurs capacités administrative et opérationnelle seront appliquées correctement dès l'adhésion en garantissant le bon fonctionnement du marché intérieur.

Le programme stratégique pour la douane communautaire «Douane 2007» continuera à apporter un soutien au processus d'élargissement en accordant une assistance pratique aux pays candidats en convenant des lignes directrices destinées à aider ces pays à appliquer la législation communautaire, en intensifiant l'informatisation et en prévoyant une assistance pratique, telle que la formation, notamment celles relatives au code des douanes communautaires. De plus, un soutien sera apporté au développement d'une coopération transfrontalière entre l'Union élargie et ses nouveaux pays voisins, s'inscrivant ainsi dans la nouvelle politique de voisinage adoptée par la Commission.

La mise en œuvre de cette activité sera effectuée en 2007 dans le domaine politique 22 par la DG ELARG par l'instrument de pré adhésion (IPA).

3.14.3. Activité 14 04 : Politique douanière

Les actions prévues en 2007 s'inscrivent dans le volet interne du programme Douane 2007. Ce programme vise essentiellement à ce que les douanes appliquent la législation communautaire de façon à assurer le bon fonctionnement du marché unique dans une Communauté élargie. Les objectifs spécifiques du programme tiennent compte de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et l'évolution des systèmes informatiques existants, de renforcer les actions de lutte contre la fraude et de réduire les coûts de mise en conformité, en favorisant la création d'un environnement compétitif pour les entreprises.

Les actions concernées relèvent du domaine informatique (CCN/CSI, transit, questions tarifaires et informatisation des douanes (*eCustoms* et modernisation du code des douanes)) et consistent en des actions conjointes (séminaires et ateliers, échanges de fonctionnaires, activités de formation, suivi et analyse comparative) ou d'autres mesures (groupes de travail et groupes de projet).

L'extension de l'Union douanière aux 12 nouveaux États membres, avec le déplacement d'une grande partie de la frontière extérieure de l'UE vers l'Est, implique une supervision étroite de l'action des nouveaux États membres. Des actions seront menées pour aider les administrations des nouveaux États membres à intervenir dans un mécanisme de contrôle qui protège les acquis du marché intérieur par rapport aux échanges avec les pays tiers.

3.14.4. Activité 14 05 : Politique fiscale

Les actions prévues en matière de politique fiscale poursuivent les objectifs suivants :

- Renforcer la compétitivité par une consolidation du Marché intérieur et la création d'un environnement fiscal pour les entreprises et les individus pour les transactions transfrontalières par une simplification des procédures fiscales et douanières.
- Éliminer les obstacles fiscaux et réduire les coûts administratifs. Renforcer la coopération administrative entre États membres afin de renforcer la lutte contre la fraude fiscale.
- Renforcer le contrôle de l'application du droit communautaire dans 27 États membres pour veiller à une application uniforme de la TVA et à la circulation des produits soumis à accises.
- Simplifier et moderniser les règles de circulation et de contrôle pour les produits d'accises fortement taxées en tenant compte les besoins d'informatisation.

Le programme Fiscalis 2007 a pour objectif général d'améliorer le bon fonctionnement des systèmes fiscaux dans le marché intérieur en renforçant la coopération entre les pays participants, leurs

administrations et fonctionnaires, et de recenser, afin d'y porter remède, les problèmes susceptibles de rendre cette coopération plus difficile dans les domaines de la législation et des pratiques administratives.

En particulier, diverses actions sont prévues dans les domaines des systèmes de communication et d'échange d'informations (CCN/CSI, Fiscalis Information System), des échanges de fonctionnaires, des groupes de travail, des séminaires et contrôles multilatéraux, des initiatives communes de formation et d'autres actions.

L'informatisation des accises (EMCS) consiste en la mise en place d'un système informatisé européen en vue du contrôle des mouvements des produits soumis à accises.

3.15. Titre 15: Éducation et culture

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Éducation et culture (à l'exclusion des articles suivants)	89,45		99,05		10,74 %	
01 60	Achat d'informations	2,65		2,75		3,77 %	
02	Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme	711,44		918,27		29,07 %	
04	Développer la coopération culturelle en Europe	36,09		46,59		29,11 %	
05	Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports	111,96		114,77		2,50 %	
06	Promouvoir la citoyenneté européenne	37,93		27,64		-27,14 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Éducation et culture						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Éducation et culture						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		497		519		22
	Personnel externe		64		68		4
	Titre 15 — Total	989,52	561	1 209,07	587	22,19 %	26

(*) Les chiffres relatifs aux ressources humaines pour l'APB 2007 et le budget 2006 ne comprennent pas le personnel de l'agence exécutive, estimé à 227 personnes en 2007 et à 217 personnes en 2006 (postes du tableau des effectifs et personnel d'appoint).

Ce domaine politique vise à renforcer la dimension humaine de l'Europe en contribuant à bâtir l'Europe de la connaissance, à développer l'espace culturel européen et à associer les citoyens à la construction européenne. Il s'agit, conformément aux objectifs de Lisbonne, de développer un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie qui constitue une référence mondiale d'ici à 2010 et qui contribue à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

Ces objectifs sont également servis par des programmes d'action qui, pour la plupart, seront arrivés à leur terme en 2006 et remplacés, à partir de 2007, par quatre programmes principaux: « Lifelong Learning », « Culture 2007 », « Jeunesse en action » et « Citoyens pour l'Europe ».

L'augmentation globale du domaine politique « Education et culture » s'explique essentiellement par la montée en puissance du chapitre 15 02 « **Lifelong learning, including multilingualism** ». En ligne avec la structure de la proposition pour le nouveau programme Lifelong Learning, l'APB 2007 prévoit une fusion des anciennes activités 'Éducation' et 'Formation professionnelle'. Le programme principal, Lifelong Learning, incorpore les volets Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig, Activités transversales ainsi que Jean-Monnet. Pour ce programme une enveloppe financière à la hauteur de 820,9 millions euros pour les dépenses opérationnelles est proposée pour 2007. Ce montant proposé pour 2007 (EU 27) est à comparer au montant de 630,0 millions euros pour 2006 (EU 25). Les dotations proposées

pour les autres lignes de l'activité prévoient également une forte augmentation en crédits opérationnels ; en particulier, le programme Erasmus Mundus monte de 38,1 millions euros en 2006 à 55,6 millions euros en 2007 ; les programmes concernant la coopération entre l'Union européenne et les Etats-Unis ou le Canada passent de 3,0 millions euros en 2006 à 5,4 millions euros en 2007. Ce chapitre comprend aussi les subventions destinées, d'une part, au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (16,7 millions euros proposés pour 2007), d'autre part, à la Fondation européenne pour la formation (19,7 millions euros proposés pour 2007).

La principale intervention communautaire menée au titre de l'activité « **Developing cultural cooperation in Europe** » est la proposition législative « Culture 2007 », pour laquelle 43,6 millions euros sont proposés en crédits opérationnels pour 2007. Cette proposition législative inclut les subventions à des organisations d'intérêt culturel européen. Le montant proposé pour 2007 (EU 27) est à comparer au montant de 36,1 millions euros pour 2006 (EU 25). En ligne avec la base légale proposée pour une Année européenne du dialogue interculturel (2008), une dotation de 3,0 millions euros est prévue pour l'année 2007, année préparatoire.

La principale intervention communautaire menée au titre de l'activité « **Encouraging and promoting cooperation in the field of youth and sports** » est le programme « Jeunesse en action », pour lequel une allocation de 114,8 millions euros est proposée en crédits opérationnels pour 2007; cette nouvelle proposition législative inclut les subventions pour le Forum européen de la jeunesse ainsi que le soutien à des organisations internationales non gouvernementales de jeunesse. Le montant proposé pour 2007 (EU 27) est à comparer au montant de 112,0 millions euros pour 2006 (EU 25).

En ce qui concerne l'activité « **Fostering European Citizenship** », la dotation proposée pour le programme principal « Citoyens pour l'Europe » se situe à la hauteur de 19,3 millions euros en crédits opérationnels pour 2007. Cette proposition législative inclut les interventions en faveur de diverses organisations de la société civile promouvant l'idée européenne, des groupes de réflexions européens, d'associations et fédérations d'intérêt européen ainsi que le support apporté au jumelage des villes de l'Union européenne ou à la préservation des sites des camps de concentration nazis en tant que monuments historiques. Le montant proposé pour 2007 (EU 27) est à comparer au montant de 23,9 millions euros pour 2006 (EU 25).

Il est à noter qu'une partie des crédits relatifs aux dépenses administratives liées à la plupart des programmes du domaine politique permettra de financer les dépenses de fonctionnement de l'Agence exécutive Education, audiovisuel et culture; la contribution du domaine Education et culture au fonctionnement de cette agence exécutive en 2007 est proposée pour le montant de 28,5 millions euros.

3.16. Title 16: Communication

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Communication	97,14		109,55		12,77 %	
02	Communication et médias	25,10		22,72		-9,48 %	
03	Communication au niveau local	17,02		16,26		-4,45 %	
04	Outils d'analyse et de communication	22,87		23,29		1,84 %	
05	Relais d'information	17,75		14,55		-18,01 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Communication						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Communication						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		497		547		50
	Personnel externe		370		449		79
	Titre 16 — Total	179,88	867	186,37	996	3,61 %	129

Ce domaine politique vise à :

- informer les médias, les milieux intéressés et les citoyens des activités de la Commission et faire connaître les objectifs de ses politiques ;
- informer ces groupes cibles de l'actualité de la politique européenne ;
- informer la Commission de l'évolution de l'opinion publique dans les États membres.

La mission de la direction générale "Communication" consiste à apporter au citoyen les éléments d'information nécessaires pour lui permettre de se faire une opinion raisonnée sur les politiques que la Commission propose et met en œuvre. Pour cela, elle:

- est à l'écoute des tendances dans l'opinion publique ainsi que de la situation politique et socio-économique dans les États membres, et en informe la Commission ;
- organise et facilite la communication de la Commission vers les médias ;
- informe les citoyens sur les activités de l'Union européenne, les enjeux et les objectifs des politiques et des actions de la Commission, en collaboration avec les directions générales concernées.

Les activités de ce domaine politique sont déployées dans toute l'Union.

La nouvelle politique de communication, définie et initiée en 2005, est construite autour de trois piliers :

- le "plan d'action de la Commission relatif à l'amélioration de la communication sur l'Europe", adopté le 20 juillet 2005³,
- le "plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat" pour nourrir et animer le débat public autour de l'Europe⁴,

³ SEC(2005) 985 final du 20.7.2005.

— le "livre blanc sur une politique de communication européenne" ⁵, adopté le 1^{er} février 2006.

L'année 2007 sera caractérisée essentiellement par:

- la poursuite des activités liées à la complète intégration des dix nouveaux États membres et à l'élargissement de l'Union à la Bulgarie et à la Roumanie, prévu pour le 1^{er} janvier 2007, ainsi qu'à l'ouverture à cet effet d'une Représentation à Sofia et à Bucarest;
- la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique de communication, en faisant appel aux actions identifiées dans les trois piliers déjà mentionnés;
- l'adaptation des Représentations sur la base de l'expérience gagnée dans les Représentations pilotes.

⁴ COM(2005) 494 final du 13.10.2005.

⁵ COM(2006) 35 final.

3.17. Titre 17: Santé et protection des consommateurs

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Santé et protection des consommateurs	99,78		97,34		-2,44 %	
02	Politique des consommateurs	19,19		16,20		-15,58 %	
03	Santé publique	85,28		78,96		-7,41 %	
04	Sécurité alimentaire, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire	325,30		352,20		8,27 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Santé et protection des consommateurs						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Santé et protection des consommateurs						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		653		685		32
	Personnel externe		119		112		-7
	Titre 17 — Total	529,55	772	544,70	797	2,86 %	25

(*) Les chiffres relatifs aux ressources humaines pour l'APB 2007 et le budget 2006 ne comprennent pas le personnel de l'agence exécutive, estimé à 36 personnes en 2007 et 38 en 2006 (postes du tableau des effectifs et personnel d'appoint).

L'ambition de la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs (DG SANCO) est d'améliorer la santé, de renforcer la protection et d'accroître la confiance des citoyens européens. Ses objectifs sont de protéger les consommateurs et de leur donner les moyens d'agir, de protéger et d'améliorer la santé humaine, de garantir des aliments sûrs et sains, de protéger la santé des animaux et des plantes, et de favoriser un traitement humain des animaux, autrement dit de promouvoir les valeurs européennes et le bien-être des Européens.

Les objectifs pluriannuels de la DG SANCO définis dans notre plan 2006 de gestion annuelle restent valables. Par son action, la DG SANCO continuera de consolider les mesures de préparation à une contamination alimentaire et à l'apparition de foyers de maladies animales ou humaines, de favoriser l'éducation et les moyens d'action des consommateurs, de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et de veiller à ce que le commerce et les importations d'animaux, de plantes et de leurs produits dérivés soient conformes aux normes sanitaires en vigueur. Elle entend poursuivre ces objectifs en respectant pleinement le principe d'une meilleure réglementation afin de garantir une valeur ajoutée à l'échelon de l'UE, de permettre à celle-ci de jouer pleinement un rôle pionnier au niveau mondial dans le domaine de la santé, de la chaîne alimentaire et de la consommation, de créer un environnement de travail performant et équilibré, et d'améliorer l'efficacité de ses systèmes de gestion.

Néanmoins, des changements interviendront dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, la DG SANCO continuant d'élaborer, de réaliser et de finaliser diverses initiatives. L'application de la législation existante et les mesures assurant un meilleur respect de celle-ci constitueront une priorité en 2007 : ces deux aspects feront l'objet d'une attention particulière à chaque fois qu'un acte législatif sera adopté dans un domaine d'activités. L'un des grands bouleversements de l'année 2007 sera probablement l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie; il conviendra d'être extrêmement attentif dans les trois domaines d'action de la DG SANCO et, plus spécialement, sur la question de la sécurité alimentaire, pour

laquelle des actions d'urgence/de sauvegarde ne peuvent être exclues. L'action continuera d'être axée sur la préparation aux situations d'urgence pour que nous disposions de structures et d'une organisation éprouvées nous permettant de réagir efficacement à une éventuelle pandémie de grippe en Europe. L'application des dispositions arrêtées à l'issue des négociations sur le cadre financier et l'adoption du programme consacré à la santé et la protection des consommateurs (ou, éventuellement, de deux programmes distincts) constitueront un autre changement important.

Les objectifs généraux sont les suivants:

3.17.1. Objectif « Mesures de préparation aux crises »

- Renforcer les mesures de préparation visant à prévenir une contamination alimentaire et à gérer les grandes flambées de maladies humaines ou animales, y compris le risque d'une grave pandémie de grippe humaine ;
- gérer et surveiller les aspects des politiques de la DG SANCO liés à la sécurité, grâce à l'échange rapide et sûr d'informations et d'alertes avec les États membres, les agences de l'UE et d'autres partenaires et parties prenantes ;
- mettre sur pied des infrastructures de gestion de crise et des réseaux de communication sûrs dans le domaine des maladies transmissibles.

3.17.2. Objectif « Politique des consommateurs »

- Promouvoir l'éducation et les moyens d'action des consommateurs en soutenant la participation active des organisations les représentant et l'élaboration d'outils d'éducation à la consommation ;
- réduire les obstacles au commerce transnational, améliorer le niveau de protection des consommateurs, mieux faire respecter la réglementation les protégeant et leur donner un plus grand sentiment de confiance ;
- amorcer un débat sur les droits des consommateurs vis-à-vis de l'acquisition de services publics ;
- mettre en place un socle de connaissances étayant la définition des priorités d'action de la DG SANCO et la prise en compte des intérêts des consommateurs dans les autres politiques de l'UE.

3.17.3. Objectif « Santé publique »

- Viser à un niveau élevé de protection de la santé humaine dans l'élaboration et l'exécution de toutes les politiques communautaires, par la promotion d'une stratégie intégrée sur les questions sanitaires, et notamment l'application du programme pluriannuel de santé publique ;
- augmenter la capacité d'action de l'UE pour qu'elle puisse réagir de manière prompte et coordonnée aux menaces pour la santé publique.

3.17.4. Objectif « Sécurité de l'alimentation humaine et animale, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire »

- Garantir une gestion préventive de toutes les questions relevant de la sécurité de l'alimentation humaine et animale, de la santé et du bien-être des animaux, et du domaine phytosanitaire, et améliorer encore la législation actuelle en coopération avec le Parlement européen et le Conseil ;
- garantir et contrôler la mise en œuvre effective de l'acquis dans les États membres et celle des normes européennes applicables aux importations en provenance des pays tiers ;
- veiller à ce que les échanges intracommunautaires et les importations d'animaux, de produits d'origine animale, de plantes et de produits à base de plantes soient conformes aux normes sanitaires

et aux obligations internationales en vigueur ;

- sur la base d'une vision claire de leurs besoins, fournir aux consommateurs une information pertinente sur l'alimentation humaine et animale, notamment grâce à une amélioration de l'étiquetage et des connaissances nutritionnelles des consommateurs, pour qu'ils puissent mieux choisir en connaissance de cause.

3.17.5. *Objectif « Amélioration de la réglementation »*

- Faire avancer le programme d'amélioration et de simplification de la réglementation en veillant à ce que les initiatives de la DG SANCO présentent clairement une valeur ajoutée à l'échelon de l'UE, grâce à l'utilisation d'analyses d'impact et d'évaluations et au recours à la consultation et au dialogue avec les parties prenantes, en recherchant le mode de réglementation le plus simple, le plus limpide et le moins lourd qui soit pour atteindre l'objectif requis, et en appliquant une politique efficace de communication sur l'approche retenue ;
- garantir une application correcte des dispositions, notamment en garantissant une transposition rapide et adéquate de la législation de l'UE par les États membres et en réprimant tout manquement avec fermeté ;
- assurer la notification et le retrait rapides des articles de consommation, y compris les produits de l'alimentation humaine et animale, dont l'utilisation n'est pas sûre;
- maintenir des normes communautaires de contrôle élevées et assurer un suivi efficace et rapide des résultats de ces contrôles.

3.17.6. *Objectif « Relations internationales »*

- Permettre à l'UE de jouer pleinement un rôle pionnier au niveau mondial dans le domaine de la santé, de la chaîne alimentaire et de la consommation ;
- garantir une contribution au débat équitable et adéquate de l'ensemble des parties prenantes des pays tiers, notamment les gouvernements et les agents économiques, ainsi que leur consultation sur les politiques de l'UE ;
- encourager et soutenir la coopération entre les États membres et les organisations internationales dans le domaine de la santé publique pour faciliter l'obtention d'un niveau élevé de protection de la santé et de protection des consommateurs ;
- promouvoir la législation communautaire sur la sécurité alimentaire et la coordination des positions de l'UE au sein des organisations internationales, et assurer le respect des exigences de sécurité alimentaire imposées par l'UE, tout en facilitant les échanges avec les pays tiers ;
- aider les pays candidats dans leurs ultimes préparations d'adhésion, participer efficacement aux négociations avec la Turquie et la Croatie et, dans la limite des ressources disponibles, étoffer nos relations avec les pays des Balkans et les pays couverts par la politique européenne de voisinage.

3.17.7. *Objectif « Gestion de la DG »*

- Instaurer, au sein de la DG SANCO, un environnement de travail caractérisé par un faible niveau de stress et une grande efficacité, au sein duquel un engagement professionnel intense peut faire partie intégrante d'un mode de vie équilibré et sain ;
- établir avec le Commissaire une vision claire et stable des priorités pour la durée de son mandat, garantir une définition adéquate des priorités concernant l'utilisation des ressources humaines et développer et valoriser au mieux les talents et ressources disponibles ;
- garantir une utilisation pertinente des données et avis scientifiques objectifs, une large consultation et

une information claire sur les politiques et initiatives de la DG SANCO ;

- améliorer l'efficacité des systèmes de gestion et des modalités de contrôle de la DG SANCO conformément au plan d'action de la Commission qui vise à instaurer un cadre de contrôle intégré permettant l'obtention d'une déclaration d'assurance positive. La DG SANCO doit à cette fin rationaliser les procédures de contrôle susceptibles de faire double emploi pour que les cadres opérationnels disposent d'un seul et unique ensemble d'outils simples les aidant à évaluer les risques, y compris financiers, et à définir des solutions d'un bon rapport coût-efficacité pour la gestion de ces risques.

Les éléments à retenir pour 2007 sont les suivants:

Politique des consommateurs: un changement majeur d'orientation sera opéré, car l'accent sera mis sur les mesures assurant le respect de la législation relative à la protection des consommateurs, tant pour la protection de leurs intérêts économiques que pour la sécurité des produits. C'est en 2007 que le système établi par le règlement sur la coopération en matière de protection des consommateurs (adopté en 2004) sera pour la première année pleinement opérationnel. La mise en route du nouveau programme de santé et de protection des consommateurs pour la période 2007-2013 constituera une autre action d'envergure.

Santé publique : l'une des priorités sera la sécurité des citoyens ; en effet, les structures européennes permettant de réagir en cas de menaces sanitaires seront renforcées et simplifiées, notamment grâce à la création d'un réseau européen de haut niveau constitué de responsables de la lutte contre la grippe. Autre objectif spécifique, un cadre communautaire garantissant des services de santé sûrs, performants et de qualité sera mis sur pied ; à cette fin, une coopération renforcée sera établie entre les États membres et des assurances claires seront fournies quant à l'application du droit communautaire aux services et aux soins de santé.

Sécurité alimentaire, santé et bien-être des animaux, domaine phytosanitaire: plusieurs initiatives majeures seront prévues au titre de la politique de sécurité alimentaire, en particulier concernant la stratégie de formation à la sécurité alimentaire et l'extension du réseau des laboratoires communautaires de référence, comme le prévoit le règlement sur l'alimentation humaine et animale. L'application de la législation sur la sécurité alimentaire – dans une Union composée de 27 États membres – sera contrôlée pour que de futures crises alimentaires soient évitées. 2007 sera aussi l'année de la nouvelle stratégie en matière de santé animale, qui comportera un volet sur la prévention des maladies, instaurera les bases de toute une série d'actions dans ce domaine et améliorera la cohérence avec les autres politiques de l'UE.

Autres variations significatives des ressources financières/humaines

Pas de changement notable de 2006 à 2007.

3.18. Titre 18: Espace de liberté, de sécurité et de justice

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Espace de liberté, de sécurité et de justice	40,89		51,47		25,86 %	
02	Solidarité — Frontières extérieures, politique des visas et libre circulation des personnes	365,80		243,90		-33,32 %	
03	Flux migratoires — Politiques communes en matière d'immigration et d'asile	89,30		139,70		56,44 %	
04	Droits fondamentaux et citoyenneté	19,98		38,50		92,64 %	
05	Sécurité et protection des libertés	35,30		64,74		83,38 %	
06	Justice pénale et justice civile	20,51		60,30		193,95 %	
07	Prévenir la consommation de drogue et informer le public	12,10		15,—		23,97 %	
08	Stratégie politique et coordination de la direction générale Justice et affaires intérieures	4,30		5,40		25,58 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Justice et affaires intérieures						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		350		421		71
	Personnel externe		73		74		1
	Titre 18 — Total	588,20	423	619,—	495	5,24 %	72

Objectifs généraux pour 2007

2007 sera une année cruciale pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis par la nouvelle Commission pour les cinq prochaines années. Un partenariat pour le changement ciblé sur la prospérité, la solidarité et la sécurité, tel qu'il ressort du débat d'orientation sur les objectifs stratégiques de l'Union pour la période 2005-2009, implique la mise en place d'un environnement plus sûr dans lequel les citoyens européens doivent pouvoir jouir pleinement de leurs libertés et droits fondamentaux dans un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Cinq ans après l'adoption du programme de Tampere, le Conseil européen a adopté le **programme de La Haye en novembre 2004**, un nouveau programme pluriannuel fixant les objectifs de l'espace de liberté, de sécurité et de justice pour les cinq prochaines années. **Le plan d'action de La Haye**, adopté par le Conseil sous la forme d'un document conjoint Commission-Conseil le 10 juin 2005, traduit les orientations du programme de La Haye en mesures spécifiques, accompagnées d'un calendrier pour leur adoption et leur mise en œuvre.

En 2007, les priorités de la DG JLS seront largement déterminées par le mandat du plan d'action, dans le cadre général des objectifs stratégiques de la Commission pour la période de cinq ans.

Du point de vue financier, 2007 sera la première année d'application du programme de La Haye dans le cadre du nouveau cadre financier. En 2007, la DG JLS prendra une **nouvelle dimension opérationnelle** par le biais de trois nouveaux programmes-cadres. Si les propositions actuelles sont maintenues, en 2013, les dépenses dans ce domaine auront pratiquement triplé par rapport à leur niveau de 2006.

Perspectives pluriannuelles

Le plan d'action de La Haye repose sur **dix priorités** sur lesquelles les efforts de la Direction générale Justice, liberté et sécurité seront centrés jusqu'en 2009 : (1) la mise en place de politiques à part entière pour les droits fondamentaux et la citoyenneté, (2) la recherche d'une réponse globale dans la lutte contre le terrorisme, dans le respect total des droits fondamentaux, (3) le développement d'un espace d'asile commun, sur la base d'une procédure harmonisée effective et dans le respect des droits fondamentaux, (4) la définition d'une approche équilibrée de la gestion de la migration, (5) la maximalisation des retombées positives de l'immigration sur notre société et notre économie, (6) l'élaboration d'une gestion intégrée des frontières intérieures, des frontières extérieures et des visas, (7) la recherche d'un juste équilibre entre la protection de la vie privée et la sécurité lors du partage d'informations, (8) l'élaboration d'un concept stratégique dans la lutte contre le crime organisé, (9) la garantie d'un espace européen de justice civile et pénale effective pour tous, et (10) le partage des responsabilités et l'encouragement de la solidarité entre les États membres dans tous les aspects de la liberté, de la sécurité et de la justice.

Dans certains domaines pour lesquels le plan d'action n'identifie pas de mesures concrètes à partir de 2007, une réflexion sera entreprise sur la définition d'initiatives spécifiques, sur la base des travaux préparatoires en cours et des consultations avec les parties intéressées. Cela concerne la poursuite du développement d'une seconde phase de la politique d'asile commune, le renforcement de la reconnaissance mutuelle dans les matières civiles et pénales et les initiatives dans le domaine des droits fondamentaux en l'absence d'une charte ratifiée. **L'évaluation à mi-parcours du plan d'action de La Haye à la fin de 2006** permettra éventuellement d'introduire de nouveaux éléments dans cette stratégie pluriannuelle. Il convient de s'y préparer de manière appropriée.

Au cours des prochaines années, des efforts seront également déployés en vue **d'intégrer les questions liées à la liberté, à la sécurité et à la justice dans d'autres domaines des politiques communautaires**. Cela implique notamment de mettre l'accent sur la contribution significative aux objectifs de prospérité et de solidarité dans le cadre de la stratégie de développement durable de l'agenda de Lisbonne. Par ailleurs, la DG commencera à développer des liens plus étroits entre ses politiques et des domaines tels que la politique régionale, les questions liées à l'emploi, la sécurité des transports, la protection civile, le marché intérieur ou les relations extérieures. Cela implique également de nouveaux efforts dans le processus visant à assurer le respect total des droits fondamentaux dans les propositions législatives et non législatives de la Commission, par le biais d'une contribution à la mise en œuvre d'un suivi effectif, systématique et rigoureux de sa législation, conformément à la communication qu'elle a adoptée en avril 2005.

Effets budgétaires de cette évolution

Compte tenu de la création récente de la DG JLS et des contraintes financières imposées par les perspectives financières 2000-2006, les ressources financières de la DG sont relativement limitées par rapport à la priorité politique croissante qui lui est donnée. Dans le nouveau cadre financier, la liberté, la sécurité et la justice constituent une sous-rubrique spécifique (3a). Le fait de délimiter les montants alloués aux activités de la DG JLS en créant une sous-rubrique spécifique montre l'importance et la priorité accordées à ce domaine et permet une meilleure visibilité tout en lui donnant une base financière stable pour ses politiques.

2007 sera la première année d'application des trois programmes-cadres (solidarité et gestion des flux migratoires, droits fondamentaux et justice, sécurité et protection des libertés) adoptés par le Collège le 6 avril 2005, en remplacement d'un nombre considérable d'instruments financiers de plus petite taille, d'une série d'actions préparatoires et de projets pilotes. De plus, en 2007, les agences de réglementation dans le domaine de JLS verront leur mandat s'étendre (Agence des droits fondamentaux) ou assumeront

de nouvelles responsabilités (Frontex). En ce qui concerne les systèmes informatiques à grande échelle (SIS II et VIS), des montants de 20 millions d'euros et de 48 millions d'euros respectivement ont été alloués pour leur développement et leur mise en oeuvre.

Même si le nombre d'activités demeure inchangé, il est important de souligner que l'entrée en vigueur du nouveau cadre financier a été mise à profit pour rationaliser la nomenclature budgétaire (par exemple, SIS II et VIS ont été transférés vers leur activité *naturelle*, solidarité-frontières extérieures, politique des visas et libre circulation des personnes.)

3.19. Titre 19: Relations extérieures

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Relations extérieures	359,14		388,93		8,30 %	
02	Relations multilatérales, coopération dans les domaines des migrations et de l'asile et relations extérieures générales	44,35		46,24		4,27 %	
03	Politique étrangère et de sécurité commune	102,40		159,20		55,47 %	
04	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	122,71		130,67		6,49 %	
05	Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés	16,34		22,20		35,85 %	
06	Gestion de crises et menaces pour la sécurité mondiale	128,40		208,77		62,60 %	
08	Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie	1 237,44		1 336,40		8,— %	
09	Relations avec l'Amérique latine	318,11		326,31		2,58 %	
10	Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays situés à l'Est de la Jordanie	1 084,45		771,36		-28,87 %	
11	Stratégie politique et coordination du domaine politique Relations extérieures	26,22		24,92		-4,96 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à l'Office de coopération EuropeAid (Relax)						
	Appui administratif à la direction générale Relations extérieures						
	Service extérieur						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		1 460		1 482		22
	Personnel externe		1 106		1 141		35
	Titre 19 — Total	3 439,56	2 566	3 415,02	2 623	-0,71 %	57

(*) Les chiffres relatifs aux ressources humaines pour l'APB 2007 et le budget 2006 ne comprennent pas le personnel de l'agence exécutive, estimé à 4 personnes en 2007 et à 2 en 2006 (postes du tableau des effectifs et personnel d'appoint).

2007 est la première année d'existence du nouveau cadre financier (2007-2013). Dans ce contexte, la Commission a proposé une structure simplifiée pour les dépenses extérieures. La gamme actuelle d'instruments géographiques et thématiques serait remplacée par six instruments: trois sont conçus comme des instruments horizontaux visant à répondre à des besoins particuliers (aide humanitaire, stabilité et assistance macrofinancière) et trois ont une couverture géographique bien définie et sont destinés à la mise en œuvre de politiques particulières (préadhésion, voisinage, coopération au développement et coopération économique). Les dépenses relevant du présent titre reposeront principalement sur trois de ces instruments: l'instrument de voisinage, l'instrument «Coopération au développement et coopération économique» et l'instrument de stabilité.

Le domaine politique «Relations extérieures» couvre neuf activités: les grands programmes géographiques et trois activités thématiques. Le nombre des activités est le même qu'en 2006, mais les changements suivants ont été apportés, pour refléter les priorités de la nouvelle gamme d'instruments: l'activité «Relations multilatérales et relations extérieures générales» est rebaptisée «Relations

multilatérales, coopération dans le domaine des migrations et du droit d'asile et relations extérieures générales» et elle comprend le programme thématique consacré aux migrations et au droit d'asile; l'activité «*Relations avec les pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne*» est rebaptisée «*Relations et coopération avec les pays industrialisés non membres de l'Union européenne*» et elle comprend le programme thématique consacré aux pays industrialisés non membres de l'Union européenne, qui couvre désormais aussi les pays à haut revenu du Golfe et d'Asie; les activités «*Relations avec l'Europe orientale, le Caucase et les républiques d'Asie centrale*», «*Relations avec le Moyen-Orient et la Méditerranée du Sud*», «*Coordination de la politique européenne de voisinage*» et «*Relations avec l'Asie*» sont rebaptisées «*Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie*» et «*Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays situés à l'Est de la Jordanie*»; enfin, une activité «*Gestion de crises et menaces pour la sécurité mondiale*» est créée et se trouve liée à l'instrument de stabilité.

Les principales évolutions concernant les crédits d'engagement dans l'APB se présentent comme suit (les montants indiqués ici incluent les dépenses d'appui administratif):

Pour la **Politique européenne de voisinage et les relations avec la Russie**, l'APB prévoit une dotation supérieure à celle de 2006 (+ 8,2 %), conforme aux ambitions de l'UE dans la région couverte par la politique de voisinage. Les enseignements tirés des premières évaluations de l'application des plans d'action PEV seront mis en pratique dans toute la région et une transition harmonieuse sera recherchée pour mettre fin à l'application des instruments actuellement existants (MEDA et TACIS). L'UE continuera à mettre en œuvre et consolidera les sept premiers plans d'action PEV adoptés avec l'Autorité palestinienne, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Moldova, la Tunisie et l'Ukraine. Les plans d'action conclus avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Égypte, la Géorgie et le Liban seront mis en œuvre après achèvement des consultations concernant les plans d'action existants. Un montant est aussi prévu pour la coopération transfrontalière entre les États membres et/ou les pays candidats à l'adhésion et les pays couverts par la politique de voisinage. Enfin, la participation active et le soutien de l'UE au processus de paix au Moyen-Orient se poursuivront en 2007, notamment par une aide financière accordée à l'UNRWA afin de répondre aux besoins des réfugiés palestiniens.

L'APB continuera d'appuyer le développement, la poursuite et l'approfondissement du partenariat stratégique entre l'UE et l'**Amérique latine**, en mettant l'accent sur le renforcement de la cohésion sociale et de l'intégration régionale.

Pour l'**Asie, l'Asie centrale et les pays situés à l'est de la Jordanie**, le montant proposé devrait être apprécié dans le contexte de l'arrêt de l'aide financière temporaire accordée aux opérations de reconstruction et de réhabilitation après le tsunami de 2005. De plus, après la fourniture d'une aide initiale substantielle, les dépenses prévues pour l'Iraq en 2007 ont été revues à la baisse, ce qui signifie que les crédits disponibles pour aider d'autres bénéficiaires de la région seront augmentés.

Trois **programmes thématiques** relèvent du domaine politique «Relations extérieures». Pour les actions concernant les migrations et le droit d'asile, les montants prévus sont légèrement supérieurs à ceux de 2006. Des crédits supplémentaires sont proposés pour la coopération avec les pays industrialisés non membres de l'UE, compte tenu du fait qu'elle couvre désormais les pays du Golf et les pays asiatiques à haut revenu. Dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, des crédits sont proposés pour financer des actions dans le monde entier, notamment des missions d'observation électorale.

Pour la **politique étrangère et de sécurité commune**, l'APB propose des crédits supplémentaires (+ 55 % par rapport à 2006), qui seront utilisés pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et l'extension des activités de résolution de conflits et de stabilisation au Moyen-Orient et en Afrique.

Le type de mesures susceptibles d'être financées dans le cadre de l'activité «**Gestion de crises et menaces pour la sécurité mondiale**» est très vaste et pourrait inclure des interventions visant à la réconciliation et à l'instauration de la paix, des opérations de reconstruction et de réhabilitation d'infrastructures essentielles, ou des actions liées à la bonne gouvernance et à l'ordre public. Le niveau des ressources nécessaires doit être apprécié à la lumière de la réponse apportée par la Communauté lors des situations de crise survenues au cours des actuelles perspectives financières, financée par l'intermédiaire du mécanisme de réaction rapide mais aussi sur les lignes budgétaires géographiques. Par ailleurs, cette activité couvre aussi l'aide fournie dans le secteur nucléaire, dont le niveau sera maintenu.

3.20. Titre 20: Commerce

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Commerce	53,82		56,63		5,21 %	
02	Politique commerciale	10,98		13,40		22,06 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Commerce						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Commerce						
	Défense commerciale						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		447		462		15
	Personnel externe		95		91		-4
	Titre 20 — Total	64,80	542	70,03	553	8,07 %	11

La politique commerciale de l'Union vise à «contribuer, conformément à l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières» (article 131 du traité).

La politique commerciale, au sens large, forme, avec la politique monétaire et la politique du développement, le principal pilier des relations économiques extérieures de l'Union européenne avec le reste du monde. Son objectif consiste à promouvoir les intérêts économiques et politiques de l'Union européenne. Elle couvre l'ensemble des principaux aspects des échanges commerciaux de biens et de services (obstacles tarifaires et non tarifaires, défense commerciale, notamment les cas de dumping et de subventions, crédits à l'exportation) et d'importants aspects de la propriété intellectuelle, des investissements et de la concurrence.

Les **principaux objectifs stratégiques** de la politique commerciale en 2007 seront les suivants:

- négocier, partout où les objectifs de la politique commerciale de l'Union l'exigent, des accords multilatéraux, régionaux ou bilatéraux, et ce sur la base de directives de négociation proposées par la Commission et adoptées par le Conseil;
- définir (et actualiser), sur la base d'analyses de qualité, les intérêts commerciaux de la Communauté européenne, tant offensifs que défensifs;
- surveiller et assurer la mise en œuvre des accords internationaux en utilisant le système de règlement des différends de l'OMC et les instruments de promotion ou de défense commerciale adoptés par la Communauté (règles antidumping et antisubventions, règlement des obstacles au commerce);
- participer à l'élaboration et au suivi des politiques internes ou externes qui ont un impact sur les échanges commerciaux et les investissements étrangers dans l'Union (marché intérieur, consommateurs, santé, environnement, technologies, propriété intellectuelle, compétitivité, concurrence, énergie, transport, agriculture, actions sectorielles, développement durable);
- assurer, dans le cadre du groupe Relex, la cohérence entre la politique commerciale et la politique générale des relations extérieures de l'Union, d'une part, et la contribution de l'Union européenne à la gouvernance économique globale, d'autre part;

— assurer une information claire, complète et rapide du public, des partenaires sociaux, de la société civile et des milieux professionnels, tout en recueillant leur avis dans le respect des règles fixées par les codes de conduite de la Commission.

Grandes tendances à noter dans le domaine de la politique commerciale:

Plusieurs grandes tendances affectant l'évolution de la politique commerciale et les travaux menés par la DG TRADE sont susceptibles d'entraîner de nouveaux défis majeurs en 2007.

Ces défis reflètent le fait que la politique commerciale prend de l'ampleur, et ce de différentes manières. Elle couvre davantage de domaines qu'auparavant. Elle implique un plus grand nombre de participants au fur et à mesure de l'expansion de l'OMC. Son rôle en tant que vecteur essentiel du développement durable est de plus en plus reconnu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Elle acquiert ainsi une visibilité de plus en plus importante, qui appelle de nouvelles négociations avec d'autres pays, de plus grands efforts de communication, une consultation plus large de la société civile et une analyse plus approfondie.

De même, en déterminant l'environnement extérieur dans lequel l'industrie communautaire doit opérer, la politique commerciale constitue un complément important pour la réalisation du programme de Lisbonne, que la Commission a placé au centre de ses priorités.

Dans le contexte spécifique de l'UE, il convient aussi de noter qu'outre le fait que la DG TRADE doit maintenant agir au nom d'un plus grand nombre d'États membres, ces derniers s'en remettent de plus en plus à la Commission pour défendre leurs intérêts dans le domaine commercial.

Dans le domaine de la défense commerciale, l'expérience récente nous enseigne que les sociétés des nouveaux États membres ont affiché un degré de participation relativement élevé à nos activités traditionnelles d'enquêtes de défense commerciale. Cette tendance est susceptible de s'accroître encore à l'issue du prochain élargissement à 2 nouveaux États membres. En raison de la nature de leur économie, la Bulgarie et la Roumanie, comme les 10 derniers États membres ayant rejoint l'UE, sont relativement vulnérables et ont donc davantage besoin de mesures de sauvegarde que les 15 anciens États membres. Cette évolution est donc susceptible d'accroître l'activité dans le domaine de la défense commerciale.

Nouvelles priorités pour 2007 par rapport à 2006:

Tout d'abord, l'année 2007 devrait marquer l'achèvement des négociations menées dans le cadre du programme de Doha pour le développement de l'OMC.

Après l'achèvement de la phase de négociation, la conclusion formelle des négociations par l'UE et la mise en œuvre des accords en découlant seront extrêmement complexes et coûteuses en temps et en ressources: il s'agira là d'une des plus grandes initiatives internationales de ces quinze dernières années. L'aboutissement des négociations et la mise en œuvre correcte des engagements en termes de législation communautaire, ainsi que le suivi des actions menés par d'autres, auront une incidence considérable sur les performances économiques à moyen et long terme de l'UE, ainsi que sur celles de l'économie mondiale.

Les mesures de mise en œuvre et le suivi législatif qui seront nécessaires dès l'achèvement des négociations impliquent donc que la DG TRADE restera concentrée sur le programme de Doha pour le développement au moins jusqu'à la fin du premier semestre 2008.

Les accords ou initiatives de coopération avec l'Ukraine, la Russie et les pays Euromed sont aussi susceptibles d'entrer dans une phase de négociation intense.

De même, en 2007, les négociations concernant les accords de partenariat économique (APE) avec les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se trouveront dans leur phase finale. La contribution de ces accords, comme du programme de Doha pour le développement, est essentielle au développement durable de certains des pays les plus pauvres du monde.

Bien que le cycle des négociations commerciales multilatérales reste notre priorité, une réflexion interne a débuté sur les orientations à donner à un futur programme de travail pour la politique commerciale bilatérale de l'UE. Celui-ci pourrait aboutir à ce que l'accent soit davantage mis sur les marchés émergents de l'Asie du sud et du sud-est.

Un autre point ayant des implications à long terme est l'expansion de l'OMC. Celle-ci implique des efforts non seulement durant les négociations d'adhésion, mais aussi après. Lorsque la Russie, l'Ukraine et le Viêt Nam adhéreront à l'OMC (normalement en 2007 au plus tard), la mise en œuvre de leurs engagements d'adhésion nécessitera un suivi étroit, dans tous les domaines politiques, avec toutes les conséquences qui en découlent en termes de ressources. À titre d'exemple, le suivi et la mise en œuvre des engagements pris par la Chine requièrent une attention croissante, qui pèse lourdement sur les ressources de la DG TRADE. La forte croissance du pays affecte tous les domaines de la politique commerciale (négociations multilatérales, problèmes sectoriels tels que l'acier, le secteur automobile et la construction navale, questions thématiques telles que les droits de propriété intellectuelle) et sont aussi à l'origine d'un nombre croissant d'enquêtes de défense commerciale.

Les autres perspectives dans le domaine de la défense commerciale dépendent fortement des résultats et du calendrier des négociations menées dans le cadre du programme de Doha pour le développement et des adhésions à l'OMC.

3.21. Titre 21: Développement et relations avec les États ACP

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Développement et relations avec les États ACP	253,94		264,48		4,15 %	
02	Sécurité alimentaire	206,91		197,73		-4,44 %	
03	Acteurs non étatiques du développement	210,—		206,14		-1,84 %	
04	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	56,62		74,29		31,22 %	
05	Développement humain et social	131,74		117,23		-11,01 %	
06	Coopération géographique avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	202,33		325,92		61,08 %	
07	Autres actions de coopération et programmes ad hoc	4,34		31,01		615,01 %	
08	Stratégie politique et coordination du domaine politique Développement et relations avec les États ACP	15,98		17,20		7,61 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Développement						
	Appui administratif à l'Office de coopération Europeaid						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		908		928		20
	Personnel externe		1 164		1 192		28
	Titre 21 — Total	1 081,86	2 072	1 234,—	2 120	14,06 %	48

Le domaine politique «**Développement et relations avec les États ACP**» couvre les relations avec les États signataires de l'accord de partenariat ACP-UE, c'est-à-dire les pays de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien, ainsi que l'Afrique du Sud (ACP). Succédant aux conventions de Lomé, l'accord de Cotonou a été signé par l'UE et les pays ACP au Bénin, le 23 juin 2000. La révision de l'accord de partenariat avec les pays ACP, conclue en juin 2005, a encore renforcé la dimension politique des relations UE-ACP. Les dispositions relatives au dialogue politique avec les pays ACP ont été étendues, de manière à couvrir des domaines tels que la lutte contre le crime international, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que les questions liées aux migrations.

L'objectif général pour le présent domaine, défini dans le Traité (articles 177 à 188), l'accord de Cotonou et le «consensus européen» sur la politique de développement de l'UE/CE, porte sur l'éradication de la pauvreté, le développement économique et social durable, l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale et le développement et la consolidation de la démocratie, de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le «consensus européen» recense neuf grands domaines d'action communautaire et quatre questions transversales. Il fournit un certain nombre d'éléments pour renforcer la dimension de coordination et de complémentarité de la coopération au développement européenne dans les années à venir. Le défi ne consiste pas seulement à rapprocher les États membres de l'UE sous l'objectif commun d'amélioration de l'efficacité de l'aide, mais il s'agit aussi d'une nouvelle charge de travail importante en termes de

programmation des ressources et de conception et de mise en œuvre d'une méthode ouverte de coordination avec les États membres.

2007 sera une année importante pour l'application du nouveau cadre politique issu de l'évaluation du degré de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, définis dans la déclaration du Millénaire des Nations unies et dans le consensus européen. L'Afrique devrait rester une priorité élevée dans le présent domaine politique car les indicateurs de progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement suggèrent qu'elle prend du retard par rapport à d'autres régions en développement en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté. La stratégie de l'UE pour l'Afrique et de nombreuses initiatives internationales et africaines, notamment le plan d'action du G8 en faveur de l'Afrique, et les nouvelles institutions panafricaines, telles que l'Union africaine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), fournissent des cadres d'action. Cet accent mis sur l'Afrique exigera un soutien accru dans le domaine de la prévention des conflits et une aide plus efficace, la Commission jouant un rôle de chef de file dans un certain nombre de domaines, tels que l'assistance à l'effort d'intégration régionale en Afrique.

La coopération assurée dans le cadre de l'accord de partenariat avec les États ACP est financée principalement par le Fonds européen de développement (FED), c'est-à-dire en dehors du budget de l'UE. Le FED finance l'essentiel de la coopération au développement avec ces pays. Le 9^{ème} FED est entré en vigueur le 1er avril 2003 et il finance tous les nouveaux engagements jusqu'à la fin de 2007. En tenant compte des transferts opérés à partir des FED précédents, l'enveloppe globale gérée par la Commission s'élève à environ 14,4 milliards d'euros. Il est escompté que le 10^{ème} FED entre en vigueur en 2008. La Commission reste favorable à son intégration dans le budget général. Afin d'insister sur ce point, l'APB contient deux lignes avec une inscription pour mémoire (p. m.) consacrée au FED.

Certains domaines d'intervention sont toutefois financés par le budget général. Il existe tout d'abord une facilité spéciale visant à maintenir à un niveau élevé la coopération financière avec l'Afrique du Sud. Dans le cadre du régime actuel, qui couvre la période 2000-2006, un document de stratégie (CSP)/programme indicatif pluriannuel a été signé avec l'Afrique du Sud pour la période 2003-2006. L'objectif global de la stratégie Afrique du Sud-UE pour cette période est d'appuyer les politiques et stratégies sud-africaines visant à réduire les inégalités, la pauvreté et la vulnérabilité et à freiner la pandémie de VIH/SIDA et à atténuer son impact sur la société. Un nouveau CSP portant sur la période 2007-2013 est en préparation. Il s'efforcera de renforcer les liens entre la coopération au développement et d'autres domaines de coopération convenus dans le cadre de l'accord sur le commerce, le développement et la coopération (accord CDC).

La deuxième intervention spécifique financée par le budget concerne l'aide aux pays signataires du protocole sur le sucre, qui exportent ce produit vers l'UE et seront donc affectés par la réforme du régime de l'Union européenne dans le secteur du sucre. Ce régime constitue une politique communautaire. L'accord de Cotonou est aussi un engagement de partenariat avec les ACP pris par l'UE. Le principe de la cohérence politique en matière de développement étant inscrit dans le traité sur l'UE, il est approprié d'intervenir au niveau communautaire. La réforme du secteur sucrier affectera directement ces pays ACP en faisant reculer fortement leurs recettes d'exportation, ce qui, si ces effets ne sont pas atténués, aura des conséquences sociales, économiques et environnementales plus vastes dans les pays dans lesquels le secteur du sucre représente un pilier de l'économie. Les pays signataires du protocole sur le sucre se trouvant dans des situations différentes, la CE soutiendra des stratégies d'adaptation individualisées, visant à i) améliorer la compétitivité du secteur sucrier, lorsqu'il est viable, à ii) diversifier l'économie en mettant en place des activités de substitution et/ou à iii) répondre aux conséquences plus vastes de la réforme. Conformément à l'engagement politique pris par l'UE, une enveloppe de 165 millions d'euros est réservée à l'accompagnement du processus d'ajustement des pays signataires du protocole sur le sucre

affectés par la réforme du régime sucrier de l'UE.

2007 correspond à la première année d'existence du nouveau cadre financier (2007-2013). Dans ce contexte, la Commission a proposé une structure fortement simplifiée. En lieu et place de la gamme actuelle d'instruments géographiques et thématiques, six instruments ont été proposés: trois sont conçus comme des instruments horizontaux visant à répondre à des besoins particuliers (aide humanitaire, stabilité et assistance macrofinancière) et trois ont une couverture géographique bien définie et sont destinés à la mise en œuvre de politiques particulières (préadhésion, voisinage, développement économique et coopération économique). Ces trois derniers formeraient à l'avenir la nouvelle base légale pour l'ensemble des dépenses extérieures, y compris les programmes thématiques (communication de la Commission du 3 août 2005 (COM(2005) 324). La simplification proposée a un impact considérable sur la manière dont les programmes thématiques seront juridiquement définis et gérés à l'avenir. Les multiples règlements thématiques spécifiques existants ont été intégrés dans ces nouveaux règlements d'application.

Selon ces propositions, les programmes thématiques apportent une valeur ajoutée distincte et couvrent des activités venant compléter les programmes géographiques, qui restent le cadre privilégié pour la coopération de la Communauté avec les pays tiers. Ce domaine politique comprend quatre programmes thématiques: Acteurs non-étatiques et autorités locales dans la politique du développement, Développement social et humain, Environnement et gestion durable des ressources naturelles y compris l'énergie et Sécurité alimentaire.

Globalement, la nouvelle architecture des instruments destinés aux actions extérieures fournit l'occasion de revoir la portée et le contenu des programmes thématiques et de leur appliquer le concept de simplification en les consolidant et en les rationalisant.

3.22. Titre 22: Élargissement

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Élargissement	86,50		99,26		14,75 %	
02	Gestion de l'instrument de préadhésion	2 037,28		860,10		-57,78 %	
03	Facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres	67,25		85,70		27,43 %	
04	Stratégie d'information et de communication	7,—		11,50		64,29 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Élargissement						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Élargissement						
	Élargissement: négociations de préadhésion						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		317		315		-2
	Personnel externe		327		330		3
	Titre 22 — Total	2 198,03	644	1 056,56	645	-51,93 %	1

L'objectif principal de la DG ELARG en 2007 est de poursuivre le processus actuel d'adhésion et de préadhésion, d'améliorer la compréhension que l'opinion publique a de ce processus et de promouvoir, dans les pays concernés, les réformes qui sont dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de l'UE.

Après l'ouverture formelle des **négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie** à la fin de l'année 2005 et un examen analytique approfondi de l'acquis pour ces deux pays en 2006, 2007 sera la première année entièrement consacrée à des négociations intensives. Les négociations avec ces pays sont plus complexes que lors du cycle d'élargissement précédent. Par ailleurs, d'autres mesures seront prises en vue de l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, qui s'est vu accorder le statut de candidate à l'adhésion lors du Conseil européen de décembre 2005.

Plus globalement, les **Balkans occidentaux** restent une priorité essentielle pour l'UE, et la situation dans cette région est déterminante pour la sécurité et le bien-être de nos propres citoyens. Le Conseil européen a confirmé à de nombreuses reprises que l'avenir des Balkans occidentaux était dans l'UE. Le Conseil européen de Thessalonique de 2003 a défini l'objectif visé par l'UE dans les pays des Balkans occidentaux, à savoir passer d'un processus de stabilisation et de reconstruction à un stade de développement durable, d'association et d'intégration dans les structures européennes. La première partie du programme arrêté à Thessalonique est en voie d'achèvement. D'ici à la fin de l'année 2006, tous les pays de la région devraient avoir établi des relations contractuelles solides avec l'UE, sur la base d'accords d'association dont la mise en œuvre concrète débutera en 2007 et nécessitera des efforts supplémentaires de la part de l'ensemble des parties. Il s'agira d'une avancée majeure pour la région, et en particulier pour les pays dont les progrès ont été retardés par des problèmes non résolus de statut ou autres, notamment la Serbie-et-Monténégro et la Bosnie-et-Herzégovine.

En Serbie-et-Monténégro, un référendum important se tiendra en 2006 pour décider de l'éventuelle scission du pays en deux États souverains. L'issue de cette consultation aura bien évidemment des

conséquences sur le processus de stabilisation et d'association, qu'il conviendra d'adapter. Le processus de détermination du **futur statut du Kosovo**, dans lequel la Commission est impliquée, est déjà en cours et en 2007, la Commission devra mobiliser d'importantes ressources (financières et techniques) pour assurer la stabilité et une solution durable à la fin de ce processus. Au vu des responsabilités politiques croissantes de l'UE pendant et après les discussions relatives au statut, il est déjà clair que l'engagement financier de cette dernière dans la région augmentera lorsque l'ONU se désengagera de la province.

Le règlement mettant en œuvre l'instrument assurant un soutien financier à la **communauté chypriote turque** a été adopté par le Conseil début 2006. Les crédits seront engagés en 2006 et mis en œuvre au cours des années suivantes, avec pour objectif de préparer le territoire à la levée de la suspension de l'application de l'acquis communautaire lorsque le pays sera réuni.

Il sera progressivement mis un terme, en 2007 et 2008, aux activités de l'Agence européenne pour la reconstruction (AER) dans les Balkans occidentaux. La DG ELARG assurera la responsabilité de la gestion de l'aide en Serbie-et-Monténégro, y compris au Kosovo, et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. La période de transition permettra de clore et de transférer dans les règles l'assistance CARDS, tandis que les délégations prendront en charge le nouvel instrument d'aide de préadhésion (IPA) à partir de 2007. La DG ELARG devra aussi assurer en 2007 la bonne gestion financière de l'aide liée à l'adhésion pour les dix membres qui ont rejoint l'UE en mai 2004. Il s'agit de l'aide de préadhésion (notamment le programme PHARE) et l'aide de transition accordée après l'adhésion (facilité transitoire). Tous les projets et opérations ne seront définitivement éteints que vers la fin de la décennie actuelle.

Quelle que soit la date d'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie, elle ne marquera pas la fin des travaux de la DG ELARG vis-à-vis de ces pays. La gestion des ressources financières se poursuivra pendant un certain nombre d'années et nécessitera le transfert de certaines tâches des délégations vers le siège, en raison de la fermeture progressive des délégations.

En 2007, le nouvel instrument unique de préadhésion remplacera les cinq bases juridiques distinctes actuellement applicables à la région. L'instrument IPA devrait rendre l'aide liée à l'adhésion plus efficace et plus efficiente en s'appuyant sur la réussite de l'aide de préadhésion. Il s'agit là d'un des rares domaines du budget communautaire à avoir obtenu une déclaration d'assurance positive de la Cour des comptes ces dernières années. La DG ELARG devra disposer de ressources suffisantes pour maintenir le niveau élevé de sa gestion financière.

Les montants prévus pour la préadhésion ont été fixés dans la convention financière accompagnant le règlement instituant le nouvel instrument d'aide de préadhésion. À la suite des conclusions du Conseil concernant les nouvelles perspectives financières du 16 décembre 2005, la Commission a proposé une nouvelle ventilation du titre 4 (Relations extérieures) sur la base de l'accord du Conseil. Pour 2007, l'enveloppe consacrée à l'instrument IPA est comparable aux éléments suivants (en 2006):

- Phare (y compris CBC, programmes plurinationaux, dépenses d'appui) pour la Croatie
- ISPA et SAPARD pour la Croatie (y compris les dépenses d'appui)
- l'instrument de préadhésion consacré à la Turquie
- CARDS (programmes nationaux et régionaux et dépenses d'appui) pour l'ensemble des Balkans occidentaux
- contributions dans le cadre du programme IEDDH pour tous les bénéficiaires de l'instrument IPA

En 2007, l'enveloppe consacrée à l'instrument IPA sera répartie entre plusieurs volets, à savoir:

- volet I: aide à la transition et au renforcement des institutions;
- volet II: coopération régionale et transfrontalière;
- volet III: développement régional;
- volet IV: développement des ressources humaines;
- volet V: développement rural.

D'autres crédits serviront au financement des administrations civiles intérimaires dans les Balkans occidentaux et de programmes régionaux et horizontaux (notamment TAIEX et dans le domaine de l'information). Par ailleurs, d'autres dotations sont prévues pour financer la participation des bénéficiaires de l'instrument IPA au programme thématique EIDHR (promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde), la suppression graduelle des délégations en Bulgarie et en Roumanie, la cessation progressive des programmes PHARE et de préadhésion pour les dix nouveaux États membres et les dépenses d'appui pour tous les volets.

La DG ELARG gèrera le volet I et partagera la gestion du volet II avec la DG REGIO. Elle assurera la coordination de l'instrument IPA dans son ensemble, même si les crédits alloués aux volets III, IV et V seront gérés par les DG REGIO, EMPL et AGRI, respectivement.

Les crédits 2007 n'affichent pas une progression importante par rapport à 2006, bien que certains petits relèvements puissent se justifier compte tenu des éléments suivants:

- l'ancienne République yougoslave de Macédoine a accédé au statut de pays candidat fin 2005 et, de ce fait, conformément au règlement IPA, elle est éligible à une aide au titre des volets III, IV et V.
- l'Union européenne a formellement ouvert des négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie (fin 2005) et elle procédera à un examen analytique de l'acquis pour ces deux pays en 2006. Il en résulte que 2007 sera la première année de négociation intensive. Dans chaque pays, ce processus devra être accompagné d'une hausse du niveau d'activité pour progresser dans l'alignement sur l'acquis communautaire. En ce qui concerne la Turquie, bien que le niveau des crédits ait augmenté en 2006, il n'a pas tenu compte de la progression du niveau d'activité. Pour la Croatie, il en a déjà été tenu compte dans une certaine mesure dans la stratégie d'adhésion, adoptée par le Conseil.

Conformément au traité d'adhésion, la facilité transitoire est destinée à développer et à renforcer encore la capacité administrative des nouveaux États membres à mettre en place et faire respecter la réglementation communautaire. Les crédits seront ventilés entre les interventions dans le cadre de la facilité transitoire pour la Bulgarie et la Roumanie, les interventions TAIEX dans le cadre de la facilité transitoire et les dépenses administratives TAIEX.

3.23. Titre 23: Aide humanitaire

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Aide humanitaire	22,64		27,41		21,06 %	
02	Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes	696,34		722,26		3,72 %	
49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier	—		—		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à la direction générale Aide humanitaire						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Aide humanitaire						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		151		156		5
	Personnel externe		43		57		14
	Titre 23 — Total	718,98	194	749,67	213	4,27 %	19

La Direction générale Aide humanitaire (ECHO) est le service de la Commission européenne chargé de **l'aide humanitaire**. Sa mission ainsi que ses règles et procédures de fonctionnement sont définies par le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, qui dispose que l'aide est apportée aux population victimes de catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, tempêtes tropicales, etc.) ou causées par l'homme (conflits, guerres civiles). La DG ECHO soutient des opérations d'aide humanitaire conformément aux principes humanitaires internationaux et dans le respect du droit humanitaire international. L'assistance fournie comprend notamment une aide alimentaire, une aide à l'approvisionnement en eau, une aide sanitaire et médicale, ainsi qu'une aide à l'hébergement et à la préparation aux risques de catastrophes.

Le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil définit les **objectifs stratégiques** d'ECHO comme suit:

- 1) sauver et préserver des vies dans les situations d'urgence et de post-urgence immédiate et à l'occasion de catastrophes naturelles ayant entraîné des pertes de vies humaines, des souffrances physiques, psychologiques ou sociales, ainsi que des dégâts matériels majeurs;
- 2) apporter l'assistance et le secours nécessaires aux populations affectées par des crises plus durables, découlant en particulier de conflits ou de guerres;
- 3) contribuer au financement de l'acheminement de l'aide et aux efforts visant à garantir qu'elle parvienne à ses destinataires, par tous les moyens logistiques disponibles et en assurant la protection des biens et du personnel humanitaires;
- 4) réaliser des travaux rapides de réhabilitation et de reconstruction, notamment d'infrastructures et d'équipements;
- 5) faire face aux conséquences des déplacements de populations (réfugiés, personnes déplacées et rapatriés) consécutifs à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et mener à bien les opérations de rapatriement;

- 6) garantir une préparation préalable aux risques de catastrophes naturelles ou de circonstances exceptionnelles comparables et mettre en place des systèmes d'alerte rapide et d'intervention appropriés;
- 7) appuyer des opérations civiles de protection des victimes de conflits ou circonstances exceptionnelles comparables.

Pour apporter son aide, la DG ECHO est guidée par les «Principes et bonnes pratiques» ainsi que le plan de mise en œuvre convenus dans le cadre de l'initiative «*Good humanitarian Donorship*», qui recommandent, entre autres:

- de respecter et de promouvoir la mise en œuvre du droit humanitaire international;
- d'allouer l'aide humanitaire proportionnellement aux besoins et après évaluation de ceux-ci;
- de renforcer les capacités permettant de prévenir les crises, de s'y préparer, de les atténuer et d'y faire face;
- de fournir une aide humanitaire propice à la reprise économique et au développement à long terme;
- de soutenir l'action des Nations unies, de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et des ONG.

Les opérations humanitaires sont décidées sur la base d'une **évaluation des besoins humanitaires**. La Commission intervient tant dans des crises en cours que dans des crises nouvelles, d'origine naturelle ou humaine, dès lors que des besoins humanitaires se font sentir.

Lors de l'élaboration de son action, la DG ECHO accorde une attention particulière aux questions transversales ou sectorielles, telles que la préparation aux catastrophes, la situation des enfants, l'approvisionnement en eau et l'assainissement ou la transition entre l'aide d'urgence et l'aide au développement (LRRD: liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement).

En ce qui concerne la visibilité et la communication, la DG ECHO s'efforcera d'améliorer la visibilité de la Commission en tant qu'acteur de l'aide humanitaire, tant sur le terrain (là où des opérations humanitaires financées par la Commission sont mises en œuvre) que dans l'UE. Elle continuera à participer à l'exécution du plan d'action adopté par l'UE en janvier 2005, à la suite du tsunami, qui a pour objectif d'améliorer la capacité de la Commission à réagir aux situations de crise. Pour ce faire, elle poursuivra le renforcement de son réseau d'experts à travers le monde, ainsi que la constitution d'équipes de réaction rapide multisectorielle dans ses bureaux d'assistance régionaux.

Enfin, il conviendra de poursuivre les efforts visant à améliorer la sécurité générale des personnes chargées d'apporter l'aide humanitaire, qu'il s'agisse du personnel de la Commission ou de celui des partenaires d'exécution. En effet, la plupart des travailleurs humanitaires opèrent dans un environnement de plus en plus instable et dangereux.

Dans le **nouveau cadre financier** et conformément à la communication de la Commission COM(2004) 487 du 14 juillet 2004, toutes les activités à caractère humanitaire seront, à partir de 2007, intégrées dans un instrument unique, ce qui signifie qu'à partir de 2007, l'aide alimentaire et la réponse aux besoins humanitaires des personnes déplacées seront intégrées dans la politique d'aide humanitaire.

3.24. Titre 24: Lutte contre la fraude

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique	50,16		52,04		3,75 %	
02	Lutte contre la fraude	13,48		14,48		7,42 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à l'Office européen de lutte antifraude						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		357		368		11
	Personnel externe		45		50		5
	Titre 24 — Total	63,64	402	66,52	418	4,53 %	16

La mission de l'Office européen de lutte antifraude est de contribuer à protéger les intérêts de l'Union européenne, de lutter contre la fraude, la corruption et toute autre activité illégale, y compris les manquements au sein des institutions européennes et, ce faisant, de fournir un service de qualité au citoyen européen d'une manière responsable, transparente et efficiente.

L'APB pour les dépenses administratives de l'OLAF en 2007 augmente de 3,75 % par rapport aux crédits de 2006.

Cette augmentation peut s'expliquer comme suit:

- 11 nouveaux postes AST ont été demandés en rapport avec les activités suivantes:
 - renforcement des activités opérationnelles de l'OLAF dans les nouveaux États membres et dans les pays en voie d'adhésion;
 - renforcement de la protection pénale des intérêts financiers de l'UE;
 - suivi de l'accord signé avec Philip Morris International (PMI);
- des crédits supplémentaires ont été demandés pour le service informatique aux fins du développement et du renouvellement d'applications existantes, qui contribuent sensiblement à la lutte contre la fraude.

La première phase des programmes PERICLES et HERCULE arrive au terme de sa période de programmation actuelle le 31 décembre 2006. Des propositions de renouvellement des bases légales sont en voie d'adoption par la Commission en vue de leur présentation à l'autorité budgétaire pour approbation.

Les crédits destinés aux mesures générales de lutte contre la fraude, mises en œuvre par l'OLAF, dont les objectifs sont identiques à ceux du programme HERCULE seront intégrés dans le nouveau programme HERCULE II.

Les crédits destinés au système d'information antifraude (AFIS) augmenteront d'un million d'euros en 2007. Cette augmentation servira à élargir le portefeuille des applications dans les nouveaux secteurs d'activité, à améliorer l'efficacité et les performances des applications existantes, à introduire des communications de type «interentreprises» et à rendre les services informatiques fournis aux États conformes aux normes ITIL.

3.25. Titre 25: Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique (à l'exclusion des articles suivants)	147,76		158,31		7,14 %	
01 07	Appui administratif au service juridique	3,—		1,50		-50,— %	
01 08	Conseil juridique, litiges et infractions	4,10		4,20		2,44 %	
02	Relations avec la société civile, transparence et information	4,80		4,75		-1,04 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif au secrétariat général						
	Coordination au sein de la Commission						
	Coordination et relations avec les autres institutions						
	Appui administratif au Bureau des conseillers de politique européenne						
	Conseil politique						
	Cabinets						
	Stratégie politique et coordination du Bureau des conseillers de politique européenne						
	Stratégie politique et coordination du secrétariat général						
	Stratégie politique et coordination du service juridique						
	Appui logistique de la Commission et protocole						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		1 287		1 359		72
	Personnel externe		127		104		-23
	Titre 25 — Total	159,66	1 414	168,76	1 463	5,70 %	49

Secrétariat général

La principale mission du secrétariat général est de veiller à la réalisation des priorités politiques de la Commission telles que définies par le président, en favorisant activement la coopération en amont. Par sa démarche proactive, le secrétariat général vise à établir une planification et une programmation stratégiques, à garantir une coordination politique interne effective, à gérer le processus décisionnel collégial et à coordonner la position de la Commission avec celles des autres institutions.

Le SG a pour responsabilités spécifiques de favoriser l'amélioration de la législation, d'améliorer la gouvernance européenne, et pour les questions institutionnelles horizontales, de jouer, dans certaines circonstances, un rôle moteur dans la préparation d'initiatives telles que le débat sur l'avenir de l'Europe.

Il est également chargé d'assurer le suivi des questions d'intérêt horizontal (comme la politique de transparence, les relations avec la société civile et la protection des données), de fournir des informations officielles sur le processus décisionnel et de rendre compte des activités de l'UE.

Le secrétariat général assiste le collège et les autres services, en agissant en tant que force de cohésion au

sein de la Commission.

Le SG en 2007

En fonction des résultats du débat d'orientation, les activités du SG en 2007 devraient se concentrer sur les priorités suivantes:

La mise en œuvre des objectifs stratégiques quinquennaux de l'Union

Le SG contribuera à la priorité essentielle qui est d'encourager la prospérité et la croissance économique en faisant avancer des initiatives concrètes dans les domaines relevant de sa compétence, notamment:

- l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne;
- la promotion de l'agenda relatif à la croissance durable («stratégie en faveur du développement durable», initiative SDD), conformément aux orientations et à la feuille de route adoptées par le Conseil européen en juillet 2005;
- la promotion de l'amélioration de la législation et, en particulier, l'élaboration de structures d'appui de qualité pour l'analyse d'impact;
- le lancement de la révision approfondie des perspectives financières, comme demandé par le Conseil européen de décembre 2005.

La mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail et de la coordination interne

- Le SG continuera à favoriser le processus de modernisation de la Commission, en supervisant une analyse des ressources destinée à équilibrer les priorités et les ressources et en apportant des améliorations en termes d'efficacité et d'efficience (administration en ligne, etc.), ce qui impliquera une augmentation de l'utilisation des outils et des systèmes informatiques («*Commission en ligne*»).
- En ce qui concerne la préparation à l'élargissement, le SG s'assurera que les dispositions institutionnelles sont en place et que les services peuvent prendre en charge les nouvelles langues officielles à la suite de l'élargissement de l'UE à la Bulgarie et à la Roumanie.

Des **ressources humaines** supplémentaires seront nécessaires en 2007 pour assurer la mise en œuvre d'actions conformément aux priorités du SG, ce qui impliquera notamment de:

- contribuer à la priorité visant à encourager la prospérité dans l'UE, grâce:
 - à la promotion de la stratégie de Lisbonne (mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et de l'initiative en faveur du développement durable);
 - à la promotion de l'amélioration de la législation afin de garantir sa qualité et son efficacité;
 - au cadre financier, ce qui impliquera de réévaluer l'ensemble du cadre financier de l'Union. Le secrétariat général assumera de multiples tâches dans ce contexte, et notamment la coordination interne générale des documents de réflexion et l'organisation et la participation à des réunions, des conférences et des ateliers;
- jouer un rôle moteur dans la poursuite de la modernisation des méthodes de travail de la Commission.

Enfin, les **activités financières et budgétaires** du SG resteront stables en 2007 par rapport à 2006.

Service juridique

Priorités

Les activités du **service juridique** se concentreront en 2007 sur les principales priorités de la Commission, à savoir la prospérité, la solidarité, la sécurité et le rayonnement extérieur. Le service veillera à ce que toutes les actions proposées par la Commission reposent sur des principes juridiques clairs et qu'elles soient fondées, défendables et cohérentes. Il va de soi que le service juridique défendra ces priorités devant les juridictions au mieux de ses capacités et avec les ressources dont il dispose.

Cette contribution constitue une mission institutionnelle permanente du service juridique, qui découle directement du rôle conféré à la Commission en vertu des traités, à savoir (1) soumettre des propositions législatives au Conseil et au Parlement européen, (2) exercer la fonction de gardienne des traités, (3) négocier des accords relevant du droit international, (4) adopter des textes législatifs d'exécution et (5) défendre les intérêts de la Communauté devant la Cour de justice, le Tribunal de première instance, les juridictions nationales, les tribunaux internationaux et les tribunaux d'arbitrage (notamment l'OMC).

Objectifs stratégiques

1. Objectif «Défense des intérêts de la Commission»

Dans le cadre des litiges et des procédures d'infraction, le service juridique veille à l'existence effective de systèmes garantissant le caractère approfondi des travaux préparatoires, conformément aux normes professionnelles, et au respect des échéances fixées par les juridictions.

2. Objectif «Contribution à la qualité rédactionnelle élevée de la législation»

Afin de garantir aux citoyens européens l'égalité de traitement et la cohérence, le service juridique veillera à fournir des conseils juridiques de qualité élevée et en temps utile pour le processus d'élaboration des actes législatifs de la Commission. Le service interviendra à tous les stades du processus.

3. Objectif «Révision juridique»

Le service juridique continuera à garantir que la révision des textes juridiques réponde aux normes de qualité les plus rigoureuses et à s'assurer que la traduction de l'acquis communautaire pour les nouveaux États membres soit menée à bonne fin.

4. Objectif «Codification»

Le service juridique continuera à veiller au respect des normes de qualité les plus strictes en matière de codification des textes juridiques et à œuvrer pour garantir que la révision de la législation communautaire soit effectuée en temps utile et de manière professionnelle.

5. Objectif «Gestion des ressources»

Le service juridique continuera à s'efforcer de traiter les questions de ressources humaines et budgétaires en temps utile et en faisant preuve de professionnalisme et de compréhension, pour s'assurer que les ressources sont gérées d'une manière efficace, efficiente et rationnelle.

Bureau des conseillers de politique européenne

Le **bureau des conseillers de politique européenne** (Bureau of European Policy Advisers, BEPA) est une direction générale de la Commission européenne qui rend compte au président et est directement placée sous son autorité. Il se compose de conseillers, d'analystes politiques et de personnel d'appui disposant d'une expertise pertinente, dont la mission est de rendre des avis professionnels au président et aux membres de la Commission et de formuler des recommandations sur les questions politiques de l'UE, en particulier les questions d'ordre stratégique ou structurel.

Les activités du bureau des conseillers de politique européenne sont organisées en trois principaux domaines politiques qui correspondent aux objectifs stratégiques de la Commission actuelle, à savoir la prospérité, la solidarité et la dimension extérieure de l'Union:

- le domaine économique couvre l'analyse macroéconomique et microéconomique, avec une attention particulière pour les questions de réforme économique, ainsi que pour l'analyse politique de secteurs spécifiques particulièrement importants;
- le domaine social comprend les questions liées à la cohésion sociale, l'emploi, l'éthique, la science, les nouvelles technologies et la société de l'information, l'égalité des chances, les droits fondamentaux, la culture, le vieillissement, les migrations, la sécurité sociale, etc.;
- le domaine politique et institutionnel couvre principalement les questions institutionnelles, les relations extérieures, les questions juridiques, les tendances de l'opinion publique, les tendances des forces politiques de l'UE, l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène mondiale et le dialogue avec les communautés religieuses et philosophiques.

Compte tenu de la nature transversale de sa mission, le BEPA peut être chargé de coordonner ou de soutenir l'action des services de la Commission pour des thèmes politiques spécifiques impliquant plusieurs départements opérationnels.

Le BEPA développe une approche pluridisciplinaire et renforcera encore la coopération avec les autres directions générales de la Commission, afin de contribuer à la définition des politiques en amont. Le BEPA vise également à accroître sa coopération avec les intervenants extérieurs et à améliorer la diffusion des résultats au sein de la Commission et à destination du public.

La constitution d'un réseau opérationnel avec des centres d'études politiques et des universités de renom et les interactions régulières avec des experts permettront en outre de renforcer l'expertise du BEPA.

Dans son travail, le BEPA devra être en mesure d'anticiper et de réagir aux changements de scénarios politiques en faisant preuve d'une grande flexibilité.

Principaux objectifs et priorités du BEPA en 2007

- En 2007, le BEPA devrait poursuivre sur sa tendance actuelle consistant à renforcer grandement sa collaboration avec les autres services de la Commission, plutôt que de mener des activités plus autonomes comme sous la Commission précédente.
- Compte tenu de sa mission, toutes les actions du BEPA s'inscrivent dans les grandes priorités politiques annoncées par la Commission pour 2007. Ses principaux domaines de travail seront en effet liés à l'agenda de Lisbonne et à l'objectif de cohésion sociale et de sécurité du voisinage.

3.26. Titre 26: Administration de la Commission

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Administration de la Commission (à l'exclusion des articles suivants)	117,70		126,12		7,16 %	
01 09	Appui administratif à l'Office des publications	80,86		80,02		-1,03 %	
01 10	Consolidation du droit communautaire	2,20		3,—		36,36 %	
01 11	Journal officiel de l'Union européenne (séries L et C)	27,—		22,96		-14,96 %	
01 20	Office européen de sélection du personnel	25,15		25,34		0,76 %	
01 21	Office de gestion et de liquidation des droits individuels	30,93		32,69		5,70 %	
01 22	Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles	316,32		335,58		6,09 %	
01 23	Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg	73,78		78,68		6,64 %	
01 40	Sécurité	34,92		37,41		7,13 %	
01 50	Politique et gestion du personnel	148,15		151,63		2,35 %	
02	Production multimédia	29,50		29,50		0,— %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Stratégie politique et coordination de l'Office des publications						
	Services auteurs						
	Publications de caractère général						
	Diffusion						
	Appui administratif à l'Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg						
	Gestion des bâtiments et dépenses (Luxembourg)						
	Gestion des prestations sociales (interinstitutionnel, Luxembourg)						
	Acquisition, location et autres dépenses liées aux bâtiments						
	Équipement, mobilier, fournitures et prestations de services						
	Appui administratif et gestion de l'Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles						
	Appui administratif et gestion de la direction générale Personnel et administration						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Personnel et administration						
	Gestion et coordination des technologies de l'information						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale DIGIT						
	Infrastructures et services logistiques des TIC						
	Gouvernance du système d'information — consultance TIC, développement et appui des systèmes d'information						
	Appui administratif à la direction générale DIGIT						
	École européenne d'administration						

Chapitr e Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
	Appui administratif à l'Office européen de sélection du personnel						
	Appui administratif à l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		2 722		2 739		17
	Personnel externe		587		585		-2
	Titre 26 — Total	886,50	3 309	922,94	3 324	4,11 %	15

ADMIN

L'objectif de la **DG ADMIN** est d'amener les services de la Commission à dépasser la simple mise en œuvre de la réforme et à approfondir celle-ci. Cette évolution implique des adaptations et des ajustements continus, car divers aspects des politiques doivent être affinés en tenant compte de l'expérience et des résultats de plusieurs évaluations.

En outre, l'incidence de l'élargissement continuera à représenter une charge de travail importante. La Commission poursuivra les recrutements, y compris de l'encadrement intermédiaire/supérieur et du personnel externe. À cet égard, 2007 pourra elle aussi être considérée comme une année chargée.

Des efforts considérables seront nécessaires pour s'atteler à l'élimination des risques importants découlant de la situation politique actuelle. Ces efforts consisteront notamment en un système automatisé de contrôle de l'accès aux bâtiments et infrastructures de la Commission, qui sera mis en place au terme d'une étude approfondie de la situation en 2005/2006.

Une fois que les principales priorités de la politique du personnel seront réalisées, la politique de santé et de sécurité en faveur des agents de la Commission, notamment le bien-être du personnel sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail, fera l'objet d'une attention accrue.

Enfin, une quatrième école européenne ouvrira ses portes en septembre 2007, sur un site provisoire.

PMO

En 2007, l'action de l'**Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO)** se concentrera sur les domaines suivants:

- garantir le respect du cadre réglementaire en vigueur par une application correcte, uniforme et transparente des règles concernant la fixation et la liquidation des droits individuels ;
- offrir, dans le respect des règles, un service public européen de haute qualité, en particulier, par un accès électronique plus convivial aux services offerts par le PMO ;
- utiliser efficacement les ressources humaines et financières en rationalisant les procédures, en modernisant les outils et en développant une politique de formation.

Le projet de modernisation des outils informatiques du PMO, à travers la création d'un «système d'information sur les droits individuels», entrera dans une phase cruciale en 2007 et une série de nouveaux outils à développer en 2006 et 2007 entreront en production.

OIL

Les principales tâches de l'Office pour les infrastructures et la logistique – Luxembourg (OIL) seront similaires à celles de l'OIB. L'hébergement des traducteurs des 10 nouveaux États membres sera finalisé. La solution de remplacement du centre de calcul actuel en cas de défaillance s'orientera vers la location de salles de données spécialisées.

OPOCE

Malgré le nouvel élargissement prévu en 2007 (qui se traduira par l'ajout de deux nouvelles langues officielles), le budget administratif de l'Office des publications (OPOCE) diminuera légèrement en 2007 en raison de la fermeture des sections offset de l'imprimerie et d'une réduction du budget consacré à EUR-Lex après les investissements consentis pour lancer le nouveau service en 2004/2006. La réduction substantielle des prix, obtenue en 2004 grâce au nouveau contrat de consolidation de la législation, s'est révélée non durable économiquement et il est prévu de remplacer ce contrat en 2006. Le budget requis pour la consolidation de la législation augmente donc, en raison du niveau probable des prix aux termes du prochain contrat. Le budget nécessaire pour la production des séries L et C du Journal officiel diminue, car le niveau de production met plus longtemps que prévu pour revenir au nombre de pages par langue enregistré avant le dernier élargissement.

EPSO

L'**Office européen de sélection du personnel (EPSO)** est chargé d'organiser des concours généraux afin de doter les institutions de fonctionnaires dans des conditions professionnelles et financières optimales. L'EPSO établit des listes de réserve dans lesquelles les institutions peuvent recruter du personnel hautement qualifié répondant à leurs besoins. Depuis 2003, l'EPSO a lancé toutes les actions nécessaires pour répondre aux besoins des institutions et il continuera sur cette voie en 2007. De nouvelles méthodes et techniques de recrutement fondées sur les meilleures pratiques seront mises en œuvre en 2007. Un système efficace et équitable est d'ores et déjà appliqué pour l'utilisation des listes de réserve sur une base interinstitutionnelle.

EEA

L'**École européenne d'administration (EEA)** a été officiellement créée le 10 février 2005, avec la publication de ses actes de base au Journal officiel (L 37). Il s'agit d'un organe institutionnel chargé de certains types de formation pour toutes les institutions communautaires. L'école dépendant administrativement de l'EPSO, son budget et son personnel sont inclus dans le budget de l'EPSO.

L'EEA a pour mission d'organiser et d'élaborer des cours de formation répondant aux besoins des institutions et de leur personnel. Des cours de gestion, d'entrée en service et de certification seront proposés en 2006 et 2007.

DIGIT

La mission de la direction générale de l'informatique (DIGIT) est de définir la stratégie de la Commission en matière de TIC et de fournir une infrastructure et des services modernes et performants dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications.

Dans ce contexte, la DIGIT est chargée de la gestion et de la coordination des technologies de l'information et des télécommunications pour les services de la Commission; elle doit notamment identifier, articuler et mettre en œuvre, sur le plan interne, une vision et une stratégie de l'informatique,

moderne et dynamique, en concordance totale avec les priorités générales de la Commission.

Les principaux services fournis par la direction générale de l'informatique comprennent:

- 1) les systèmes d'information internes, destinés à soutenir les procédures de la Commission, en partenariat avec les directions générales;
- 2) à l'échelle de la Commission, une infrastructure de technologie de l'information et des télécommunications, à la fois sûre, fiable et très performante, pour appuyer les activités de la Commission et permettre la mise en œuvre du programme «Commission en ligne»;
- 3) la consultation des services pour promouvoir les meilleures pratiques dans l'application des technologies modernes de l'information et des télécommunications,
- 4) des services logistiques et contractuels pour garantir l'achat et l'utilisation, à la fois rationnels et avantageux, des produits et des services.

Cette mission est assurée conformément aux meilleures pratiques en matière de gouvernance TI et en partenariat avec tous les services informatiques locaux.

Les premières actions préparatoires en vue de la mise en œuvre des décisions et actions prévues dans les communications à la Commission concernant la gouvernance informatique et l'interopérabilité des systèmes d'information ont débuté immédiatement après leur adoption en octobre 2004 et se sont poursuivies en 2005 et 2006. La principale priorité en 2007 concernera la première phase de la mise en place du portail interne pour le personnel de la Commission.

Après l'adoption de la communication de la Commission «**Commission en ligne 2006-2010: vers plus d'efficacité et de transparence**», en novembre 2005, les travaux préparatoires et la définition d'une feuille de route pour la mise en œuvre des actions prévues interviendront en 2006 et les premières mises en œuvre seront réalisées à partir de 2006.

Cet engagement en faveur d'une Commission en ligne est conforme aux initiatives de la Commission dans le domaine de l'administration en ligne; il s'inscrit totalement dans la stratégie de Lisbonne révisée et démontre que la Commission applique sa politique de société de l'information à sa propre administration.

La DIGIT continuera à être un fournisseur fiable de systèmes d'information liés à la réforme et à d'autres projets/initiatives en rapport avec le volet 2 (interactions avec les partenaires et administrations externes) et le volet 3 (au service des citoyens et des entreprises) de la Commission en ligne.

3.27. Titre 27: Budget

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Budget (à l'exclusion des articles suivants)	66,65		66,49		-0,24 %	
01 12	Comptabilité	1,70		1,50		-11,76 %	
02	Exécution du budget, contrôle et décharge	1 073,50		444,65		-58,58 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Promotion de la bonne gestion financière						
	Appui administratif et gestion de la direction générale Budget						
	Cadre financier et procédure budgétaire						
	Stratégie politique et coordination de la direction générale Budget						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		416		423		7
	Personnel externe		81		71		-10
	Postes qui attendent d'être réaffectés		6		49		43
	Gestion non décentralisée		44		64		20
	Titre 27 — Total	1 141,85	547	512,63	607	-55,10 %	60

(*) Postes en attente de réaffectation qui ne sont pas encore alloués à un domaine politique spécifique et sont attribués, pour des raisons techniques, au domaine politique Budget.

(**) Des ressources sont disponibles pour la gestion non décentralisée dans tous les domaines politiques, mais sont attribuées, pour des raisons techniques, au domaine politique Budget.

La finalité du domaine politique Budget englobe les six principaux éléments suivants:

- 1) **Obtenir de l'autorité budgétaire les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les politiques de l'Union européenne sur la base d'une programmation financière efficace.** Ceci nécessite d'assurer que les débats d'orientation portant sur de nouvelles initiatives ou sur une nouvelle législation intègrent une réflexion sur leur dimension budgétaire, ainsi que d'inscrire les dépenses communautaires dans le cadre financier, de préparer les propositions budgétaires de la Commission et d'assurer leur suivi jusqu'à leur adoption par l'autorité budgétaire.
- 2) **Gérer le cadre juridique du budget.** Il s'agit de proposer et de mettre en œuvre le cadre réglementaire qui couvre l'élaboration du budget, son exécution et son contrôle.
- 3) **Exécuter le budget en termes de recettes et de dépenses, dans le respect du cadre juridique et financier.** Dans le cas des ressources propres, il convient de gérer les fluctuations financières avec les États membres et de vérifier que ces ressources sont correctement perçues. S'agissant des dépenses, il convient d'assurer, sous la responsabilité du comptable de la Commission, le paiement de toutes les dépenses de l'institution ainsi que les recouvrements.
- 4) **Établir les comptes annuels des institutions.** Il s'agit de préparer les estimations financières annuelles de toutes les institutions de l'UE sur la base d'un cadre comptable moderne, respectant les

normes acceptées au niveau international et s'appuyant sur un système d'information fiable et efficace.

- 5) **Promouvoir la bonne gestion financière dans les services de la Commission.** Il s'agit de fournir aux services de la Commission le cadre et les outils nécessaires à une gestion financière rigoureuse et efficace, par une activité de conseil, par l'organisation de formations et par la mise à disposition d'outils de contrôle et de gestion.
- 6) **Rendre compte de l'exécution du budget et obtenir une déclaration d'assurance (DAS) positive de la Cour des comptes.** Cette tâche consiste à coordonner la procédure de décharge (relations avec la Cour des comptes, le Conseil et le Parlement européen) et à mettre en œuvre le plan d'action pour un cadre de contrôle interne intégré qui a été adopté par la Commission début 2006 et qui vise à obtenir une déclaration d'assurance positive de la Cour des comptes.

Les dépenses du domaine politique Budget consistent essentiellement en frais bancaires et en coûts de publication.

L'activité **Exécution du budget, contrôle et décharge** comporte un volet concernant le paiement des compensations aux nouveaux États membres, pour lequel la DG Budget sera le service ordonnateur. Elle comprend les fonds correspondants aux flux de trésorerie et à la facilité Schengen conformément à l'article 32 du protocole relatif aux conditions et modalités d'admission de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

3.28. Titre 28: Audit

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Audit	9,71		9,19		-5,41 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif du service d'audit interne						
	Audit interne						
	Stratégie politique et coordination du service d'audit interne						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		82		82		0
	Personnel externe		17		17		0
	Titre 28 — Total	9,71	99	9,19	99	-5,41 %	0

L'objectif du SAI consiste à promouvoir une culture de gestion rigoureuse, efficace et efficiente des ressources placées sous la responsabilité de la Commission européenne.

Le SAI a pour mission d'auditer les systèmes de contrôle interne existant au sein de la Commission européenne et des agences en vue d'évaluer leur efficacité et, plus largement, les performances des services de la Commission dans la mise en œuvre des politiques, des programmes et des actions, et de formuler des recommandations dans une perspective d'amélioration constante.

Le SAI remplit son rôle dans le respect des dispositions du règlement financier et conformément aux normes internationales pertinentes, à savoir celles de l'Institut des auditeurs internes (IAI).

En 2007, le SAI mettra en œuvre son plan d'audit 2007-2009, qui est fondé sur une description plus précise de l'univers d'audit et une nouvelle évaluation des risques.

Pour 2007, la priorité du SAI consistera à réaliser des audits efficaces et approfondis, propres à assurer:

- des audits de grande qualité donnant lieu à des rapports d'audit plus concis, plus ciblés, garantissant une base élargie aux recommandations;
- une plus grande pertinence des audits, grâce à une approche sélective, fondée sur le risque, donnant la priorité à une efficacité et à une efficience accrues des opérations;
- un impact maximal des audits, en établissant une relation de confiance et en s'assurant l'adhésion des services audités; le suivi des actions, notamment par l'intermédiaire du comité de suivi des audits;
- une synergie améliorée entre le SAI et les structures d'audit interne;
- une meilleure intégration interne des informations.

3.29. Titre 29: Statistiques

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Statistiques	70,85		74,47		5,10 %	
02	Production d'informations statistiques	46,34		46,91		1,24 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif à Eurostat						
	Stratégie politique et coordination d'Eurostat						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		607		625		18
	Personnel externe		170		167		-3
	Titre 29 — Total	117,19	777	121,38	792	3,58 %	15

Depuis l'établissement, en juillet 2000, d'un cycle de planification et de programmation stratégique à la Commission, le programme statistique annuel s'inscrit dans un double cadre:

- la décision de la Commission concernant sa stratégie politique annuelle (SPA);
- la décision du Parlement européen et du Conseil concernant le programme statistique communautaire quinquennal.

Le programme 2007 ne fait pas exception.

Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques correspondent aux activités principales d'Eurostat, à savoir l'élaboration de statistiques, les relations avec les partenaires (le Système statistique européen) et le personnel ainsi que l'amélioration de la qualité des produits.

- 1) Objectif «Eurostat au service de la Commission»
- 2) Objectif «Eurostat au service des autres institutions de l'Union européenne et des utilisateurs extérieurs»
- 3) Objectif «Contribuer au développement du Système statistique européen»
- 4) Objectif «Améliorer la qualité des produits et services»
- 5) Objectif «Augmenter la motivation et la satisfaction du personnel»
- 6) Objectif «Augmenter la productivité interne»

Eurostat a défini ses grandes priorités statistiques dans la droite ligne des priorités de la Commission.

Prosperité

- les **indicateurs structurels** nécessaires pour le suivi en direct des progrès réalisés au regard des objectifs de la stratégie de Lisbonne;

- les performances macroéconomiques de la zone euro, en particulier par rapport aux **principaux indicateurs économiques européens** et au cadre d'analyse de l'économie de la zone euro;
- les statistiques liées à **la recherche et au développement** dans le domaine du **capital humain et technologique**, en particulier dans les domaines de l'innovation, des technologies de l'information et de la communication, de la société de l'information, de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie;
- les statistiques sur le **secteur des services**: à l'heure actuelle, les services représentent les deux tiers du PIB et sont à l'origine de la majorité des emplois créés dans l'Union européenne; c'est dans ce secteur que la marge des gains de productivité et pour la création d'emploi reste la plus importante;
- les statistiques liées à **la compétitivité et la croissance**, en particulier en ce qui concerne les investissements dans les TIC, la démographie des entreprises et les facteurs de réussite des entreprises;
- les statistiques du **marché du travail**, en particulier concernant la transition entre la vie professionnelle et la retraite;
- les statistiques de **l'énergie**, en particulier concernant la transparence des prix.

Solidarité

- les statistiques nécessaires pour mesurer la **cohésion sociale**, notamment les indicateurs concernant **l'exclusion sociale**;
- les **statistiques régionales** nécessaires pour le quatrième rapport sur la cohésion et la stratégie de cohésion au-delà de 2007, avec des indicateurs sur le **développement rural**;
- les indicateurs du **développement durable**, qui seront affinés sur la base de la révision de la stratégie de développement durable;
- la désagrégation des statistiques sociales par **sexe**.

Sécurité

- l'adoption de la législation d'exécution pour les statistiques concernant **les migrations et la protection internationale**;
- le développement des statistiques sur la **santé publique** à titre de contribution aux indicateurs sanitaires communautaires de l'Europe;
- les statistiques concernant la **sécurité alimentaire**, notamment le contrôle de la sécurité alimentaire et les activités de surveillance;
- le développement de statistiques concernant **la criminalité, les victimes et la justice pénale**.

L'Europe partenaire mondial

- la fourniture des informations statistiques nécessaires pour préparer **l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie** et les renseignements statistiques requis pour les prochaines négociations d'adhésion;
- la poursuite de la **coopération technique avec les pays voisins** à l'est et au sud de l'Union élargie, et avec les pays situés en dehors de la zone de voisinage, en particulier en Afrique;
- la mise à jour de la législation concernant les statistiques sur **le commerce de marchandises avec des pays hors de l'Union**.

Gouvernance européenne et mieux légiférer dans les faits

Les domaines statistiques suivants seront examinés en 2007:

- **Commerce extérieur**: rapport sur la mise en œuvre de la décision Edicom
- **Statistiques des entreprises**: examen externe entre pairs des statistiques conjoncturelles
- **Santé publique**: examen externe entre pairs sur la santé et la sécurité au travail
- **Statistiques agricoles**: rapport sur la mise en œuvre des actions LUCAS

Changements dans l'APB 2007 par rapport au budget 2006

Il n'y a pas de changements significatifs en ce qui concerne les crédits d'engagement.

Concernant les crédits de paiement, une augmentation est nécessaire pour liquider le RAL et pour pouvoir raccourcir les délais de paiement actuels.

Un outil budgétaire est actuellement mis sur pied à Eurostat afin de pouvoir suivre la planification mensuelle des crédits d'engagement et de paiement.

3.30. Titre 30: Pensions

Chapitr e Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Pensions et dépenses connexes (à l'exclusion des articles suivants)	0,—		0,—		0,— %	
01 13	Pensions	945,24		997,49		5,53 %	
	Titre 30 — Total	945,24		997,49		5,53 %	

En ce qui concerne les pensions, les activités spécifiques pour 2007 se présenteront comme suit :

- consolider la mise en œuvre des dispositions contenues dans le nouveau statut qui régissent le système des pensions, avec des mesures transitoires;
- déterminer pour le personnel les droits à pension à transférer en tenant compte des systèmes de pension des nouveaux Etats membres, et suivre les négociations concernant les transferts des droits à pension.

La hausse des crédits relatifs aux pensions s'explique principalement par l'évolution de la pyramide des âges au sein des institutions. Elle est également le résultat de l'accroissement du niveau de rémunération des fonctionnaires partant à la retraite, ce qui a pour effet d'augmenter le niveau de la pension moyenne.

En ce qui concerne les allocations de départ, le coût moyen et le nombre de ces transactions seront influencés par le nombre effectif des départs parmi la catégorie des agents contractuels. Elles seront – pour les carrières de plus d'un an - progressivement remplacées par : le transfert des droits à la pension vers (ou le paiement d'un équivalent actuariel à) un régime de pension national ou à une compagnie d'assurances privée. Ces sommes devront être imputées sur la même ligne budgétaire. Les premiers départs importants sont prévus en 2007.

3.31. Titre 31: Services linguistiques

Chapitre Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Dépenses administratives du domaine politique Services linguistiques	346,60		358,99		3,57 %	
	Activités sans ligne budgétaire						
	Appui administratif au service commun						
	Interprétation-Conférences						
	Interprétation et activités connexes						
	Assistance logistique aux événements de la Commission						
	Organisation de conférences et consultations						
	Stratégie politique et coordination du service commun interprétation-conférences						
	Appui administratif à la direction générale						
	Traduction						
	Traductions						
	Ressources humaines						
	Personnel statutaire		3 035		3 140		105
	Personnel externe		653		608		-45
	Titre 31 — Total	346,60	3 688	358,99	3 748	3,57 %	60

3.31.1. Objectifs stratégiques de la DGT

La direction générale de la traduction (DGT) a pour mission de soutenir le multilinguisme dans l'Union européenne en fournissant à la Commission des prestations de traduction et de conseil linguistique pour sa communication écrite dans toutes les langues officielles et, ce faisant, de rapprocher les politiques de l'Union de ses citoyens et de renforcer sa légitimité, sa transparence et son efficacité.

Le multilinguisme compte parmi les principes fondamentaux et traits essentiels de l'Union européenne; il garantit la diversité culturelle et linguistique, l'égalité de traitement entre les peuples et les personnes en Europe, ainsi que le droit des citoyens et des organisations à interagir avec les institutions de l'Union européenne dans n'importe laquelle de ses langues officielles. Il constitue donc une politique horizontale dont le champ d'application s'étend à l'ensemble des domaines stratégiques essentiels de l'Union et à laquelle tous les services participent. La DGT est l'un des services qui favorisent le multilinguisme dans les relations avec les autres institutions et les citoyens, et il est attendu que d'autres services y contribuent également.

La DGT poursuit les objectifs stratégiques suivants:

— ***Fournir à la Commission des traductions multilingues et des conseils linguistiques de grande qualité***

En fournissant des services de traduction multilingue, la DGT permet à la Commission de respecter son obligation politique et légale d'établir les textes législatifs et d'autres documents dans toutes les langues officielles et s'aligne sur les priorités et les orientations de la Commission définies dans la stratégie de la traduction.

La DGT s'efforce de fournir un service de grande qualité. Pour ce faire, elle se concentre sur la compétence, le respect des délais, la précision et la cohérence multilingue. Les conseils linguistiques

permettent d'établir dès le départ des documents de meilleure qualité, ce qui facilite et améliore la traduction elle-même.

Les services de traduction et de conseil linguistique ont donc, ensemble, une incidence sur la qualité du message de la Commission et permettent à cette dernière de remplir son rôle au niveau interinstitutionnel grâce à la fourniture dans les délais fixés de traductions de qualité de ses propositions législatives ou de ses documents stratégiques.

— ***Assurer la rentabilité du processus de traduction***

Le rapport coût-efficacité du processus de traduction et l'utilisation des ressources de traduction internes et externes font l'objet d'améliorations constantes au travers de l'alignement de ces ressources sur les besoins réels constatés conformément à la stratégie de la traduction de la Commission, d'une utilisation accrue des outils de traduction automatique et de gestion des flux de travail, et d'efforts soutenus visant à développer encore les compétences du personnel par la mise en œuvre d'une stratégie de formation axée sur les connaissances linguistiques et thématiques.

— ***Contribuer à la stratégie communautaire en matière de communication au travers de la traduction et de la localisation de sites Web***

Les nouvelles technologies de communication par l'internet permettent à la Commission de transmettre son message plus efficacement à un plus large public. La DGT aidera la Commission à exploiter cette voie de communication plus moderne pour transmettre des informations sur l'Europe aux citoyens en augmentant encore sa capacité de traduction de pages Web. La DGT étendra et consolidera ses antennes dans les États membres et étoffera encore ses contacts avec le secteur de la traduction, les métiers de la traduction, les institutions nationales et internationales et le grand public. Ce faisant, la DGT rehaussera le niveau de sensibilisation aux questions du multilinguisme et de la traduction, renforcera la contribution de la Commission dans ces domaines et améliorera sa propre image.

— ***Adapter nos structures et notre organisation du travail à l'expansion de l'activité de traduction***

À partir de 2007, la traduction de et vers l'irlandais (GA) devra être instaurée et le roumain (RO) et le bulgare (BG) deviendront deux nouvelles langues officielles pour lesquelles la traduction devra être assurée («langues UE2»). Cette nouvelle situation demandera des ressources supplémentaires, alors que le marché du travail pourrait ne pas être en mesure de fournir un nombre suffisant de traducteurs qualifiés. Elle engendrera également des besoins de formation, des défis terminologiques et informatiques et des problèmes de cohérence, de délais et de qualité. Il sera donc de la plus haute importance pour la DGT de rationaliser sa structure opérationnelle et ses systèmes informatiques.

3.31.2. Autres éléments politiques et incidence sur les ressources pour 2007

En 2004, la Commission a établi une stratégie provisoire de la traduction pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006. Cette stratégie, mise à jour récemment en 2005, visait à recentrer les activités de traduction sur les besoins réels et à les rationaliser en prévoyant un renforcement progressif des capacités en vue de l'intégration des 9 nouvelles langues à la suite de l'élargissement de 2004 au cours de la période de transition 2004-2006.

Pour 2007, la DGT a déterminé que les actions prioritaires suivantes auraient une incidence significative en matière de ressources:

- le démarrage de traduction vers l'irlandais nécessite **4** postes inscrits au tableau des effectifs;
- le démarrage de la traduction vers le bulgare et le roumain à la suite de l'élargissement de 2007 nécessite **152** postes inscrits au tableau des effectifs et **42** équivalents temps plein pour la traduction externe;

- la contribution de la DGT au nouveau cadre stratégique de la Commission pour le multilinguisme consistera entre autres en la création d'un réseau multilingue au sein des services de la Commission et en la fourniture d'autres services d'aide linguistique aux DG. Ces initiatives demanderont **35** postes inscrits au tableau des effectifs; et
- pour renforcer ses services d'édition et ses services horizontaux (afin de faire face à l'accroissement de la charge de travail résultant de l'augmentation de la taille de son organisation), la DGT a besoin de **45** postes inscrits au tableau des effectifs.

La stratégie provisoire de la traduction décrite ci-dessus a permis d'optimiser la répartition des ressources (entre les départements linguistiques). Par conséquent, les besoins susmentionnés seront principalement couverts par des redéploiements internes, ce qui réduit l'augmentation nette des ressources pour 2007 à 19 équivalents temps plein (postes et crédits pour le personnel et la traduction externes) seulement.

En 2006, la Commission reverra sa stratégie pour 2007 et au-delà et en étendra la portée afin d'y inclure des orientations concernant les documents non essentiels (dont certains sont actuellement traduits par les services de la Commission sans intervention de la DGT). La DGT proposera que les principaux éléments de la stratégie provisoire, qui ont déjà eu un effet sensible sur le rapport coût-efficacité du processus de traduction, restent en vigueur. Elle s'est donc largement fondée sur cette stratégie provisoire pour évaluer ses besoins pour 2007. La situation sera réexaminée après l'adoption par la Commission de sa stratégie revue pour 2007 et au-delà. Dans l'hypothèse où cette stratégie mise à jour augmenterait sensiblement la charge de travail de la DGT, les redéploiements internes des ressources prévus pour 2007 devront être revus ou éventuellement réduits et des ressources supplémentaires devront être demandées pour 2008.

SCIC

L'objectif stratégique du SCIC en 2007 sera de remettre l'Europe sur la voie de la prospérité, de la sécurité et de la solidarité durables, ce qui demande une communication précise et efficace entre les parlements nationaux, les autorités publiques à tous les niveaux, les partenaires sociaux, la société civile et les parties prenantes dans l'ensemble de la Communauté. La DG Interprétation (SCIC) joue un rôle essentiel dans ce processus de communication en veillant, au niveau institutionnel, au bon déroulement des réunions et événements multilingues et en fournissant des services d'interprétation de qualité facilitant la prise de décisions et la compréhension de l'expression culturelle de chacun.

Les services d'interprétation proposés vont au-delà des besoins de la Commission et répondent aux demandes émanant du Conseil, de la Banque européenne d'investissement, du Comité des régions, du Comité économique et social européen, ainsi que d'un certain nombre d'agences et d'offices européens dans les États membres.

Les responsabilités du SCIC en matière d'interprétation et d'organisation de conférences sont mises en œuvre au travers de trois activités essentielles ayant trait i) aux services d'interprétations et aux services connexes, ii) à la gestion technique et logistique des installations de la Commission et des événements qui nécessitent une communication multilingue, et iii) à l'organisation de conférences.

2005 a été marquée par la consolidation de l'élargissement mis en œuvre l'année précédente, par l'adoption d'un cadre stratégique pour le multilinguisme, par l'amélioration de la coopération interinstitutionnelle et par une participation accrue sur le plan opérationnel en tant qu'organisateur de conférences lors d'événements importants pour la Commission, illustrée par l'organisation de plus de 30 événements très médiatisés.

Par rapport à 2004, on a enregistré une augmentation de 3,4 % des services d'interprétation fournis, pour une moyenne de 60 réunions par jour. Le SCIC a continué à fournir un appui et une aide pédagogique à la formation des interprètes de conférence dans les différents États membres et dans les pays en voie d'adhésion ou candidats; il a aussi apporté son soutien aux European Masters en interprétation de conférences et a accueilli la 9e édition de la conférence SCIC-universités. À la suite d'actions similaires menées avec la Chine et le Viêt Nam, le SCIC a conclu avec la Russie un accord de coopération concernant la formation d'interprètes.

Des progrès remarquables ont été accomplis dans la gestion commune des interprètes freelance (AIC) recrutés par le Parlement européen, la Cour de justice et la Commission. Cela comprend notamment des procédures communes en matière de sélection, d'accréditation et de qualité ainsi qu'un bureau unique chargé des paiements, géré par le SCIC.

L'efficacité de la politique de maîtrise des coûts, appliquée par le SCIC tout au long du processus d'adhésion et après celui-ci, a été reconnue par la Cour des comptes, qui a aussi mis en lumière le fait que cette politique n'a pas eu d'incidence négative sur la qualité des services, fournis à l'entière satisfaction des clients. La Cour a également constaté que, dans le passé, la Commission a enregistré un déficit, parce que les institutions clientes ont traditionnellement versé au SCIC un montant inférieur au prix intégral demandé par ce dernier.

Un nouveau système a été mis au point pour mesurer la quantité d'interprétation fournie, qui reflète mieux la réalité et prend en compte des critères permettant de prévoir avec précision le coût d'une réunion dès que la demande en est faite. Des simulations ont eu lieu en 2005 et le nouveau système de facturation sera graduellement appliqué en 2006.

Dans le domaine de la technologie des conférences, le SCIC a mis au point de nouveaux concepts permettant de lancer une plate-forme technique de pointe pour la communication multilingue. Cela inclut les normes techniques nécessaires à la vidéoconférence avec interprétation, de nouvelles méthodes applicables à la transmission en direct et au dialogue en direct sur l'internet ainsi que la conception et la mise en place, pour la première fois, d'une installation technique permettant la tenue d'un sommet informel avec interprétation à distance en 24 langues.

En 2007, le SCIC continuera à mettre en œuvre le cadre stratégique de la Commission pour le multilinguisme, à préparer le prochain élargissement, à améliorer ses méthodes de travail et la coopération interinstitutionnelle, ainsi qu'à assurer un service et un recrutement de qualité élevée.

Cela comprend l'amélioration systématique de la planification et de l'utilisation des ressources d'interprétation à tous les niveaux, la sensibilisation et la formation, un cadre juridique pour le financement des subventions et bourses destinées aux universités et aux étudiants, le renforcement de la coopération interinstitutionnelle, et un nouveau système simplifié de comptabilisation et de facturation pour les services fournis par le SCIC aux institutions.

Dans l'attente d'une décision de la Commission concernant la construction d'un nouveau centre de conférences, le SCIC poursuivra ses efforts pour adapter et maintenir l'infrastructure de réunion et de conférence existante, afin de soutenir la stratégie pour le multilinguisme.

Cela nécessite en particulier de pouvoir disposer d'un nombre suffisant de salles pourvues d'équipements d'interprétation modernes et de bonne qualité afin d'accueillir les futures réunions, ce qui signifie que des efforts importants doivent être entrepris pour moderniser la plupart des salles, qui sont équipées de matériel installé dans les années 1980 ou plus récemment.

Afin de prendre en considération l'évolution des conditions dans lesquelles s'exerce l'interprétation, notamment celles qui résultent de l'innovation technologique, des élargissements successifs et de la réforme administrative, le SCIC analyse actuellement avec les interlocuteurs appropriés les conditions de travail et les choix à opérer concernant la mise en œuvre de la prochaine génération de services d'interprétation.

3.32. Title 40: Reserves

Chapitr e Article	Activité	Budget 2006		Avant-projet de budget 2007		Écart 2007-2006	
		Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines	Engagements	Ressources humaines
		1	2	3	4	3/1	4-2
01	Réserve pour les dépenses administratives	p.m.		p.m.		0,— %	
02	Réserve pour les interventions financières	229,—		234,53		2,41 %	
	Titre 40 — Total	229,—		234,53		2,41 %	

4. ANNEXES

4.1. Annexe I: Tableau récapitulatif — Septième programme-cadre de recherche

4.1.1. Introduction

Le septième programme cadre de recherche, qui couvre la période 2007-2013, sera réalisé afin de poursuivre les objectifs généraux décrits à l'art. 163 du traité, en contribuant à la création d'une société de la connaissance, fondée sur un Espace européen de la recherche, c'est-à-dire soutenir la coopération transnationale à tous les échelons dans l'ensemble de l'UE, rehausser le dynamisme, la créativité et l'excellence de la recherche européenne aux limites de la connaissance ; renforcer le potentiel humain de la recherche et de la technologie en Europe sur le plan quantitatif et qualitatif ainsi que les capacités de recherche et d'innovation dans l'ensemble de l'Europe et d'en assurer l'utilisation optimale.

Il sera organisé en programmes, correspondant à quatre objectifs majeurs de la politique de recherche européenne⁶: la coopération transnationale sur des thèmes définis par rapport aux politiques («coopération»), la recherche proposée par les chercheurs eux-mêmes, à l'initiative de la communauté des chercheurs («idées»), le soutien de chercheurs individuels («personnel»), et le soutien des capacités de recherche («capacités»).

L'année 2007 constituera la première année de mise en oeuvre effective de ce programme, dont les objectifs s'appuient sur les réalisations du sixième programme-cadre en vue de la création de l'Espace européen de la recherche, et leur donnent un prolongement en tendant au développement de l'économie et de la société de la connaissance en Europe⁷.

⁶ Proposition de la Commission relative au 7ème programme-cadre du 6 avril 2005, réf. COM (2005) 119 final

⁷ Communication de la Commission du 6 avril 2005: Bâtir l'Espace européen de la recherche (EER) de la connaissance au service de la croissance

Les propositions budgétaires pour 2007 relatives aux divers thèmes et activités de recherche sont reprises dans le tableau ci-après.

4.1.2. Tableau récapitulatif

(en millions d'euros)

TABLEAU RÉCAPITULATIF - SEPTIÈME PROGRAMME-CADRE DE RECHERCHE - APB 2007							
Intitulé	Domaine politique						Total
	CCR	RTD	INFSO	TREN	ENTR	FISH	
Actions directes CE	225,0						225,0
Actions directes Euratom	96,4						96,4
Total "Actions directes"	321,4						321,4
Santé		688,2					688,2
Alimentation, agriculture et biotechnologie		204,6					204,6
Technologies de l'information et de la communication (TIC)			1035,5				1035,5
Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production		390,4					390,4
Énergie		121,0		120,4			241,4
Environnement (changements climatiques inclus)		214,2					214,2
Transports (aéronautique comprise)		340,0		114,0			454,0
Sciences socio-économiques et humaines		68,6					68,6
Sûreté et espace					171,7		171,7
Mécanisme de financement du partage des risques (BEI)							p.m.
<i>Sous-total «Coopération»</i>		2.027,0	1.035,5	234,4	171,7	0,0	3.468,6
<i>Sous-total «Idées»</i>		260,8					260,8
<i>Sous-total «Personnes»</i>		430,2					430,2
Infrastructures de recherche		136,2	61,8				198,0
Recherche au profit des PME		120,6					120,6
Régions de la connaissance		9,9					9,9
Potentiel de recherche		24,8					24,8
La science dans la société		37,4					37,4
Activités de coopération internationale		17,1					17,1
Mécanisme de financement du partage des risques (BEI)							p.m.
<i>Sous-total «Capacités»</i>		346,0	61,8	0,0	0,0	0,0	407,8
Actions indirectes / dépenses opérationnelles CE		3.064,0	1.097,3	234,4	171,7	0,0	3.876,5
Actions indirectes / dépenses administratives CE		178,2	77,0	14,0	19,3	1,2	289,7
Total des Actions indirectes CE		3.242,2	1.174,3	248,4	191,0	1,2	4.857,1
Énergie de fusion		121,1					121,1
Entreprise commune ITER		92,8					92,8
Fission nucléaire et radioprotection		49,0					49,0
Actions indirectes / dépenses opérationnelles Euratom		262,9					262,9
Actions indirectes / dépenses administratives Euratom		44,9					44,9
Actions indirectes Euratom		307,8					307,8
TOTAL "Actions indirectes"		3.550,0	1.174,3	248,4	191,0	1,2	5.164,9
TOTAL GÉNÉRAL EUR-27	321,4	3.550,0	1.174,3	248,4	191,0	1,2	5.486,2

4.2. Annexe II: tableau récapitulatif – programme-cadre pour l’innovation et la compétitivité (PIC)

4.2.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'euros)

Tableau récapitulatif – programme-cadre pour l’innovation et la compétitivité (PIC)					
APB 2007					
Programmes spécifiques du PIC	Domaine politique				
	ECFIN (*)	ENTR (*)	TREN	INFSO	total
Programme pour l’innovation et l’esprit d’entreprise (*) y compris l’éco-innovation (ENV)	142,1 (23)	123,2 (1)			265,3
Programme d’appui stratégique en matière de TIC				54,7	54,7
Programme «Énergie intelligente – Europe»				65	65
Totaux	142,1	123,2	65	54,7	385

4.3. Annexe III: Tableau récapitulatif – Fonds structurels

Tableau récapitulatif pour les Fonds structurels dans l'APB 2007 (crédits d'engagement)

(en EUR)

Intitulé	Domaine politique				TOTAL
	Emploi et affaires sociales		Politique régionale		
	04 01 04	04 02	13 01 04	13 03	
Objectif «convergence»					
FSE		7 416 571 011			7 416 571 011
FEDER				20 713 696 132	20 713 696 132
Totaux		7 416 571 011		20 713 696 132	28 130 267 143
Objectif «compétitivité régionale et emploi»					
FSE		3 648 156 721			3 648 156 721
FEDER				5 349 761 046	5 349 761 046
Totaux		3 648 156 721		5 349 761 046	8 997 917 767
Objectif «coopération territoriale»					
FSE – Programme PEACE		p.m.			
FEDER – Programme PEACE				30 244 428	30 244 428
FEDER – Coopération territoriale européenne				1 110 410 848	1 110 410 848
IPA – Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 1-b				p.m.	
IEVP – Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 1-b				p.m.	
Totaux		0		1 140 655 276	1 140 655 276
Assistance technique					
FEDER - Assistance technique opérationnelle				55 056 904	
FEDER - Dépenses pour la gestion administrative			13 100 000		
Fonds social européen (FSE): AT non opérationnelle	17 729 570				
Fonds social européen (FSE): assistance technique opérationnelle 2007-2013		10 000 000			
Totaux	17 729 570	10 000 000	13 100 000	55 056 904	95 886 474
Total général	17 729 570	11 074 727 732	13 100 000	27 259 169 358	38 364 726 660

Tableau récapitulatif pour les Fonds structurels dans l'APB 2007 (crédits de paiement)

(en EUR)

Intitulé	Domaine politique				TOTAL
	Emploi et affaires sociales		Politique régionale		
	04 01 04	04 02	13 01 04	13 03	
OBJECTIF N° 1					
Achèvement des programmes FEDER 2000-2006 – Objectif n° 1				12 726 229 309	12 726 229 309
Achèvement du programme FEDER PEACE 2000-2006				50 000 000	50 000 000
Achèvement des programmes FEDER antérieurs à 2000 – Objectif n° 1				35 000 000	35 000 000
Achèvement des programmes FSE 2000-2006 – Objectif n° 1		5 111 382 311			5 111 382 311
Achèvement du programme FSE PEACE 2000-2006		32 000 000			32 000 000
Achèvement des programmes FSE antérieurs à 2000 – Objectif n° 1		10 000 000			10 000 000
Totaux		5 153 382 311		12 811 229 309	17 964 611 621
OBJECTIF N° 2					
Achèvement des programmes FEDER 2000-2006 – Objectif n° 2				3 620 643 555	3 620 643 555
Achèvement des programmes FEDER antérieurs à 2000 – Objectif n° 2				6 000 000	6 000 000
Achèvement des programmes FSE 2000-2006 – Objectif n° 2		317 214 086			317 214 086
Achèvement des programmes FSE antérieurs à 2000 – Objectif n° 2		9 000 000			9 000 000

	Totaux		326 214 086		3 626 643 555	3 952 857 640
OBJECTIF n° 3						
Achèvement des programmes FSE 2000-2006 – Objectif n° 3			3 676 061 004			3 676 061 004
Achèvement des programmes FSE antérieurs à 2000 – Objectif n° 3			6 000 000			6 000 000
Totaux			3 682 061 004			3 682 061 004
Initiatives communautaires						
Achèvement d'Urban 2000-2006					131 241 283	131 241 283
Achèvement des programmes antérieurs à 2000 – IC					5 000 000	5 000 000
Achèvement d'Interreg III 2000-2006					966 618 983	966 618 983
Programmes régions frontalières 2000-2006					pm	0
Achèvement des programmes EQUAL 2000-2006			606 350 733			606 350 733
Achèvement des programmes IC antérieurs à 2000			6 000 000			6 000 000
Totaux			612 350 733		1 102 860 267	1 715 210 999
Objectif «convergence»						
FSE			1 092 393 287			1 092 393 287
FEDER					3 048 644 731	3 048 644 731
Totaux			1 092 393 287		3 048 644 731	4 141 038 018
Objectif «compétitivité régionale»						
FSE			461 831 532			461 831 532
FEDER					596 004 134	596 004 134
Totaux			461 831 532		596 004 134	1 057 835 666
Objectif «coopération territoriale»						
FSE – Programme PEACE			p.m.			
FEDER – Programme PEACE					4 496 913	4 496 913
FEDER – Coopération territoriale européenne					170 883 799	170 883 799
IPA – Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 1-b					p.m.	
IEVP – Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 1-b			p.m.			
Totaux			0		175 380 712	175 380 712
Assistance technique						
FEDER - Assistance technique opérationnelle					22 022 762	
FEDER - Dépenses pour la gestion administrative						
FSE - Dépenses pour la gestion administrative		17 729 570		13 100 000		
FSE - Assistance technique opérationnelle			5 000 000			
FSE 2000-2006: assistance technique / actions innovatrices			25 000 000			
FSE avant 2000: assistance technique / actions innovatrices			1 000 000			
FSE – Désengagement progressif: dépenses pour la gestion administrative			p.m.			
FEDER – Mesures innovatrices 2000-2006					70 000 000	
FEDER – Achèvement assistance technique / actions innovatrices					500 000	
Totaux		17 729 570	31 000 000	13 100 000	92 522 762	154 352 332
Total général		17 729 570	11 359 232 953	13 100 000	21 453 285 469	32 843 347 992

4.4. Annexe IV: Agences décentralisées

Intitulé	Nom des agences	Situation	Budget 2006	APB 2007	Augmentati on
			en millions d'euros		%
02 03 02	Agence européenne des médicaments	Londres	30,000	32,000	6,7
02 03 02 01	Subvention aux titres 1 et 2		11,300	12,200	
02 03 02 02	Subvention au titre 3		18,700	19,800	
02 03 02 03	Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins		4,000	5,000	
02 03 03	Législation sur les produits chimiques et Agence des produits chimiques	Helsinki		15,294	
02 03 03 01	Subvention aux titres 1 et 2			11,682	
02 03 03 02	Subvention au titre 3			3,612	
04 04 02	Institut pour l'égalité hommes-femmes			4,500	
04 04 02 01	Subvention aux titres 1 et 2			2,310	
04 04 02 02	Subvention au titre 3			2,190	
04 04 03	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	Dublin	19,000	19,600	3,2
04 04 03 01	Subvention aux titres 1 et 2		11,900	12,150	
04 04 03 02	Subvention au titre 3		7,100	7,450	
04 04 04	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Bilbao	13,200	14,000	6,1
04 04 04 02	Subvention aux titres 1 et 2		5,900	6,300	
04 04 04 03	Subvention au titre 3		7,300	7,700	
06 02 01	Agence européenne de la sécurité aérienne	Cologne	22,000	24,530	11,5
06 02 01 01	Subvention aux titres 1 et 2		12,280	14,200	
06 02 01 02	Subvention au titre 3		9,720	10,330	
06 02 02	Agence européenne pour la sécurité maritime	Lisbonne	20,830	23,100	10,9
06 02 02 01	Subvention aux titres 1 et 2		16,300	18,500	
06 02 02 02	Subvention au titre 3		4,530	4,600	
06 02 02 03	<i>Navires antipollution</i>		23,800	20,000	
06 02 08	Agence ferroviaire européenne pour la sécurité et l'interopérabilité	Lille / Valenciennes	14,455	16,645	15,2
06 02 08 01	Subvention aux titres 1 et 2		11,055	12,400	
06 02 08 02	Subvention au titre 3		3,400	4,245	
06 02 09	Autorité de surveillance Galileo		5,000	8,425	68,5
06 02 09 01	Subvention aux titres 1 et 2		2,500	5,800	
06 02 09 02	Subvention au titre 3		2,500	2,625	
09 02 03	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information	Héraklion	6,800	8,000	17,6
09 02 03 01	Subvention aux titres 1 et 2		4,950	5,200	
09 02 03 02	Subvention au titre 3		1,850	2,800	
12 03 01	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	Alicante	pm	pm	
12 03 01 01	Subvention aux titres 1 et 2		pm	pm	
12 03 01 02	Subvention au titre 3		pm	pm	
15 02 25	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	Thessalonique	16,400	16,730	2,0
15 02 25 01	Subvention aux titres 1 et 2		10,962	11,780	
15 02 25 02	Subvention au titre 3		5,438	4,950	
	TOTAL DES SUBVENTIONS AUX AGENCES (titres 1, 2 & 3) RUBRIQUE 1a		147,685	182,824	23,8

			Budget 2006	APB 2007	Augmentati on
	TOTAL Y COMPRIS navires antipollution et contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins		175,485	207,824	18,4
07 03 09	Agence européenne pour l'environnement	Copenhague	27,650	28,950	4,7
07 03 09 01	Subvention aux titres 1 et 2		16,650	17,750	
07 03 09 02	Subvention au titre 3		11,000	11,200	
11 08 05	Agence communautaire de contrôle des pêches	Vigo	4,900	5,000	2,0
11 08 05 01	Subvention aux titres 1 et 2		3,800	3,900	
11 08 05 02	Subvention au titre 3		1,100	1,100	
170405	Office communautaire des variétés végétales	Angers	p.m.	p.m.	
	TOTAL DES SUBVENTIONS AUX AGENCES (titres 1, 2 &3) RUBRIQUE 2		32,550	33,950	4,3
18 02 03	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures	Varsovie	11,754	21,200	80,4
18 02 03 01	Subvention aux titres 1 et 2		2,314	10,750	
18 02 03 02	Subvention au titre 3		9,440	10,450	
18 04 05	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne	Vienne	8,800	14,000	59,1
18 04 05 01	Subvention aux titres 1 et 2		4,500	5,536	
18 04 05 02	Subvention au titre 3		4,300	8,464	
18 05 05	Collège européen de police	Bramshill	4,500	7,439	65,3
18 05 05 01	Subvention aux titres 1 et 2		2,200	3,125	
18 05 05 02	Subvention au titre 3		2,300	4,314	
18 06 04	Eurojust	La Haye	14,700	17,000	15,6
18 06 04 01	Subvention aux titres 1 et 2		11,716	13,589	
18 06 04 02	Subvention au titre 3		2,984	3,411	
18 07 01	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	Lisbonne	12,100	13,000	7,4
18 07 01 01	Subvention aux titres 1 et 2		7,903	8,931	
18 07 01 02	Subvention au titre 3		4,197	4,069	
	TOTAL DES SUBVENTIONS AUX AGENCES (titres 1, 2 &3) RUBRIQUE 3a		51,854	72,639	40,1
17 03 03	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	Stockholm	16,800	26,500	57,7
17 03 03 01	Subvention aux titres 1 et 2		7,020	12,565	
17 03 03 02	Subvention au titre 3		9,780	13,935	
17 04 08	Autorité européenne de sécurité des aliments	Parme	46,600	57,000	22,3
17 04 08 01	Subvention aux titres 1 et 2		31,982	36,512	
17 04 08 02	Subvention au titre 3		14,618	20,488	
	TOTAL DES SUBVENTIONS AUX AGENCES (titres 1, 2 &3) RUBRIQUE 3b		63,400	83,500	31,7
15 02 27	Fondation européenne pour la formation	Turin	19,450	19,700	1,3
15 02 27 01	Subvention aux titres 1 et 2		14,475	14,864	
15 02 27 02	Subvention au titre 3		4,975	4,836	
22 02 05 02	Contribution des lignes budgétaires à l'Agence européenne pour la reconstruction	Thessalonique	267,312	p.m.	
	TOTAL DES SUBVENTIONS AUX AGENCES (titres 1, 2 &3) RUBRIQUE 4		286,762	19,700	-93,1
31 01 07 02	Centre de traduction des organes de l'Union européenne	Luxembourg	p.m.	p.m.	
	TOTAL DES SUBVENTIONS AUX AGENCES (titres 1, 2 &3) RUBRIQUE 5		p.m.	p.m.	

4.5. Annexe V: Sélection d'activités pour l'avant-projet de budget 2007

Activités concernées par une nouvelle base juridique, actuellement discutées dans le contexte du cadre financier 2007-2013. Toutes ces activités feront l'objet de discussions et d'une analyse lors de la première lecture du budget 2007. Les activités mises en évidence recevront une attention particulière de la part de l'autorité budgétaire.

Programme	Activité		
7e programme-cadre de recherche	02 04	Coopération - Espace et sécurité	
	06 06	Recherche liée à l'énergie et aux transports	
	08 02	Coopération — Santé	
	08 03	Coopération — Alimentation, agriculture et biotechnologie	
	08 04	Coopération – Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production	
	08 05	Coopération — Énergie	
	08 06	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)	
	08 07	Coopération — Transport (y compris l'aéronautique)	
	08 08	Coopération - Sciences socio-économiques et sciences humaines	
	08 09	Coopération - Instrument de financement avec partage des risques (BEI)	
	08 10	Idées	
	08 11	Personnel	
	08 12	Capacités - Infrastructures de recherche	
	08 13	Capacités - Recherche au profit des PME	
	08 14	Capacités - Régions de la connaissance	
	08 15	Capacités - Potentiel de recherche	
	08 16	Capacités - La science dans la société	
	08 17	Capacités – Activités de coopération internationale	
	08 18	Capacités - Instrument de financement avec partage des risques (BEI)	
	08 19	Euratom – Énergie de fusion	
	08 20	Euratom - Fission nucléaire et radioprotection	
	08 21	Achèvement des programmes-cadres antérieurs et autres activités	
	08 22	Programme de recherche du fonds de recherche pour le charbon et l'acier	
	09 04	i2010 - Information et communication (TIC)	
	09 06	i2010 - Infrastructures de recherche	
	10 02	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007-2013) - CE	
	10 03	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007-2011) — Euratom	
	10 04	Achèvement des programmes-cadres antérieurs et autres activités	
	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	01 04	Opérations et instruments financiers
		02 02	Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise
06 04		Sources d'énergie classiques et renouvelables	
09 03		i2010 - Contenu et Services	
Douane 2013	14 04	Politique douanière	
	14 05	Politique fiscale	
PROGRESS	04 03	Travailler en Europe – Dialogue social et mobilité	
	04 04	Emploi et solidarité sociale	
RTE	06 03	Réseaux transeuropéens	
Education et formation tout au long de la vie et Erasmus Mundus	15 02	Education et formation tout au long de la vie	
Galileo et Marco Polo II	06 02	Transports intérieurs, aériens et maritimes	
Fond structurel	04 02	Fonds social européen	
	13 03	Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales	
	13 05	Intervention de préadhésion en relation avec la politique structurelle	
Fonds de cohésion	13 04	Fonds de cohésion	

Développement rural	05 04	Développement rural
Fonds européen pour la pêche	11 06	Fonds européen pour la pêche (FEP)
LIFE+	07 03	Mise en œuvre de la politique et de la législation de la Communauté en matière d'environnement
Solidarité et gestion des flux migratoires	18 02	Solidarité - Frontières extérieures, politique des visas et libre circulation des personnes
	18 03	Flux migratoires - Politiques communes en matière d'immigration et d'asile
Sécurité et protection des libertés	18 05	Sécurité et protection des libertés
Droits fondamentaux et justice	18 04	Droits fondamentaux et citoyenneté
	18 06	Justice pénale et justice civile
	18 07	Prévenir la consommation de drogue et informer le public
Culture 2007 et Citoyens pour l'Europe	15 04	Développer la coopération culturelle en Europe
	15 05	Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports
	15 06	Promouvoir la citoyenneté européenne
Santé publique et protection des consommateurs	17 02	Politique des consommateurs
	17 03	Santé publique
MEDIA 2007	09 06	2010 - Politique audiovisuelle et programme Media
Réaction rapide et préparation	07 04	Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures
Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	19 02	Relations multilatérales, coordination dans les domaines des migrations et de l'asile et relations extérieures générales
	19 09	Relations avec l'Amérique latine
	19 10	Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays situés à l'est de la Jordanie
	21 06	Coopération géographique avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)
Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	19 08	Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie
Aide humanitaire	23 02	Aide humanitaire
Instrument de stabilité	19 06	Gestion de crises et menaces pour la sécurité mondiale
Instrument de préadhésion (IPA)	04 06	Instrument de préadhésion (IPA) – Développement des ressources humaines
	05 05	Mesures de préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural
	13 05	Intervention de préadhésion en relation avec la politique structurelle
	22 02	Gestion de l'instrument de préadhésion
Activités relevant de plusieurs bases juridiques	19 04	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)
	19 05	Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés
	21 02	Sécurité alimentaire
	21 03	Acteurs non étatiques du développement
	21 04	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie
	21 05	Développement humain et social

4.6. Annexe VI: Présentation générale des modifications apportées aux titres et activités de la nomenclature dans l'avant-projet de budget 2007 par rapport au budget 2006

Le nouveau cadre financier pour 2007-2013 comporte un grand nombre de nouveaux instruments juridiques qui doivent être arrêtés par l'autorité législative dans les prochains mois. Dans de nombreux cas, les nouveaux programmes ont une incidence sur la structure par chapitre des différents titres. Les changements décrits ci-dessous reprennent l'ensemble des modifications apportées à l'APB 2007 par rapport au budget 2006.

Titre 02: Entreprises

— Le chapitre 02 04 «Espace et sécurité» est renommé 02 04 «Coopération – Sécurité et espace».

Titre 04: Emploi et affaires sociales

— Le chapitre 04 02 «Emploi et Fonds social européen» devient 04 02 «**Fonds social européen**».

— Les chapitres 04 03 «Modes et conditions de travail», 04 04 «Promotion d'une société fondée sur l'intégration» et 04 05 «Égalité des chances entre les femmes et les hommes» deviennent les chapitres 04 03 «**Travailler en Europe — Dialogue social et mobilité**» et 04 04 «**Emploi et solidarité sociale**».

— Nouveau chapitre 04 05 «**Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**»

— Nouveau chapitre 04 06 «**IPA – Développement des ressources humaines**»

Titre 05: Agriculture et développement rural

— Le chapitre 05 05 «Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural (SPARD)» devient 05 05 «**Mesures de préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural**».

— Le chapitre 05 06 «Relations extérieures» devient 05 06 «**Aspects internationaux de la politique agricole et de développement rural**».

Titre 06: Énergie et transports

— Le chapitre 06 07 «Sûreté et protection des usagers de l'énergie et des transports» devient 06 07 «**Sécurité et protection des usagers de l'énergie et des transports**».

Titre 07: Environnement

— Les chapitres 07 03 «Programmes et projets environnementaux» et 07 04 «Mise en œuvre de la politique environnementale» sont regroupés dans le chapitre 07 03 «**Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union européenne en matière d'environnement**».

— Nouveau chapitre 07 04 «**Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures**»

— Le chapitre 07 05 «Élaboration de nouvelles initiatives» devient 07 05 «**Nouvelles initiatives basées sur le programme d'action de l'UE en faveur de l'environnement**».

Titre 08: Recherche

— Le chapitre 08 02 «Génomique et biotechnologie pour la santé» devient 08 02 «**Coopération – Santé**».

— Le chapitre 08 03 «Nanotechnologies, matériaux intelligents, nouveaux procédés et dispositifs de production» devient 08 04 «**Coopération – Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles**»

technologies de production».

- Le chapitre 08 05 «Qualité et sûreté alimentaires» devient 08 03 «**Coopération – Alimentation, agriculture et biotechnologie**».
- Le chapitre 08 06 «Développement durable, changement planétaire et écosystèmes» est divisé en chapitres 08 05 «**Coopération – Énergie**», 08 06 «**Coopération – Environnement (y compris le changement climatique)**» et 08 07 «**Coopération – Transports (y compris l'aéronautique)**».
- Le chapitre 08 07 «Citoyens et gouvernance dans la société de la connaissance» devient 08 08 «**Coopération – Sciences socio-économiques et sciences humaines**».
- Le chapitre 08 10 «Structurer l'Espace européen de la recherche» devient le chapitre 08 11 «**Personnel**», 08 12 «**Capacités – Infrastructures de recherche**», 08 13 «**Capacités – Recherche au profit des PME**» et 08 16 «**Capacités – La science dans la société**».
- Le chapitre 08 11 «Actions de recherche et de formation au titre du traité Euratom» est divisé en chapitres 08 19 «**Énergie de fusion**» et 08 20 «**Fission nucléaire et radioprotection**».
- Le chapitre 08 04 «Aéronautique» disparaît.
- Le chapitre 08 08 «Mesures spécifiques couvrant un champ plus vaste de la recherche» disparaît.
- Le chapitre 08 09 «Renforcement des bases de l'Espace européen de la recherche» disparaît.
- Nouveau chapitre 08 10 «**Idées**»
- Nouveau chapitre 08 15 «**Capacités – Potentiel de recherche**»
- Nouveau chapitre 08 14 «**Capacités – Régions de la connaissance**»
- Nouveau chapitre 08 17 «**Capacités – Activités de coopération internationale**»
- Nouveau chapitre 08 09 «**Coopération – Instrument de financement avec partage des risques (BEI)**»
- Nouveau chapitre 08 18 «**Capacités – Instrument de financement avec partage des risques (BEI)**»

Titre 09: Société de l'information

- Le chapitre 09 02 «Politique des communications électroniques» devient 09 02 «**i2010: Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux**».
- Le chapitre 09 03 «i2010 – Une société européenne de l'information au service de la croissance et de l'emploi» devient 09 03 «**i2010: Contenu et services**».
- Le chapitre 09 04 «Recherche et développement technologique dans le domaine de la société de l'information» est divisé en chapitres 09 04 «**i2010: Information et communication (TIC)**» et 09 05 «**i2010: Infrastructures de recherche**».
- Le chapitre 09 05 «Audiovisuel et politique des médias» devient 09 06 «**i2010: Politique audiovisuelle et programme Média**».

Titre 10: Recherche directe

- Le chapitre 10 02 «Crédits opérationnels pour la recherche financée directement – Sixième programme-cadre (2002-2006) – CE» devient 10 02 «**Crédits opérationnels pour la recherche financée directement – Septième programme-cadre (2007-2013) – CE**».
- Le chapitre 10 03 «Crédits opérationnels pour la recherche financée directement – Sixième programme-cadre (2002-2006) – Euratom» devient 10 03 «**Crédits opérationnels pour la recherche financée directement – Septième programme-cadre (2007-2011) – Euratom**».

Le titre 11: Pêche devient «**Pêche et affaires maritimes**»

- Le chapitre 11 06 «Interventions structurelles en faveur de la pêche» devient 11 06 «**Fonds européen pour la pêche**».
- Le chapitre 11 07 «Conservation, contrôle et exécution dans le domaine de la pêche» est divisé en chapitres 11 07 «**Conservation, gestion et exploitation des ressources aquatiques vivantes**» et 11 08 «**Contrôle et mise en œuvre de la politique commune de la pêche**».

Titre 13: Politique régionale

- Le chapitre 13 06 «Gestion du Fonds de solidarité» devient 13 06 «**Fonds de solidarité**».

Titre 15: Éducation et culture

- Les chapitres 15 02 «Éducation» et 15 03 «Formation professionnelle» sont regroupés dans le chapitre 15 02 «**Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme**».
- Le chapitre 15 04 «Culture et langues» devient 15 04 «**Développer la coopération culturelle en Europe**».
- Le chapitre 15 05 «Jeunesse et sports» devient 15 05 «**Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports**».
- Le chapitre 15 06 «Dialogue avec les citoyens» devient 15 06 «**Promouvoir la citoyenneté européenne**».

Le titre 16 «Presse et communication» devient «**Communication**».

- Le chapitre 16 02 «Information des médias sur les décisions et politiques de la Commission» devient 16 02 «**Communication et médias**».
- Le chapitre 16 03 «Analyse de l'opinion publique et élaboration de matériel d'information générale pour les citoyens» devient 16 03 «**Communication au niveau local**».
- Le chapitre 16 04 «Gestion intégrée des moyens de communication (aux niveaux central et local)» devient 16 04 «**Outils d'analyse et de communication**».
- Le chapitre 16 05 «Coordination de relais et de réseaux d'information dans l'Union européenne» devient 16 05 «**Relais d'information**».

Titre 18: Liberté, sécurité et justice

- Le chapitre 18 02 «Frontières extérieures, politique des visas et libre circulation des personnes» devient 18 02 «**Solidarité – Frontières extérieures, politique des visas et libre circulation des personnes**».
- Le chapitre 18 03 «Politiques communes en matière d'immigration et d'asile» devient 18 03 «**Flux migratoires — Politiques communes en matière d'immigration et d'asile**».
- Le chapitre 18 04 «Citoyenneté et droits fondamentaux» devient 18 04 «**Droits fondamentaux et citoyenneté**».
- Le chapitre 18 05 «Coopération entre services répressifs, prévention de la criminalité en général et de la criminalité organisée et lutte contre ces phénomènes» devient 18 05 «**Sécurité et protection des libertés**».
- Le chapitre 18 06 «Création d'un véritable espace de justice en matière pénale et civile» devient 18 06 «**Justice pénale et justice civile**».

— Le chapitre 18 07 «Coordination dans le domaine de la drogue» devient 18 07 «**Prévenir la consommation de drogue et informer le public**».

Titre 19: Relations extérieures

— Le chapitre 19 02 «Relations multilatérales et relations extérieures générales» devient 19 02 «**Relations multilatérales, coopération dans les domaines des migrations et de l'asile et relations extérieures générales**».

— Le chapitre 19 05 «Relations avec les pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne» devient 19 05 «**Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés**».

— Les chapitres 19 06 «Relations avec l'Europe orientale, le Caucase et les républiques d'Asie centrale», 19 08 «Relations avec le Moyen-Orient et la Méditerranée du Sud», «Coordination de la politique européenne de voisinage» et 19 10 «Relations avec l'Asie» deviennent 19 08 «**Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie**» et 19 10 «**Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays situés à l'Est de la Jordanie**».

— Nouveau chapitre 19 06 «**Gestion de crises et menaces pour la sécurité mondiale**»

Titre 21: Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

— Le chapitre 21 02 «Politique de coopération au développement et stratégies sectorielles» est divisé en chapitres 21 02 «**Sécurité alimentaire**», 21 03 «**Acteurs non étatiques du développement**», 21 04 «**Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie**» et 21 05 «**Développement humain et social**».

— Le chapitre 21 03 «Relations avec l'Afrique subsaharienne, les Caraïbes, le Pacifique et l'océan Indien ainsi que les pays et territoires d'outre-mer» devient 21 06 «**Coopération géographique avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**».

— Nouveau chapitre 21 07 «**Autres actions de coopération et programmes ad hoc**».

Titre 22: Élargissement

— Le chapitre 22 02 «Instruments de préadhésion» devient 22 02 «**Gestion de l'instrument de préadhésion**».

— Le chapitre 22 03 «Facilité transitoire» devient 22 03 «**Facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres**».

— Le chapitre 22 04 «Information et communication» devient 22 04 «**Stratégie d'information et de communication**».

Titre 23: Aide humanitaire

— Le chapitre 23 02 «Aide humanitaire» devient 23 02 «**Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes**».

Un nouveau titre 31 «**Services linguistiques**» est créé.

Le titre 31 «Réserves» devient le titre 40 «**Réserves**».

MONTANTS PAR LIGNE BUDGÉTAIRE

TABLES DES MATIÈRES

1.	MONTANTS PAR LIGNE BUDGETAIRE	179
1.1.	DEPENSES ADMINISTRATIVES PAR DOMAINE POLITIQUE	179
1.2.	MONTANTS PAR LIGNE BUDGETAIRE.....	181
2.	DOCUMENT IV – ANNEXE DU DOCUMENT IV CONCERNANT LES MODIFICATIONS APPORTEES A LA NOMENCLATURE DANS L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2007 PAR RAPPORT AU BUDGET 2006.....	262

1. MONTANTS PAR LIGNE BUDGETAIRE

Les chiffres de l'exécution renvoient à tous les crédits autorisés, y compris les crédits budgétaires, les crédits supplémentaires et les recettes affectées.

1.1. Dépenses administratives par domaine politique

Classification par nature

Titre Chapitre Article Poste Sous-poste	Intitulé	CF	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
XX 01	Dépenses administratives par domaine politique				
XX 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité dans les différents domaines politiques				
XX 01 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution				
XX 01 01 01 01	Rémunérations et indemnités	5	1 576 030 000	1 484 954 844	1 453 551 902,93
XX 01 01 01 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	5	23 101 000	19 181 000	21 115 566,79
XX 01 01 01 03	Adaptations des rémunérations	5	16 513 000	17 082 000	0,—
	Poste XX 01 01 01 — Sous-total		1 615 644 000	1 521 217 844	1 474 667 469,72
XX 01 01 02	Dépenses relatives au personnel en activité des délégations de la Commission				
XX 01 01 02 01	Rémunérations et indemnités	5	141 930 000	139 254 000	137 281 329,10
XX 01 01 02 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	5	14 829 000	9 936 000	8 763 083,18
XX 01 01 02 03	Crédits destinés à couvrir les adaptations éventuelles des rémunérations	5	1 493 000	1 553 000	
	Poste XX 01 01 02 — Sous-total		158 252 000	150 743 000	146 044 412,28
	Article XX 01 01 — Sous-total		1 773 896 000	1 671 960 844	1 620 711 882,—
XX 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion				
XX 01 02 01	Personnel externe lié à l'institution				
XX 01 02 01 01	Agents auxiliaires et agents contractuels	5	60 630 000	62 047 000	62 750 795,23
XX 01 02 01 02	Personnel intérimaire et assistance technique et administrative en appui à différentes activités	5	25 200 000	22 791 925	26 564 787,01
XX 01 02 01 03	Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	5	37 400 000	34 490 000	31 751 852,24
	Poste XX 01 02 01 — Sous-total		123 230 000	119 328 925	121 067 434,48
XX 01 02 02	Personnel externe des délégations de la Commission				
XX 01 02 02 01	Rémunération des autres agents	5	49 552 000	44 130 000	41 590 645,02
XX 01 02 02 02	Jeunes experts et experts nationaux détachés en formation	5	4 900 000	4 500 000	3 032 154,79
XX 01 02 02 03	Frais des autres agents et autres prestations de service	5	2 573 000	2 691 000	2 277 472,55
	Poste XX 01 02 02 — Sous-total		57 025 000	51 321 000	46 900 272,36
XX 01 02 11	Autres dépenses de gestion de l'institution				
XX 01 02 11 01	Frais de mission et de réception	5	61 600 000	56 300 000	54 124 785,86
XX 01 02 11 02	Frais de conférence et de réunion	5	34 500 000	32 661 000	25 736 111,35
XX 01 02 11 03	Réunions des comités	5	29 600 000	32 000 000	21 437 773,32
XX 01 02 11 04	Études et consultations	5	8 500 000	10 500 000	8 844 850,18
XX 01 02 11 05	Développement des systèmes d'information et de gestion	5	25 500 000	24 536 000	25 873 493,34
XX 01 02 11 06	Perfectionnement professionnel et formation au management	5	15 500 000	15 200 000	14 726 550,37
	Poste XX 01 02 11 — Sous-total		175 200 000	171 197 000	150 743 564,42

Titre Chapitre Article Poste Sous-poste	Intitulé	CF	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
XX 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations de la Commission				
XX 01 02 12 01	Frais de mission, de conférence et de réception	5	14 501 000	14 632 000	14 205 096,81
XX 01 02 12 02	Perfectionnement professionnel des fonctionnaires	5	1 000 000	1 001 000	775 506,64
	Poste XX 01 02 12 — Sous-total		15 501 000	15 633 000	14 980 603,45
	Article XX 01 02 — Sous-total		370 956 000	357 479 925	333 691 874,71
XX 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services et dépenses immobilières des délégations de la Commission				
XX 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services de la Commission				
XX 01 03 01 03	Équipement et mobilier	5	79 457 000	72 112 000	50 982 153,72
XX 01 03 01 04	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	5	42 299 000	39 568 000	54 715 166,39
	Poste XX 01 03 01 — Sous-total		121 756 000	111 680 000	105 697 320,11
XX 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations de la Commission				
XX 01 03 02 01	Frais d'acquisition et de location et frais connexes	5	94 959 000	84 844 000	78 469 044,24
XX 01 03 02 02	Équipement, mobilier, fournitures et prestations de services	5	37 110 000	38 965 000	35 341 031,29
	Poste XX 01 03 02 — Sous-total		132 069 000	123 809 000	113 810 075,53
	Article XX 01 03 — Sous-total		253 825 000	235 489 000	219 507 395,64
XX 01 05	Dépenses relatives au personnel en activité pour la recherche indirecte				
XX 01 05 01	Rémunérations et indemnités relatives au personnel en activité pour la recherche indirecte	1.1	177 853 000	182 760 000	165 465 441,20
	Poste XX 01 05 01 — Sous-total		177 853 000	182 760 000	165 465 441,20
XX 01 05 02	Personnel externe pour la recherche indirecte	1.1	61 869 000	42 967 000	43 433 979,05
	Poste XX 01 05 02 — Sous-total		61 869 000	42 967 000	43 433 979,05
XX 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche indirecte	1.1	79 567 000	79 779 000	68 240 223,14
	Poste XX 01 05 03 — Sous-total		79 567 000	79 779 000	68 240 223,14
	Article XX 01 05 — Sous-total		319 289 000	305 506 000	277 139 643,39
	Chapitre XX 01 — Total		2 717 966 000	2 570 435 769	2 451 050 795,74

1.2. Montants par ligne budgétaire

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01	Affaires économiques et financières							
01 01	Dépenses administratives du domaine politique Affaires économiques et financières							
01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique «Affaires économiques et financières»	5	43 801 826	43 801 826	40 935 851	40 935 851	38 852 888,20	38 852 888,20
	Article 01 01 01 — Sous-total		43 801 826	43 801 826	40 935 851	40 935 851	38 852 888,20	38 852 888,20
01 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Affaires économiques et financières»							
01 01 02 01	Personnel externe	5	3 060 856	3 060 856	3 271 825	3 271 825	3 180 588,21	3 180 588,21
01 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	5 261 116	5 261 116	5 160 401	5 160 401	4 870 087,69	4 870 087,69
	Article 01 01 02 — Sous-total		8 321 972	8 321 972	8 432 226	8 432 226	8 050 675,90	8 050 675,90
01 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services et autres dépenses de fonctionnement du domaine politique Affaires économiques et financières							
01 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Affaires économiques et financières	5	3 300 935	3 300 935	2 718 844	2 718 844	2 516 334,19	2 516 334,19
01 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	5	450 000	450 000	144 000	144 000	61 119,02	61 119,02
	Article 01 01 03 — Sous-total		3 750 935	3 750 935	2 862 844	2 862 844	2 577 453,21	2 577 453,21
Chapitre 01 01 — Total			55 874 733	55 874 733	52 230 921	52 230 921	49 481 017,31	49 481 017,31
01 02	Union économique et monétaire							
01 02 02	Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire	5	6 715 000	6 715 000	6 400 000	6 400 000	6 083 405,30	5 421 801,85
	Article 01 02 02 — Sous-total		6 715 000	6 715 000	6 400 000	6 400 000	6 083 405,30	5 421 801,85
01 02 04	Prince — Communication relative à l'Union économique et monétaire, y compris l'euro	1.1	7 000 000	5 800 000	5 000 000	5 000 000	3 822 951,69	2 588 175,15
	Article 01 02 04 — Sous-total		7 000 000	5 800 000	5 000 000	5 000 000	3 822 951,69	2 588 175,15
Chapitre 01 02 — Total			13 715 000	12 515 000	11 400 000	11 400 000	9 906 356,99	8 009 977,—
01 03	Affaires économiques et internationales							
01 03 01	Participation au capital d'institutions financières internationales							
01 03 01 01	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	4	p.m.	3 037 500	p.m.	8 438 000	0,—	8 437 500,—
	Article 01 03 01 — Sous-total		p.m.	3 037 500	p.m.	8 438 000	0,—	8 437 500,—
01 03 02	Assistance macroéconomique	4	79 591 000	100 814 000	71 136 000	66 568 000	8 829 768,65	51 539 625,70
	Article 01 03 02 — Sous-total		79 591 000	100 814 000	71 136 000	66 568 000	8 829 768,65	51 539 625,70
Chapitre 01 03 — Total			79 591 000	103 851 500	71 136 000	75 006 000	8 829 768,65	59 977 125,70
01 04	Opérations et instruments financiers							
01 04 01	Garanties de la Communauté européenne aux prêts							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 04 01 01	Garantie de la Communauté européenne aux emprunts communautaires destinés au soutien des balances des paiements	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 02	Garantie de la Communauté européenne aux emprunts Euratom	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 04	Garantie de la Communauté européenne aux emprunts communautaires destinés à l'assistance macrofinancière aux pays tiers	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 05	Garantie aux emprunts Euratom destinés au financement de l'amélioration du degré d'efficacité et de sûreté du parc nucléaire des pays de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 06	Garantie de la Communauté européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement aux pays tiers	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 13	Réserve pour prêts et garantie de prêts en faveur et dans les pays tiers	4	200 000 000	200 000 000	229 000 000	229 000 000	0,—	0,—
01 04 01 14	Versements au Fonds de garantie au titre des opérations nouvelles	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	140 110 000,—	140 110 000,—
	Article 01 04 01 — Sous-total		200 000 000	200 000 000	229 000 000	229 000 000	140 110 000,—	140 110 000,—
01 04 02	Service annuel de la bonification d'intérêts au profit des prêts exceptionnels à la Grèce lors des séismes de février et de mars 1981 ainsi que de septembre 1986 et 1999	1.1	—	—	—	—	0,—	0,—
	Article 01 04 02 — Sous-total		—	—	—	—	0,—	0,—
01 04 03	Service annuel de la bonification d'intérêts au profit des prêts exceptionnels au Portugal lors du cyclone d'octobre 1993 à Madère	1.1	62 511	62 511	141 185	141 185	214 577,—	214 577,—
	Article 01 04 03 — Sous-total		62 511	62 511	141 185	141 185	214 577,—	214 577,—
01 04 04	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme Innovation et esprit d'entreprise	1.1	142 100 000	53 000 000				
	Article 01 04 04 — Sous-total		142 100 000	53 000 000				
01 04 05	Achèvement du Programme pour les entreprises: amélioration de l'environnement financier des petites et moyennes entreprises	1.1	p.m.	64 000 000	91 500 000	90 000 000	90 014 622,01	88 265 505,38
	Article 01 04 05 — Sous-total		p.m.	64 000 000	91 500 000	90 000 000	90 014 622,01	88 265 505,38
01 04 06	Achèvement de l'initiative Emploi (1998-2000)	1.1	p.m.	600 000	p.m.	1 200 000	0,—	247 157,90
	Article 01 04 06 — Sous-total		p.m.	600 000	p.m.	1 200 000	0,—	247 157,90
01 04 07	Participations dans les fonds de capital-risque pour les réseaux transeuropéens	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 01 04 07 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 09	Fonds européen d'investissement							
01 04 09 01	Fonds européen d'investissement – Mise à disposition des parts libérées du capital souscrit	1.1	25 000 000	25 000 000	p.m.	p.m.	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 04 09 02	Fonds européen d'investissement – Partie callable du capital souscrit	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 01 04 09 — Sous-total		25 000 000	25 000 000	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 10	Sûreté nucléaire	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 01 04 10 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
Chapitre 01 04 — Total			367 162 511	342 662 511	320 641 185	320 341 185	230 339 199,01	228 837 240,28
Titre 01 — Total			516 343 244	514 903 744	455 408 106	458 978 106	298 556 341,96	346 305 360,29
02	Entreprises							
02 01	Dépenses administratives du domaine politique Entreprises							
02 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique «Entreprises»	5	67 773 851	67 773 851	61 403 776	61 403 776	59 150 473,30	59 150 473,30
	Article 02 01 01 — Sous-total		67 773 851	67 773 851	61 403 776	61 403 776	59 150 473,30	59 150 473,30
02 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Entreprises»							
02 01 02 01	Personnel externe	5	6 779 120	6 779 120	6 512 774	6 512 774	6 693 696,26	6 693 696,26
02 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	7 033 751	7 033 751	7 085 938	7 085 938	6 698 555,98	6 698 555,98
	Article 02 01 02 — Sous-total		13 812 871	13 812 871	13 598 712	13 598 712	13 392 252,24	13 392 252,24
02 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Entreprises	5	5 107 482	5 107 482	4 395 082	4 395 082	4 129 947,60	4 129 947,60
	Article 02 01 03 — Sous-total		5 107 482	5 107 482	4 395 082	4 395 082	4 129 947,60	4 129 947,60
02 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Entreprises»							
02 01 04 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	3 000 000	3 000 000	2 790 000	2 790 000	1 170 642,48	1 170 642,48
02 01 04 02	Normalisation et rapprochement des législations — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	500 000	500 000	261 000	261 000	0,—	0,—
02 01 04 03	Compléter les travaux relatifs à la politique de compétitivité industrielle pour l'Union européenne — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	p.m.	p.m.	1 620 000	1 620 000	838 639,72	838 639,72
02 01 04 04	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Dépenses pour la gestion administrative	1.1	10 600 000	10 600 000	6 800 000	6 800 000	7 386 517,91	7 386 517,91
02 01 04 05	Services paneuropéens de gouvernement électronique aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens (IDABC) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	800 000	800 000	720 000	720 000	332 791,10	332 791,10
	Article 02 01 04 — Sous-total		14 900 000	14 900 000	12 191 000	12 191 000	9 728 591,21	9 728 591,21
02 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Entreprises»							
02 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	1.1	10 188 000	10 188 000	5 350 000	5 350 000	4 815 000,—	4 815 000,—
02 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	5 253 000	5 253 000	2 550 000	2 550 000	2 297 500,—	2 297 500,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	3 860 000	3 860 000	3 064 000	3 064 000	1 360 896,33	1 360 896,33
	Article 02 01 05 — Sous-total		19 301 000	19 301 000	10 964 000	10 964 000	8 473 396,33	8 473 396,33
Chapitre 02 01 — Total			120 895 204	120 895 204	102 552 570	102 552 570	94 874 660,68	94 874 660,68
02 02	Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise							
02 02 01	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme Innovation et esprit d'entreprise	1.1	112 600 000	48 000 000				
	Article 02 02 01 — Sous-total		112 600 000	48 000 000				
02 02 02	Compléter les travaux sur la compétitivité, l'innovation et l'esprit d'entreprise							
02 02 02 01	Compléter les travaux sur la politique de compétitivité industrielle pour l'Union européenne	1.1	3 060 000	5 395 000	11 955 000	13 200 000	6 033 354,55	6 000 863,05
02 02 02 02	Compléter et achever les travaux sur le programme pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les PME	1.1	p.m.	13 661 000	18 700 000	20 500 000	19 913 981,50	17 059 643,32
	Article 02 02 02 — Sous-total		3 060 000	19 056 000	30 655 000	33 700 000	25 947 336,05	23 060 506,37
02 02 03	Amélioration de l'environnement entrepreneurial pour les PME							
02 02 03 01	Consolidation du marché intérieur — Projet pilote Coopération et regroupement de petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	2 000 000	3 000 000	4 500 000	0,—	0,—
02 02 03 02	Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le nouvel environnement financier	1.1	p.m.	7 000 000	7 000 000	7 000 000	8 000 000,—	6 000 000,—
02 02 03 03	Projet pilote - Transmission de compétences par le tutorat dans les PME	1.1	p.m.	2 000 000	3 000 000	3 000 000	0,—	0,—
	Article 02 02 03 — Sous-total		p.m.	11 000 000	13 000 000	14 500 000	8 000 000,—	6 000 000,—
02 02 04	Réseaux pour l'échange de données entre administrations (IDA)							
02 02 04 01	Services paneuropéens de gouvernement électronique aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens (IDABC)	1.1	29 200 000	34 800 000	29 080 000	23 180 000	13 320 658,20	0,—
02 02 04 02	Achèvement des programmes IDA antérieurs	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	8 900 000	0,—	20 581 617,07
	Article 02 02 04 — Sous-total		29 200 000	34 800 000	29 080 000	32 080 000	13 320 658,20	20 581 617,07
02 02 05	Programme d'élargissement pour les petites et moyennes entreprises	1.1	p.m.	1 000 000	p.m.	1 600 000	0,—	1 985 276,71
	Article 02 02 05 — Sous-total		p.m.	1 000 000	p.m.	1 600 000	0,—	1 985 276,71
02 02 06	Projet pilote Régions de la connaissance	1.1	p.m.	550 000	p.m.	600 000	0,—	368 875,—
	Article 02 02 06 — Sous-total		p.m.	550 000	p.m.	600 000	0,—	368 875,—
02 02 07	Mesures dans le domaine de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations et fondations)	1.1	p.m.	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	Article 02 02 07 — Sous-total		p.m.	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
02 02 08	Projet pilote «Destinations européennes d'excellence»	1.1	1 000 000	850 000	1 000 000	500 000		
	Article 02 02 08 — Sous-total		1 000 000	850 000	1 000 000	500 000		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 02 02 — Total			145 860 000	115 256 000	73 735 000	82 980 000	47 267 994,25	51 996 275,15
02 03	Marché intérieur des biens et politiques sectorielles							
02 03 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel	1.1	15 785 000	16 479 000	20 310 000	20 710 000	14 127 845,95	10 624 824,67
	Article 02 03 01 — Sous-total		15 785 000	16 479 000	20 310 000	20 710 000	14 127 845,95	10 624 824,67
02 03 02	Agence européenne des médicaments							
02 03 02 01	Agence européenne des médicaments — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	12 200 000	12 200 000	11 300 000	11 300 000	10 460 754,70	10 460 754,70
02 03 02 02	Agence européenne des médicaments — Subvention au titre 3	1.1	19 800 000	19 800 000	18 700 000	18 700 000	17 163 335,—	17 163 335,—
02 03 02 03	Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins	1.1	5 000 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000	6 126 600,—	6 126 600,—
	Article 02 03 02 — Sous-total		37 000 000	37 000 000	34 000 000	34 000 000	33 750 689,70	33 750 689,70
02 03 03	Législation sur les produits chimiques et Agence des produits chimiques							
02 03 03 01	Subvention aux titres 1 et 2	1.1	11 682 000	11 682 000				
02 03 03 02	Subvention au titre 3	1.1	3 612 000	3 612 000				
	Article 02 03 03 — Sous-total		15 294 000	15 294 000				
02 03 04	Normalisation et rapprochement des législations	1.1	17 500 000	19 748 000	19 039 000	18 629 000	10 533 159,11	8 819 308,87
	Article 02 03 04 — Sous-total		17 500 000	19 748 000	19 039 000	18 629 000	10 533 159,11	8 819 308,87
Chapitre 02 03 — Total			85 579 000	88 521 000	73 349 000	73 339 000	58 411 694,76	53 194 823,24
02 04	Coopération — Espace et sécurité							
02 04 01	Recherche dans le domaine de l'espace et de la sécurité	1.1	171 716 000	113 321 000				
	Article 02 04 01 — Sous-total		171 716 000	113 321 000				
02 04 02	Action préparatoire pour le renforcement de la recherche en matière de sécurité européenne	1.1	p.m.	6 000 000	15 000 000	19 000 000	15 316 500,—	7 626 125,—
	Article 02 04 02 — Sous-total		p.m.	6 000 000	15 000 000	19 000 000	15 316 500,—	7 626 125,—
02 04 03	Crédits provenant de la participation de tiers (non Espace économique européen à la recherche et au développement technologique)	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	4 688 175,—	840 572,26
	Article 02 04 03 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	4 688 175,—	840 572,26
02 04 04	Achèvement des programmes de recherche antérieurs							
02 04 04 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	1.1	—	10 988 000	—	17 900 000	0,—	21 192 249,37
02 04 04 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	1.1	—	102 698 000	107 100 000	108 300 000	98 703 213,09	52 141 413,90
	Article 02 04 04 — Sous-total		—	113 686 000	107 100 000	126 200 000	98 703 213,09	73 333 663,27
Chapitre 02 04 — Total			171 716 000	233 007 000	122 100 000	145 200 000	118 707 888,09	81 800 360,53

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier							
02 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Entreprises»							
02 49 04 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	p.m.	—	40 000	0,—	38 409,84
02 49 04 03	Politique de compétitivité industrielle pour l'Union européenne — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	p.m.	—	90 000	0,—	127 061,91
02 49 04 04	Programme pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	160 000	—	160 000	0,—	139 131,25
	Article 02 49 04 — Sous-total		—	160 000	—	290 000	0,—	304 603,—
02 49 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Entreprises»							
02 49 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	—	p.m.	—	160 000	0,—	193 582,40
	Article 02 49 05 — Sous-total		—	p.m.	—	160 000	0,—	193 582,40
Chapitre 02 49 — Total			—	160 000	—	450 000	0,—	498 185,40
Titre 02 — Total			524 050 204	557 839 204	371 736 570	404 521 570	319 262 237,78	282 364 305,—
03	Concurrence							
03 01	Dépenses administratives du domaine politique Concurrence							
03 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique «Concurrence»	5	58 519 944	58 519 944	54 985 867	54 985 867	52 007 117,16	52 007 117,16
	Article 03 01 01 — Sous-total		58 519 944	58 519 944	54 985 867	54 985 867	52 007 117,16	52 007 117,16
03 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Concurrence»							
03 01 02 01	Personnel externe	5	4 328 129	4 328 129	4 720 985	4 720 985	5 165 191,06	5 165 191,06
03 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	4 488 236	4 488 236	4 211 587	4 211 587	4 446 368,14	4 446 368,14
	Article 03 01 02 — Sous-total		8 816 365	8 816 365	8 932 572	8 932 572	9 611 559,20	9 611 559,20
03 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Concurrence	5	4 410 101	4 410 101	3 652 008	3 652 008	3 368 276,94	3 368 276,94
	Article 03 01 03 — Sous-total		4 410 101	4 410 101	3 652 008	3 652 008	3 368 276,94	3 368 276,94
Chapitre 03 01 — Total			71 746 410	71 746 410	67 570 447	67 570 447	64 986 953,30	64 986 953,30
03 03	Ententes, politique antitrust et libéralisation							
03 03 01	Achèvement des mesures d'accompagnement de la réforme de l'activité Contrôle des concentrations, politique antitrust, libéralisation des marchés et ententes	1.1	—	600 000	800 000	800 000	599 628,77	151 393,91
	Article 03 03 01 — Sous-total		—	600 000	800 000	800 000	599 628,77	151 393,91

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 03 03 — Total			—	600 000	800 000	800 000	599 628,77	151 393,91
Titre 03 — Total			71 746 410	72 346 410	68 370 447	68 370 447	65 586 582,07	65 138 347,21
04	Emploi et affaires sociales							
04 01	Dépenses administratives du domaine politique Emploi et affaires sociales							
04 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique «Emploi et affaires sociales»	5	54 553 983	54 553 983	51 776 913	51 776 913	48 348 325,01	48 348 325,01
Article 04 01 01 — Sous-total			54 553 983	54 553 983	51 776 913	51 776 913	48 348 325,01	48 348 325,01
04 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Emploi et affaires sociales»							
04 01 02 01	Personnel externe	5	4 842 012	4 842 012	5 098 536	5 098 536	5 328 041,26	5 328 041,26
04 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	7 935 900	7 935 900	7 805 403	7 805 403	8 305 404,36	8 305 404,36
Article 04 01 02 — Sous-total			12 777 912	12 777 912	12 903 939	12 903 939	13 633 445,62	13 633 445,62
04 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Emploi et affaires sociales	5	4 111 224	4 111 224	3 438 877	3 438 877	3 131 312,73	3 131 312,73
Article 04 01 03 — Sous-total			4 111 224	4 111 224	3 438 877	3 438 877	3 131 312,73	3 131 312,73
04 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Emploi et affaires sociales»							
04 01 04 01	Fonds social européen (FSE) et assistance technique non opérationnelle — Dépenses pour la gestion administrative	1.2	17 729 570	17 729 570	13 225 000	13 225 000	9 091 151,53	9 091 151,53
04 01 04 02	Relations industrielles et dialogue social — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	450 000	450 000	450 000	450 000	576 484,40	576 484,40
04 01 04 04	EURES (European employment services) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	450 000	450 000	450 000	450 000	494 508,21	494 508,21
04 01 04 06	Analyse et études sur la situation sociale, la démographie et la famille — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	200 000	200 000	180 000	180 000	345 342,08	345 342,08
04 01 04 08	Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	350 000	350 000	360 000	360 000	494 967,70	494 967,70
04 01 04 10	Programme Progress - Dépenses pour la gestion administrative	1.1	5 000 000	5 000 000	3 600 000	3 600 000	4 059 513,69	4 059 513,69
04 01 04 13	Instrument de préadhésion (IPA) - Composante des ressources humaines - Dépenses pour la gestion administrative	4	2 770 000	2 770 000			0,—	0,—
Article 04 01 04 — Sous-total			26 949 570	26 949 570	18 265 000	18 265 000	15 061 967,61	15 061 967,61
Chapitre 04 01 — Total			98 392 689	98 392 689	86 384 729	86 384 729	80 175 050,97	80 175 050,97
04 02	Fonds social européen							
04 02 01	Achèvement du Fonds social européen (FSE) - Objectif n°1 (2000 à 2006)	1.2	p.m.	5 111 382 311	6 610 531 936	5 309 941 032	6 277 524 273,40	4 850 417 281,66
Article 04 02 01 — Sous-total			p.m.	5 111 382 311	6 610 531 936	5 309 941 032	6 277 524 273,40	4 850 417 281,66

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
04 02 02	Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000-2006)	1.2	p.m.	32 000 000	10 920 000	32 871 849	17 115 000,—	38 653 027,97
	Article 04 02 02 — Sous-total		p.m.	32 000 000	10 920 000	32 871 849	17 115 000,—	38 653 027,97
04 02 03	Achèvement du Fonds social européen (FSE) - Objectif n°1 (avant 2000)	1.2	p.m.	10 000 000	p.m.	9 663 855	0,—	55 623 269,91
	Article 04 02 03 — Sous-total		p.m.	10 000 000	p.m.	9 663 855	0,—	55 623 269,91
04 02 04	Achèvement du Fonds social européen (FSE) - Objectif n°2 (2000 à 2006)	1.2	p.m.	317 214 086	365 115 509	361 270 357	354 017 175,—	301 018 508,71
	Article 04 02 04 — Sous-total		p.m.	317 214 086	365 115 509	361 270 357	354 017 175,—	301 018 508,71
04 02 05	Achèvement du Fonds social européen (FSE) - Objectif n°2 (avant 2000)	1.2	p.m.	9 000 000	p.m.	9 057 882	0,—	107 743 494,51
	Article 04 02 05 — Sous-total		p.m.	9 000 000	p.m.	9 057 882	0,—	107 743 494,51
04 02 06	Achèvement du Fonds social européen (FSE) - Objectif n°3 (2000 à 2006)	1.2	p.m.	3 676 061 004	3 988 828 533	3 628 877 052	3 944 216 141,—	3 488 377 260,35
	Article 04 02 06 — Sous-total		p.m.	3 676 061 004	3 988 828 533	3 628 877 052	3 944 216 141,—	3 488 377 260,35
04 02 07	Achèvement du Fonds social européen (FSE) - Objectif n°3 (avant 2000)	1.2	p.m.	6 000 000	p.m.	6 003 636	0,—	51 821 162,17
	Article 04 02 07 — Sous-total		p.m.	6 000 000	p.m.	6 003 636	0,—	51 821 162,17
04 02 08	Achèvement du programme EQUAL (2000 à 2006)	1.2	p.m.	606 350 733	650 864 425	429 746 539	609 620 819,71	575 393 091,78
	Article 04 02 08 — Sous-total		p.m.	606 350 733	650 864 425	429 746 539	609 620 819,71	575 393 091,78
04 02 09	Achèvement des programmes d'initiative communautaire antérieurs à 2000	1.2	p.m.	6 000 000	p.m.	6 430 377	0,—	10 559 655,27
	Article 04 02 09 — Sous-total		p.m.	6 000 000	p.m.	6 430 377	0,—	10 559 655,27
04 02 10	Achèvement du Fonds social européen (FSE) – Assistance technique et mesures innovatrices (2000 à 2006)	1.2	p.m.	25 000 000	22 312 556	25 000 000	28 139 964,18	27 729 274,85
	Article 04 02 10 — Sous-total		p.m.	25 000 000	22 312 556	25 000 000	28 139 964,18	27 729 274,85
04 02 11	Achèvement du Fonds social européen (FSE) – Assistance technique et mesures innovatrices (avant 2000)	1.2	p.m.	1 000 000	p.m.	119 081	505 899,97	1 568 367,95
	Article 04 02 11 — Sous-total		p.m.	1 000 000	p.m.	119 081	505 899,97	1 568 367,95
04 02 17	Fonds social européen (FSE) – Convergence	1.2		7 416 571 011	1 092 393 287			
	Article 04 02 17 — Sous-total			7 416 571 011	1 092 393 287			
04 02 18	Fonds social européen (FSE) – PEACE	1.2	p.m.	p.m.				
	Article 04 02 18 — Sous-total		p.m.	p.m.				
04 02 19	Fonds social européen (FSE) – Compétitivité régionale et emploi	1.2		3 648 156 721	461 831 532			
	Article 04 02 19 — Sous-total			3 648 156 721	461 831 532			
04 02 20	Assistance technique opérationnelle (2007-2013)	1.2		10 000 000	5 000 000			

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 04 02 20 — Sous-total		10 000 000	5 000 000				
Chapitre 04 02 — Total			11 074 727 732	11 359 232 953	11 648 572 959	9 818 981 660	11 231 139 273,26	9 508 904 395,13
04 03	Travailler en Europe — Dialogue social et mobilité							
04 03 02	Frais de préconsultations syndicales	1.1	350 000	350 000	300 000	300 000	300 000,—	253 970,74
	Article 04 03 02 — Sous-total		350 000	350 000	300 000	300 000	300 000,—	253 970,74
04 03 03	Dialogue social et espace social européen							
04 03 03 01	Relations industrielles et dialogue social	1.1	14 980 000	12 580 000	12 975 000	11 250 000	12 252 230,42	9 117 685,84
04 03 03 02	Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs	1.1	15 800 000	14 350 000	15 117 170	13 731 570	15 682 699,41	14 252 342,83
04 03 03 03	Information, consultation et participation des représentants des entreprises	1.1	8 000 000	6 750 000	7 700 000	6 500 000	7 061 647,74	6 560 494,59
	Article 04 03 03 — Sous-total		38 780 000	33 680 000	35 792 170	31 481 570	34 996 577,57	29 930 523,26
04 03 04	EURES (European employment services)	1.1	17 050 000	14 800 000	16 000 000	14 400 000	16 163 480,43	12 104 039,42
	Article 04 03 04 — Sous-total		17 050 000	14 800 000	16 000 000	14 400 000	16 163 480,43	12 104 039,42
04 03 05	Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers	1.1	3 050 000	2 550 000	2 592 000	2 192 000	2 773 190,97	2 427 866,82
	Article 04 03 05 — Sous-total		3 050 000	2 550 000	2 592 000	2 192 000	2 773 190,97	2 427 866,82
04 03 06	Action préparatoire ENEA concernant le vieillissement actif et la mobilité des personnes âgées	1.1	—	1 500 000	1 500 000	750 000	0,—	2 038 323,42
	Article 04 03 06 — Sous-total		—	1 500 000	1 500 000	750 000	0,—	2 038 323,42
04 03 07	Analyse et études sur la situation sociale, la démographie et la famille	1.1	3 600 000	3 000 000	3 220 000	2 720 000	3 173 419,30	2 754 644,21
	Article 04 03 07 — Sous-total		3 600 000	3 000 000	3 220 000	2 720 000	3 173 419,30	2 754 644,21
04 03 08	Action préparatoire relative à la prise en compte de l'évolution démographique dans les politiques européennes et nationales	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	631 883,19
	Article 04 03 08 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	631 883,19
Chapitre 04 03 — Total			62 830 000	55 880 000	59 404 170	51 843 570	57 406 668,27	50 141 251,06
04 04	Emploi et solidarité sociale							
04 04 01	Programme Progress							
04 04 01 01	Emploi	1.1	17 000 000	6 800 000				
04 04 01 02	Protection et insertion sociales	1.1	22 900 000	8 500 000				
04 04 01 03	Conditions de travail	1.1	10 100 000	3 750 000				
04 04 01 04	Non-discrimination et diversité	1.1	19 550 000	7 500 000				
04 04 01 05	Égalité hommes-femmes	1.1	7 200 000	2 750 000				
04 04 01 06	Aide à la mise en œuvre	1.1	1 150 000	500 000				
	Article 04 04 01 — Sous-total		77 900 000	29 800 000				
04 04 02	Institut pour l'égalité hommes-femmes							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
04 04 02 01	Institut pour l'égalité hommes-femmes— Subvention aux titres 1 et 2	1.1	2 310 000	2 310 000				
04 04 02 02	Institut pour l'égalité hommes-femmes— Subvention au titre 3	1.1	2 190 000	2 190 000				
	Article 04 04 02 — Sous-total		4 500 000	4 500 000				
04 04 03	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail							
04 04 03 01	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	12 150 000	12 150 000	11 900 000	11 900 000	11 600 000,—	11 600 000,—
04 04 03 02	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail — Subvention au titre 3	1.1	7 450 000	7 450 000	7 100 000	7 100 000	7 000 000,—	7 000 000,—
	Article 04 04 03 — Sous-total		19 600 000	19 600 000	19 000 000	19 000 000	18 600 000,—	18 600 000,—
04 04 04	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail							
04 04 04 02	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	6 300 000	6 300 000	5 900 000	5 900 000	5 900 000,—	5 602 088,34
04 04 04 03	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail — Subvention au titre 3	1.1	7 700 000	7 700 000	7 300 000	7 300 000	7 300 000,—	5 975 000,—
	Article 04 04 04 — Sous-total		14 000 000	14 000 000	13 200 000	13 200 000	13 200 000,—	11 577 088,34
04 04 05	Projet pilote concernant l'intégration des actions en faveur des personnes handicapées: initiative de suivi de l'Année européenne des personnes handicapées	1.1	p.m.	2 000 000	p.m.	1 500 000	2 916 370,90	1 166 915,82
	Article 04 04 05 — Sous-total		p.m.	2 000 000	p.m.	1 500 000	2 916 370,90	1 166 915,82
04 04 06	Année européenne de l'égalité des chances pour tous en 2007	1.1	9 000 000	8 500 000	2 000 000	1 000 000		
	Article 04 04 06 — Sous-total		9 000 000	8 500 000	2 000 000	1 000 000		
04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	1.1	p.m.	35 000 000	77 532 830	64 661 230	67 726 126,80	63 453 034,55
	Article 04 04 07 — Sous-total		p.m.	35 000 000	77 532 830	64 661 230	67 726 126,80	63 453 034,55
04 04 08	Actions préparatoires en faveur de l'engagement local pour l'emploi	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	163 943,10
	Article 04 04 08 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	163 943,10
04 04 09	Contribution aux frais de fonctionnement de la plate-forme européenne des organisations non gouvernementales du secteur social	1.1	620 000	620 000	680 000	680 000	672 000,—	656 187,78
	Article 04 04 09 — Sous-total		620 000	620 000	680 000	680 000	672 000,—	656 187,78
Chapitre 04 04 — Total			125 620 000	114 020 000	112 412 830	100 041 230	103 114 497,70	95 617 169,59
04 05	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)							
04 05 01	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	1.1	p.m.	p.m.				
	Article 04 05 01 — Sous-total		p.m.	p.m.				
Chapitre 04 05 — Total			p.m.	p.m.				
04 06	Instrument de préadhésion (IPA) - Développement des ressources humaines							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
04 06 01	Instrument de préadhésion (IPA) - Développement des ressources humaines	4	64 500 000	35 300 000				
	Article 04 06 01 — Sous-total		64 500 000	35 300 000				
Chapitre 04 06 — Total			64 500 000	35 300 000				
04 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier							
04 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Emploi et affaires sociales»							
04 49 04 01	Fonds social européen (FSE) — Suppression progressive des dépenses pour la gestion administrative	1.2	—	—	—	p.m.	0,—	326 874,69
04 49 04 02	Relations industrielles et dialogue social — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	101 335,16
04 49 04 07	Actions visant à combattre et à prévenir l'exclusion sociale — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	293 994,30
04 49 04 08	Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	124 784,24
04 49 04 10	Marché de l'emploi — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	413 235,07
04 49 04 12	Actions visant à combattre et à prévenir les discriminations — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	39 605,28
	Article 04 49 04 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	1 299 828,74
Chapitre 04 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	1 299 828,74
Titre 04 — Total			11 426 070 421	11 662 825 642	11 906 774 688	10 057 251 189	11 471 835 9 736 137 695,49	490,20
05	Agriculture et développement rural							
05 01	Dépenses administratives du domaine politique Agriculture et développement rural							
05 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Agriculture et développement rural	5	85 929 135	85 929 135	81 784 973	81 784 973	80 406 313,48	80 406 313,48
	Article 05 01 01 — Sous-total		85 929 135	85 929 135	81 784 973	81 784 973	80 406 313,48	80 406 313,48
05 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Agriculture et développement rural							
05 01 02 01	Personnel externe	5	4 873 481	4 873 481	4 579 119	4 579 119	4 558 778,44	4 558 778,44
05 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	12 185 698	12 185 698	12 561 482	12 561 482	11 198 703,22	11 198 703,22
	Article 05 01 02 — Sous-total		17 059 179	17 059 179	17 140 601	17 140 601	15 757 481,66	15 757 481,66
05 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Agriculture et développement rural	5	6 475 676	6 475 676	5 431 929	5 431 929	5 207 570,54	5 207 570,54
	Article 05 01 03 — Sous-total		6 475 676	6 475 676	5 431 929	5 431 929	5 207 570,54	5 207 570,54

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Agriculture et développement rural							
05 01 04 01	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Assistance technique non opérationnelle	2	8 460 000	8 460 000	3 655 000	3 655 000	2 739 834,94	2 739 834,94
05 01 04 03	Préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural (IPARD) — Dépenses pour la gestion administrative	4	500 000	500 000	180 000	180 000	0,—	0,—
05 01 04 04	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) — Assistance technique non opérationnelle	2	5 280 000	5 280 000	2 860 000	2 860 000	2 368 697,88	2 368 697,88
05 01 04 06	Projet pilote relatif à l'amélioration de la qualité — Dépenses pour la gestion administrative	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	500 000,—	500 000,—
05 01 04 07	Projet pilote relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'introduction d'un fonds de sécurité dans le secteur des fruits et légumes — Dépenses pour la gestion administrative	2	p.m.	p.m.	500 000	500 000		
Article 05 01 04 — Sous-total			14 240 000	14 240 000	7 195 000	7 195 000	5 608 532,82	5 608 532,82
05 01 06	Dépenses d'analyse et d'inspection agricoles, et dépenses relatives à l'organe de conciliation en liaison avec l'apurement du FEOGA, section Garantie, du FEAGA et du FEADER	5	500 000	500 000	500 000	500 000	288 582,61	288 582,61
Article 05 01 06 — Sous-total			500 000	500 000	500 000	500 000	288 582,61	288 582,61
Chapitre 05 01 — Total			124 203 990	124 203 990	112 052 503	112 052 503	107 268 481,11	107 268 481,11
05 02	Interventions sur les marchés agricoles							
05 02 01	Céréales							
05 02 01 01	Restitutions à l'exportation pour les céréales	2	165 000 000	165 000 000	215 000 000	215 000 000	124 307 259,27	124 307 259,27
05 02 01 02	Interventions sous forme de stockage de céréales	2	471 000 000	471 000 000	406 000 000	406 000 000	441 632 897,21	441 632 897,21
05 02 01 03	Interventions pour la féculé de pomme de terre	2	58 000 000	58 000 000	79 000 000	79 000 000	58 127 446,71	58 127 446,71
05 02 01 99	Autres mesures (céréales)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
Article 05 02 01 — Sous-total			694 000 000	694 000 000	700 000 000	700 000 000	624 067 603,19	624 067 603,19
05 02 02	Riz							
05 02 02 01	Restitutions à l'exportation pour le riz	2	3 000 000	3 000 000	5 000 000	5 000 000	6 712 154,63	6 712 154,63
05 02 02 02	Interventions sous forme de stockage de riz	2	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	2 346 070,89	2 346 070,89
05 02 02 99	Autres mesures (riz)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
Article 05 02 02 — Sous-total			2 000 000	2 000 000	4 000 000	4 000 000	9 058 225,52	9 058 225,52
05 02 03	Restitutions pour les produits hors annexe 1	2	344 000 000	344 000 000	415 000 000	415 000 000	335 408 891,67	335 408 891,67
Article 05 02 03 — Sous-total			344 000 000	344 000 000	415 000 000	415 000 000	335 408 891,67	335 408 891,67
05 02 04	Programmes alimentaires							
05 02 04 01	Programmes en faveur des personnes les plus démunies	2	274 000 000	274 000 000	264 000 000	264 000 000	218 729 853,39	218 729 853,39
05 02 04 02	Aide alimentaire	2	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	3 377 547,53	3 377 547,53

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 04 99	Autres mesures (programmes alimentaires)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 05 02 04 — Sous-total		278 000 000	278 000 000	268 000 000	268 000 000	222 107 400,92	222 107 400,92
05 02 05	Sucre							
05 02 05 01	Restitutions à l'exportation pour le sucre et l'isoglucose	2	380 000 000	380 000 000	801 000 000	801 000 000	1 080 586 367,48	1 080 586 367,48
05 02 05 03	Restitutions à la production pour l'utilisation de sucre dans l'industrie chimique	2	34 000 000	34 000 000	247 000 000	247 000 000	270 094 532,64	270 094 532,64
05 02 05 04	Mesures d'aides à l'écoulement du sucre brut	2	p.m.	p.m.	19 000 000	19 000 000	28 742 371,42	28 742 371,42
05 02 05 07	Aide d'ajustement pour le secteur du raffinage	2	p.m.	p.m.	38 000 000	38 000 000	40 000 700,35	40 000 700,35
05 02 05 08	Interventions sous forme de stockage de sucre	2	-179 000 000	-179 000 000	271 000 000	271 000 000	232 370 836,71	232 370 836,71
05 02 05 99	Autres mesures (sucre)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 05 02 05 — Sous-total		235 000 000	235 000 000	1 376 000 000	1 376 000 000	1 651 794 808,60	1 651 794 808,60
05 02 06	Huile d'olive							
05 02 06 03	Interventions sous forme de stockage d'huile d'olive	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 02 06 04	Restitutions à la production d'huile d'olive dans les conserves de produits	2	p.m.	p.m.	9 000 000	9 000 000	25 232 546,83	25 232 546,83
05 02 06 05	Mesures d'amélioration de la qualité	2	48 000 000	48 000 000	26 000 000	26 000 000	45 201 253,18	45 201 253,18
05 02 06 99	Autres mesures (huile d'olive)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 182 024,80	1 182 024,80
	Article 05 02 06 — Sous-total		48 000 000	48 000 000	35 000 000	35 000 000	71 615 824,81	71 615 824,81
05 02 07	Plantes textiles							
05 02 07 01	Aide au lin textile et au chanvre	2	21 000 000	21 000 000	24 000 000	24 000 000	20 045 102,45	20 045 102,45
05 02 07 02	Aide au coton	2	p.m.	p.m.	945 000 000	945 000 000	952 032 616,44	952 032 616,44
	Article 05 02 07 — Sous-total		21 000 000	21 000 000	969 000 000	969 000 000	972 077 718,89	972 077 718,89
05 02 08	Fruit et légumes							
05 02 08 01	Restitutions à l'exportation pour les fruits et légumes	2	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	25 273 492,99	25 273 492,99
05 02 08 02	Compensations financières pour les opérations de retrait et les dépenses d'achat	2	31 000 000	31 000 000	30 000 000	30 000 000	27 722 053,78	27 722 053,78
05 02 08 03	Fonds opérationnels des organisations de producteurs	2	644 000 000	644 000 000	716 000 000	716 000 000	558 011 522,49	558 011 522,49
05 02 08 04	Mesures spéciales pour les fruits à coque	2	p.m.	p.m.	15 000 000	15 000 000	33 709 511,83	33 709 511,83
05 02 08 06	Aide à la production de produits transformés à base de tomates	2	355 000 000	355 000 000	407 000 000	407 000 000	378 950 208,01	378 950 208,01
05 02 08 07	Aide à la production de produits à base de fruits	2	82 000 000	82 000 000	81 000 000	81 000 000	81 890 016,48	81 890 016,48
05 02 08 08	Intervention pour les raisins secs et les figues sèches	2	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 044 538,39	1 044 538,39
05 02 08 09	Compensations financières pour favoriser la transformation d'agrumes	2	248 000 000	248 000 000	248 000 000	248 000 000	252 096 151,55	252 096 151,55
05 02 08 10	Distribution gratuite de fruits et légumes	2	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	5 696 839,33	5 696 839,33
05 02 08 11	Aide aux groupements de producteurs préreconnus	2	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	5 301 804,68	5 301 804,68
05 02 08 99	Autres mesures (fruits et légumes)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	694 520,33	694 520,33
	Article 05 02 08 — Sous-total		1 407 000 000	1 407 000 000	1 544 000 000	1 544 000 000	1 370 390 659,86	1 370 390 659,86

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 09	Produits du secteur vitivinicole							
05 02 09 01	Restitutions à l'exportation pour les produits du secteur vitivinicole	2	15 000 000	15 000 000	19 000 000	19 000 000	17 343 824,70	17 343 824,70
05 02 09 02	Interventions sous forme de stockage de vins et de moûts de raisins	2	67 000 000	67 000 000	67 000 000	67 000 000	69 571 712,49	69 571 712,49
05 02 09 03	Distillation du vin	2	383 000 000	383 000 000	501 000 000	501 000 000	320 303 122,89	320 303 122,89
05 02 09 04	Interventions sous forme de stockage d'alcool	2	179 000 000	179 000 000	237 000 000	237 000 000	185 178 096,57	185 178 096,57
05 02 09 05	Aide à l'utilisation des moûts	2	156 000 000	156 000 000	156 000 000	156 000 000	198 190 225,30	198 190 225,30
05 02 09 06	Primes d'abandon définitif de superficies plantées en vigne	2	101 000 000	101 000 000	64 000 000	64 000 000	30 444 533,47	30 444 533,47
05 02 09 07	Actions de restructuration et de reconversion du vignoble	2	510 000 000	510 000 000	450 000 000	450 000 000	445 760 110,86	445 760 110,86
05 02 09 99	Autres mesures (secteur vitivinicole)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	391 025,34	391 025,34
	Article 05 02 09 — Sous-total		1 411 000 000	1 411 000 000	1 494 000 000	1 494 000 000	1 267 182 651,62	1 267 182 651,62
05 02 10	Promotion							
05 02 10 01	Actions de promotion — Paiements par les États membres	2	36 000 000	36 000 000	42 000 000	42 000 000	30 230 113,34	30 230 113,34
05 02 10 02	Actions de promotion — Paiements directs par la Communauté européenne	2	7 840 000	4 905 000	10 000 000	10 000 000	2 349 420,92	2 349 420,92
05 02 10 99	Autres mesures (promotion)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 05 02 10 — Sous-total		43 840 000	40 905 000	52 000 000	52 000 000	32 579 534,26	32 579 534,26
05 02 11	Autres produits végétaux et autres mesures							
05 02 11 01	Fourrages séchés	2	164 000 000	164 000 000	164 000 000	164 000 000	223 196 000,—	223 196 000,—
05 02 11 04	POSÉI (à l'exclusion des aides directes et de l'article 11 02 03 du titre Pêche)	2	117 000 000	117 000 000	119 000 000	119 000 000	0,—	0,—
05 02 11 05	Fonds communautaire du tabac (à l'exclusion de SANCO 17 03 02)	2	14 600 000	14 600 000	14 600 000	14 600 000	4 725 507,61	4 725 507,61
05 02 11 99	Autres mesures (autres produits végétaux/mesures)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	283 698,71	283 698,71
	Article 05 02 11 — Sous-total		295 600 000	295 600 000	297 600 000	297 600 000	228 205 206,32	228 205 206,32
05 02 12	Lait et produits laitiers							
05 02 12 01	Restitutions pour le lait et les produits laitiers	2	356 000 000	356 000 000	841 000 000	841 000 000	1 140 778 244,01	1 140 778 244,01
05 02 12 02	Interventions sous forme de stockage de lait écrémé en poudre	2	p.m.	p.m.	-2 000 000	-2 000 000	-59 655 450,39	-59 655 450,39
05 02 12 03	Aide à l'écoulement du lait écrémé	2	72 000 000	72 000 000	145 000 000	145 000 000	283 441 169,34	283 441 169,34
05 02 12 04	Interventions sous forme de stockage de beurre et de crème	2	16 000 000	16 000 000	-29 000 000	-29 000 000	-56 129 139,72	-56 129 139,72
05 02 12 05	Autres mesures relatives aux matières grasses butyriques	2	84 000 000	84 000 000	183 000 000	183 000 000	282 972 594,87	282 972 594,87
05 02 12 06	Interventions sous forme de stockage de fromage	2	24 000 000	24 000 000	30 000 000	30 000 000	31 403 178,95	31 403 178,95
05 02 12 07	Prélèvement supplémentaire des producteurs de lait	2	p.m.	p.m.	-389 000 000	-389 000 000	-446 993 462,65	-446 993 462,65
05 02 12 08	Lait aux écoliers	2	65 000 000	65 000 000	78 000 000	78 000 000	64 303 044,54	64 303 044,54
05 02 12 99	Autres mesures (lait et produits laitiers)	2	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 074 999,16	2 074 999,16
	Article 05 02 12 — Sous-total		618 000 000	618 000 000	858 000 000	858 000 000	1 242 195 178,11	1 242 195 178,11
05 02 13	Viandes bovines							
05 02 13 01	Restitutions pour les viandes bovines	2	69 000 000	69 000 000	155 000 000	155 000 000	159 091 976,07	159 091 976,07

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 13 02	Interventions sous forme de stockage de viandes bovines	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-134 738,13	-134 738,13
05 02 13 03	Mesures exceptionnelles de soutien	2	62 000 000	62 000 000	188 000 000	188 000 000	230 508 829,04	230 508 829,04
05 02 13 04	Restitutions pour les animaux vivants	2	21 000 000	21 000 000	45 000 000	45 000 000	52 885 565,71	52 885 565,71
05 02 13 99	Autres mesures (viandes bovines)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	3 189 239,61	3 189 239,61
	Article 05 02 13 — Sous-total		152 000 000	152 000 000	388 000 000	388 000 000	445 540 872,30	445 540 872,30
05 02 14	Viandes ovines et caprines							
05 02 14 01	Interventions sous forme de stockage de viandes ovines et caprines	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 02 14 99	Autres mesures (viandes ovines et caprines)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 05 02 14 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 02 15	Viandes porcines, œufs et volailles, apiculture et autres produits animaux							
05 02 15 01	Restitutions pour les viandes porcines	2	27 000 000	27 000 000	46 000 000	46 000 000	19 149 759,25	19 149 759,25
05 02 15 02	Interventions pour les viandes porcines	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	4 153 098,54	4 153 098,54
05 02 15 03	Mesures exceptionnelles de soutien du marché des viandes porcines	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-10 060,14	-10 060,14
05 02 15 04	Restitutions pour les oeufs	2	9 000 000	9 000 000	6 000 000	6 000 000	7 113 730,94	7 113 730,94
05 02 15 05	Restitutions pour les viandes de volaille	2	91 000 000	91 000 000	91 000 000	91 000 000	79 950 204,97	79 950 204,97
05 02 15 06	Aide particulière à l'apiculture	2	22 000 000	22 000 000	21 000 000	21 000 000	17 316 106,91	17 316 106,91
05 02 15 07	Mesures exceptionnelles de soutien du marché de la volaille et des oeufs	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	3 824 894,78	3 824 894,78
05 02 15 99	Autres mesures (viandes porcines, volailles, œufs, apiculture et autres produits animaux)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-5 741,79	-5 741,79
	Article 05 02 15 — Sous-total		149 000 000	149 000 000	164 000 000	164 000 000	131 491 993,46	131 491 993,46
05 02 16	Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	2	p.m.	p.m.				
	Article 05 02 16 — Sous-total		p.m.	p.m.				
05 02 99	Irrégularités (interventions sur les marchés agricoles)	2	p.m.	p.m.	-56 000 000	-56 000 000	-69 507 246,10	-69 507 246,10
	Article 05 02 99 — Sous-total		p.m.	p.m.	-56 000 000	-56 000 000	-69 507 246,10	-69 507 246,10
Chapitre 05 02 — Total			5 698 440 000	5 695 505 000	8 508 600 000	8 508 600 000	8 534 209 323,43	8 534 209 323,43
05 03	Aides directes							
05 03 01	Aides directes découplées							
05 03 01 01	Régime de paiement unique (RPU)	2	28 424 000 000	28 424 000 000	14 635 000 000	14 635 000 000	0,—	0,—
05 03 01 02	Régime de paiement unique à la surface (RPUS)	2	2 285 000 000	2 285 000 000	1 740 000 000	1 740 000 000	1 449 182 515,66	1 449 182 515,66
	Article 05 03 01 — Sous-total		30 709 000 000	30 709 000 000	16 375 000 000	16 375 000 000	1 449 182 515,66	1 449 182 515,66
05 03 02	Autres aides directes							
05 03 02 01	Paiements à la surface pour les cultures	2	1 477 000 000	1 477 000 000	7 211 000 000	7 211 000 000	15 760 582 154,94	15 760 582 154,94
05 03 02 03	Aide supplémentaire pour le blé dur: zones non traditionnelles	2	p.m.	p.m.	2 400 000	2 400 000	6 063 613,79	6 063 613,79
05 03 02 04	Aide supplémentaire pour le blé dur: zones traditionnelles	2	55 000 000	55 000 000	399 000 000	399 000 000	977 522 596,78	977 522 596,78
05 03 02 05	Aide à la production de semences	2	30 000 000	30 000 000	55 000 000	55 000 000	108 822 165,68	108 822 165,68
05 03 02 06	Primes à la vache allaitante	2	1 178 000 000	1 178 000 000	1 253 000 000	1 253 000 000	2 149 248 379,02	2 149 248 379,02

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 02 07	Prime complémentaire à la vache allaitante	2	56 000 000	56 000 000	61 700 000	61 700 000	78 689 220,39	78 689 220,39
05 03 02 08	Prime spéciale pour les bovins	2	98 000 000	98 000 000	684 000 000	684 000 000	2 122 205 122,79	2 122 205 122,79
05 03 02 09	Prime à l'abattage des bovins — Veaux	2	128 000 000	128 000 000	129 000 000	129 000 000	162 737 201,57	162 737 201,57
05 03 02 10	Prime à l'abattage des bovins — Adultes	2	232 000 000	232 000 000	508 000 000	508 000 000	1 620 296 485,18	1 620 296 485,18
05 03 02 11	Prime à l'extensification pour les bovins	2	6 000 000	6 000 000	441 000 000	441 000 000	1 111 325 286,18	1 111 325 286,18
05 03 02 12	Paiements supplémentaires aux producteurs de viande bovine	2	1 000 000	1 000 000	152 000 000	152 000 000	485 995 332,48	485 995 332,48
05 03 02 13	Prime aux ovins et aux caprins	2	263 000 000	263 000 000	700 000 000	700 000 000	1 361 757 275,87	1 361 757 275,87
05 03 02 14	Prime supplémentaire aux ovins et aux caprins	2	80 000 000	80 000 000	217 000 000	217 000 000	397 672 079,91	397 672 079,91
05 03 02 15	Paiements supplémentaires dans les secteurs ovin et caprin	2	33 000	33 000	34 300 000	34 300 000	77 871 622,37	77 871 622,37
05 03 02 16	Prime aux produits laitiers	2	442 000 000	442 000 000	1 016 000 000	1 016 000 000	943 479 674,21	943 479 674,21
05 03 02 17	Paiements supplémentaires pour les producteurs de lait	2	199 000 000	199 000 000	457 000 000	457 000 000	426 110 010,84	426 110 010,84
05 03 02 18	Paiements aux producteurs de pommes de terre féculières	2	112 000 000	112 000 000	142 400 000	142 400 000	188 141 882,08	188 141 882,08
05 03 02 19	Aide à la surface pour le riz	2	175 000 000	175 000 000	268 400 000	268 400 000	427 184 395,33	427 184 395,33
05 03 02 21	Aide aux oliveraies	2	99 000 000	99 000 000	2 328 000 000	2 328 000 000	2 239 691 961,—	2 239 691 961,—
05 03 02 22	Primes pour le tabac	2	316 600 000	316 600 000	920 000 000	920 000 000	917 635 069,87	917 635 069,87
05 03 02 23	Aide à la surface pour le houblon	2	2 700 000	2 700 000	3 300 000	3 300 000	12 554 227,31	12 554 227,31
05 03 02 24	Prime spéciale à la qualité pour le blé dur	2	103 000 000	103 000 000	104 000 000	104 000 000	125 874 697,99	125 874 697,99
05 03 02 25	Prime aux protéagineux	2	65 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000	69 661 382,30	69 661 382,30
05 03 02 26	Paiements à la surface pour les fruits à coque	2	92 700 000	92 700 000	93 700 000	93 700 000	83 602 861,51	83 602 861,51
05 03 02 27	Aide aux cultures énergétiques	2	34 600 000	34 600 000	20 400 000	20 400 000	13 694 387,16	13 694 387,16
05 03 02 28	Aide aux vers à soie	2	500 000	500 000	500 000	500 000	418 169,88	418 169,88
05 03 02 29	Aide à la surface pour les raisins secs	2	113 000 000	113 000 000	111 000 000	111 000 000	119 077 376,68	119 077 376,68
05 03 02 30	Aide compensatoire pour les bananes	2	265 000 000	265 000 000	196 200 000	196 200 000	175 297 097,25	175 297 097,25
05 03 02 36	Paiements pour des types particuliers d'agriculture et la production de qualité	2	410 000 000	410 000 000	210 000 000	210 000 000		
05 03 02 38	Aide transitoire aux betteraviers	2	3 000 000	3 000 000				
05 03 02 39	Montant supplémentaire pour les producteurs de betteraves et de canne à sucre	2	p.m.	p.m.				
05 03 02 40	Aide à la surface pour le coton	2	268 400 000	268 400 000				
05 03 02 50	POSEI — Programmes communautaires de soutien	2	159 000 000	159 000 000	34 000 000	34 000 000	0,—	0,—
05 03 02 51	POSEI — Régimes antérieurs	2	3 100 000	3 100 000	4 895 000	4 895 000	185 371 913,07	185 371 913,07
05 03 02 52	POSEI — Îles de la mer Égée	2	16 000 000	16 000 000	53 000 000	53 000 000	0,—	0,—
05 03 02 99	Divers	2	p.m.	p.m.	230 700 000	230 700 000	75 426 714,73	75 426 714,73
	Article 05 03 02 — Sous-total		6 483 633 000	6 483 633 000	18 105 895 000	18 105 895 000	32 424 010 358,16	32 424 010 358,16
05 03 03	Montants d'aide supplémentaires	2	468 000 000	468 000 000	347 000 000	347 000 000		
	Article 05 03 03 — Sous-total		468 000 000	468 000 000	347 000 000	347 000 000		
05 03 04	Aides directes accessoires (reliquats, petits producteurs, aides agromonétaires, etc.)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	3 774 642,30	3 774 642,30
	Article 05 03 04 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	3 774 642,30	3 774 642,30

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 99	Irrégularités (aides agricoles directes)	2	p.m.	p.m.	-11 000 000	-11 000 000	-20 823 068,59	-20 823 068,59
	Article 05 03 99 — Sous-total		p.m.	p.m.	-11 000 000	-11 000 000	-20 823 068,59	-20 823 068,59
Chapitre 05 03 — Total					37 660 633 000	37 660 633 000	34 816 895 000	34 816 895 000
							33 856 144 447,53	33 856 144 447,53
05 04	Développement rural							
05 04 01	Développement rural financé par le FEOGA, section Garantie — Achèvement des programmes antérieurs (2000 à 2006)							
05 04 01 01	Investissements dans les exploitations agricoles (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	362 400 000	362 400 000	252 660 613,96	252 660 613,96
05 04 01 02	Installation des jeunes agriculteurs (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	144 200 000	144 200 000	126 201 096,29	126 201 096,29
05 04 01 03	Formation (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	40 000 000	40 000 000	25 603 089,60	25 603 089,60
05 04 01 04	Retraite anticipée – Ancien système (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	96 400 000	96 400 000	109 294 370,95	109 294 370,95
05 04 01 05	Retraite anticipée – Nouveau système (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	96 300 000	96 300 000	73 156 889,71	73 156 889,71
05 04 01 06	Zones défavorisées (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	1 146 100 000	1 146 100 000	1 123 733 848,59	1 123 733 848,59
05 04 01 07	Mesures agroenvironnementales – Ancien système (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	64 800 000	64 800 000	87 329 733,15	87 329 733,15
05 04 01 08	Mesures agroenvironnementales – Nouveau système (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	2 217 200 000	2 217 200 000	1 917 962 295,68	1 917 962 295,68
05 04 01 09	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	240 100 000	240 100 000	183 015 035,84	183 015 035,84
05 04 01 10	Sylviculture – Ancien système (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	110 300 000	110 300 000	111 939 028,96	111 939 028,96
05 04 01 11	Sylviculture – Nouveau système (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	389 100 000	389 100 000	251 908 643,20	251 908 643,20
05 04 01 12	Encouragement à l'adaptation et au développement des zones rurales (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	704 100 000	704 100 000	612 116 087,60	612 116 087,60
05 04 01 13	Autres mesures de développement rural dans le FEOGA, section Garantie (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	64 000 000	64 000 000	56 693 451,23	56 693 451,23
05 04 01 99	Irrégularités (développement rural)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-16 862 979,76	-16 862 979,76
	Article 05 04 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	5 675 000 000	5 675 000 000	4 914 751 205,—	4 914 751 205,—
05 04 02	Développement rural financé par le FEOGA, section Orientation — Achèvement des programmes antérieurs							
05 04 02 01	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section Orientation - Régions relevant de l'objectif n°1 (2000 à 2006)	2	p.m.	2 901 196 522	3 807 195 363	2 999 239 741	3 601 773 141,—	2 753 074 000,—
05 04 02 02	Programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000-2006)	2	p.m.	7 294 442	p.m.	6 989 813	0,—	11 546 798,—
05 04 02 03	Achèvement des programmes antérieurs dans les régions relevant de l'objectif n°1 et n°6 (avant 2000)	2	p.m.		p.m.	20 864 790	0,—	221 350 516,33
05 04 02 04	Achèvement des programmes antérieurs dans les régions relevant de l'objectif n°5 b) (avant 2000)	2	p.m.		p.m.	3 337 115	0,—	17 468 730,37

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 04 02 05	Achèvement des programmes antérieurs en dehors des régions relevant de l'objectif n°1 (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	12 616 496	0,—	190 237 845,73
05 04 02 06	Leader (2000 à 2006)	2	p.m.	352 480 061	429 535 652	259 175 186	397 960 807,31	334 784 467,74
05 04 02 07	Achèvement d'initiatives communautaires antérieures (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	4 658 386	0,—	58 314 657,48
05 04 02 08	Achèvement d'actions novatrices antérieures (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	29 262	0,—	24 545,42
05 04 02 09	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section Orientation - Assistance technique opérationnelle (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	300 000	240 000	0,—	0,—
Article 05 04 02 — Sous-total			p.m.	3 260 971 025	4 237 031 015	3 307 150 789	3 999 733 948,31	3 586 801 561,07
05 04 03	Autres mesures							
05 04 03 01	Sylviculture (hors FEAGA et FEADER)	2	p.m.	375 757	300 000	3 058 000	500 000,—	7 856 377,08
05 04 03 02	Ressources génétiques végétales et animales – Achèvement des actions antérieures	2	p.m.	1 440 000	3 820 000	1 620 000	3 260 000,—	133 498,—
Article 05 04 03 — Sous-total			p.m.	1 815 757	4 120 000	4 678 000	3 760 000,—	7 989 875,08
05 04 04	Instrument transitoire pour le financement du développement rural par le FEOGA, section Garantie, pour les nouveaux États membres – Achèvement des programmes (2004 à 2006)	2	p.m.	1 440 000 000	2 096 000 000	2 036 300 000	1 931 000 000,—	1 414 576 915,—
Article 05 04 04 — Sous-total			p.m.	1 440 000 000	2 096 000 000	2 036 300 000	1 931 000 000,—	1 414 576 915,—
05 04 05	Développement rural financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (2007 à 2013)							
05 04 05 01	Programmes de développement rural	2	12 343 028 111	6 182 000 000				
05 04 05 02	Assistance technique opérationnelle	2	23 133 604	9 300 000				
Article 05 04 05 — Sous-total			12 366 161 715	6 191 300 000				
Chapitre 05 04 — Total			12 366 161 715	10 894 086 782	12 012 151 015	11 023 128 789	10 849 245 9 924 119 556,15	153,31
05 05	Mesures de préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural							
05 05 01	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural (SAPARD) — Achèvement des actions antérieures							
05 05 01 01	Instrument de préadhésion Sapard — Achèvement du programme (2000 à 2006)	4	p.m.	272 000 000	299 820 000	310 020 000	251 800 000,—	254 386 195,—
05 05 01 02	Instrument de préadhésion Sapard — Clôture de l'aide de préadhésion en ce qui concerne huit pays candidats	4	—	63 000 000	—	300 000 000	0,—	557 518 970,—
Article 05 05 01 — Sous-total			p.m.	335 000 000	299 820 000	610 020 000	251 800 000,—	811 905 165,—
05 05 02	Instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD)	4	48 300 000	12 500 000				
Article 05 05 02 — Sous-total			48 300 000	12 500 000				
Chapitre 05 05 — Total			48 300 000	347 500 000	299 820 000	610 020 000	251 800 000,—	811 905 165,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 06	Aspects internationaux du domaine politique Agriculture et développement rural							
05 06 01	Accords internationaux en matière agricole	4	6 161 000	6 161 000	5 768 000	5 884 000	4 809 188,88	4 792 878,87
	Article 05 06 01 — Sous-total		6 161 000	6 161 000	5 768 000	5 884 000	4 809 188,88	4 792 878,87
Chapitre 05 06 — Total			6 161 000	6 161 000	5 768 000	5 884 000	4 809 188,88	4 792 878,87
05 07	Audit des dépenses agricoles							
05 07 01	Contrôle des dépenses agricoles							
05 07 01 01	Actions de contrôle et de prévention: paiements par les États membres	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	4 083 272,39	4 083 272,39
05 07 01 02	Actions de contrôle et de prévention: paiements directs par la Communauté européenne	2	6 000 000	6 000 000	9 400 000	9 400 000	7 360 149,50	7 360 149,50
05 07 01 05	Contrôles de l'application de la réglementation agricole	2	p.m.	p.m.	347 000	661 600	150 000,—	11 980 427,67
05 07 01 06	Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre de la section Garantie du FEOGA (ancienne rubrique 1a) et dans le cadre du FEAGA	2	-70 000 000	-70 000 000	-70 000 000	-70 000 000	-77 641 675,38	-77 641 675,38
05 07 01 07	Apurement de conformité pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée financées par le FEAGA	2	p.m.	p.m.	-330 000 000	-330 000 000	-499 933 900,25	-499 933 900,25
05 07 01 08	Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui concerne le développement rural financé par la section Garantie du FEOGA (ancienne rubrique 1b)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	2 128 799,65	2 128 799,65
05 07 01 09	Apurement de conformité pour les exercices antérieurs en ce qui concerne le développement rural dans le cadre de la section Garantie du FEOGA (ancienne rubrique 1b) (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-20 534 248,40	-20 534 248,40
	Article 05 07 01 — Sous-total		-64 000 000	-64 000 000	-390 253 000	-389 938 400	-584 387 602,49	-572 557 174,82
05 07 02	Règlement des litiges	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 05 07 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
Chapitre 05 07 — Total			-64 000 000	-64 000 000	-390 253 000	-389 938 400	-584 387 602,49	-572 557 174,82
05 08	Stratégie politique et coordination du domaine politique Agriculture et développement rural							
05 08 01	Réseau d'information comptable agricole (RICA)	2	13 894 000	13 916 000	13 453 000	12 453 000	12 650 391,15	10 349 909,52
	Article 05 08 01 — Sous-total		13 894 000	13 916 000	13 453 000	12 453 000	12 650 391,15	10 349 909,52
05 08 02	Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles	2	19 000 000	16 700 000	15 400 000	17 200 000	14 257 500,—	14 095 054,50
	Article 05 08 02 — Sous-total		19 000 000	16 700 000	15 400 000	17 200 000	14 257 500,—	14 095 054,50
05 08 03	Restructuration des systèmes d'enquêtes agricoles	2	1 780 000	4 033 756	7 050 000	7 810 000	9 277 853,56	3 771 690,28
	Article 05 08 03 — Sous-total		1 780 000	4 033 756	7 050 000	7 810 000	9 277 853,56	3 771 690,28
05 08 06	Actions d'information sur la politique agricole commune	2	5 500 000	5 500 000	6 500 000	6 500 000	3 986 075,67	3 986 075,67
	Article 05 08 06 — Sous-total		5 500 000	5 500 000	6 500 000	6 500 000	3 986 075,67	3 986 075,67

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 08 07	Achèvement de mesures antérieures dans le domaine de l'information	2	p.m.	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	Article 05 08 07 — Sous-total		p.m.	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
05 08 08	Étude externe sur l'incidence de la directive 2000/36/CE du Conseil	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	299 834,—	0,—
	Article 05 08 08 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	299 834,—	0,—
05 08 09	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Assistance technique opérationnelle	2	p.m.	p.m.				
	Article 05 08 09 — Sous-total		p.m.	p.m.				
Chapitre 05 08 — Total			40 174 000	40 149 756	42 403 000	43 963 000	40 471 654,38	32 202 729,97
05 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
05 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Agriculture et développement rural							
05 49 04 04	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section «Orientation» — Dépenses pour la gestion administrative	1.2	—	—	—	p.m.	0,—	125 921,25
	Article 05 49 04 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	125 921,25
Chapitre 05 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	125 921,25
Titre 05 — Total			55 880 073 705	54 704 239 528	55 407 436 518	54 730 604 892	53 059 560 646,15	52 698 211 328,49
06	Énergie et transports							
06 01	Dépenses administratives du domaine politique Énergie et transports							
06 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique «Énergie et transports»	5	74 207 519	74 207 519	71 897 923	71 897 923	70 126 849,79	70 126 849,79
	Article 06 01 01 — Sous-total		74 207 519	74 207 519	71 897 923	71 897 923	70 126 849,79	70 126 849,79
06 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Énergie et transports»							
06 01 02 01	Personnel externe	5	4 164 324	4 164 324	3 835 711	3 835 711	4 452 141,38	4 452 141,38
06 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	7 294 206	7 294 206	6 873 367	6 873 367	6 851 610,52	6 851 610,52
	Article 06 01 02 — Sous-total		11 458 530	11 458 530	10 709 078	10 709 078	11 303 751,90	11 303 751,90
06 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Énergie et transports	5	5 592 328	5 592 328	5 166 956	5 166 956	4 925 470,29	4 925 470,29
	Article 06 01 03 — Sous-total		5 592 328	5 592 328	5 166 956	5 166 956	4 925 470,29	4 925 470,29
06 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Énergie et transports»							
06 01 04 01	Programme Marco Polo II — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	225 000	225 000	90 000	90 000	34 000,—	34 000,—
06 01 04 02	Transports — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	500 000	500 000	1 220 000	1 220 000	893 081,34	893 081,34
06 01 04 03	Sources d'énergie classiques — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	300 000	300 000	200 000	200 000	7 600,—	7 600,—

Montants par ligne budgétaire/200

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
06 01 04 04	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	5 000 000	5 000 000	3 600 000	3 600 000	2 885 844,35	2 885 844,35
06 01 04 05	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de l'énergie — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	800 000	800 000	500 000	500 000	498 080,12	498 080,12
06 01 04 06	Énergie nucléaire — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	400 000	400 000	877 500	877 500	171 640,—	171 640,—
06 01 04 07	Sûreté et protection des usagers de l'énergie et des transports — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	100 000	100 000	300 000	300 000	115 051,27	115 051,27
06 01 04 08	Achèvement du programme Énergie intelligente — Europe (2003-2006) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	p.m.	p.m.	607 500	607 500	613 480,—	613 480,—
06 01 04 09	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	900 000	900 000				
06 01 04 10	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme Énergie intelligente - Europe — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	840 000	840 000				
06 01 04 30	Agence exécutive pour l'énergie intelligente	1.1	5 277 000	5 277 000	5 064 000	5 064 000	3 290 427,60	3 290 427,60
06 01 04 31	Réseaux transeuropéens de transport — Agence exécutive	1.1	8 617 000	8 617 000	6 715 000	6 715 000		
Article 06 01 04 — Sous-total			22 959 000	22 959 000	19 174 000	19 174 000	8 509 204,68	8 509 204,68
06 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Énergie et transports»							
06 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	1.1	5 500 000	5 500 000	6 000 000	6 000 000	5 300 000,—	5 300 000,—
06 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	5 000 000	5 000 000	4 600 000	4 600 000	3 574 000,—	3 574 000,—
06 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	3 500 000	3 500 000	2 905 000	2 905 000	2 370 514,30	2 370 514,30
Article 06 01 05 — Sous-total			14 000 000	14 000 000	13 505 000	13 505 000	11 244 514,30	11 244 514,30
06 01 06	Subvention de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour le fonctionnement de l'Agence d'approvisionnement	5	230 000	230 000	180 000	180 000	180 000,—	180 000,—
Article 06 01 06 — Sous-total			230 000	230 000	180 000	180 000	180 000,—	180 000,—
Chapitre 06 01 — Total			128 447 377	128 447 377	120 632 957	120 632 957	106 289 790,96	106 289 790,96
06 02	Transports intérieurs, aériens et maritimes							
06 02 01	Agence européenne pour la sécurité aérienne							
06 02 01 01	Agence européenne pour la sécurité aérienne — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	14 200 000	14 200 000	12 280 000	12 280 000	18 930 000,—	18 930 000,—
06 02 01 02	Agence européenne pour la sécurité aérienne — Subvention au titre 3	1.1	10 330 000	10 330 000	9 720 000	9 720 000	0,—	0,—
Article 06 02 01 — Sous-total			24 530 000	24 530 000	22 000 000	22 000 000	18 930 000,—	18 930 000,—
06 02 02	Agence européenne pour la sécurité maritime							

Montants par ligne budgétaire/201

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
06 02 02 01	Agence européenne pour la sécurité maritime — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	18 500 000	18 500 000	16 300 000	16 300 000	14 000 000,—	7 866 072,58
06 02 02 02	Agence européenne pour la sécurité maritime — Subvention au titre 3	1.1	4 600 000	4 600 000	4 530 000	4 530 000	3 500 000,—	1 844 698,32
06 02 02 03	Agence européenne pour la sécurité maritime — Mesures antipollution	1.1	20 000 000	20 000 000	23 800 000	23 800 000	17 800 000,—	6 289 229,10
	Article 06 02 02 — Sous-total		43 100 000	43 100 000	44 630 000	44 630 000	35 300 000,—	16 000 000,—
06 02 03	Sécurité des transports	1.1	10 000 000	14 500 000	18 080 000	17 080 000	14 095 825,16	13 392 152,28
	Article 06 02 03 — Sous-total		10 000 000	14 500 000	18 080 000	17 080 000	14 095 825,16	13 392 152,28
06 02 04	Politique de mobilité durable							
06 02 04 01	Marché intérieur et optimisation des réseaux de transport	1.1	6 500 000	7 500 000	9 000 000	7 400 000	8 500 743,74	6 379 872,90
06 02 04 02	Droits des passagers	1.1	300 000	1 000 000	1 800 000	1 000 000	825 094,—	565 273,69
	Article 06 02 04 — Sous-total		6 800 000	8 500 000	10 800 000	8 400 000	9 325 837,74	6 945 146,59
06 02 06	Programme Marco Polo II	1.1	55 775 000	5 000 000				
	Article 06 02 06 — Sous-total		55 775 000	5 000 000				
06 02 07	Achèvement du programme Marco Polo II	1.1	p.m.	15 000 000	34 910 000	15 410 000	30 500 000,—	4 901 029,53
	Article 06 02 07 — Sous-total		p.m.	15 000 000	34 910 000	15 410 000	30 500 000,—	4 901 029,53
06 02 08	Agence ferroviaire européenne							
06 02 08 01	Agence ferroviaire européenne — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	12 400 000	12 400 000	11 055 000	11 055 000	4 790 879,58	4 243 416,39
06 02 08 02	Agence ferroviaire européenne — Subvention au titre 3	1.1	4 245 000	4 245 000	3 400 000	3 400 000	1 258 000,—	846 000,—
	Article 06 02 08 — Sous-total		16 645 000	16 645 000	14 455 000	14 455 000	6 048 879,58	5 089 416,39
06 02 09	Autorité de surveillance Galileo							
06 02 09 01	Autorité de surveillance Galileo — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	5 800 000	5 800 000	2 500 000	2 500 000	1 157 000,—	177 090,20
06 02 09 02	Autorité de surveillance Galileo — subvention au titre 3	1.1	2 625 000	2 625 000	2 500 000	2 500 000	0,—	0,—
	Article 06 02 09 — Sous-total		8 425 000	8 425 000	5 000 000	5 000 000	1 157 000,—	177 090,20
06 02 10	Programme Galileo	1.1	100 000 000	100 000 000				
	Article 06 02 10 — Sous-total		100 000 000	100 000 000				
Chapitre 06 02 — Total			265 275 000	235 700 000	149 875 000	126 975 000	115 357 542,48	65 434 834,99
06 03	Réseaux transeuropéens							
06 03 01	Clôture du soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport	1.1	p.m.	348 000 000	692 085 000	670 000 000	671 400 000,—	747 878 776,46
	Article 06 03 01 — Sous-total		p.m.	348 000 000	692 085 000	670 000 000	671 400 000,—	747 878 776,46
06 03 02	Clôture du soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie	1.1	p.m.	13 500 000	21 550 000	20 000 000	24 709 260,—	9 106 632,84
	Article 06 03 02 — Sous-total		p.m.	13 500 000	21 550 000	20 000 000	24 709 260,—	9 106 632,84
06 03 03	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport	1.1	817 383 000	p.m.				
	Article 06 03 03 — Sous-total		817 383 000	p.m.				
06 03 04	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie	1.1	21 200 000	p.m.				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 06 03 04 — Sous-total		21 200 000	p.m.				
Chapitre 06 03 — Total			838 583 000	361 500 000	713 635 000	690 000 000	696 109 260,—	756 985 409,30
06 04	Sources d'énergie classiques et renouvelables							
06 04 01	Achèvement du programme Énergie intelligente - Europe (2003-2006)	1.1	p.m.	59 000 000	55 478 000	38 560 000	56 288 581,70	10 747 880,90
	Article 06 04 01 — Sous-total		p.m.	59 000 000	55 478 000	38 560 000	56 288 581,70	10 747 880,90
06 04 02	Achèvement du programme Énergie intelligente - Europe (2003 à 2006): volet externe — Coopener	4	p.m.	3 700 000	4 977 500	3 107 500	7 576 073,—	1 070 832,40
	Article 06 04 02 — Sous-total		p.m.	3 700 000	4 977 500	3 107 500	7 576 073,—	1 070 832,40
06 04 03	Sécurité d'approvisionnement en sources d'énergie classiques							
06 04 03 01	Contrôle de la sécurité européenne d'approvisionnement énergétique	1.1	p.m.	700 000	500 000	900 000	0,—	676 238,—
06 04 03 02	Échanges transfrontaliers d'électricité	1.1	500 000	370 000	600 000	500 000	499 825,—	89 047,50
06 04 03 03	Gaz – Marché intérieur et sécurité de l'approvisionnement	1.1	800 000	240 000				
	Article 06 04 03 — Sous-total		1 300 000	1 310 000	1 100 000	1 400 000	499 825,—	765 285,50
06 04 04	Achèvement du programme-cadre Énergie (1999-2002) — Sources d'énergie classiques et renouvelables	1.1	—	3 000 000	—	6 500 000	203 107,08	10 450 129,77
	Article 06 04 04 — Sous-total		—	3 000 000	—	6 500 000	203 107,08	10 450 129,77
06 04 05	Droits des utilisateurs d'énergie	1.1	200 000	450 000	700 000	300 000		
	Article 06 04 05 — Sous-total		200 000	450 000	700 000	300 000		
06 04 06	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme Énergie intelligente - Europe	1.1	58 883 000	6 900 000				
	Article 06 04 06 — Sous-total		58 883 000	6 900 000				
Chapitre 06 04 — Total			60 383 000	74 360 000	62 255 500	49 867 500	64 567 586,78	23 034 128,57
06 05	Énergie nucléaire							
06 05 01	Contrôle de sécurité nucléaire	1.1	16 500 000	16 500 000	17 050 000	17 050 000	19 144 476,97	11 598 651,61
	Article 06 05 01 — Sous-total		16 500 000	16 500 000	17 050 000	17 050 000	19 144 476,97	11 598 651,61
06 05 02	Sûreté nucléaire	1.1	3 000 000	3 200 000	3 822 500	3 522 500	1 264 314,97	1 230 092,94
	Article 06 05 02 — Sous-total		3 000 000	3 200 000	3 822 500	3 522 500	1 264 314,97	1 230 092,94
06 05 03	Radioprotection	1.1	800 000	700 000	1 225 000	1 225 000	58 872,97	72 550,95
	Article 06 05 03 — Sous-total		800 000	700 000	1 225 000	1 225 000	58 872,97	72 550,95
06 05 05	Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement)	1.1	244 000 000	155 000 000	143 200 000	80 200 000	139 000 000,—	51 300 000,—
	Article 06 05 05 — Sous-total		244 000 000	155 000 000	143 200 000	80 200 000	139 000 000,—	51 300 000,—
Chapitre 06 05 — Total			264 300 000	175 400 000	165 297 500	101 997 500	159 467 664,91	64 201 295,50
06 06	Recherche liée à l'énergie et aux transports							
06 06 01	Recherche liée à l'énergie	1.1	120 424 000	1 200 000				
	Article 06 06 01 — Sous-total		120 424 000	1 200 000				
06 06 02	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique)	1.1	114 000 000	15 500 000				
	Article 06 06 02 — Sous-total		114 000 000	15 500 000				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
06 06 04	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	2 793 446,63	3 413 463,81
	Article 06 06 04 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	2 793 446,63	3 413 463,81
06 06 05	Achèvement des programmes antérieurs							
06 06 05 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	1.1	—	55 000 000	—	63 000 000	0,—	70 142 513,53
06 06 05 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	1.1	—	132 000 000	210 523 000	102 520 000	247 884 119,27	86 931 349,24
	Article 06 06 05 — Sous-total		—	187 000 000	210 523 000	165 520 000	247 884 119,27	157 073 862,77
Chapitre 06 06 — Total			234 424 000	203 700 000	210 523 000	165 520 000	250 677 565,90	160 487 326,58
06 07	Sécurité et protection des usagers de l'énergie et des transports							
06 07 01	Sûreté des transports	1.1	4 000 000	3 500 000	4 500 000	3 500 000	3 423 025,—	2 434 673,03
	Article 06 07 01 — Sous-total		4 000 000	3 500 000	4 500 000	3 500 000	3 423 025,—	2 434 673,03
06 07 02	Projet pilote sur la sécurité au sein du réseau routier transeuropéen	1.1	p.m.	3 600 000	5 500 000	5 500 000		
	Article 06 07 02 — Sous-total		p.m.	3 600 000	5 500 000	5 500 000		
06 07 04	Sûreté des installations et infrastructures énergétiques	1.1	500 000	800 000	1 000 000	435 000		
	Article 06 07 04 — Sous-total		500 000	800 000	1 000 000	435 000		
Chapitre 06 07 — Total			4 500 000	7 900 000	11 000 000	9 435 000	3 423 025,—	2 434 673,03
06 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier							
06 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Énergie et transports							
06 49 04 03	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	541 713,46
06 49 04 07	Programme Énergie intelligente — Europe (2003-2006) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	94 380,—
	Article 06 49 04 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	636 093,46
Chapitre 06 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	636 093,46
Titre 06 — Total			1 795 912 377	1 187 007 377	1 433 218 957	1 264 427 957	1 395 892 436,03	1 179 503 552,39
07	Environnement							
07 01	Dépenses administratives du domaine politique Environnement							
07 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Environnement	5	47 944 051	47 944 051	44 925 362	44 925 362	43 469 935,46	43 469 935,46
	Article 07 01 01 — Sous-total		47 944 051	47 944 051	44 925 362	44 925 362	43 469 935,46	43 469 935,46
07 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Environnement							
07 01 02 01	Personnel externe	5	5 118 574	5 118 574	4 962 267	4 962 267	5 493 840,44	5 493 840,44

Montants par ligne budgétaire/204

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	6 074 383	6 074 383	5 358 691	5 358 691	5 993 867,12	5 993 867,12
	Article 07 01 02 — Sous-total		11 192 957	11 192 957	10 320 958	10 320 958	11 487 707,56	11 487 707,56
07 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Environnement	5	3 613 095	3 613 095	2 983 816	2 983 816	2 815 360,46	2 815 360,46
	Article 07 01 03 — Sous-total		3 613 095	3 613 095	2 983 816	2 983 816	2 815 360,46	2 815 360,46
07 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Environnement							
07 01 04 01	LIFE+ (Instrument financier pour l'environnement — 2007-2013) — Projets sur le territoire communautaire — Partie I (protection de la nature) — Dépenses pour la gestion administrative	2	13 000 000	13 000 000	12 763 800	12 763 800	11 880 020,70	11 880 020,70
07 01 04 02	Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	600 000	600 000	90 000	90 000	100 000,—	100 000,—
07 01 04 03	Achèvement de LIFE (Instrument financier pour l'environnement — 2000-2006) — Actions à l'extérieur du territoire communautaire — Dépenses pour la gestion administrative	4	p.m.	p.m.	396 000	396 000	432 959,51	432 959,51
07 01 04 04	Participation aux activités internationales en matière d'environnement — Dépenses pour la gestion administrative	4	250 000	250 000	504 000	504 000	145 142,93	145 142,93
	Article 07 01 04 — Sous-total		13 850 000	13 850 000	13 753 800	13 753 800	12 558 123,14	12 558 123,14
Chapitre 07 01 — Total			76 600 103	76 600 103	71 983 936	71 983 936	70 331 126,62	70 331 126,62
07 02	Affaires internationales concernant l'environnement							
07 02 01	Participation aux activités multilatérales et internationales en matière d'environnement	4	2 500 000	6 300 000	8 096 000	7 626 000	8 434 367,38	5 437 701,77
	Article 07 02 01 — Sous-total		2 500 000	6 300 000	8 096 000	7 626 000	8 434 367,38	5 437 701,77
07 02 02	Achèvement de LIFE (instrument financier pour l'environnement - 2000 à 2006) - Actions à l'extérieur du territoire communautaire	4	p.m.	2 650 000	7 004 000	5 294 000	6 348 240,—	5 290 905,19
	Article 07 02 02 — Sous-total		p.m.	2 650 000	7 004 000	5 294 000	6 348 240,—	5 290 905,19
Chapitre 07 02 — Total			2 500 000	8 950 000	15 100 000	12 920 000	14 782 607,38	10 728 606,96
07 03	Mise en œuvre de la politique et de la législation communautaires en matière d'environnement							
07 03 01	Achèvement du programme de protection des forêts	2	p.m.	15 000 000	18 000 000	15 300 000	17 000 000,—	12 546 726,—
	Article 07 03 01 — Sous-total		p.m.	15 000 000	18 000 000	15 300 000	17 000 000,—	12 546 726,—
07 03 02	Achèvement du programme d'action communautaire pour la promotion des organisations non gouvernementales ayant pour but principal la défense de l'environnement	2	p.m.	3 500 000	8 000 000	7 500 000	7 228 895,01	6 906 280,72
	Article 07 03 02 — Sous-total		p.m.	3 500 000	8 000 000	7 500 000	7 228 895,01	6 906 280,72

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 03 03	Achèvement de LIFE III (Instrument financier pour l'environnement — 2000-2006) — Projets sur le territoire communautaire — Partie I (protection de la nature)	2	p.m.	30 350 000	71 109 400	55 543 000	68 916 578,—	44 779 733,57
	Article 07 03 03 — Sous-total		p.m.	30 350 000	71 109 400	55 543 000	68 916 578,—	44 779 733,57
07 03 04	Achèvement de LIFE III (Instrument financier pour l'environnement — 2000-2006) — Projets sur le territoire communautaire — Partie II (défense de l'environnement)	2	p.m.	27 700 000	72 101 800	53 829 800	71 791 370,70	55 197 402,12
	Article 07 03 04 — Sous-total		p.m.	27 700 000	72 101 800	53 829 800	71 791 370,70	55 197 402,12
07 03 05	Achèvement de l'instrument financier LIFE I (1991-1995) et LIFE II (1996-1999) — Projets sur le territoire communautaire — Partie I (protection de la nature) et partie II (protection de l'environnement)	2	p.m.	370 000	—	2 700 000	0,—	3 960 938,55
	Article 07 03 05 — Sous-total		p.m.	370 000	—	2 700 000	0,—	3 960 938,55
07 03 06	Achèvement des actions de sensibilisation et autres actions générales liées aux programmes d'action communautaires dans le domaine de l'environnement	2	p.m.	9 000 000	15 200 000	15 100 000	15 687 627,04	8 503 496,13
	Article 07 03 06 — Sous-total		p.m.	9 000 000	15 200 000	15 100 000	15 687 627,04	8 503 496,13
07 03 07	LIFE+ (Instrument financier pour l'environnement — 2007 à 2013)	2		226 620 000	95 640 000			
	Article 07 03 07 — Sous-total			226 620 000	95 640 000			
07 03 08	Achèvement du cadre communautaire de coopération favorisant le développement durable en milieu urbain	2	p.m.	1 500 000	p.m.	1 800 000	0,—	2 105 369,68
	Article 07 03 08 — Sous-total		p.m.	1 500 000	p.m.	1 800 000	0,—	2 105 369,68
07 03 09	Subvention à l'Agence européenne pour l'environnement							
07 03 09 01	Subvention à l'Agence européenne pour l'environnement — Subvention aux titres 1 et 2	2		17 750 000	17 750 000	16 650 000	16 650 000	18 306 753,50
07 03 09 02	Subvention à l'Agence européenne pour l'environnement — Subvention au titre 3	2		11 200 000	11 200 000	11 000 000	11 360 000	16 599 467,46
	Article 07 03 09 — Sous-total			28 950 000	28 950 000	27 650 000	28 010 000	34 906 220,96
07 03 10	Action préparatoire Natura 2000	2		1 000 000	1 600 000	2 000 000	2 000 000	
	Article 07 03 10 — Sous-total			1 000 000	1 600 000	2 000 000	2 000 000	
Chapitre 07 03 — Total				256 570 000	213 610 000	214 061 200	181 782 800	215 530 691,71
07 04	Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures							
07 04 01	Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures	3.2		14 800 000	8 880 000			
	Article 07 04 01 — Sous-total			14 800 000	8 880 000			
07 04 02	Projet pilote relatif à la coopération transfrontalière en matière de lutte contre les catastrophes naturelles	3.2	p.m.	3 900 000	6 500 000	6 500 000		
	Article 07 04 02 — Sous-total		p.m.	3 900 000	6 500 000	6 500 000		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005		
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	
07 04 03	Achèvement des actions et programmes antérieurs dans le domaine de la protection civile et de la pollution marine	3.2	—	6 300 000	11 210 000	8 610 000	8 002 341,56	2 443 079,67	
	Article 07 04 03 — Sous-total		—	6 300 000	11 210 000	8 610 000	8 002 341,56	2 443 079,67	
Chapitre 07 04 — Total				14 800 000	19 080 000	17 710 000	15 110 000	8 002 341,56	2 443 079,67
07 05	Nouvelles initiatives basées sur le programme d'action de la Communauté en faveur de l'environnement								
07 05 01	Finalisation de nouvelles initiatives	2	p.m.	5 400 000	7 450 000	8 650 000	5 898 132,22	5 239 844,85	
	Article 07 05 01 — Sous-total		p.m.	5 400 000	7 450 000	8 650 000	5 898 132,22	5 239 844,85	
Chapitre 07 05 — Total			p.m.	5 400 000	7 450 000	8 650 000	5 898 132,22	5 239 844,85	
07 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier								
07 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Environnement								
07 49 04 01	Législation, actions de sensibilisation et autres actions générales liées aux programmes d'action communautaires dans le domaine de l'environnement — Dépenses pour la gestion administrative	2	—	p.m.	—	1 000 000	0,—	1 510 180,34	
07 49 04 02	LIFE III (Instrument financier pour l'environnement — 2000-2004) — Projets sur le territoire communautaire — Partie I (protection de la nature) — Dépenses pour la gestion administrative	2	—	150 000	—	200 000	0,—	23 946,94	
07 49 04 05	LIFE III (Instrument financier pour l'environnement — 2000-2004) — Actions à l'extérieur du territoire communautaire — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	—	—	25 800	0,—	48 600,—	
07 49 04 06	Participation aux activités internationales en matière d'environnement — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	—	—	p.m.	0,—	14 700,—	
	Article 07 49 04 — Sous-total		—	150 000	—	1 225 800	0,—	1 597 427,28	
Chapitre 07 49 — Total			—	150 000	—	1 225 800	0,—	1 597 427,28	
Titre 07 — Total			350 470 103	323 790 103	326 305 136	291 672 536	314 544 899,49	259 912 844,96	
08	Recherche								
08 01	Dépenses administratives du domaine politique Recherche								
08 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Recherche	5	12 426 675	12 426 675	11 968 533	11 968 533	12 021 745,67	12 021 745,67	
	Article 08 01 01 — Sous-total		12 426 675	12 426 675	11 968 533	11 968 533	12 021 745,67	12 021 745,67	
08 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion du domaine politique Recherche								
08 01 02 01	Personnel externe	5	238 763	238 763	233 430	233 430	255 790,56	255 790,56	
08 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	1 193 159	1 193 159	1 537 001	1 537 001	1 232 514,—	1 232 514,—	
	Article 08 01 02 — Sous-total		1 431 922	1 431 922	1 770 431	1 770 431	1 488 304,56	1 488 304,56	

Montants par ligne budgétaire/207

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Recherche	5	936 482	936 482	7 580 508	7 580 508	7 187 914,26	7 187 914,26
	Article 08 01 03 — Sous-total		936 482	936 482	7 580 508	7 580 508	7 187 914,26	7 187 914,26
08 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Recherche							
08 01 04 30	Agence exécutive pour le Conseil européen de la recherche	1.1	p.m.	p.m.				
08 01 04 40	Entreprise commune ITER— Dépenses pour la gestion administrative	1.1	15 300 000	15 300 000				
	Article 08 01 04 — Sous-total		15 300 000	15 300 000				
08 01 05	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Recherche							
08 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	1.1	112 185 000	112 185 000	119 210 000	119 210 000	105 764 325,40	105 764 325,40
08 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	38 196 000	38 196 000	21 837 000	21 837 000	23 589 846,28	23 589 846,28
08 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	57 407 000	57 407 000	58 452 000	58 452 000	50 574 561,94	50 574 561,94
	Article 08 01 05 — Sous-total		207 788 000	207 788 000	199 499 000	199 499 000	179 928 733,62	179 928 733,62
Chapitre 08 01 — Total			237 883 079	237 883 079	220 818 472	220 818 472	200 626 698,11	200 626 698,11
08 02	Coopération — Santé							
08 02 01	Coopération — Santé	1.1	688 163 000	65 000 000				
	Article 08 02 01 — Sous-total		688 163 000	65 000 000				
Chapitre 08 02 — Total			688 163 000	65 000 000				
08 03	Coopération — Alimentation, agriculture et biotechnologie							
08 03 01	Coopération — Alimentation, agriculture et biotechnologie	1.1	204 559 000	11 610 000				
	Article 08 03 01 — Sous-total		204 559 000	11 610 000				
Chapitre 08 03 — Total			204 559 000	11 610 000				
08 04	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production							
08 04 01	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production	1.1	390 363 000	5 000 000				
	Article 08 04 01 — Sous-total		390 363 000	5 000 000				
Chapitre 08 04 — Total			390 363 000	5 000 000				
08 05	Coopération — Énergie							
08 05 01	Coopération — Énergie	1.1	121 023 000	25 000 000				
	Article 08 05 01 — Sous-total		121 023 000	25 000 000				
Chapitre 08 05 — Total			121 023 000	25 000 000				
08 06	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)							
08 06 01	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)	1.1	214 179 000	10 000 000				
	Article 08 06 01 — Sous-total		214 179 000	10 000 000				
Chapitre 08 06 — Total			214 179 000	10 000 000				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 07	Coopération — Transport (y compris l'aéronautique)							
08 07 01	Coopération — Transport (y compris l'aéronautique)	1.1	339 999 000	20 000 000				
	Article 08 07 01 — Sous-total		339 999 000	20 000 000				
Chapitre 08 07 — Total			339 999 000	20 000 000				
08 08	Coopération — Sciences socio-économiques et sciences humaines							
08 08 01	Coopération — Sciences socio-économiques et sciences humaines	1.1	68 617 000	3 000 000				
	Article 08 08 01 — Sous-total		68 617 000	3 000 000				
Chapitre 08 08 — Total			68 617 000	3 000 000				
08 09	Coopération — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)							
08 09 01	Coopération — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)	1.1	p.m.	p.m.				
	Article 08 09 01 — Sous-total		p.m.	p.m.				
Chapitre 08 09 — Total			p.m.	p.m.				
08 10	Idées							
08 10 01	Idées	1.1	260 843 000	2 000 000				
	Article 08 10 01 — Sous-total		260 843 000	2 000 000				
Chapitre 08 10 — Total			260 843 000	2 000 000				
08 11	Personnel							
08 11 01	Personnel	1.1	430 179 000	6 000 000				
	Article 08 11 01 — Sous-total		430 179 000	6 000 000				
Chapitre 08 11 — Total			430 179 000	6 000 000				
08 12	Capacités — Infrastructures de recherche							
08 12 01	Capacités — Infrastructures de recherche	1.1	136 197 000	30 000 000				
	Article 08 12 01 — Sous-total		136 197 000	30 000 000				
Chapitre 08 12 — Total			136 197 000	30 000 000				
08 13	Capacités — Recherche au profit des PME							
08 13 01	Capacités — Recherche au profit des PME	1.1	120 566 000	1 440 000				
	Article 08 13 01 — Sous-total		120 566 000	1 440 000				
Chapitre 08 13 — Total			120 566 000	1 440 000				
08 14	Capacités — Régions de la connaissance							
08 14 01	Capacités — Régions de la connaissance	1.1	9 947 000	4 397 000				
	Article 08 14 01 — Sous-total		9 947 000	4 397 000				
Chapitre 08 14 — Total			9 947 000	4 397 000				
08 15	Capacités — Potentiel de recherche							
08 15 01	Capacités — Potentiel de recherche	1.1	24 837 000	p.m.				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 08 15 01 — Sous-total		24 837 000	p.m.				
Chapitre 08 15 — Total			24 837 000	p.m.				
08 16	Capacités — La science dans la société							
08 16 01	Capacités — La science dans la société	1.1	37 358 000	5 200 000				
	Article 08 16 01 — Sous-total		37 358 000	5 200 000				
Chapitre 08 16 — Total			37 358 000	5 200 000				
08 17	Capacités – Activités de coopération internationale							
08 17 01	Capacités – Activités de coopération internationale	1.1	17 075 000	5 100 000				
	Article 08 17 01 — Sous-total		17 075 000	5 100 000				
Chapitre 08 17 — Total			17 075 000	5 100 000				
08 18	Capacités — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)							
08 18 01	Capacités — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)	1.1	p.m.	p.m.				
	Article 08 18 01 — Sous-total		p.m.	p.m.				
Chapitre 08 18 — Total			p.m.	p.m.				
08 19	Euratom — Énergie de fusion							
08 19 01	Euratom — Énergie de fusion	1.1	121 081 000	68 000 000				
	Article 08 19 01 — Sous-total		121 081 000	68 000 000				
08 19 02	Euratom — Entreprise commune ITER	1.1	92 800 000	p.m.				
	Article 08 19 02 — Sous-total		92 800 000	p.m.				
Chapitre 08 19 — Total			213 881 000	68 000 000				
08 20	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection							
08 20 01	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection	1.1	49 000 000	10 000 000				
	Article 08 20 01 — Sous-total		49 000 000	10 000 000				
Chapitre 08 20 — Total			49 000 000	10 000 000				
08 21	Achèvement des programmes-cadres antérieurs et autres activités							
08 21 01	Achèvement des programmes antérieurs à 1999	1.1	—	125 000	—	2 051 000	1 346 241,20	7 074 401,47
	Article 08 21 01 — Sous-total		—	125 000	—	2 051 000	1 346 241,20	7 074 401,47
08 21 02	Achèvement du cinquième programme-cadre (1998-2002)							
08 21 02 01	Achèvement du cinquième programme-cadre (1998-2002) — CE	1.1	—	267 316 000	—	534 547 000	2 891 994,98	832 865 496,34
08 21 02 02	Achèvement du cinquième programme-cadre (1998-2002) — Euratom	1.1	—	33 500 000	—	26 200 000	0,—	57 200 000,—
	Article 08 21 02 — Sous-total		—	300 816 000	—	560 747 000	2 891 994,98	890 065 496,34
08 21 03	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006)							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006)	1.1	—	1 617 133 000	3 034 395 000	2 238 778 000	2 913 710 958,50	1 575 844 321,12
08 21 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre Euratom (2003-2006)	1.1	—	232 000 000	241 841 000	208 050 000	229 774 291,29	127 486 559,42
	Article 08 21 03 — Sous-total		—	1 849 133 000	3 276 236 000	2 446 828 000	3 143 485 249,79	1 703 330 880,54
08 21 04	Crédits provenant de la participation de tiers (non Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	208 700 225,65	149 269 537,81
	Article 08 21 04 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	208 700 225,65	149 269 537,81
Chapitre 08 21 — Total			p.m.	2 150 074 000	3 276 236 000	3 009 626 000	3 356 423 711,62	2 749 740 316,16
08 22	Programme de recherche du fonds de recherche pour le charbon et l'acier							
08 22 01	Programme de recherche pour l'acier	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	41 275 840,—	32 820 191,70
	Article 08 22 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	41 275 840,—	32 820 191,70
08 22 02	Programme de recherche pour le charbon	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	16 114 809,—	14 554 000,—
	Article 08 22 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	16 114 809,—	14 554 000,—
Chapitre 08 22 — Total			p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	57 390 649,—	47 374 191,70
Titre 08 — Total			3 564 669 079	2 659 704 079	3 497 054 472	3 230 444 472	3 614 441 058,73	2 997 741 205,97
09	Société de l'information et médias							
09 01	Dépenses administratives du domaine politique Société de l'information et médias							
09 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Société de l'information et médias	5	32 168 343	32 168 343	30 701 887	30 701 887	29 967 250,10	29 967 250,10
	Article 09 01 01 — Sous-total		32 168 343	32 168 343	30 701 887	30 701 887	29 967 250,10	29 967 250,10
09 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Société de l'information et médias							
09 01 02 01	Personnel externe	5	2 136 200	2 136 200	1 808 635	1 808 635	2 022 403,70	2 022 403,70
09 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	2 748 722	2 748 722	2 969 428	2 969 428	2 388 633,24	2 388 633,24
	Article 09 01 02 — Sous-total		4 884 922	4 884 922	4 778 063	4 778 063	4 411 036,94	4 411 036,94
09 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Société de l'information et médias	5	2 424 228	2 424 228	5 126 636	5 126 636	4 976 248,33	4 976 248,33
	Article 09 01 03 — Sous-total		2 424 228	2 424 228	5 126 636	5 126 636	4 976 248,33	4 976 248,33
09 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Société de l'information et médias							
09 01 04 01	Définition et mise en œuvre de la politique communautaire en matière de communication électronique - Dépenses pour la gestion administrative	1.1	1 200 000	1 200 000	819 000	819 000	662 312,40	662 312,40
09 01 04 02	Programme eContent plus - Promotion du contenu numérique européen — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	700 000	700 000	810 000	810 000	504 040,99	504 040,99

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
09 01 04 03	Innovation et compétitivité (PIC) – Appui stratégique en matière de TIC – Dépenses pour la gestion administrative	1.1	1 000 000	1 000 000	999 000	999 000	598 222,03	598 222,03
09 01 04 04	Safer Internet plus - Promouvoir une utilisation plus sûre de l'Internet et des nouvelles technologies en ligne - Dépenses pour la gestion administrative	1.1	230 000	230 000	360 000	360 000	201 837,66	201 837,66
09 01 04 05	Média 2007 – Programme de soutien au secteur audiovisuel européen — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	1 000 000	1 000 000	940 000	940 000	4 681 856,58	4 681 856,58
09 01 04 06	Autres actions dans le domaine audiovisuel et médias — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	100 000	100 000	100 000	100 000	72 000,—	72 000,—
09 01 04 30	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 3	3.2	9 073 000	9 073 000	7 250 000	7 250 000	2 277 616,58	2 277 616,58
Article 09 01 04 — Sous-total			13 303 000	13 303 000	11 278 000	11 278 000	8 997 886,24	8 997 886,24
09 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique Société de l'information et médias							
09 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	1.1	49 100 000	49 100 000	51 200 000	51 200 000	48 786 115,80	48 786 115,80
09 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	13 300 000	13 300 000	13 850 000	13 850 000	13 776 681,20	13 776 681,20
09 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	14 600 000	14 600 000	15 088 000	15 088 000	13 751 858,28	13 751 858,28
Article 09 01 05 — Sous-total			77 000 000	77 000 000	80 138 000	80 138 000	76 314 655,28	76 314 655,28
Chapitre 09 01 — Total			129 780 493	129 780 493	132 022 586	132 022 586	124 667 076,89	124 667 076,89
09 02	i2010 – Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux							
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de la communication électronique	1.1	3 200 000	3 000 000	3 791 000	3 491 000	2 763 707,15	1 832 997,12
Article 09 02 01 — Sous-total			3 200 000	3 000 000	3 791 000	3 491 000	2 763 707,15	1 832 997,12
09 02 02	Safer Internet plus — Promouvoir une utilisation plus sûre de l'Internet et des nouvelles technologies en ligne	1.1	12 240 000	10 900 000	9 970 000	9 600 000	9 597 447,14	3 610 394,11
Article 09 02 02 — Sous-total			12 240 000	10 900 000	9 970 000	9 600 000	9 597 447,14	3 610 394,11
09 02 03	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information							
09 02 03 01	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information: subvention aux titres 1 et 2	1.1	5 200 000	5 200 000	4 950 000	4 950 000	4 822 300,54	4 498 538,90
09 02 03 02	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information: subvention au titre 3	1.1	2 800 000	2 800 000	1 850 000	1 850 000	550 000,—	550 000,—
Article 09 02 03 — Sous-total			8 000 000	8 000 000	6 800 000	6 800 000	5 372 300,54	5 048 538,90
Chapitre 09 02 — Total			23 440 000	21 900 000	20 561 000	19 891 000	17 733 454,83	10 491 930,13
09 03	i2010 – Contenu et Services							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
09 03 01	Innovation et compétitivité (PIC) – Programme d'appui stratégique en matière de TIC	1.1	53 700 000	11 000 000				
	Article 09 03 01 — Sous-total		53 700 000	11 000 000				
09 03 02	eContent plus – Promotion du contenu numérique européen	1.1	44 600 000	24 000 000	27 290 000	30 090 000	26 841 679,46	21 543 791,—
	Article 09 03 02 — Sous-total		44 600 000	24 000 000	27 290 000	30 090 000	26 841 679,46	21 543 791,—
09 03 03	Action préparatoire visant à créer un système ayant recours à l'internet pour améliorer la législation et assurer la participation des citoyens	1.1	2 300 000	1 800 000	2 000 000	2 000 000		
	Article 09 03 03 — Sous-total		2 300 000	1 800 000	2 000 000	2 000 000		
09 03 04	Achèvement des programmes antérieurs							
09 03 04 01	Achèvement des réseaux transeuropéens dans le domaine des télécommunications (eTEN)	1.1	—	45 000 000	47 001 000	37 261 000	45 590 664,94	29 041 575,36
09 03 04 02	Achèvement du programme Modinis	1.1	—	5 500 000	7 720 000	6 500 000	7 935 641,14	3 241 724,18
	Article 09 03 04 — Sous-total		—	50 500 000	54 721 000	43 761 000	53 526 306,08	32 283 299,54
Chapitre 09 03 — Total			100 600 000	87 300 000	84 011 000	75 851 000	80 367 985,54	53 827 090,54
09 04	i2010 – Coopération — Technologies de l'information et de la communication (TIC)							
09 04 01	Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC – Coopération)	1.1	1 035 463 000	205 000 000				
	Article 09 04 01 — Sous-total		1 035 463 000	205 000 000				
09 04 02	Crédits provenant de la participation de tiers (non Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	86 109 686,67	40 380 785,23
	Article 09 04 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	86 109 686,67	40 380 785,23
09 04 03	Achèvement des programmes antérieurs							
09 04 03 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	1.1	—	18 000 000	—	104 000 000	3 041 290,66	254 645 955,69
09 04 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	1.1	—	580 000 000	1 082 760 000	976 900 000	1 065 568 047,48	633 767 847,95
	Article 09 04 03 — Sous-total		—	598 000 000	1 082 760 000	1 080 900 000	1 068 609 338,14	888 413 803,64
Chapitre 09 04 — Total			1 035 463 000	803 000 000	1 082 760 000	1 080 900 000	1 154 719 024,81	928 794 588,87
09 05	Capacités — Infrastructures de recherche							
09 05 01	Capacités — Infrastructures de recherche	1.1	61 750 000	30 000 000				
	Article 09 05 01 — Sous-total		61 750 000	30 000 000				
Chapitre 09 05 — Total			61 750 000	30 000 000				
09 06	i2010 – Politique audiovisuelle et programme Média							
09 06 01	Média 2007 – Programme de soutien au secteur audiovisuel européen	3.2	74 862 000	23 000 000				
	Article 09 06 01 — Sous-total		74 862 000	23 000 000				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
09 06 02	Achèvement des programmes Media antérieurs	3.2	—	62 000 000	84 810 000	86 500 000	105 350 986,95	95 224 420,58
	Article 09 06 02 — Sous-total		—	62 000 000	84 810 000	86 500 000	105 350 986,95	95 224 420,58
09 06 03	Autres actions dans le domaine audiovisuel et médias	3.2	1 150 000	1 150 000	1 600 000	1 740 000	996 480,22	1 029 307,28
	Article 09 06 03 — Sous-total		1 150 000	1 150 000	1 600 000	1 740 000	996 480,22	1 029 307,28
09 06 04	Croissance et audiovisuel: initiative i2i audiovisuel	3.2	—	p.m.	p.m.	1 000 000	0,—	2 067 605,95
	Article 09 06 04 — Sous-total		—	p.m.	p.m.	1 000 000	0,—	2 067 605,95
Chapitre 09 06 — Total			76 012 000	86 150 000	86 410 000	89 240 000	106 347 467,17	98 321 333,81
09 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
09 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Société de l'information et médias							
09 49 04 05	Media (mesures pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle) — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	—	—	p.m.	0,—	110 027,48
09 49 04 06	Autres actions dans le domaine audiovisuel — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	—	—	p.m.	0,—	23 760,—
	Article 09 49 04 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	133 787,48
Chapitre 09 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	133 787,48
Titre 09 — Total			1 427 045 493	1 158 130 493	1 405 764 586	1 397 904 586	1 483 835 009,24	1 216 235 807,72
10	Recherche directe							
10 01	Dépenses administratives du domaine politique Recherche directe							
10 01 05	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Recherche directe»							
10 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	1.1	167 752 000	167 752 000	170 226 000	170 226 000	158 949 733,93	158 949 733,93
10 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	36 738 000	36 738 000	23 570 000	23 570 000	44 955 855,77	44 955 855,77
10 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	79 317 000	79 317 000	78 198 000	78 198 000	83 816 024,75	83 816 024,75
	Article 10 01 05 — Sous-total		283 807 000	283 807 000	271 994 000	271 994 000	287 721 614,45	287 721 614,45
Chapitre 10 01 — Total			283 807 000	283 807 000	271 994 000	271 994 000	287 721 614,45	287 721 614,45
10 02	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007 à 2013) — CE							
10 02 01	Actions non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	1.1	28 847 000	11 539 000				
	Article 10 02 01 — Sous-total		28 847 000	11 539 000				
10 02 02	Crédits provenant de la participation de tiers (non Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	5 361 008,12	3 851 319,90
	Article 10 02 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	5 361 008,12	3 851 319,90
Chapitre 10 02 — Total			28 847 000	11 539 000	p.m.	p.m.	5 361 008,12	3 851 319,90

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
10 03	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007 à 2011) — Euratom							
10 03 01	Actions nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	1.1	8 818 000	4 409 000				
	Article 10 03 01 — Sous-total		8 818 000	4 409 000				
10 03 02	Crédits provenant de la participation de tiers (non Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 886 378,24	414 810,18
	Article 10 03 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 886 378,24	414 810,18
Chapitre 10 03 — Total			8 818 000	4 409 000	p.m.	p.m.	1 886 378,24	414 810,18
10 04	Achèvement des programmes-cadres antérieurs et autres activités							
10 04 01	Achèvement des programmes communs antérieurs							
10 04 01 01	Achèvement des programmes communs antérieurs — CE	1.1	—	20 569 000	31 078 000	32 303 084	34 205 478,01	31 740 779,97
10 04 01 02	Achèvement des programmes communs antérieurs — Euratom	1.1	—	4 438 000	7 528 000	8 263 560	7 292 036,32	9 240 760,81
	Article 10 04 01 — Sous-total		—	25 007 000	38 606 000	40 566 644	41 497 514,33	40 981 540,78
10 04 02	Prestations de services et travaux pour le compte de tiers	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	2 383 092,49	2 850 026,04
	Article 10 04 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	2 383 092,49	2 850 026,04
10 04 03	Soutien RDT aux politiques communautaires sur une base concurrentielle	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	5 523 284,50	3 361 294,51
	Article 10 04 03 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	5 523 284,50	3 361 294,51
10 04 04	Exploitation du réacteur à haut flux (HFR)							
10 04 04 01	Achèvement des programmes complémentaires HFR antérieurs	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	494 299,49	4 451 520,25
10 04 04 02	Programme complémentaire HFR (2004 à 2007)	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 10 04 04 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	494 299,49	4 451 520,25
Chapitre 10 04 — Total			p.m.	25 007 000	38 606 000	40 566 644	49 898 190,81	51 644 381,58
10 05	Poids du passé nucléaire provenant des activités exécutées par le Centre commun de recherche dans le cadre du traité Euratom							
10 05 01	Démantèlement des installations nucléaires et gestion des déchets	1.1	27 000 000	33 841 000	19 000 000	34 710 450	47 876 252,23	17 917 665,64
	Article 10 05 01 — Sous-total		27 000 000	33 841 000	19 000 000	34 710 450	47 876 252,23	17 917 665,64
Chapitre 10 05 — Total			27 000 000	33 841 000	19 000 000	34 710 450	47 876 252,23	17 917 665,64
10 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier							
10 49 05	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Recherche directe»							
10 49 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	2 769 378,16
	Article 10 49 05 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	2 769 378,16

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 10 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	2 769 378,16
Titre 10 — Total			348 472 000	358 603 000	329 600 000	347 271 094	392 743 443,85	364 319 169,91
11	Pêche et affaires maritimes							
11 01	Dépenses administratives du domaine politique Pêche et affaires maritimes							
11 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Pêche et affaires maritimes	5	24 941 482	24 941 482	23 416 695	23 416 695	22 998 122,16	22 998 122,16
	Article 11 01 01 — Sous-total		24 941 482	24 941 482	23 416 695	23 416 695	22 998 122,16	22 998 122,16
11 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Pêche et affaires maritimes							
11 01 02 01	Personnel externe	5	1 330 434	1 330 434	1 128 849	1 128 849	1 310 295,71	1 310 295,71
11 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	2 754 650	2 754 650	2 553 385	2 553 385	2 474 743,44	2 474 743,44
	Article 11 01 02 — Sous-total		4 085 084	4 085 084	3 682 234	3 682 234	3 785 039,15	3 785 039,15
11 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Pêche et affaires maritimes	5	1 879 606	1 879 606	1 618 634	1 618 634	1 551 551,35	1 551 551,35
	Article 11 01 03 — Sous-total		1 879 606	1 879 606	1 618 634	1 618 634	1 551 551,35	1 551 551,35
11 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Pêche et affaires maritimes							
11 01 04 01	Actions structurelles dans le secteur de la pêche — Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et Fonds européen pour la pêche (FEP) — Assistance technique non opérationnelle	2	600 000	600 000	520 000	520 000	577 344,—	577 344,—
11 01 04 02	Renforcement du dialogue avec l'industrie et les milieux concernés par la politique commune de la pêche — Dépenses pour la gestion administrative	2	1 315 000	1 315 000	309 600	309 600	192 143,—	192 143,—
11 01 04 03	Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base et amélioration de l'avis scientifique) — Dépenses pour la gestion administrative	2	525 000	525 000	225 000	225 000	172 780,—	172 780,—
11 01 04 04	Accords internationaux en matière de pêche — Dépenses pour la gestion administrative	2	1 760 000	1 760 000	1 535 000	1 535 000	1 277 203,—	1 277 203,—
11 01 04 05	Contributions à des organisations internationales — Dépenses pour la gestion administrative	2	600 000	600 000	525 000	525 000	275 150,—	275 150,—
11 01 04 06	Contrôle et surveillance des activités de pêche dans les eaux communautaires et en dehors de l'Union européenne — Dépenses pour la gestion administrative	2	1 000 000	1 000 000	900 000	900 000		
	Article 11 01 04 — Sous-total		5 800 000	5 800 000	4 014 600	4 014 600	2 494 620,—	2 494 620,—
11 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique Pêche et affaires maritimes							
11 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	1.1	880 000	880 000	1 000 000	1 000 000	800 000,—	800 000,—
11 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	120 000	120 000	130 000	130 000	195 951,57	195 951,57
11 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	200 000	200 000	270 000	270 000	182 392,29	182 392,29

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 11 01 05 — Sous-total		1 200 000	1 200 000	1 400 000	1 400 000	1 178 343,86	1 178 343,86
Chapitre 11 01 — Total			37 906 172	37 906 172	34 132 163	34 132 163	32 007 676,52	32 007 676,52
11 02	Marchés de la pêche							
11 02 01	Interventions pour les produits de la pêche	2	15 500 000	15 500 000	18 200 000	18 200 000	13 091 270,89	13 091 270,89
	Article 11 02 01 — Sous-total		15 500 000	15 500 000	18 200 000	18 200 000	13 091 270,89	13 091 270,89
11 02 02	Irrégularités (marchés de la pêche)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-60 535,39	-60 535,39
	Article 11 02 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-60 535,39	-60 535,39
11 02 03	Programme pêche en faveur des régions ultrapériphériques	2	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 504 801,88	15 504 801,88
	Article 11 02 03 — Sous-total		15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 504 801,88	15 504 801,88
Chapitre 11 02 — Total			30 500 000	30 500 000	33 200 000	33 200 000	28 535 537,38	28 535 537,38
11 03	Pêche internationale et droit de la mer							
11 03 01	Accords internationaux en matière de pêche	2	194 000 000	194 000 000	186 961 000	193 341 000	171 667 781,75	168 673 437,69
	Article 11 03 01 — Sous-total		194 000 000	194 000 000	186 961 000	193 341 000	171 667 781,75	168 673 437,69
11 03 02	Contributions à des organisations internationales	2	3 600 000	3 600 000	3 400 000	3 400 000	2 225 514,52	2 189 314,45
	Article 11 03 02 — Sous-total		3 600 000	3 600 000	3 400 000	3 400 000	2 225 514,52	2 189 314,45
11 03 03	Travaux préparatoires des nouvelles organisations internationales de pêche et autres contributions non obligatoires à des organisations internationales	2	7 300 000	7 300 000	1 725 000	1 725 000	808 721,31	655 889,33
	Article 11 03 03 — Sous-total		7 300 000	7 300 000	1 725 000	1 725 000	808 721,31	655 889,33
11 03 04	Contribution financière de la Communauté européenne aux organes créés par la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982	2	200 000	200 000	200 000	200 000	132 240,—	128 643,91
	Article 11 03 04 — Sous-total		200 000	200 000	200 000	200 000	132 240,—	128 643,91
Chapitre 11 03 — Total			205 100 000	205 100 000	192 286 000	198 666 000	174 834 257,58	171 647 285,38
11 04	Gouvernance de la politique commune de la pêche							
11 04 01	Renforcement du dialogue avec l'industrie et les milieux concernés par la politique commune de la pêche	2	5 645 000	5 645 000	3 982 400	3 982 400	2 796 377,89	1 463 908,16
	Article 11 04 01 — Sous-total		5 645 000	5 645 000	3 982 400	3 982 400	2 796 377,89	1 463 908,16
Chapitre 11 04 — Total			5 645 000	5 645 000	3 982 400	3 982 400	2 796 377,89	1 463 908,16
11 05	Recherche halieutique							
11 05 01	Crédits provenant de la participation de tiers (non Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 018 752,—	1 096 872,—
	Article 11 05 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 018 752,—	1 096 872,—
11 05 02	Achèvement des programmes antérieurs							
11 05 02 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	1.1	—	4 000 000	—	12 000 000	24 830,—	12 022 373,65

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
11 05 02 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003 à 2006)	1.1	—	11 400 000	13 500 000	8 200 000	17 870 589,—	7 615 766,90
	Article 11 05 02 — Sous-total		—	15 400 000	13 500 000	20 200 000	17 895 419,—	19 638 140,55
Chapitre 11 05 — Total			p.m.	15 400 000	13 500 000	20 200 000	18 914 171,—	20 735 012,55
11 06	Fonds européen pour la pêche (FEP)							
11 06 01	Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) — Objectif n° 1 (2000 à 2006)	2	p.m.	421 937 091	509 220 838	410 793 208	480 926 468,—	400 394 812,16
	Article 11 06 01 — Sous-total		p.m.	421 937 091	509 220 838	410 793 208	480 926 468,—	400 394 812,16
11 06 02	Programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)	2	p.m.	499 414	p.m.	606 504	0,—	755 687,29
	Article 11 06 02 — Sous-total		p.m.	499 414	p.m.	606 504	0,—	755 687,29
11 06 03	Achèvement des programmes antérieurs — Anciens objectifs n° 1 et 6 (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	4 812 419	422 236,95	5 100 737,34
	Article 11 06 03 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	4 812 419	422 236,95	5 100 737,34
11 06 04	Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) — Hors objectif n° 1 (2000 à 2006)	2	p.m.	110 189 061	185 082 503	170 174 508	177 476 162,—	104 563 285,25
	Article 11 06 04 — Sous-total		p.m.	110 189 061	185 082 503	170 174 508	177 476 162,—	104 563 285,25
11 06 05	Achèvement des programmes antérieurs — Ancien objectif n° 5a (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	2 438 926	0,—	4 503 080,61
	Article 11 06 05 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	2 438 926	0,—	4 503 080,61
11 06 06	Achèvement des programmes antérieurs — Anciennes initiatives communautaires (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	799 835	0,—	617 057,93
	Article 11 06 06 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	799 835	0,—	617 057,93
11 06 07	Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) — Assistance technique opérationnelle et actions innovatrices (2000 à 2006)	2	p.m.	860 000	2 535 000	2 000 000	1 092 491,—	832 656,89
	Article 11 06 07 — Sous-total		p.m.	860 000	2 535 000	2 000 000	1 092 491,—	832 656,89
11 06 08	Achèvement des programmes antérieurs — Assistance technique opérationnelle et actions innovatrices (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 11 06 08 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
11 06 09	Action spécifique visant à promouvoir la reconversion des navires et des pêcheurs qui étaient, jusqu'en 1999, dépendants de l'accord de pêche avec le Maroc	2	p.m.	p.m.	p.m.	5 000 000	0,—	0,—
	Article 11 06 09 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	5 000 000	0,—	0,—
11 06 11	Fonds européen pour la pêche (FEP) — Assistance technique opérationnelle	2	3 971 698	2 780 200				
	Article 11 06 11 — Sous-total		3 971 698	2 780 200				
11 06 12	Fonds européen pour la pêche (FEP) — Objectif convergence	2	425 522 172	227 778 312				
	Article 11 06 12 — Sous-total		425 522 172	227 778 312				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
11 06 13	Fonds européen pour la pêche (FEP) — Hors objectif Convergence	2	141 368 451	73 568 120				
	Article 11 06 13 — Sous-total		141 368 451	73 568 120				
Chapitre 11 06 — Total			570 862 321	837 612 198	696 838 341	596 625 400	659 917 357,95	516 767 317,47
11 07	Conservation, gestion et exploitation des ressources aquatiques vivantes							
11 07 01	Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base)	2	44 000 000	40 000 000	39 425 000	35 070 000	28 118 529,99	22 474 587,05
	Article 11 07 01 — Sous-total		44 000 000	40 000 000	39 425 000	35 070 000	28 118 529,99	22 474 587,05
11 07 02	Appui à la gestion des ressources halieutiques (amélioration de l'avis scientifique)	2	5 000 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000	2 852 424,95	2 563 945,76
	Article 11 07 02 — Sous-total		5 000 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000	2 852 424,95	2 563 945,76
Chapitre 11 07 — Total			49 000 000	45 000 000	43 425 000	39 070 000	30 970 954,94	25 038 532,81
11 08	Contrôle et mise en œuvre de la politique commune de la pêche							
11 08 01	Participation financière à des dépenses des États membres en matière de contrôle	2	45 000 000	35 000 000	32 000 000	38 000 000	33 780 333,—	8 696 547,47
	Article 11 08 01 — Sous-total		45 000 000	35 000 000	32 000 000	38 000 000	33 780 333,—	8 696 547,47
11 08 02	Contrôle et surveillance des activités de pêche dans les eaux communautaires et en dehors de l'Union européenne	2	6 150 000	6 150 000	7 775 000	5 775 000	5 117 072,26	4 106 974,24
	Article 11 08 02 — Sous-total		6 150 000	6 150 000	7 775 000	5 775 000	5 117 072,26	4 106 974,24
11 08 05	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)							
11 08 05 01	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Subvention aux titres 1 et 2	2	3 900 000	3 900 000	3 800 000	3 800 000	103 950,58	76 921,22
11 08 05 02	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Subvention au titre 3	2	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	0,—	0,—
	Article 11 08 05 — Sous-total		5 000 000	5 000 000	4 900 000	4 900 000	103 950,58	76 921,22
Chapitre 11 08 — Total			56 150 000	46 150 000	44 675 000	48 675 000	39 001 355,84	12 880 442,93
11 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
11 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Pêche et affaires maritimes							
11 49 04 01	Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et assistance technique non opérationnelle	2	—	p.m.	—	2 552	0,—	5 786,12
11 49 04 05	Contributions à des organisations internationales — Dépenses pour la gestion administrative	2	—	p.m.	—	25 000	0,—	24 325,70
	Article 11 49 04 — Sous-total		—	p.m.	—	27 552	0,—	30 111,82
11 49 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique Pêche et affaires maritimes							
11 49 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	1 138,27
	Article 11 49 05 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	1 138,27

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 11 49 — Total			—	p.m.	—	27 552	0,—	31 250,09
Titre 11 — Total			955 163 493	1 223 313 370	1 062 038 904	974 578 515	986 977 689,10	809 106 963,29
12	Marché intérieur							
12 01	Dépenses administratives du domaine politique Marché intérieur							
12 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Marché intérieur	5	36 927 495	36 927 495	36 165 784	36 165 784	35 019 867,85	35 019 867,85
	Article 12 01 01 — Sous-total		36 927 495	36 927 495	36 165 784	36 165 784	35 019 867,85	35 019 867,85
12 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Marché intérieur							
12 01 02 01	Personnel externe	5	5 549 735	5 549 735	5 643 311	5 643 311	5 252 007,50	5 252 007,50
12 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 805 038	3 805 038	3 623 164	3 623 164	3 129 085,29	3 129 085,29
	Article 12 01 02 — Sous-total		9 354 773	9 354 773	9 266 475	9 266 475	8 381 092,79	8 381 092,79
12 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Marché intérieur	5	2 782 881	2 782 881	2 402 030	2 402 030	2 268 085,97	2 268 085,97
	Article 12 01 03 — Sous-total		2 782 881	2 782 881	2 402 030	2 402 030	2 268 085,97	2 268 085,97
12 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Marché intérieur							
12 01 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	800 000	800 000	960 000	960 000	1 601 573,23	1 601 573,23
	Article 12 01 04 — Sous-total		800 000	800 000	960 000	960 000	1 601 573,23	1 601 573,23
Chapitre 12 01 — Total			49 865 149	49 865 149	48 794 289	48 794 289	47 270 619,84	47 270 619,84
12 02	Stratégie politique et coordination de la direction générale Marché intérieur							
12 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	1.1	6 500 000	8 000 000	7 750 000	11 400 000	5 540 223,15	4 497 966,61
	Article 12 02 01 — Sous-total		6 500 000	8 000 000	7 750 000	11 400 000	5 540 223,15	4 497 966,61
Chapitre 12 02 — Total			6 500 000	8 000 000	7 750 000	11 400 000	5 540 223,15	4 497 966,61
12 03	Marché intérieur des services							
12 03 01	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur							
12 03 01 01	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
12 03 01 02	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur — Subvention au titre 3	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 12 03 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
Chapitre 12 03 — Total			p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
12 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
12 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Marché intérieur							
12 49 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	153 020,59
	Article 12 49 04 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	153 020,59

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 12 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	153 020,59
Titre 12 — Total			56 365 149	57 865 149	56 544 289	60 194 289	52 810 842,99	51 921 607,04
13	Politique régionale							
13 01	Dépenses administratives du domaine politique Politique régionale							
13 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Politique régionale	5	51 381 216	51 381 216	48 828 144	48 828 144	46 431 814,82	46 431 814,82
	Article 13 01 01 — Sous-total		51 381 216	51 381 216	48 828 144	48 828 144	46 431 814,82	46 431 814,82
13 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Politique régionale							
13 01 02 01	Personnel externe	5	2 025 437	2 025 437	2 198 284	2 198 284	3 279 389,46	3 279 389,46
13 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 932 309	3 932 309	4 028 823	4 028 823	3 153 663,65	3 153 663,65
	Article 13 01 02 — Sous-total		5 957 746	5 957 746	6 227 107	6 227 107	6 433 053,11	6 433 053,11
13 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Politique régionale	5	3 872 122	3 872 122	3 243 029	3 243 029	3 007 188,62	3 007 188,62
	Article 13 01 03 — Sous-total		3 872 122	3 872 122	3 243 029	3 243 029	3 007 188,62	3 007 188,62
13 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Politique régionale							
13 01 04 01	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Dépenses pour la gestion administrative	1.2	13 100 000	13 100 000	13 100 000	13 100 000	11 857 167,06	11 857 167,06
13 01 04 02	Instrument de préadhésion (IPA) — Composante du développement régional — Dépenses pour la gestion administrative	4	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	3 251 762,05	3 251 762,05
13 01 04 03	Fonds de Cohésion (FC) — Dépenses pour la gestion administrative	1.2	4 950 000	4 950 000	4 950 000	4 950 000	4 961 108,48	4 961 108,48
13 01 04 04	Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	p.m.	p.m.				
	Article 13 01 04 — Sous-total		22 550 000	22 550 000	22 550 000	22 550 000	20 070 037,59	20 070 037,59
Chapitre 13 01 — Total			83 761 084	83 761 084	80 848 280	80 848 280	75 942 094,14	75 942 094,14
13 03	Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales							
13 03 01	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif n° 1 (2000 à 2006)	1.2	p.m.	12 726 229 309	17 517 005 689	14 446 709 721	16 922 942 988,—	12 076 483 190,76
	Article 13 03 01 — Sous-total		p.m.	12 726 229 309	17 517 005 689	14 446 709 721	16 922 942 988,—	12 076 483 190,76
13 03 02	Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)	1.2	p.m.	50 000 000	17 080 000	72 796 901	32 885 000,—	64 292 121,51
	Article 13 03 02 — Sous-total		p.m.	50 000 000	17 080 000	72 796 901	32 885 000,—	64 292 121,51
13 03 03	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif n° 1 (avant 2000)	1.2	p.m.	35 000 000	p.m.	27 150 888	0,—	95 722 149,04
	Article 13 03 03 — Sous-total		p.m.	35 000 000	p.m.	27 150 888	0,—	95 722 149,04

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 03 04	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) – Objectif n° 2 (2000 à 2006) Article 13 03 04 — Sous-total	1.2	p.m.	3 620 643 555	3 039 945 977	2 802 509 908	3 194 002 860,—	3 435 789 185,—
			p.m.	3 620 643 555	3 039 945 977	2 802 509 908	3 194 002 860,—	3 435 789 185,—
13 03 05	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) – Objectif n° 2 (avant 2000) Article 13 03 05 — Sous-total	1.2	p.m.	6 000 000	p.m.	11 373 257	0,—	39 304 670,35
			p.m.	6 000 000	p.m.	11 373 257	0,—	39 304 670,35
13 03 06	Achèvement de Urban (2000 à 2006) Article 13 03 06 — Sous-total	1.2	p.m.	131 241 283	134 267 691	85 322 361	131 887 810,—	124 540 671,78
			p.m.	131 241 283	134 267 691	85 322 361	131 887 810,—	124 540 671,78
13 03 07	Achèvement des programmes antérieurs — Initiatives communautaires (avant 2000) Article 13 03 07 — Sous-total	1.2	p.m.	5 000 000	p.m.	15 763 812	0,—	67 795 956,34
			p.m.	5 000 000	p.m.	15 763 812	0,—	67 795 956,34
13 03 08	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) – Assistance technique et mesures innovatrices (2000 à 2006) Article 13 03 08 — Sous-total	1.2	p.m.	70 000 000	45 113 067	99 750 000	50 652 883,10	55 979 653,79
			p.m.	70 000 000	45 113 067	99 750 000	50 652 883,10	55 979 653,79
13 03 09	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) – Assistance technique et mesures innovatrices (avant 2000) Article 13 03 09 — Sous-total	1.2	p.m.	500 000	p.m.	479 982	0,—	1 910 414,03
			p.m.	500 000	p.m.	479 982	0,—	1 910 414,03
13 03 10	Achèvement des autres actions à caractère régional Article 13 03 10 — Sous-total	1.2	—	—	—	—	0,—	0,—
			—	—	—	—	0,—	0,—
13 03 11	Achèvement du programme pour la modernisation de l'industrie du textile et de l'habillement au Portugal Article 13 03 11 — Sous-total	1.2	—	—	—	—	0,—	0,—
			—	—	—	—	0,—	0,—
13 03 12	Contribution de la Communauté au Fonds international pour l'Irlande Article 13 03 12 — Sous-total	1.1	p.m.	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000,—	15 000 000,—
			p.m.	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000,—	15 000 000,—
13 03 13	Achèvement de l'initiative communautaire Interreg III (2000 à 2006) Article 13 03 13 — Sous-total	1.2	p.m.	966 618 983	1 156 863 141	819 527 006	1 109 963 603,—	917 267 607,76
			p.m.	966 618 983	1 156 863 141	819 527 006	1 109 963 603,—	917 267 607,76
13 03 14	Soutien aux régions limitrophes des pays candidats — Achèvement des programmes antérieurs (2000 à 2006) Article 13 03 14 — Sous-total	1.2	—	p.m.	—	p.m.	0,—	20 587 914,44
			—	p.m.	—	p.m.	0,—	20 587 914,44
13 03 15	Assistance financière à la création d'une organisation de PME destinée à améliorer les capacités en matière de mise en réseau Article 13 03 15 — Sous-total	1.2	p.m.	p.m.	500 000	250 000		
			p.m.	p.m.	500 000	250 000		
13 03 16	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Convergence Article 13 03 16 — Sous-total	1.2	20 713 696 132	3 048 644 731				
			20 713 696 132	3 048 644 731				
13 03 17	Fonds européen de développement régional (FEDER) — PEACE	1.2	30 244 428	4 496 913				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 13 03 17 — Sous-total		30 244 428	4 496 913				
13 03 18	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Compétitivité régionale et emploi	1.2	5 349 761 046	596 004 134				
	Article 13 03 18 — Sous-total		5 349 761 046	596 004 134				
13 03 19	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Coopération territoriale européenne	1.2	1 110 410 848	170 883 799				
	Article 13 03 19 — Sous-total		1 110 410 848	170 883 799				
13 03 20	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique opérationnelle	1.2	55 056 904	22 022 762				
	Article 13 03 20 — Sous-total		55 056 904	22 022 762				
Chapitre 13 03 — Total			27 259 169 358	21 468 285 469	21 925 775 565	18 396 633 836	21 457 335 144,10	16 914 673 534,80
13 04	Fonds de cohésion							
13 04 01	Fonds de cohésion — Achèvement des programmes antérieurs à 2007	1.2	p.m.	3 250 000 000	6 027 132 110	3 500 550 000	5 128 517 313,—	2 234 663 014,48
	Article 13 04 01 — Sous-total		p.m.	3 250 000 000	6 027 132 110	3 500 550 000	5 128 517 313,—	2 234 663 014,48
13 04 02	Fonds de cohésion	1.2	7 116 881 844	1 691 967 816				
	Article 13 04 02 — Sous-total		7 116 881 844	1 691 967 816				
Chapitre 13 04 — Total			7 116 881 844	4 941 967 816	6 027 132 110	3 500 550 000	5 128 517 313,—	2 234 663 014,48
13 05	Intervention de préadhésion en relation avec la politique structurelle							
13 05 01	Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Achèvement des programmes antérieurs (2000 à 2006)							
13 05 01 01	Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Achèvement d'autres interventions antérieures (2000 à 2006)	4	p.m.	300 000 000	580 500 000	220 800 000	521 950 000,—	229 571 856,79
13 05 01 02	Instrument structurel de préadhésion — Clôture de l'aide de préadhésion en ce qui concerne huit pays candidats	4	p.m.	400 000 000	p.m.	575 000 000	0,—	520 221 398,39
	Article 13 05 01 — Sous-total		p.m.	700 000 000	580 500 000	795 800 000	521 950 000,—	749 793 255,18
13 05 02	Instrument de préadhésion (IPA) — Composante du développement régional	4	219 500 000	5 000 000				
	Article 13 05 02 — Sous-total		219 500 000	5 000 000				
13 05 03	Instrument de préadhésion (IPA) — Composante de la coopération transfrontalière							
13 05 03 01	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 1b	1.2	p.m.	p.m.				
13 05 03 02	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 4	4	p.m.	p.m.				
	Article 13 05 03 — Sous-total		p.m.	p.m.				
Chapitre 13 05 — Total			219 500 000	705 000 000	580 500 000	795 800 000	521 950 000,—	749 793 255,18
13 06	Fonds de solidarité							
13 06 01	Fonds de solidarité de l'Union européenne — États membres	3.2	p.m.	p.m.	14 798 589	14 798 589	5 667 578,—	5 667 578,—
	Article 13 06 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	14 798 589	14 798 589	5 667 578,—	5 667 578,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 06 02	Fonds de solidarité de l'Union européenne — Pays dont l'adhésion est en cours de négociation	4	p.m.	p.m.	91 559 038	91 559 038	0,—	0,—
	Article 13 06 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	91 559 038	91 559 038	0,—	0,—
Chapitre 13 06 — Total			p.m.	p.m.	106 357 627	106 357 627	5 667 578,—	5 667 578,—
Titre 13 — Total			34 679 312 286	27 199 014 369	28 720 613 582	22 880 189 743	27 189 412 129,24	19 980 739 476,60
14	Fiscalité et union douanière							
14 01	Dépenses administratives du domaine politique Fiscalité et union douanière							
14 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Fiscalité et union douanière	5	35 781 772	35 781 772	33 390 472	33 390 472	32 319 330,77	32 319 330,77
	Article 14 01 01 — Sous-total		35 781 772	35 781 772	33 390 472	33 390 472	32 319 330,77	32 319 330,77
14 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Fiscalité et union douanière							
14 01 02 01	Personnel externe	5	5 358 479	5 358 479	4 485 221	4 485 221	4 664 654,04	4 664 654,04
14 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 694 698	3 694 698	3 658 031	3 658 031	3 249 663,80	3 249 663,80
	Article 14 01 02 — Sous-total		9 053 177	9 053 177	8 143 252	8 143 252	7 914 317,84	7 914 317,84
14 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Fiscalité et union douanière	5	2 696 538	2 696 538	2 217 701	2 217 701	2 093 183,82	2 093 183,82
	Article 14 01 03 — Sous-total		2 696 538	2 696 538	2 217 701	2 217 701	2 093 183,82	2 093 183,82
14 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Fiscalité et union douanière							
14 01 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	250 000	250 000	225 000	225 000	15 880,50	15 880,50
14 01 04 03	Coopération douanière et assistance internationale (Douane 2002) — Achèvement du programme — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	—	—	—	0,—	0,—
	Article 14 01 04 — Sous-total		250 000	250 000	225 000	225 000	15 880,50	15 880,50
Chapitre 14 01 — Total			47 781 487	47 781 487	43 976 425	43 976 425	42 342 712,93	42 342 712,93
14 02	Stratégie politique et coordination de la direction générale Fiscalité et union douanière							
14 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	1.1	3 500 000	3 725 000	3 525 000	3 025 000	1 327 607,—	1 094 870,18
	Article 14 02 01 — Sous-total		3 500 000	3 725 000	3 525 000	3 025 000	1 327 607,—	1 094 870,18
Chapitre 14 02 — Total			3 500 000	3 725 000	3 525 000	3 025 000	1 327 607,—	1 094 870,18
14 03	Aspects internationaux de la fiscalité et des douanes							
14 03 01	Coopération douanière et assistance internationale (Douane 2002) — Achèvement du programme	4	—	—	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 14 03 01 — Sous-total		—	—	p.m.	p.m.	0,—	0,—
14 03 02	Coopération douanière et assistance internationale (Douane 2007)	4	p.m.	1 206 078	1 755 000	2 059 920	822 045,58	432 884,81

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 14 03 02 — Sous-total		p.m.	1 206 078	1 755 000	2 059 920	822 045,58	432 884,81
Chapitre 14 03 — Total			p.m.	1 206 078	1 755 000	2 059 920	822 045,58	432 884,81
14 04	Politique douanière							
14 04 01	Achèvement du programme Douane 2002	1.1	—	p.m.	—	p.m.	0,—	332 501,22
	Article 14 04 01 — Sous-total		—	p.m.	—	p.m.	0,—	332 501,22
14 04 02	Programme Douane 2007	1.1	34 955 000	36 229 000	34 570 000	30 000 000	23 531 865,67	18 432 144,50
	Article 14 04 02 — Sous-total		34 955 000	36 229 000	34 570 000	30 000 000	23 531 865,67	18 432 144,50
Chapitre 14 04 — Total			34 955 000	36 229 000	34 570 000	30 000 000	23 531 865,67	18 764 645,72
14 05	Politique fiscale							
14 05 01	Achèvement du programme Fiscalis (programme d'action pour le renforcement des systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur)	1.1	—	p.m.	—	p.m.	0,—	240 661,23
	Article 14 05 01 — Sous-total		—	p.m.	—	p.m.	0,—	240 661,23
14 05 02	Informatisation des accises (EMCS)	1.1	7 300 000	9 350 000	8 300 000	5 050 000	6 258 549,—	1 719 997,04
	Article 14 05 02 — Sous-total		7 300 000	9 350 000	8 300 000	5 050 000	6 258 549,—	1 719 997,04
14 05 03	Fiscalis 2007 (programme communautaire visant à améliorer le fonctionnement des systèmes d'imposition sur le marché intérieur)	1.1	15 350 000	15 800 000	15 000 000	15 000 000	12 976 935,47	9 659 035,74
	Article 14 05 03 — Sous-total		15 350 000	15 800 000	15 000 000	15 000 000	12 976 935,47	9 659 035,74
Chapitre 14 05 — Total			22 650 000	25 150 000	23 300 000	20 050 000	19 235 484,47	11 619 694,01
14 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
14 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Fiscalité et union douanière							
14 49 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	0,—
14 49 04 02	Achèvement du programme Douane 2002 — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	0,—
	Article 14 49 04 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	0,—
Chapitre 14 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	0,—
Titre 14 — Total			108 886 487	114 091 565	107 126 425	99 111 345	87 259 715,65	74 254 807,65
15	Éducation et culture							
15 01	Dépenses administratives du domaine politique Éducation et culture							
15 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Éducation et culture	5	45 740 740	45 740 740	43 017 336	43 017 336	41 466 311,18	41 466 311,18
	Article 15 01 01 — Sous-total		45 740 740	45 740 740	43 017 336	43 017 336	41 466 311,18	41 466 311,18
15 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Éducation et culture							
15 01 02 01	Personnel externe	5	3 718 913	3 718 913	3 441 134	3 441 134	5 504 764,23	5 504 764,23
15 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	5 433 128	5 433 128	5 074 152	5 074 152	4 952 781,51	4 952 781,51

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 15 01 02 — Sous-total		9 152 041	9 152 041	8 515 286	8 515 286	10 457 545,74	10 457 545,74
15 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Éducation et culture	5	3 447 052	3 447 052	2 857 091	2 857 091	2 685 594,34	2 685 594,34
	Article 15 01 03 — Sous-total		3 447 052	3 447 052	2 857 091	2 857 091	2 685 594,34	2 685 594,34
15 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Éducation et culture							
15 01 04 14	Erasmus Mundus — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	947 000	947 000	459 000	459 000	1 085 432,33	1 085 432,33
15 01 04 17	Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle — Dépenses pour la gestion administrative	4	240 000	240 000				
15 01 04 20	Visites de la Commission — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	600 000	600 000	630 000	630 000	498 777,96	498 777,96
15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	8 500 000	8 500 000	5 598 000	5 598 000	14 214 423,92	14 214 423,92
15 01 04 30	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 1a	1.1	17 925 000	17 925 000	18 530 000	18 530 000	1 450 548,—	1 450 548,—
15 01 04 31	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 3b	3.2	10 126 000	10 126 000	7 550 000	7 550 000	620 043,24	620 043,24
15 01 04 32	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 4	4	400 000	400 000				
15 01 04 44	Culture 2007 — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	516 000	516 000	504 000	504 000	1 531 757,87	1 531 757,87
15 01 04 55	Jeunesse en action — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	1 159 000	1 159 000	1 485 000	1 485 000	3 517 890,14	3 517 890,14
15 01 04 66	Citoyens pour l'Europe — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	300 000	300 000	300 000	300 000	256 687,50	256 687,50
	Article 15 01 04 — Sous-total		40 713 000	40 713 000	35 056 000	35 056 000	23 175 560,96	23 175 560,96
15 01 60	Achat d'informations							
15 01 60 01	Fonds de bibliothèque, abonnements, achat et conservation de livres	5	2 750 000	2 750 000	2 650 000	2 650 000	2 423 491,10	2 423 491,10
	Article 15 01 60 — Sous-total		2 750 000	2 750 000	2 650 000	2 650 000	2 423 491,10	2 423 491,10
Chapitre 15 01 — Total			101 802 833	101 802 833	92 095 713	92 095 713	80 208 503,32	80 208 503,32
15 02	Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme							
15 02 02	Enseignement général et supérieur							
15 02 02 05	Erasmus Mundus	1.1	55 600 000	49 540 000	38 111 000	30 751 000	24 171 360,75	17 955 521,87
15 02 02 06	Projet pilote concernant la mobilité individuelle des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire	1.1	p.m.	500 000	2 500 000	2 000 000		
	Article 15 02 02 — Sous-total		55 600 000	50 040 000	40 611 000	32 751 000	24 171 360,75	17 955 521,87
15 02 03	Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle	4	5 338 000	5 150 000	3 000 000	3 000 000	3 190 519,96	1 190 709,89

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 15 02 03 — Sous-total		5 338 000	5 150 000	3 000 000	3 000 000	3 190 519,96	1 190 709,89
15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	1.1	p.m.	172 790 000	629 976 000	593 989 400	690 791 990,28	674 666 526,60
	Article 15 02 09 — Sous-total		p.m.	172 790 000	629 976 000	593 989 400	690 791 990,28	674 666 526,60
15 02 22	Programme Éducation et formation tout au long de la vie	1.1	820 900 000	563 670 000				
	Article 15 02 22 — Sous-total		820 900 000	563 670 000				
15 02 23	Projet pilote: programme de type Erasmus pour les apprentis	1.1	p.m.	1 800 000	2 000 000	1 700 000	1 998 084,—	0,—
	Article 15 02 23 — Sous-total		p.m.	1 800 000	2 000 000	1 700 000	1 998 084,—	0,—
15 02 25	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle							
15 02 25 01	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Subvention aux titres 1 et 2	1.1	11 780 000	11 780 000	10 962 000	10 962 000	10 840 000,—	10 840 000,—
15 02 25 02	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Subvention au titre 3	1.1	4 950 000	4 950 000	5 438 000	5 438 000	5 438 000,—	5 578 000,—
	Article 15 02 25 — Sous-total		16 730 000	16 730 000	16 400 000	16 400 000	16 278 000,—	16 418 000,—
15 02 27	Fondation européenne pour la formation							
15 02 27 01	Fondation européenne pour la formation — Subvention aux titres 1 et 2	4	14 864 000	14 864 000	14 475 000	14 475 000	13 500 000,—	13 500 000,—
15 02 27 02	Fondation européenne pour la formation — Subvention au titre 3	4	4 836 000	4 836 000	4 975 000	4 975 000	5 000 000,—	5 000 000,—
	Article 15 02 27 — Sous-total		19 700 000	19 700 000	19 450 000	19 450 000	18 500 000,—	18 500 000,—
Chapitre 15 02 — Total			918 268 000	829 880 000	711 437 000	667 290 400	754 929 954,99	728 730 758,36
15 04	Développer la coopération culturelle en Europe							
15 04 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	3.2	p.m.	24 565 000	36 086 000	35 266 000	41 639 545,30	36 689 390,30
	Article 15 04 09 — Sous-total		p.m.	24 565 000	36 086 000	35 266 000	41 639 545,30	36 689 390,30
15 04 44	Culture 2007	3.2	43 592 000	16 750 000				
	Article 15 04 44 — Sous-total		43 592 000	16 750 000				
15 04 47	Année européenne du dialogue interculturel	3.2	3 000 000	2 500 000				
	Article 15 04 47 — Sous-total		3 000 000	2 500 000				
Chapitre 15 04 — Total			46 592 000	43 815 000	36 086 000	35 266 000	41 639 545,30	36 689 390,30
15 05	Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports							
15 05 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse	3.2	p.m.	61 750 000	111 965 000	101 485 000	124 934 164,55	112 130 682,31
	Article 15 05 09 — Sous-total		p.m.	61 750 000	111 965 000	101 485 000	124 934 164,55	112 130 682,31
15 05 55	Jeunesse en action	3.2	114 768 000	53 100 000				
	Article 15 05 55 — Sous-total		114 768 000	53 100 000				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 15 05 — Total			114 768 000	114 850 000	111 965 000	101 485 000	124 934 164,55	112 130 682,31
15 06	Promouvoir la citoyenneté européenne							
15 06 01	Projet pilote en faveur de la citoyenneté	3.2	p.m.	p.m.	500 000	500 000		
	Article 15 06 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	500 000	500 000		
15 06 02	Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution	5	6 300 000	6 300 000	6 100 000	6 100 000	5 607 438,42	5 611 790,02
	Article 15 06 02 — Sous-total		6 300 000	6 300 000	6 100 000	6 100 000	5 607 438,42	5 611 790,02
15 06 05	Visites de la Commission	3.2	2 000 000	1 800 000	1 970 000	1 670 000	1 743 696,99	909 995,04
	Article 15 06 05 — Sous-total		2 000 000	1 800 000	1 970 000	1 670 000	1 743 696,99	909 995,04
15 06 06	Événements annuels spéciaux	3.2	p.m.	2 707 441	5 500 000	5 000 000	4 058 015,98	2 900 000,—
	Article 15 06 06 — Sous-total		p.m.	2 707 441	5 500 000	5 000 000	4 058 015,98	2 900 000,—
15 06 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	3.2	p.m.	10 009 000	23 864 000	24 024 000	21 518 353,08	21 047 220,67
	Article 15 06 09 — Sous-total		p.m.	10 009 000	23 864 000	24 024 000	21 518 353,08	21 047 220,67
15 06 66	Citoyens pour l'Europe	3.2	19 339 000	9 750 000				
	Article 15 06 66 — Sous-total		19 339 000	9 750 000				
Chapitre 15 06 — Total			27 639 000	30 566 441	37 934 000	37 294 000	32 927 504,47	30 469 005,73
15 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier							
15 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Éducation et culture							
15 49 04 01	Actions préparatoires de coopération dans le domaine de l'éducation et de la politique de la jeunesse — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	p.m.	—	200 000	0,—	291 131,20
15 49 04 02	Socrates — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	p.m.	—	300 000	0,—	210 083,02
15 49 04 04	Jeunesse — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	p.m.	—	150 000	0,—	68 870,70
15 49 04 06	Leonardo da Vinci — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	—	p.m.	—	200 000	0,—	186 109,44
15 49 04 07	Programme-cadre en faveur de la culture — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	p.m.	—	50 000	0,—	21 993,33
15 49 04 12	Actions en faveur de la société civile — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	p.m.	—	50 000	0,—	41 027,21
	Article 15 49 04 — Sous-total		—	p.m.	—	950 000	0,—	819 214,90
Chapitre 15 49 — Total			—	p.m.	—	950 000	0,—	819 214,90
Titre 15 — Total			1 209 069 833	1 120 914 274	989 517 713	934 381 113	1 034 639 672,63	989 047 554,92
16	Communication							
16 01	Dépenses administratives du domaine politique Communication							
16 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Communication							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
16 01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Communication/Siège	5	48 208 448	48 208 448	42 323 506	42 323 506	41 204 968,88	41 204 968,88
	Article 16 01 01 — Sous-total		48 208 448	48 208 448	42 323 506	42 323 506	41 204 968,88	41 204 968,88
16 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Communication							
16 01 02 01	Personnel externe de la direction générale Communication/Siège	5	6 399 854	6 399 854	5 330 666	5 330 666	5 760 186,79	5 760 186,79
16 01 02 03	Personnel local de la direction générale Communication/Bureaux de représentation	5	14 450 000	14 450 000	11 800 000	11 800 000	9 683 607,20	9 683 607,20
16 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale Communication/Siège	5	5 247 788	5 247 788	3 313 759	3 313 759	3 617 530,79	3 617 530,79
	Article 16 01 02 — Sous-total		26 097 642	26 097 642	20 444 425	20 444 425	19 061 324,78	19 061 324,78
16 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services, dépenses immobilières et autres dépenses de fonctionnement du domaine politique Communication							
16 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services de la direction générale Communication/Siège	5	3 633 020	3 633 020	2 811 009	2 811 009	2 668 668,33	2 668 668,33
16 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes de la direction générale Communication/Bureaux de représentation	5	25 500 000	25 500 000	25 100 000	25 100 000	23 408 584,19	23 408 584,19
16 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	5	2 244 000	2 244 000	2 200 000	2 200 000	2 130 522,90	2 130 522,90
	Article 16 01 03 — Sous-total		31 377 020	31 377 020	30 111 009	30 111 009	28 207 775,42	28 207 775,42
16 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Communication							
16 01 04 01	Actions de communication — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	3 864 500	3 864 500	4 264 500	4 264 500	3 082 255,30	3 082 255,30
	Article 16 01 04 — Sous-total		3 864 500	3 864 500	4 264 500	4 264 500	3 082 255,30	3 082 255,30
Chapitre 16 01 — Total			109 547 610	109 547 610	97 143 440	97 143 440	91 556 324,38	91 556 324,38
16 02	Communication et médias							
16 02 02	Actions multimédias	3.2	13 750 000	14 000 000	16 250 000	16 250 000	8 738 050,33	10 675 788,65
	Article 16 02 02 — Sous-total		13 750 000	14 000 000	16 250 000	16 250 000	8 738 050,33	10 675 788,65
16 02 03	Informations destinées aux médias	3.2	3 370 000	3 235 500	3 250 000	2 709 535	2 652 858,25	2 210 954,44
	Article 16 02 03 — Sous-total		3 370 000	3 235 500	3 250 000	2 709 535	2 652 858,25	2 210 954,44
16 02 04	Exploitation des studios de radiodiffusion et de télévision et équipements audiovisuels	5	5 600 000	5 600 000	5 600 000	5 600 000	5 599 290,16	5 173 833,53
	Article 16 02 04 — Sous-total		5 600 000	5 600 000	5 600 000	5 600 000	5 599 290,16	5 173 833,53
Chapitre 16 02 — Total			22 720 000	22 835 500	25 100 000	24 559 535	16 990 198,74	18 060 576,62
16 03	Communication au niveau local							
16 03 02	Actions locales	3.2	8 393 000	7 000 000	8 650 000	7 375 136	5 408 343,33	3 571 937,72
	Article 16 03 02 — Sous-total		8 393 000	7 000 000	8 650 000	7 375 136	5 408 343,33	3 571 937,72
16 03 04	Actions spécifiques sur des thèmes prioritaires, dont PRINCE	3.2	7 868 000	7 500 000	8 368 000	7 501 333	7 248 792,22	7 403 630,18
	Article 16 03 04 — Sous-total		7 868 000	7 500 000	8 368 000	7 501 333	7 248 792,22	7 403 630,18

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 16 03 — Total			16 261 000	14 500 000	17 018 000	14 876 469	12 657 135,55	10 975 567,90
16 04	Outils d'analyse et de communication							
16 04 01	Analyse de l'opinion publique	3.2	5 600 000	5 600 000	5 600 000	4 266 667	7 110 000,35	5 713 090,77
	Article 16 04 01 — Sous-total		5 600 000	5 600 000	5 600 000	4 266 667	7 110 000,35	5 713 090,77
16 04 02	Outils d'information et de communication en ligne	3.2	10 180 000	9 400 000	8 800 000	8 016 377	9 253 332,92	7 233 372,07
	Article 16 04 02 — Sous-total		10 180 000	9 400 000	8 800 000	8 016 377	9 253 332,92	7 233 372,07
16 04 03	Publications écrites ciblées	3.2	5 090 000	4 500 000	6 050 000	5 398 952	5 709 064,—	5 079 912,—
	Article 16 04 03 — Sous-total		5 090 000	4 500 000	6 050 000	5 398 952	5 709 064,—	5 079 912,—
16 04 04	Publications écrites générales	5	2 420 000	2 420 000	2 420 000	2 420 000	2 420 000,—	1 884 814,99
	Article 16 04 04 — Sous-total		2 420 000	2 420 000	2 420 000	2 420 000	2 420 000,—	1 884 814,99
Chapitre 16 04 — Total			23 290 000	21 920 000	22 870 000	20 101 996	24 492 397,27	19 911 189,83
16 05	Relais d'information							
16 05 01	Relais d'information	3.2	14 554 500	14 000 000	17 752 500	15 632 500	17 788 300,90	9 340 314,89
	Article 16 05 01 — Sous-total		14 554 500	14 000 000	17 752 500	15 632 500	17 788 300,90	9 340 314,89
Chapitre 16 05 — Total			14 554 500	14 000 000	17 752 500	15 632 500	17 788 300,90	9 340 314,89
Titre 16 — Total			186 373 110	182 803 110	179 883 940	172 313 940	163 484 356,84	149 843 973,62
17	Santé et protection des consommateurs							
17 01	Dépenses administratives du domaine politique Santé et protection des consommateurs							
17 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Santé et protection des consommateurs	5	60 370 726	60 370 726	56 720 437	56 720 437	55 230 338,83	55 230 338,83
	Article 17 01 01 — Sous-total		60 370 726	60 370 726	56 720 437	56 720 437	55 230 338,83	55 230 338,83
17 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»							
17 01 02 01	Personnel externe	5	6 104 196	6 104 196	6 345 897	6 345 897	7 128 423,88	7 128 423,88
17 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	11 769 060	11 769 060	11 217 904	11 217 904	10 970 549,61	10 970 549,61
	Article 17 01 02 — Sous-total		17 873 256	17 873 256	17 563 801	17 563 801	18 098 973,49	18 098 973,49
17 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique Santé et protection des consommateurs							
17 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Santé et protection des consommateurs/Siège	5	4 549 577	4 549 577	3 767 213	3 767 213	3 577 031,12	3 577 031,12
17 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique Santé et protection des consommateurs/Grange	5	5 350 000	5 350 000	5 160 000	5 160 000	5 367 060,84	5 367 060,84
	Article 17 01 03 — Sous-total		9 899 577	9 899 577	8 927 213	8 927 213	8 944 091,96	8 944 091,96
17 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 01 04 01	Interventions phytosanitaires — Dépenses pour la gestion administrative	2	500 000	500 000	50 000	50 000	147 809,—	147 809,—
17 01 04 04	Étude pilote: modèle de financement intégrant les risques liés aux épizooties affectant le bétail — Dépenses pour la gestion administrative	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	500 000,—	500 000,—
17 01 04 05	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes — Dépenses pour la gestion administrative	2	800 000	800 000	8 000 000	8 000 000	3 049 762,20	3 049 762,20
17 01 04 06	Action communautaire dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	2 100 000	2 100 000	2 719 998	2 719 998	4 015 455,48	4 015 455,48
17 01 04 30	Agence exécutive pour le programme pour la politique de santé et de protection des consommateurs	3.2	5 800 000	5 800 000	5 800 000	5 800 000	603 137,93	603 137,93
Article 17 01 04 — Sous-total			9 200 000	9 200 000	16 569 998	16 569 998	8 316 164,61	8 316 164,61
Chapitre 17 01 — Total			97 343 559	97 343 559	99 781 449	99 781 449	90 589 568,89	90 589 568,89
17 02	Politique des consommateurs							
17 02 01	Achèvement des activités communautaires en faveur des consommateurs	3.2	p.m.	15 300 000	19 190 002	18 612 222	19 802 726,44	19 821 741,92
Article 17 02 01 — Sous-total			p.m.	15 300 000	19 190 002	18 612 222	19 802 726,44	19 821 741,92
17 02 02	Action communautaire dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs — Protection des consommateurs	3.2	16 200 000	3 444 000				
Article 17 02 02 — Sous-total			16 200 000	3 444 000				
Chapitre 17 02 — Total			16 200 000	18 744 000	19 190 002	18 612 222	19 802 726,44	19 821 741,92
17 03	Santé publique							
17 03 01	Actions dans le domaine de la protection sanitaire des citoyens							
17 03 01 01	Achèvement du programme de santé publique (2003 à 2008)	3.2	p.m.	49 880 000	51 690 000	51 647 644	53 821 487,55	33 810 842,75
Article 17 03 01 — Sous-total			p.m.	49 880 000	51 690 000	51 647 644	53 821 487,55	33 810 842,75
17 03 02	Fonds communautaire du tabac — Paiements directs par l'Union européenne	2	13 500 000	13 500 000	14 600 000	14 600 000	14 271 438,84	14 271 438,84
Article 17 03 02 — Sous-total			13 500 000	13 500 000	14 600 000	14 600 000	14 271 438,84	14 271 438,84
17 03 03	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies							
17 03 03 01	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies — Subvention aux titres 1 et 2	3.2	12 565 000	12 565 000	7 020 000	7 020 000	3 360 440,10	3 334 578,17
17 03 03 02	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies — Subvention au titre 3	3.2	13 935 000	13 935 000	9 780 000	9 780 000	1 492 848,20	1 492 848,20
Article 17 03 03 — Sous-total			26 500 000	26 500 000	16 800 000	16 800 000	4 853 288,30	4 827 426,37
17 03 04	Santé publique — Action préparatoire	3.2	p.m.	956 000	2 000 000	1 044 000		
Article 17 03 04 — Sous-total			p.m.	956 000	2 000 000	1 044 000		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 03 05	Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la santé publique et de la lutte antitabac	4	160 000	160 000	192 750	200 000		
	Article 17 03 05 — Sous-total		160 000	160 000	192 750	200 000		
17 03 06	Action communautaire dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs — Santé publique	3.2	38 800 000	1 612 211				
	Article 17 03 06 — Sous-total		38 800 000	1 612 211				
Chapitre 17 03 — Total			78 960 000	92 608 211	85 282 750	84 291 644	72 946 214,69	52 909 707,96
17 04	Sécurité alimentaire, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire							
17 04 01	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur							
17 04 01 01	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur — Nouvelles actions	2	209 500 000	p.m.			0,—	0,—
17 04 01 02	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur — Achèvement des actions antérieures	2	p.m.	p.m.	209 500 000	209 500 000	200 623 718,58	200 623 718,58
	Article 17 04 01 — Sous-total		209 500 000	p.m.	209 500 000	209 500 000	200 623 718,58	200 623 718,58
17 04 02	Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique							
17 04 02 01	Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique — Nouvelles actions	2	15 000 000	10 000 000			0,—	0,—
17 04 02 02	Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique — Achèvement des actions antérieures	2	p.m.	p.m.	10 000 000	10 000 000	14 390 812,68	14 390 812,68
	Article 17 04 02 — Sous-total		15 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	14 390 812,68	14 390 812,68
17 04 03	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique							
17 04 03 01	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique — Nouvelles actions	2	48 000 000	p.m.			0,—	0,—
17 04 03 02	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique — Achèvement des actions antérieures	2	p.m.	p.m.	48 000 000	48 000 000	4 835 834,35	4 835 834,35
	Article 17 04 03 — Sous-total		48 000 000	p.m.	48 000 000	48 000 000	4 835 834,35	4 835 834,35

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 04	Interventions phytosanitaires							
17 04 04 01	Interventions phytosanitaires — Nouvelles actions	2	2 500 000	500 000			0,—	0,—
17 04 04 02	Interventions phytosanitaires — Achèvement des actions antérieures	2	p.m.	p.m.	2 500 000	2 500 000	1 832 527,24	1 832 527,24
	Article 17 04 04 — Sous-total		2 500 000	500 000	2 500 000	2 500 000	1 832 527,24	1 832 527,24
17 04 05	Autres mesures	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 17 04 05 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
17 04 06	Achèvement des actions antérieures dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire	3.2	—	1 380 000	—	1 380 000	0,—	0,—
	Article 17 04 06 — Sous-total		—	1 380 000	—	1 380 000	0,—	0,—
17 04 07	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes							
17 04 07 01	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes — Nouvelles actions	2	20 000 000	10 000 000				
17 04 07 02	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes — Achèvement des actions antérieures	2	p.m.	p.m.	8 500 000	8 500 000	1 403 185,17	1 403 185,17
	Article 17 04 07 — Sous-total		20 000 000	10 000 000	8 500 000	8 500 000	1 403 185,17	1 403 185,17
17 04 08	Autorité européenne de sécurité des aliments							
17 04 08 01	Autorité européenne de sécurité des aliments — Subvention aux titres 1 et 2	3.2	36 512 000	36 512 000	31 982 000	31 982 000	22 800 297,52	20 702 957,52
17 04 08 02	Autorité européenne de sécurité des aliments — Subvention au titre 3	3.2	20 488 000	20 488 000	14 618 000	14 618 000	13 900 000,—	10 618 515,—
	Article 17 04 08 — Sous-total		57 000 000	57 000 000	46 600 000	46 600 000	36 700 297,52	31 321 472,52
17 04 09	Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être des animaux, et dans le domaine phytosanitaire	4	200 000	200 000	200 000	200 000	0,—	0,—
	Article 17 04 09 — Sous-total		200 000	200 000	200 000	200 000	0,—	0,—
Chapitre 17 04 — Total			352 200 000	79 080 000	325 300 000	326 680 000	259 786 375,54	254 407 550,54
17 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
17 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»							
17 49 04 02	Santé publique (2003-2008) — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	—	—	p.m.	0,—	82 767,31
17 49 04 03	Activités communautaires en faveur des consommateurs — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	—	—	p.m.	0,—	43 641,59
	Article 17 49 04 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	126 408,90
Chapitre 17 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	126 408,90
Titre 17 — Total			544 703 559	287 775 770	529 554 201	529 365 315	443 124 885,56	417 854 978,21

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
18	Espace de liberté, de sécurité et de justice							
18 01	Dépenses administratives du domaine politique Espace de liberté, de sécurité et de justice							
18 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Espace de liberté, de sécurité et de justice	5	37 103 760	37 103 760	29 314 232	29 314 232	27 266 713,02	27 266 713,02
	Article 18 01 01 — Sous-total		37 103 760	37 103 760	29 314 232	29 314 232	27 266 713,02	27 266 713,02
18 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Espace de liberté, de sécurité et de justice							
18 01 02 01	Personnel externe	5	4 038 311	4 038 311	3 827 304	3 827 304	3 659 937,18	3 659 937,18
18 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 727 554	3 727 554	3 262 373	3 262 373	3 271 552,86	3 271 552,86
	Article 18 01 02 — Sous-total		7 765 865	7 765 865	7 089 677	7 089 677	6 931 490,04	6 931 490,04
18 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Espace de liberté, de sécurité et de justice	5	2 796 164	2 796 164	1 946 969	1 946 969	1 765 947,54	1 765 947,54
	Article 18 01 03 — Sous-total		2 796 164	2 796 164	1 946 969	1 946 969	1 765 947,54	1 765 947,54
18 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Espace de liberté, de sécurité et de justice							
18 01 04 02	Fonds européen pour les réfugiés — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	1 300 000	1 300 000	810 000	810 000	705 207,—	705 207,—
18 01 04 03	Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	200 000	200 000	162 000	162 000	0,—	0,—
18 01 04 08	Fonds pour les frontières extérieures — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	300 000	300 000	180 000	180 000	94 716,80	94 716,80
18 01 04 09	Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	100 000	100 000				
18 01 04 10	Fonds européen pour le retour — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	p.m.	p.m.				
18 01 04 11	Droits fondamentaux et citoyenneté — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	300 000	300 000				
18 01 04 12	Mesures de lutte contre la violence (Daphné) — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	300 000	300 000	965 000	965 000	812 700,—	812 700,—
18 01 04 13	Justice pénale — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	250 000	250 000				
18 01 04 14	Justice civile — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	300 000	300 000	32 400	32 400	35 800,—	35 800,—
18 01 04 15	Prévenir la consommation de drogue et informer le public — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	50 000	50 000				
18 01 04 16	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	140 000	140 000				
18 01 04 17	Prévenir et combattre la criminalité — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	560 000	560 000	389 700	389 700	156 913,—	156 913,—
	Article 18 01 04 — Sous-total		3 800 000	3 800 000	2 539 100	2 539 100	1 805 336,80	1 805 336,80

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 18 01 — Total			51 465 789	51 465 789	40 889 978	40 889 978	37 769 487,40	37 769 487,40
18 02	Solidarité — Frontières extérieures, politique des visas et libre circulation des personnes							
18 02 01	Achèvement de la facilité de Schengen	3.1	p.m.	p.m.	310 000 000	310 000 000	335 911 981,40	335 911 981,40
	Article 18 02 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	310 000 000	310 000 000	335 911 981,40	335 911 981,40
18 02 02	Achèvement de la facilité pour Kaliningrad	3.1	p.m.	7 000 000	14 000 000	13 500 000	13 000 000,—	6 500 000,—
	Article 18 02 02 — Sous-total		p.m.	7 000 000	14 000 000	13 500 000	13 000 000,—	6 500 000,—
18 02 03	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures							
18 02 03 01	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures — Subventions aux titres 1 et 2	3.1	9 900 000	9 900 000	2 314 000	2 314 000	1 254 863,28	689 995,50
18 02 03 02	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures — Subventions au titre 3	3.1	11 300 000	11 300 000	9 440 000	9 440 000	4 024 300,—	3 974 300,—
	Article 18 02 03 — Sous-total		21 200 000	21 200 000	11 754 000	11 754 000	5 279 163,28	4 664 295,50
18 02 04	Système d'information Schengen (SIS II)	3.1	20 000 000	10 250 000	1 050 000	10 000 000	15 833 522,42	2 587 242,59
	Article 18 02 04 — Sous-total		20 000 000	10 250 000	1 050 000	10 000 000	15 833 522,42	2 587 242,59
18 02 05	Système d'information sur les visas (VIS)	3.1	48 000 000	26 750 000	29 000 000	19 000 000	11 000 000,—	1 579 005,89
	Article 18 02 05 — Sous-total		48 000 000	26 750 000	29 000 000	19 000 000	11 000 000,—	1 579 005,89
18 02 06	Fonds pour les frontières extérieures	3.1	154 700 000	77 500 000				
	Article 18 02 06 — Sous-total		154 700 000	77 500 000				
Chapitre 18 02 — Total			243 900 000	142 700 000	365 804 000	364 254 000	381 024 667,10	351 242 525,38
18 03	Flux migratoires — Politiques communes en matière d'immigration et d'asile							
18 03 01	Achèvement du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés	3.2	p.m.	225 000	450 000	450 000	540 000,—	532 564,48
	Article 18 03 01 — Sous-total		p.m.	225 000	450 000	450 000	540 000,—	532 564,48
18 03 03	Fonds européen pour les réfugiés	3.1	60 000 000	60 000 000	49 632 000	50 090 000	46 452 250,69	7 350 714,18
	Article 18 03 03 — Sous-total		60 000 000	60 000 000	49 632 000	50 090 000	46 452 250,69	7 350 714,18
18 03 04	Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés	3.1	9 800 000	8 000 000	9 018 000	7 848 000	0,—	0,—
	Article 18 03 04 — Sous-total		9 800 000	8 000 000	9 018 000	7 848 000	0,—	0,—
18 03 05	Observatoire européen des migrations	3.1	3 000 000	3 000 000	3 000 000	2 800 000	2 910 000,—	1 209 524,51
	Article 18 03 05 — Sous-total		3 000 000	3 000 000	3 000 000	2 800 000	2 910 000,—	1 209 524,51
18 03 06	Achèvement de l'intégration des ressortissants de pays tiers	3.1	p.m.	6 450 000	5 000 000	5 750 000	5 000 000,—	2 268 621,68
	Article 18 03 06 — Sous-total		p.m.	6 450 000	5 000 000	5 750 000	5 000 000,—	2 268 621,68
18 03 07	Achèvement d'ARGO	3.1	p.m.	5 300 000	5 200 000	4 200 000	6 489 495,49	1 825 807,25
	Article 18 03 07 — Sous-total		p.m.	5 300 000	5 200 000	4 200 000	6 489 495,49	1 825 807,25
18 03 08	Achèvement de la gestion des retours de migrants	3.1	p.m.	12 500 000	15 000 000	10 000 000	15 000 000,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 18 03 08 — Sous-total		p.m.	12 500 000	15 000 000	10 000 000	15 000 000,—	0,—
18 03 09	Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers	3.1	64 900 000	32 500 000				
	Article 18 03 09 — Sous-total		64 900 000	32 500 000				
18 03 10	Fonds européen pour le retour	3.1	p.m.	p.m.				
	Article 18 03 10 — Sous-total		p.m.	p.m.				
18 03 11	Eurodac	3.1	2 000 000	1 500 000	2 000 000	1 750 000	1 550 000,—	132 675,82
	Article 18 03 11 — Sous-total		2 000 000	1 500 000	2 000 000	1 750 000	1 550 000,—	132 675,82
Chapitre 18 03 — Total			139 700 000	129 475 000	89 300 000	82 888 000	77 941 746,18	13 319 907,92
18 04	Droits fondamentaux et citoyenneté							
18 04 01	Achèvement des mesures de lutte contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes	3.1	p.m.	8 700 000	9 685 000	9 810 000	9 685 000,—	5 897 486,55
	Article 18 04 01 — Sous-total		p.m.	8 700 000	9 685 000	9 810 000	9 685 000,—	5 897 486,55
18 04 03	Achèvement du programme de recherche et d'évaluation sur le respect des droits fondamentaux	3.1	p.m.	800 000	500 000	1 000 000	668 352,39	811 122,09
	Article 18 04 03 — Sous-total		p.m.	800 000	500 000	1 000 000	668 352,39	811 122,09
18 04 04	Achèvement de l'action préparatoire pour le soutien à la société civile dans les nouveaux États membres de l'Union européenne	3.1	p.m.	2 800 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000,—	0,—
	Article 18 04 04 — Sous-total		p.m.	2 800 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000,—	0,—
18 04 05	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne							
18 04 05 01	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne — Subvention aux titres 1 et 2	3.1	5 536 000	5 536 000	4 500 000	4 500 000	4 160 000,—	4 160 000,—
18 04 05 02	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne — Subvention au titre 3	3.1	8 464 000	8 464 000	4 300 000	4 300 000	4 029 000,—	4 029 000,—
	Article 18 04 05 — Sous-total		14 000 000	14 000 000	8 800 000	8 800 000	8 189 000,—	8 189 000,—
18 04 06	Droits fondamentaux et citoyenneté	3.1	10 600 000	5 300 000				
	Article 18 04 06 — Sous-total		10 600 000	5 300 000				
18 04 07	Combattre la violence (Daphné)	3.1	13 900 000	7 000 000				
	Article 18 04 07 — Sous-total		13 900 000	7 000 000				
Chapitre 18 04 — Total			38 500 000	38 600 000	19 985 000	20 610 000	20 542 352,39	14 897 608,64
18 05	Sécurité et protection des libertés							
18 05 01	Programmes de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures — Titre VI							
18 05 01 01	Achèvement des programmes de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et AGIS	3.1	p.m.	6 000 000	15 783 000	11 773 000	16 687 126,74	10 304 021,40
18 05 01 03	Achèvement du programme Erasmus pour les juges (programme d'échanges pour les autorités judiciaires)	3.1	p.m.	1 000 000	3 000 000	2 800 000	3 000 000,—	646 127,95
	Article 18 05 01 — Sous-total		p.m.	7 000 000	18 783 000	14 573 000	19 687 126,74	10 950 149,35
18 05 02	Europol	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 18 05 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
18 05 03	Achèvement des actions de coopération résultant d'initiatives des États membres	3.1	p.m.	p.m.	20 300	20 300	0,—	0,—
	Article 18 05 03 — Sous-total		p.m.	p.m.	20 300	20 300	0,—	0,—
18 05 04	Achèvement des actions préparatoires en faveur des victimes d'actes terroristes	3.1	p.m.	1 200 000	2 000 000	1 200 000	2 000 000,—	931 036,77
	Article 18 05 04 — Sous-total		p.m.	1 200 000	2 000 000	1 200 000	2 000 000,—	931 036,77
18 05 05	Collège européen de police							
18 05 05 01	Collège européen de police — Subvention aux titres 1 et 2	3.1	3 125 000	3 125 000	2 200 000	2 200 000	0,—	0,—
18 05 05 02	Collège européen de police — Subvention au titre 3	3.1	4 314 000	4 314 000	2 300 000	2 300 000	0,—	0,—
	Article 18 05 05 — Sous-total		7 439 000	7 439 000	4 500 000	4 500 000	0,—	0,—
18 05 06	Achèvement de la lutte contre le terrorisme	3.1	p.m.	6 000 000	9 000 000	7 000 000	7 000 000,—	0,—
	Article 18 05 06 — Sous-total		p.m.	6 000 000	9 000 000	7 000 000	7 000 000,—	0,—
18 05 07	Achèvement de la capacité de gestion des crises	3.1	p.m.	500 000	1 000 000	500 000		
	Article 18 05 07 — Sous-total		p.m.	500 000	1 000 000	500 000		
18 05 08	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme	3.1	12 700 000	6 400 000				
	Article 18 05 08 — Sous-total		12 700 000	6 400 000				
18 05 09	Prévenir et combattre la criminalité	3.1	44 600 000	22 300 000				
	Article 18 05 09 — Sous-total		44 600 000	22 300 000				
Chapitre 18 05 — Total			64 739 000	50 839 000	35 303 300	27 793 300	28 687 126,74	11 881 186,12
18 06	Justice pénale et justice civile							
18 06 01	Achèvement des programmes antérieurs de coopération judiciaire civile	3.1	p.m.	3 000 000	5 813 600	4 673 600	6 223 945,21	3 971 398,68
	Article 18 06 01 — Sous-total		p.m.	3 000 000	5 813 600	4 673 600	6 223 945,21	3 971 398,68
18 06 04	Eurojust							
18 06 04 01	Eurojust — Subvention aux titres 1 et 2	3.1	13 589 000	13 589 000	11 716 000	11 716 000	8 800 000,—	8 800 000,—
18 06 04 02	Eurojust — Subvention au titre 3	3.1	3 411 000	3 411 000	2 984 000	2 984 000	4 200 000,—	4 200 000,—
	Article 18 06 04 — Sous-total		17 000 000	17 000 000	14 700 000	14 700 000	13 000 000,—	13 000 000,—
18 06 06	Justice pénale	3.1	29 200 000	14 600 000				
	Article 18 06 06 — Sous-total		29 200 000	14 600 000				
18 06 07	Justice civile	3.1	14 100 000	7 000 000				
	Article 18 06 07 — Sous-total		14 100 000	7 000 000				
Chapitre 18 06 — Total			60 300 000	41 600 000	20 513 600	19 373 600	19 223 945,21	16 971 398,68
18 07	Prévenir la consommation de drogue et informer le public							
18 07 01	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies							
18 07 01 01	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies — Subvention aux titres 1 et 2	3.1	8 931 000	8 931 000	7 903 000	7 903 000	7 838 000,—	7 838 000,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
18 07 01 02	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies — Subvention au titre 3	3.1	4 069 000	4 069 000	4 197 000	4 197 000	4 162 000,—	4 162 000,—
	Article 18 07 01 — Sous-total		13 000 000	13 000 000	12 100 000	12 100 000	12 000 000,—	12 000 000,—
18 07 02	Achèvement des actions préparatoires à un programme de lutte contre le trafic de drogue	3.1	—	p.m.	—	p.m.	0,—	71 702,01
	Article 18 07 02 — Sous-total		—	p.m.	—	p.m.	0,—	71 702,01
18 07 03	Prévenir la consommation de drogue et informer le public	3.1	2 000 000	1 000 000				
	Article 18 07 03 — Sous-total		2 000 000	1 000 000				
Chapitre 18 07 — Total			15 000 000	14 000 000	12 100 000	12 100 000	12 000 000,—	12 071 702,01
18 08	Stratégie politique et coordination de la direction générale Justice et affaires intérieures							
18 08 01	Prince — Espace de liberté, de sécurité et de justice	3.1	4 400 000	4 800 000	3 200 000	3 250 000	3 597 577,51	2 317 337,49
	Article 18 08 01 — Sous-total		4 400 000	4 800 000	3 200 000	3 250 000	3 597 577,51	2 317 337,49
18 08 05	Évaluation et étude d'incidence	3.1	1 000 000	1 300 000	1 000 000	900 000	601 609,81	319 795,—
	Article 18 08 05 — Sous-total		1 000 000	1 300 000	1 000 000	900 000	601 609,81	319 795,—
18 08 06	Achèvement du programme statistique	3.1	p.m.	100 000	100 000	100 000	85 800,—	0,—
	Article 18 08 06 — Sous-total		p.m.	100 000	100 000	100 000	85 800,—	0,—
Chapitre 18 08 — Total			5 400 000	6 200 000	4 300 000	4 250 000	4 284 987,32	2 637 132,49
18 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier							
18 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Espace de liberté, de sécurité et de justice							
18 49 04 01	Mesures de lutte contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes	3.1	—	—	—	p.m.	0,—	17 855,91
18 49 04 02	Fonds européen pour les réfugiés — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	—	—	—	p.m.	0,—	41 832,—
18 49 04 05	Actions de coopération résultant d'initiatives des États membres — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	—	—	—	p.m.	0,—	109 486,30
	Article 18 49 04 — Sous-total		—	—	—	p.m.	0,—	169 174,21
Chapitre 18 49 — Total			—	—	—	p.m.	0,—	169 174,21
Titre 18 — Total			619 004 789	474 879 789	588 195 878	572 158 878	581 474 312,34	460 960 122,85
19	Relations extérieures							
19 01	Dépenses administratives du domaine politique Relations extérieures							
19 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Relations extérieures							
19 01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité des directions générales Relations extérieures	5	83 461 426	83 461 426	80 744 231	80 744 231	84 500 676,14	84 500 676,14

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 01 01 02	Dépenses liées au personnel en activité des délégations relevant du domaine politique Relations extérieures	5	74 315 138	74 315 138	70 788 912	70 788 912	68 603 740,31	68 603 740,31
	Article 19 01 01 — Sous-total		157 776 564	157 776 564	151 533 143	151 533 143	153 104 416,45	153 104 416,45
19 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Relations extérieures							
19 01 02 01	Personnel externe des directions générales Relations extérieures	5	7 177 652	7 177 652	6 253 474	6 253 474	6 717 313,87	6 717 313,87
19 01 02 02	Personnel externe des délégations relevant du domaine politique Relations extérieures	5	26 778 939	26 778 939	24 100 341	24 100 341	22 072 104,08	22 072 104,08
19 01 02 11	Autres dépenses de gestion des directions générales Relations extérieures	5	8 177 896	8 177 896	8 084 291	8 084 291	7 646 395,86	7 646 395,86
19 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations relevant du domaine politique Relations extérieures	5	7 279 269	7 279 269	7 341 256	7 341 256	7 039 217,06	7 039 217,06
	Article 19 01 02 — Sous-total		49 413 756	49 413 756	45 779 362	45 779 362	43 475 030,87	43 475 030,87
19 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique Relations extérieures							
19 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services des directions générales Relations extérieures	5	6 289 709	6 289 709	5 362 805	5 362 805	5 472 744,77	5 472 744,77
19 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations relevant du domaine politique Relations extérieures	5	62 019 602	62 019 602	58 140 706	58 140 706	53 548 897,52	53 548 897,52
	Article 19 01 03 — Sous-total		68 309 311	68 309 311	63 503 511	63 503 511	59 021 642,29	59 021 642,29
19 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Relations extérieures							
19 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	4	60 000 000	60 000 000	51 521 310	51 521 310	48 400 762,39	48 400 762,39
19 01 04 02	Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) — Dépenses pour la gestion administrative	4	46 176 000	46 176 000	42 058 370	42 058 370	39 489 603,44	39 489 603,44
19 01 04 03	Instrument de stabilité — Dépenses pour la gestion administrative	4	4 300 000	4 300 000	1 400 000	1 400 000	1 540 000,—	1 540 000,—
19 01 04 04	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) — Dépenses pour la gestion administrative	4	p.m.	p.m.	200 000	200 000	0,—	0,—
19 01 04 05	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	4	1 450 000	1 450 000	1 442 000	1 442 000	1 400 000,—	1 400 000,—
19 01 04 06	Sûreté nucléaire — Dépenses pour la gestion administrative	4	1 268 000	1 268 000	1 514 880	1 514 880	1 521 602,93	1 521 602,93
19 01 04 20	Dépenses d'appui administratif pour le domaine politique Relations extérieures	4	p.m.	p.m.				
19 01 04 30	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de relations extérieures	4	240 000	240 000	184 200	184 200	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Article 19 01 04 — Sous-total		113 434 000	113 434 000	98 320 760	98 320 760	92 351 968,76	92 351 968,76
Chapitre 19 01 — Total			388 933 631	388 933 631	359 136 776	359 136 776	347 953 058,37	347 953 058,37
19 02	Relations multilatérales, coopération dans les domaines des migrations et de l'asile et relations extérieures générales							
19 02 01	Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile							
19 02 01 01	Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	4	22 897 000	6 000 000				
19 02 01 02	Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	4	23 347 000	6 000 000				
19 02 01 03	Achèvement du programme AENEAS	4	p.m.	18 000 000	44 350 000	30 000 000	44 350 000,—	10 948 710,04
	Article 19 02 01 — Sous-total		46 244 000	30 000 000	44 350 000	30 000 000	44 350 000,—	10 948 710,04
Chapitre 19 02 — Total			46 244 000	30 000 000	44 350 000	30 000 000	44 350 000,—	10 948 710,04
19 03	Politique étrangère et de sécurité commune							
19 03 01	Suivi et contrôle des conflits et processus de paix	4	21 000 000	16 800 000	17 135 000	9 281 240	12 283 287,75	11 935 063,02
	Article 19 03 01 — Sous-total		21 000 000	16 800 000	17 135 000	9 281 240	12 283 287,75	11 935 063,02
19 03 02	Non-prolifération et désarmement	4	25 500 000	20 800 000	13 000 000	17 000 000	5 029 000,—	9 143 064,81
	Article 19 03 02 — Sous-total		25 500 000	20 800 000	13 000 000	17 000 000	5 029 000,—	9 143 064,81
19 03 03	Résolution de conflits et autres mesures de stabilisation	4	15 900 000	10 000 000	13 635 000	5 781 240	10 283 287,75	8 010 154,94
	Article 19 03 03 — Sous-total		15 900 000	10 000 000	13 635 000	5 781 240	10 283 287,75	8 010 154,94
19 03 04	Actions d'urgence	4	23 900 000	15 000 000	3 000 000	1 000 000	0,—	0,—
	Article 19 03 04 — Sous-total		23 900 000	15 000 000	3 000 000	1 000 000	0,—	0,—
19 03 05	Actions préparatoires et de suivi	4	3 200 000	2 600 000	400 000	400 000	212 416,—	270 031,77
	Article 19 03 05 — Sous-total		3 200 000	2 600 000	400 000	400 000	212 416,—	270 031,77
19 03 06	Représentants spéciaux de l'Union européenne	4	14 000 000	11 200 000	7 500 000	7 000 000	9 368 000,—	7 075 158,87
	Article 19 03 06 — Sous-total		14 000 000	11 200 000	7 500 000	7 000 000	9 368 000,—	7 075 158,87
19 03 07	Missions de police	4	55 700 000	44 000 000	47 730 000	20 237 520	35 997 163,50	28 039 948,31
	Article 19 03 07 — Sous-total		55 700 000	44 000 000	47 730 000	20 237 520	35 997 163,50	28 039 948,31
Chapitre 19 03 — Total			159 200 000	120 400 000	102 400 000	60 700 000	73 173 155,—	64 473 421,72
19 04	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)							
19 04 01	Centre interuniversitaire européen	4	p.m.	p.m.	1 802 000	1 802 000	1 767 000,—	1 698 104,97
	Article 19 04 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	1 802 000	1 802 000	1 767 000,—	1 698 104,97
19 04 02	Droits de l'homme et démocratie							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 04 02 01	Droits de l'homme et démocratie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat	4	25 574 000	4 000 000				
19 04 02 02	Droits de l'homme et démocratie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique	4	32 551 000	7 000 000				
19 04 02 03	Droits de l'homme et démocratie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de préadhésion	4	10 612 000	2 000 000				
19 04 02 04	Droits de l'homme et démocratie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de stabilité	4	31 836 000	4 250 000				
	Article 19 04 02 — Sous-total		100 573 000	17 250 000				
19 04 03	Missions électorales et d'observation de l'UE							
19 04 03 01	Missions électorales et d'observation de l'UE — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	4	14 100 000	14 100 000				
19 04 03 02	Missions électorales et d'observation de l'UE — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	4	16 000 000	16 000 000				
	Article 19 04 03 — Sous-total		30 100 000	30 100 000				
19 04 04	Action préparatoire en vue de la réalisation d'un réseau de prévention des conflits	4	p.m.	1 250 000	1 500 000	1 125 000	0,—	900 000,—
	Article 19 04 04 — Sous-total		p.m.	1 250 000	1 500 000	1 125 000	0,—	900 000,—
19 04 05	Achèvement de l'ancienne coopération	4	p.m.	125 000 000	119 410 000	140 000 000	126 565 114,51	113 652 013,72
	Article 19 04 05 — Sous-total		p.m.	125 000 000	119 410 000	140 000 000	126 565 114,51	113 652 013,72
Chapitre 19 04 — Total			130 673 000	173 600 000	122 712 000	142 927 000	128 332 114,51	116 250 118,69
19 05	Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés							
19 05 01	Coopération avec les pays tiers industrialisés	4	22 200 000	18 000 000	16 342 000	16 671 000	16 247 022,74	12 208 587,74
	Article 19 05 01 — Sous-total		22 200 000	18 000 000	16 342 000	16 671 000	16 247 022,74	12 208 587,74
19 05 02	KEDO	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	847 960,66	847 960,65
	Article 19 05 02 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	847 960,66	847 960,65
Chapitre 19 05 — Total			22 200 000	18 000 000	16 342 000	16 671 000	17 094 983,40	13 056 548,39
19 06	Gestion de crises et menaces pour la sécurité mondiale							
19 06 01	Préparation et réaction aux crises							
19 06 01 01	Préparation et réaction aux crises	4	100 000 000	60 000 000	32 061 000	33 161 000	27 685 852,55	25 190 965,17
19 06 01 02	Achèvement de l'ancienne coopération	4	p.m.	15 000 000	16 800 000	18 000 000	15 000 000,—	13 216 855,27

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 06 01 03	Programme d'aide technique sur une base volontaire — Action préparatoire	4	p.m.	200 000	p.m.	200 000	0,—	173 827,80
	Article 19 06 01 — Sous-total		100 000 000	75 200 000	48 861 000	51 361 000	42 685 852,55	38 581 648,24
19 06 02	Actions dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive							
19 06 02 01	Actions dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive	4	30 000 000	p.m.				
19 06 02 02	Action préparatoire concernant la réduction des armes NBC et des armes légères	4	p.m.	2 000 000	3 000 000	2 500 000	3 000 000,—	1 550 000,—
	Article 19 06 02 — Sous-total		30 000 000	2 000 000	3 000 000	2 500 000	3 000 000,—	1 550 000,—
19 06 03	Actions transrégionales dans les domaines de la criminalité organisée, de la lutte contre les trafics, de la protection des infrastructures critiques, des menaces pour la santé publique et de la lutte contre le terrorisme	4	10 000 000	p.m.	5 900 000	3 570 000	6 000 000,—	442 097,52
	Article 19 06 03 — Sous-total		10 000 000	p.m.	5 900 000	3 570 000	6 000 000,—	442 097,52
19 06 04	Assistance dans le domaine nucléaire							
19 06 04 01	Assistance dans le domaine nucléaire	4	58 772 000	40 000 000	66 234 000	65 000 000	69 980 520,22	62 692 310,67
19 06 04 02	Contribution de la Communauté à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl	4	10 000 000	10 000 000	4 400 000	10 000 000	0,—	22 000 000,—
	Article 19 06 04 — Sous-total		68 772 000	50 000 000	70 634 000	75 000 000	69 980 520,22	84 692 310,67
Chapitre 19 06 — Total			208 772 000	127 200 000	128 395 000	132 431 000	121 666 372,77	125 266 056,43
19 08	Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie							
19 08 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière							
19 08 01 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec les pays méditerranéens	4	750 239 000	633 000 000	755 666 550	674 641 500	743 380 772,21	782 738 406,97
19 08 01 02	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Aide financière à la Palestine et au processus de paix	4	158 000 000	100 000 000	117 157 000	117 888 000	114 470 517,—	110 485 906,—
19 08 01 03	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec l'Europe de l'Est	4	366 966 000	239 000 000	364 612 000	358 000 000	360 126 725,44	278 715 449,81
	Article 19 08 01 — Sous-total		1 275 205 000	972 000 000	1 237 435 550	1 150 529 500	1 217 978 014,65	1 171 939 762,78
19 08 02	Coopération transfrontalière — Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)							
19 08 02 01	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 4	4	61 192 000	30 000 000				
19 08 02 02	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)	1.2	p.m.	p.m.				
	Article 19 08 02 — Sous-total		61 192 000	30 000 000				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 08 03	Achèvement des protocoles financiers avec les pays méditerranéens	4	p.m.	p.m.	p.m.	7 000 000	4 336,21	14 051 883,61
	Article 19 08 03 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	7 000 000	4 336,21	14 051 883,61
Chapitre 19 08 — Total			1 336 397 000	1 002 000 000	1 237 435 550	1 157 529 500	1 217 982 350,86	1 185 991 646,39
19 09	Relations avec l'Amérique latine							
19 09 01	Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine	4	326 309 000	297 000 000	318 110 000	382 500 000	314 980 302,51	361 229 891,91
	Article 19 09 01 — Sous-total		326 309 000	297 000 000	318 110 000	382 500 000	314 980 302,51	361 229 891,91
Chapitre 19 09 — Total			326 309 000	297 000 000	318 110 000	382 500 000	314 980 302,51	361 229 891,91
19 10	Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays situés à l'Est de la Jordanie							
19 10 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie	4	625 048 000	623 553 000	813 879 500	712 121 500	809 854 544,57	659 284 836,95
	Article 19 10 01 — Sous-total		625 048 000	623 553 000	813 879 500	712 121 500	809 854 544,57	659 284 836,95
19 10 02	Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale	4	54 637 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 699 100,97	47 163 887,15
	Article 19 10 02 — Sous-total		54 637 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 699 100,97	47 163 887,15
19 10 03	Coopération avec les pays en développement situés à l'Est de la Jordanie	4	91 680 000	80 000 000	210 574 000	180 987 000	198 000 000,—	195 551 818,29
	Article 19 10 03 — Sous-total		91 680 000	80 000 000	210 574 000	180 987 000	198 000 000,—	195 551 818,29
Chapitre 19 10 — Total			771 365 000	763 553 000	1 084 453 500	953 108 500	1 068 553 645,54	902 000 542,39
19 11	Stratégie politique et coordination du domaine politique Relations extérieures							
19 11 01	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et audit	4	14 803 000	15 250 000	14 000 000	12 600 000	14 685 187,03	11 609 082,74
	Article 19 11 01 — Sous-total		14 803 000	15 250 000	14 000 000	12 600 000	14 685 187,03	11 609 082,74
19 11 02	Programmes d'information vers les pays tiers	4	7 500 000	6 400 000	7 000 000	7 000 000	6 837 229,51	5 420 588,42
	Article 19 11 02 — Sous-total		7 500 000	6 400 000	7 000 000	7 000 000	6 837 229,51	5 420 588,42
19 11 03	Prince — Rôle de l'Union européenne dans le monde	4	2 620 000	1 500 000	4 000 000	3 125 000	3 589 758,10	1 837 679,14
	Article 19 11 03 — Sous-total		2 620 000	1 500 000	4 000 000	3 125 000	3 589 758,10	1 837 679,14
19 11 04	Instituts spécialisés dans les relations Union européenne-pays tiers	4	p.m.	p.m.	1 224 000	1 224 000	1 223 422,—	1 313 577,09
	Article 19 11 04 — Sous-total		p.m.	p.m.	1 224 000	1 224 000	1 223 422,—	1 313 577,09
Chapitre 19 11 — Total			24 923 000	23 150 000	26 224 000	23 949 000	26 335 596,64	20 180 927,39
19 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier							
19 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Relations extérieures							
19 49 04 02	Mécanisme de réaction rapide — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	—	—	—	0,—	73 678,44

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 49 04 03	Programmes d'information vers les pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	—	—	—	0,—	0,—
19 49 04 04	Coopération financière et technique avec les pays en développement d'Asie — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	20 000	—	1 270 000	0,—	1 520 877,78
19 49 04 05	Coopération financière et technique avec les pays en développement d'Amérique latine — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	475 000	0,—	2 326 166,23
19 49 04 06	Assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	1 000 000	—	5 000 000	0,—	2 576 474,37
19 49 04 08	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	150 000	0,—	133 574,35
19 49 04 09	Participation communautaire aux actions relatives aux mines antipersonnel — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	60 000	—	70 000	0,—	66 397,47
19 49 04 10	Développement et consolidation de la démocratie et de l'État de droit — Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	670 000	—	750 000	0,—	205 740,62
19 49 04 12	MEDA (mesures d'accompagnement des réformes des structures économiques et sociales dans les pays tiers méditerranéens) — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	35 000	—	878 000	0,—	3 293 651,52
Article 19 49 04 — Sous-total			—	1 785 000	—	8 593 000	0,—	10 196 560,78
Chapitre 19 49 — Total			—	1 785 000	—	8 593 000	0,—	10 196 560,78
Titre 19 — Total			3 415 016 631	2 945 621 631	3 439 558 826	3 267 545 776	3 360 421 579,60	3 157 547 482,50
20	Commerce							
20 01	Dépenses administratives du domaine politique Commerce							
20 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Commerce							
20 01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité de la direction générale Commerce	5	38 425 747	38 425 747	36 686 155	36 686 155	35 455 438,34	35 455 438,34
20 01 01 02	Dépenses liées au personnel en activité des délégations relevant du domaine politique Commerce	5	3 054 264	3 054 264	2 909 340	2 909 340	2 818 657,04	2 818 657,04
Article 20 01 01 — Sous-total			41 480 011	41 480 011	39 595 495	39 595 495	38 274 095,38	38 274 095,38
20 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Commerce							
20 01 02 01	Personnel externe de la direction générale Commerce	5	3 235 744	3 235 744	3 366 249	3 366 249	3 494 144,67	3 494 144,67
20 01 02 02	Personnel externe des délégations relevant du domaine politique Commerce	5	1 100 583	1 100 583	990 495	990 495	905 175,06	905 175,06
20 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale Commerce	5	4 666 145	4 666 145	4 335 900	4 335 900	4 677 862,75	4 677 862,75

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
20 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations relevant du domaine politique Commerce	5	299 169	299 169	301 717	301 717	289 126,—	289 126,—
	Article 20 01 02 — Sous-total		9 301 641	9 301 641	8 994 361	8 994 361	9 366 308,48	9 366 308,48
20 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique Commerce							
20 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services de la direction générale Commerce	5	2 895 789	2 895 789	2 436 592	2 436 592	2 296 296,—	2 296 296,—
20 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations relevant du domaine politique Commerce	5	2 548 932	2 548 932	2 389 514	2 389 514	2 196 632,85	2 196 632,85
	Article 20 01 03 — Sous-total		5 444 721	5 444 721	4 826 106	4 826 106	4 492 928,85	4 492 928,85
20 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Commerce							
20 01 04 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	4	400 000	400 000	405 000	405 000	425 002,82	425 002,82
	Article 20 01 04 — Sous-total		400 000	400 000	405 000	405 000	425 002,82	425 002,82
Chapitre 20 01 — Total			56 626 373	56 626 373	53 820 962	53 820 962	52 558 335,53	52 558 335,53
20 02	Politique commerciale							
20 02 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers	4	13 400 000	11 000 000	10 378 000	10 378 000	7 910 991,91	7 070 698,76
	Article 20 02 01 — Sous-total		13 400 000	11 000 000	10 378 000	10 378 000	7 910 991,91	7 070 698,76
20 02 02	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	1.1	p.m.	800 000	600 000	800 000	800 233,17	674 396,23
	Article 20 02 02 — Sous-total		p.m.	800 000	600 000	800 000	800 233,17	674 396,23
20 02 03	Aide au commerce	4	—	—	p.m.	p.m.		
	Article 20 02 03 — Sous-total		—	—	p.m.	p.m.		
Chapitre 20 02 — Total			13 400 000	11 800 000	10 978 000	11 178 000	8 711 225,08	7 745 094,99
Titre 20 — Total			70 026 373	68 426 373	64 798 962	64 998 962	61 269 560,61	60 303 430,52
21	Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)							
21 01	Dépenses administratives du domaine politique Développement et relations avec les États ACP							
21 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Développement et relations avec les États ACP							
21 01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité des directions générales Développement	5	50 235 494	50 235 494	48 221 045	48 221 045	49 219 466,—	49 219 466,—
21 01 01 02	Dépenses liées au personnel en activité des délégations relevant du domaine politique «Développement»	5	70 833 595	70 833 595	67 472 567	67 472 567	65 369 478,97	65 369 478,97
	Article 21 01 01 — Sous-total		121 069 089	121 069 089	115 693 612	115 693 612	114 588 944,97	114 588 944,97

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
21 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Développement et relations avec les États ACP							
21 01 02 01	Personnel externe des directions générales Développement	5	4 351 911	4 351 911	4 226 342	4 226 342	4 018 600,35	4 018 600,35
21 01 02 02	Personnel externe des délégations relevant du domaine politique «Développement»	5	25 524 390	25 524 390	22 971 280	22 971 280	20 992 548,47	20 992 548,47
21 01 02 11	Autres dépenses de gestion des directions générales Développement	5	4 868 220	4 868 220	4 699 088	4 699 088	4 301 692,07	4 301 692,07
21 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations relevant du domaine politique «Développement»	5	6 938 248	6 938 248	6 997 331	6 997 331	6 705 317,85	6 705 317,85
	Article 21 01 02 — Sous-total		41 682 769	41 682 769	38 894 041	38 894 041	36 018 158,74	36 018 158,74
21 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique Développement et relations avec les États ACP							
21 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services des directions générales Développement	5	3 785 780	3 785 780	3 202 707	3 202 707	3 187 732,78	3 187 732,78
21 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations relevant du domaine politique «Développement»	5	59 114 084	59 114 084	55 416 908	55 416 908	50 941 344,35	50 941 344,35
	Article 21 01 03 — Sous-total		62 899 864	62 899 864	58 619 615	58 619 615	54 129 077,13	54 129 077,13
21 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Développement et relations avec les États ACP							
21 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	4	34 123 000	34 123 000	36 429 230	36 429 230	29 087 575,20	29 087 575,20
21 01 04 02	Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) — Dépenses pour la gestion administrative	4	2 556 000	2 556 000	2 679 210	2 679 210	2 329 319,43	2 329 319,43
21 01 04 03	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	4	1 950 000	1 950 000	1 442 000	1 442 000	1 600 000,—	1 600 000,—
21 01 04 04	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement — Dépenses pour la gestion administrative	4	200 000	200 000	180 000	180 000	197 431,39	197 431,39
21 01 04 20	Dépenses d'appui administratif pour le domaine politique Développement et relations avec les États ACP	4	p.m.	p.m.				
	Article 21 01 04 — Sous-total		38 829 000	38 829 000	40 730 440	40 730 440	33 214 326,02	33 214 326,02
Chapitre 21 01 — Total			264 480 722	264 480 722	253 937 708	253 937 708	237 950 506,86	237 950 506,86
21 02	Sécurité alimentaire							
21 02 01	Activités en matière de sécurité alimentaire relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	4	190 941 000	50 000 000				
	Article 21 02 01 — Sous-total		190 941 000	50 000 000				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
21 02 02	Activités en matière de sécurité alimentaire relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	4	6 789 000	2 000 000				
	Article 21 02 02 — Sous-total		6 789 000	2 000 000				
21 02 03	Achèvement de l'ancienne coopération							
21 02 03 01	Achèvement de l'ancienne coopération en matière de sécurité alimentaire	4	p.m.	82 500 000	78 436 000	83 086 000	71 331 150,88	86 780 046,32
21 02 03 02	Achèvement de la convention relative à l'aide alimentaire	4	p.m.	164 500 000	128 478 000	117 414 000	131 150 000,—	178 672 506,21
	Article 21 02 03 — Sous-total		p.m.	247 000 000	206 914 000	200 500 000	202 481 150,88	265 452 552,53
Chapitre 21 02 — Total			197 730 000	299 000 000	206 914 000	200 500 000	202 481 150,88	265 452 552,53
21 03	Acteurs non étatiques du développement							
21 03 01	Acteurs non étatiques du développement — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	4	199 347 000	4 000 000				
	Article 21 03 01 — Sous-total		199 347 000	4 000 000				
21 03 02	Acteurs non étatiques du développement — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	4	6 789 000	1 000 000				
	Article 21 03 02 — Sous-total		6 789 000	1 000 000				
21 03 03	Acteurs non étatiques du développement — Achèvements de l'ancienne coopération	4	p.m.	145 000 000	210 000 000	186 000 000	200 283 737,79	117 437 023,90
	Article 21 03 03 — Sous-total		p.m.	145 000 000	210 000 000	186 000 000	200 283 737,79	117 437 023,90
Chapitre 21 03 — Total			206 136 000	150 000 000	210 000 000	186 000 000	200 283 737,79	117 437 023,90
21 04	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie							
21 04 01	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	4	67 504 000	3 350 000				
	Article 21 04 01 — Sous-total		67 504 000	3 350 000				
21 04 02	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	4	6 789 000	2 000 000				
	Article 21 04 02 — Sous-total		6 789 000	2 000 000				
21 04 03	Environnement dans les pays en développement — Achèvements de l'ancienne coopération	4	p.m.	50 000 000	56 616 000	50 500 000	59 437 612,03	46 709 959,30
	Article 21 04 03 — Sous-total		p.m.	50 000 000	56 616 000	50 500 000	59 437 612,03	46 709 959,30

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Chapitre 21 04 — Total			74 293 000	55 350 000	56 616 000	50 500 000	59 437 612,03	46 709 959,30
21 05	Développement humain et social							
21 05 01	Développement humain et social — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	4	110 445 000	8 000 000				
	Article 21 05 01 — Sous-total		110 445 000	8 000 000				
21 05 02	Développement humain et social — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	4	6 789 000	2 000 000				
	Article 21 05 02 — Sous-total		6 789 000	2 000 000				
21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	4	p.m.	111 500 000	131 739 000	134 862 000	141 083 582,18	96 898 607,29
	Article 21 05 03 — Sous-total		p.m.	111 500 000	131 739 000	134 862 000	141 083 582,18	96 898 607,29
Chapitre 21 05 — Total			117 234 000	121 500 000	131 739 000	134 862 000	141 083 582,18	96 898 607,29
21 06	Coopération géographique avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)							
21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	Article 21 06 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
21 06 02	Relations avec l'Afrique du Sud	4	132 268 000	135 200 000	132 767 000	135 267 000	152 997 941,07	136 224 087,60
	Article 21 06 02 — Sous-total		132 268 000	135 200 000	132 767 000	135 267 000	152 997 941,07	136 224 087,60
21 06 03	Appui à l'ajustement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre	4	165 000 000	50 000 000	38 800 000	20 000 000		
	Article 21 06 03 — Sous-total		165 000 000	50 000 000	38 800 000	20 000 000		
21 06 04	Actions de réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en voie de développement, notamment des États ACP	4	p.m.	3 000 000	p.m.	3 450 000	166 686,78	1 407 410,10
	Article 21 06 04 — Sous-total		p.m.	3 000 000	p.m.	3 450 000	166 686,78	1 407 410,10
21 06 05	Aide aux producteurs de bananes des États ACP	4	28 653 000	32 350 000	30 762 000	34 381 000	34 519 571,—	10 122 048,10
	Article 21 06 05 — Sous-total		28 653 000	32 350 000	30 762 000	34 381 000	34 519 571,—	10 122 048,10
Chapitre 21 06 — Total			325 921 000	220 550 000	202 329 000	193 098 000	187 684 198,85	147 753 545,80
21 07	Autres actions de coopération et programmes ad hoc							
21 07 01	Accords d'association avec les pays et territoires d'outre-mer	4	p.m.	p.m.				
	Article 21 07 01 — Sous-total		p.m.	p.m.				
21 07 02	Coopération avec le Groenland	4	26 530 000	13 300 000				
	Article 21 07 02 — Sous-total		26 530 000	13 300 000				
21 07 03	Accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organes des Nations unies	4	300 000	300 000	300 000	300 000	288 917,50	288 917,50
	Article 21 07 03 — Sous-total		300 000	300 000	300 000	300 000	288 917,50	288 917,50

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
21 07 04	Accords sur les produits de base	4	4 180 000	4 180 000	4 037 000	4 119 000	2 579 311,32	2 579 311,32
	Article 21 07 04 — Sous-total		4 180 000	4 180 000	4 037 000	4 119 000	2 579 311,32	2 579 311,32
Chapitre 21 07 — Total			31 010 000	17 780 000	4 337 000	4 419 000	2 868 228,82	2 868 228,82
21 08	Stratégie politique et coordination du domaine politique Développement et relations avec les États ACP							
21 08 01	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit	4	9 600 000	8 600 000	8 171 000	7 486 000	10 640 408,—	5 501 213,40
	Article 21 08 01 — Sous-total		9 600 000	8 600 000	8 171 000	7 486 000	10 640 408,—	5 501 213,40
21 08 02	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement	4	7 600 000	7 600 000	7 812 000	7 812 000	7 791 513,20	3 810 886,20
	Article 21 08 02 — Sous-total		7 600 000	7 600 000	7 812 000	7 812 000	7 791 513,20	3 810 886,20
Chapitre 21 08 — Total			17 200 000	16 200 000	15 983 000	15 298 000	18 431 921,20	9 312 099,60
21 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
21 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Développement et relations avec les États ACP							
21 49 04 01	Autres aides en produits, actions d'appui et transport, distribution, mesures d'accompagnement et de contrôle de la mise en œuvre — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	1 800 000	—	2 000 000	0,—	1 910 282,77
21 49 04 02	Autres actions de coopération et stratégies sectorielles — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	980 000	—	1 100 000	0,—	585 429,56
21 49 04 04	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	150 000	0,—	300 000,—
21 49 04 05	Programme européen pour la reconstruction et le développement (PERD) — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	100 000	—	100 000	0,—	0,—
	Article 21 49 04 — Sous-total		—	2 880 000	—	3 350 000	0,—	2 795 712,33
Chapitre 21 49 — Total			—	2 880 000	—	3 350 000	0,—	2 795 712,33
Titre 21 — Total			1 234 004 722	1 147 740 722	1 081 855 708	1 041 964 708	1 050 220 938,61	927 178 236,43
22	Élargissement							
22 01	Dépenses administratives du domaine politique Élargissement							
22 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique «Élargissement»							
22 01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité de la direction générale Élargissement	5	21 592 450	21 592 450	18 906 813	18 906 813	15 854 766,04	15 854 766,04
22 01 01 02	Dépenses liées au personnel en activité des délégations relevant du domaine politique «Élargissement»	5	10 049 003	10 049 003	9 572 181	9 572 181	9 252 535,96	9 252 535,96
	Article 22 01 01 — Sous-total		31 641 453	31 641 453	28 478 994	28 478 994	25 107 302,—	25 107 302,—
22 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Élargissement»							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
22 01 02 01	Personnel externe de la direction générale Élargissement	5	2 090 779	2 090 779	1 944 060	1 944 060	1 803 991,74	1 803 991,74
22 01 02 02	Personnel externe des délégations relevant du domaine politique «Élargissement»	5	3 621 088	3 621 088	3 258 884	3 258 884	2 930 444,75	2 930 444,75
22 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale Élargissement	5	1 651 952	1 651 952	1 721 912	1 721 912	1 521 406,75	1 521 406,75
22 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations relevant du domaine politique «Élargissement»	5	984 314	984 314	992 696	992 696	946 942,54	946 942,54
Article 22 01 02 — Sous-total			8 348 133	8 348 133	7 917 552	7 917 552	7 202 785,78	7 202 785,78
22 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique élargissement							
22 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services de la direction générale élargissement	5	1 627 222	1 627 222	1 255 737	1 255 737	1 026 844,90	1 026 844,90
22 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations relevant du domaine politique «Élargissement»	5	8 386 382	8 386 382	7 861 872	7 861 872	7 123 200,81	7 123 200,81
Article 22 01 03 — Sous-total			10 013 604	10 013 604	9 117 609	9 117 609	8 150 045,71	8 150 045,71
22 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Élargissement»							
22 01 04 01	Aides de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	4	33 260 000	33 260 000	32 366 000	32 366 000	39 508 261,39	39 508 261,39
22 01 04 02	Suppression progressive des aides d'adhésion en faveur des nouveaux États membres — Dépenses pour la gestion administrative	4	11 900 000	11 900 000	1 600 000	1 600 000	5 531 975,61	5 531 975,61
22 01 04 03	Facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	—	—	p.m.	p.m.	0,—	0,—
22 01 04 04	Actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	4	2 800 000	2 800 000	2 520 000	2 520 000	2 799 999,99	2 799 999,99
22 01 04 06	Actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	1 300 000	1 300 000	1 350 000	1 350 000	1 310 834,78	1 310 834,78
22 01 04 07	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque — Dépenses pour la gestion administrative	4	p.m.	p.m.	3 150 000	3 150 000	0,—	0,—
Article 22 01 04 — Sous-total			49 260 000	49 260 000	40 986 000	40 986 000	49 151 071,77	49 151 071,77
Chapitre 22 01 — Total			99 263 190	99 263 190	86 500 155	86 500 155	89 611 205,26	89 611 205,26
22 02	Gestion de l'instrument de préadhésion							
22 02 01	Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats	4	324 200 000	10 000 000				
Article 22 02 01 — Sous-total			324 200 000	10 000 000				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
22 02 02	Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats potentiels	4	372 700 000	38 000 000				
	Article 22 02 02 — Sous-total		372 700 000	38 000 000				
22 02 03	Administrations civiles transitoires dans les Balkans occidentaux	4	25 000 000	28 000 000	35 000 000	35 000 000	36 000 000,—	30 182 886,82
	Article 22 02 03 — Sous-total		25 000 000	28 000 000	35 000 000	35 000 000	36 000 000,—	30 182 886,82
22 02 04	Coopération régionale et transfrontalière							
22 02 04 01	Coopération transfrontalière entre les pays bénéficiant de l'instrument de préadhésion (IPA)	4	22 500 000	2 000 000				
22 02 04 02	Coopération transfrontalière avec les États membres	4	47 000 000	2 000 000				
	Article 22 02 04 — Sous-total		69 500 000	4 000 000				
22 02 05	Achèvement de l'ancienne coopération							
22 02 05 01	Achèvement de l'aide de préadhésion PHARE	4	p.m.	679 000 000	854 950 000	1 134 400 000	812 349 504,01	1 133 066 900,19
22 02 05 02	Achèvement de l'aide CARDS	4	p.m.	482 000 000	437 500 000	460 000 000	469 101 059,17	303 939 852,45
22 02 05 03	Achèvement de l'ancienne coopération avec la Turquie	4	p.m.	270 000 000	470 500 000	207 400 000	277 741 223,90	236 754 603,52
22 02 05 04	Achèvement de la coopération avec Malte et Chypre	4	p.m.	2 000 000	p.m.	7 500 000	843 975,19	10 727 305,39
22 02 05 05	Achèvement des actions préparatoires concernant l'impact de l'élargissement sur les régions frontalières de l'UE	3.2	p.m.	3 000 000	p.m.	4 000 000	4 000 000,—	7 006 880,16
22 02 05 06	Achèvement de l'action préparatoire à des opérations de déminage à Chypre	3.2	p.m.	400 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000,—	2 100 000,—
	Article 22 02 05 — Sous-total		p.m.	1 436 400 000	1 763 950 000	1 814 300 000	1 565 535 762,27	1 693 595 541,71
22 02 06	Actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité de préadhésion	4	9 000 000	7 500 000	12 280 000	18 780 000	7 600 000,—	14 886 730,32
	Article 22 02 06 — Sous-total		9 000 000	7 500 000	12 280 000	18 780 000	7 600 000,—	14 886 730,32
22 02 07	Programmes régionaux, horizontaux et ad hoc							
22 02 07 01	Programmes régionaux et horizontaux	4	59 700 000	50 000 000	90 400 000	35 000 000	83 456 500,—	4 696 880,51
22 02 07 02	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et audit	4	p.m.	p.m.				
22 02 07 03	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	4	p.m.	30 000 000	135 650 000	52 350 000	0,—	0,—
	Article 22 02 07 — Sous-total		59 700 000	80 000 000	226 050 000	87 350 000	83 456 500,—	4 696 880,51
Chapitre 22 02 — Total			860 100 000	1 603 900 000	2 037 280 000	1 955 430 000	1 692 592 262,27	1 743 362 039,36
22 03	Facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres							
22 03 01	Facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres	3.2	82 700 000	115 000 000	63 100 000	89 000 000	120 037 740,—	50 123 538,54
	Article 22 03 01 — Sous-total		82 700 000	115 000 000	63 100 000	89 000 000	120 037 740,—	50 123 538,54

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
22 03 02	Actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité transitoire	3.2	3 000 000	15 000 000	4 150 000	6 150 000	8 000 000,—	7 416 089,95
	Article 22 03 02 — Sous-total		3 000 000	15 000 000	4 150 000	6 150 000	8 000 000,—	7 416 089,95
Chapitre 22 03 — Total			85 700 000	130 000 000	67 250 000	95 150 000	128 037 740,—	57 539 628,49
22 04	Stratégie d'information et de communication							
22 04 01	Prince — Stratégie d'information et de communication	4	4 500 000	7 700 000	7 000 000	13 500 000	8 000 000,—	15 403 279,87
	Article 22 04 01 — Sous-total		4 500 000	7 700 000	7 000 000	13 500 000	8 000 000,—	15 403 279,87
22 04 02	Programmes d'information et de communication pour les pays tiers	4	7 000 000	6 000 000				
	Article 22 04 02 — Sous-total		7 000 000	6 000 000				
Chapitre 22 04 — Total			11 500 000	13 700 000	7 000 000	13 500 000	8 000 000,—	15 403 279,87
22 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
22 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Élargissement»							
22 49 04 01	Aides de préadhésion en faveur des pays d'Europe centrale et orientale — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	3 000 000	—	2 600 000	0,—	5 785 088,61
22 49 04 02	Aides de préadhésion en faveur de la Turquie — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	—	—	p.m.	0,—	108 730,69
22 49 04 03	Stratégie de préadhésion en faveur de Malte et Chypre — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	—	—	p.m.	0,—	243 089,63
22 49 04 04	Assistance aux pays des Balkans occidentaux — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	1 000 000	—	p.m.	0,—	1 092 559,41
	Article 22 49 04 — Sous-total		—	4 000 000	—	2 600 000	0,—	7 229 468,34
Chapitre 22 49 — Total			—	4 000 000	—	2 600 000	0,—	7 229 468,34
Titre 22 — Total			1 056 563 190	1 850 863 190	2 198 030 155	2 153 180 155	1 918 241 207,53	1 913 145 621,32
23	Aide humanitaire							
23 01	Dépenses administratives du domaine politique Aide humanitaire							
23 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique «Aide humanitaire»	5	13 748 662	13 748 662	12 835 818	12 835 818	12 370 202,07	12 370 202,07
	Article 23 01 01 — Sous-total		13 748 662	13 748 662	12 835 818	12 835 818	12 370 202,07	12 370 202,07
23 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Aide humanitaire»							
23 01 02 01	Personnel externe	5	1 106 479	1 106 479	1 188 530	1 188 530	1 277 341,36	1 277 341,36
23 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	1 616 071	1 616 071	1 463 239	1 463 239	1 464 286,—	1 464 286,—
	Article 23 01 02 — Sous-total		2 722 550	2 722 550	2 651 769	2 651 769	2 741 627,36	2 741 627,36
23 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Aide humanitaire	5	1 036 108	1 036 108	852 519	852 519	801 164,70	801 164,70
	Article 23 01 03 — Sous-total		1 036 108	1 036 108	852 519	852 519	801 164,70	801 164,70

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
23 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Aide humanitaire»							
23 01 04 01	Aide humanitaire — Dépenses pour la gestion administrative	4	9 900 000	9 900 000	6 300 000	6 300 000	6 501 890,86	6 501 890,86
	Article 23 01 04 — Sous-total		9 900 000	9 900 000	6 300 000	6 300 000	6 501 890,86	6 501 890,86
Chapitre 23 01 — Total			27 407 320	27 407 320	22 640 106	22 640 106	22 414 884,99	22 414 884,99
23 02	Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes							
23 02 01	Aide humanitaire	4	485 000 000	485 000 000	470 429 000	470 429 000	605 848 197,16	559 611 062,11
	Article 23 02 01 — Sous-total		485 000 000	485 000 000	470 429 000	470 429 000	605 848 197,16	559 611 062,11
23 02 02	Aide alimentaire	4	217 760 000	217 760 000	206 914 000	206 914 000	188 149 208,81	216 117 148,52
	Article 23 02 02 — Sous-total		217 760 000	217 760 000	206 914 000	206 914 000	188 149 208,81	216 117 148,52
23 02 03	Préparation aux catastrophes	4	19 500 000	19 500 000	19 000 000	20 000 000	17 500 000,—	11 252 755,50
	Article 23 02 03 — Sous-total		19 500 000	19 500 000	19 000 000	20 000 000	17 500 000,—	11 252 755,50
Chapitre 23 02 — Total			722 260 000	722 260 000	696 343 000	697 343 000	811 497 405,97	786 980 966,13
23 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagés conformément à l'ancien règlement financier							
23 49 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Aide humanitaire»							
23 49 04 01	Aide à des populations et aide alimentaire d'urgence aux pays en développement et aux autres pays tiers victimes de catastrophes ou de crises graves — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	400 000	0,—	853 893,03
	Article 23 49 04 — Sous-total		—	p.m.	—	400 000	0,—	853 893,03
Chapitre 23 49 — Total			—	p.m.	—	400 000	0,—	853 893,03
Titre 23 — Total			749 667 320	749 667 320	718 983 106	720 383 106	833 912 290,96	810 249 744,15
24	Lutte contre la fraude							
24 01	Dépenses administratives du domaine politique Lutte contre la fraude							
24 01 06	Office européen de lutte antifraude (OLAF)	5	52 042 000	52 042 000	50 161 000	50 161 000	43 159 890,17	43 159 890,17
	Article 24 01 06 — Sous-total		52 042 000	52 042 000	50 161 000	50 161 000	43 159 890,17	43 159 890,17
Chapitre 24 01 — Total			52 042 000	52 042 000	50 161 000	50 161 000	43 159 890,17	43 159 890,17
24 02	Lutte contre la fraude							
24 02 01	Actions générales de lutte contre la fraude	1.1	7 725 000	6 600 000	7 725 000	6 813 800	5 745 396,—	4 783 338,57
	Article 24 02 01 — Sous-total		7 725 000	6 600 000	7 725 000	6 813 800	5 745 396,—	4 783 338,57
24 02 02	Pericles	1.1	1 000 000	850 000	1 000 000	920 000	993 126,18	550 419,—
	Article 24 02 02 — Sous-total		1 000 000	850 000	1 000 000	920 000	993 126,18	550 419,—
24 02 03	Système d'information antifraude (AFIS)	1.1	5 750 000	4 900 000	4 750 000	4 300 000	4 660 952,72	4 202 772,76
	Article 24 02 03 — Sous-total		5 750 000	4 900 000	4 750 000	4 300 000	4 660 952,72	4 202 772,76
Chapitre 24 02 — Total			14 475 000	12 350 000	13 475 000	12 033 800	11 399 474,90	9 536 530,33

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Titre 24 — Total			66 517 000	64 392 000	63 636 000	62 194 800	54 559 365,07	52 696 420,50
25	Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique							
25 01	Dépenses administratives du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique							
25 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique							
25 01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	5	119 771 995	119 771 995	112 920 504	112 920 504	113 509 671,14	113 509 671,14
25 01 01 03	Traitements, indemnités et allocations liés aux membres de l'institution	5	8 558 000	8 558 000	7 726 000	7 726 000	7 354 199,49	7 354 199,49
Article 25 01 01 — Sous-total			128 329 995	128 329 995	120 646 504	120 646 504	120 863 870,63	120 863 870,63
25 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique							
25 01 02 01	Personnel externe du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	5	5 682 450	5 682 450	6 692 665	6 692 665	4 981 903,86	4 981 903,86
25 01 02 03	Conseillers spéciaux	5	590 000	590 000	446 000	446 000	479 512,16	479 512,16
25 01 02 11	Autres dépenses de gestion du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	5	10 314 727	10 314 727	8 692 421	8 692 421	9 758 659,21	9 758 659,21
25 01 02 13	Autres dépenses de gestion liées aux membres de l'institution	5	4 370 000	4 370 000	3 785 000	3 785 000	2 885 000,—	2 885 000,—
Article 25 01 02 — Sous-total			20 957 177	20 957 177	19 616 086	19 616 086	18 105 075,23	18 105 075,23
25 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	5	9 026 097	9 026 097	7 499 864	7 499 864	7 351 532,39	7 351 532,39
Article 25 01 03 — Sous-total			9 026 097	9 026 097	7 499 864	7 499 864	7 351 532,39	7 351 532,39
25 01 07	Appui administratif au service juridique							
25 01 07 01	Codification du droit communautaire	5	1 500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	2 350 000,—	2 350 000,—
Article 25 01 07 — Sous-total			1 500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	2 350 000,—	2 350 000,—
25 01 08	Conseil juridique, litiges et infractions							
25 01 08 01	Frais de contentieux	5	4 200 000	4 200 000	4 100 000	4 100 000	3 883 512,24	3 883 512,24
Article 25 01 08 — Sous-total			4 200 000	4 200 000	4 100 000	4 100 000	3 883 512,24	3 883 512,24
Chapitre 25 01 — Total			164 013 269	164 013 269	154 862 454	154 862 454	152 553 990,49	152 553 990,49
25 02	Relations avec la société civile, transparence et information							
25 02 01	Institutions d'intérêt européen							
25 02 01 01	Archives historiques de l'Union européenne	5	1 650 000	1 650 000	1 600 000	1 600 000	1 591 970,—	1 592 773,—
Article 25 02 01 — Sous-total			1 650 000	1 650 000	1 600 000	1 600 000	1 591 970,—	1 592 773,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
25 02 04	Information et publications							
25 02 04 01	Bases documentaires	5	900 000	900 000	1 000 000	1 000 000	727 630,—	718 479,—
25 02 04 02	Publications de caractère général	5	2 200 000	2 100 000	2 200 000	2 200 000	1 939 179,25	1 520 418,61
	Article 25 02 04 — Sous-total		3 100 000	3 000 000	3 200 000	3 200 000	2 666 809,25	2 238 897,61
	Chapitre 25 02 — Total		4 750 000	4 650 000	4 800 000	4 800 000	4 258 779,25	3 831 670,61
	Titre 25 — Total		168 763 269	168 663 269	159 662 454	159 662 454	156 812 769,74	156 385 661,10
26	Administration							
26 01	Dépenses administratives du domaine politique Administration de la Commission							
26 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Administration de la Commission	5	94 301 717	94 301 717	88 289 610	88 289 610	87 723 897,80	87 723 897,80
	Article 26 01 01 — Sous-total		94 301 717	94 301 717	88 289 610	88 289 610	87 723 897,80	87 723 897,80
26 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Administration de la Commission							
26 01 02 01	Personnel externe	5	5 738 283	5 738 283	4 779 089	4 779 089	6 712 621,66	6 712 621,66
26 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	18 975 261	18 975 261	18 766 777	18 766 777	19 783 387,30	19 783 387,30
	Article 26 01 02 — Sous-total		24 713 544	24 713 544	23 545 866	23 545 866	26 496 008,96	26 496 008,96
26 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Administration de la Commission	5	7 106 640	7 106 640	5 863 949	5 863 949	5 681 498,95	5 681 498,95
	Article 26 01 03 — Sous-total		7 106 640	7 106 640	5 863 949	5 863 949	5 681 498,95	5 681 498,95
26 01 09	Appui administratif à l'Office des publications							
26 01 09 01	Office des publications	5	80 025 000	80 025 000	80 855 000	80 855 000	81 070 422,53	81 070 422,53
	Article 26 01 09 — Sous-total		80 025 000	80 025 000	80 855 000	80 855 000	81 070 422,53	81 070 422,53
26 01 10	Consolidation du droit communautaire							
26 01 10 01	Consolidation du droit communautaire	5	3 000 000	3 000 000	2 200 000	2 200 000	1 998 674,76	1 998 674,76
	Article 26 01 10 — Sous-total		3 000 000	3 000 000	2 200 000	2 200 000	1 998 674,76	1 998 674,76
26 01 11	Journal officiel de l'Union européenne (séries L et C)							
26 01 11 01	Journal officiel de l'Union européenne	5	22 960 000	22 960 000	27 000 000	27 000 000	19 995 166,23	19 995 166,23
	Article 26 01 11 — Sous-total		22 960 000	22 960 000	27 000 000	27 000 000	19 995 166,23	19 995 166,23
26 01 20	Office européen de sélection du personnel	5	25 345 000	25 345 000	25 154 000	25 154 000	21 897 967,21	21 897 967,21
	Article 26 01 20 — Sous-total		25 345 000	25 345 000	25 154 000	25 154 000	21 897 967,21	21 897 967,21
26 01 21	Office de gestion et de liquidation des droits individuels	5	32 692 000	32 692 000	30 929 000	30 929 000	32 308 369,66	32 308 369,66
	Article 26 01 21 — Sous-total		32 692 000	32 692 000	30 929 000	30 929 000	32 308 369,66	32 308 369,66
26 01 22	Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles							
26 01 22 01	Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles	5	57 624 000	57 624 000	55 464 000	55 464 000	52 689 440,33	52 689 440,33
26 01 22 02	Acquisition et location d'immeubles à Bruxelles	5	198 270 000	198 270 000	194 400 000	194 400 000	199 389 242,97	199 389 242,97

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
26 01 22 03	Dépenses liées aux immeubles à Bruxelles	5	64 400 000	64 400 000	53 956 000	53 956 000	61 162 573,96	61 162 573,96
26 01 22 04	Équipement et mobilier à Bruxelles	5	8 083 000	8 083 000	5 466 000	5 466 000	4 291 454,17	4 291 454,17
26 01 22 05	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement à Bruxelles	5	7 200 000	7 200 000	7 030 000	7 030 000	6 316 609,83	6 316 609,83
	Article 26 01 22 — Sous-total		335 577 000	335 577 000	316 316 000	316 316 000	323 849 321,26	323 849 321,26
26 01 23	Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg							
26 01 23 01	Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg	5	23 671 000	23 671 000	23 075 000	23 075 000	21 793 487,61	21 793 487,61
26 01 23 02	Acquisition et location d'immeubles à Luxembourg	5	35 193 000	35 193 000	31 657 000	31 657 000	0,—	0,—
26 01 23 03	Dépenses liées aux immeubles à Luxembourg	5	11 848 000	11 848 000	11 496 000	11 496 000	11 013 767,73	11 013 767,73
26 01 23 04	Équipement et mobilier à Luxembourg	5	845 000	845 000	780 000	780 000	723 519,63	723 519,63
26 01 23 05	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement à Luxembourg	5	742 000	742 000	650 000	650 000	610 123,04	610 123,04
26 01 23 06	Surveillance des immeubles à Luxembourg	5	6 380 000	6 380 000	6 122 000	6 122 000	5 216 149,24	5 216 149,24
	Article 26 01 23 — Sous-total		78 679 000	78 679 000	73 780 000	73 780 000	39 357 047,25	39 357 047,25
26 01 40	Sécurité							
26 01 40 01	Sécurité et contrôle	5	7 766 000	7 766 000	7 016 000	7 016 000	11 951 342,55	11 951 342,55
26 01 40 02	Surveillance des immeubles à Bruxelles	5	29 640 000	29 640 000	27 900 000	27 900 000	17 955 860,12	17 955 860,12
	Article 26 01 40 — Sous-total		37 406 000	37 406 000	34 916 000	34 916 000	29 907 202,67	29 907 202,67
26 01 49	Crédits administratifs reportés de droit	5	—	—	—	—	0,—	0,—
	Article 26 01 49 — Sous-total		—	—	—	—	0,—	0,—
26 01 50	Politique et gestion du personnel							
26 01 50 01	Service médical	5	6 590 000	6 590 000	5 530 000	5 530 000	5 251 414,22	5 251 414,22
26 01 50 02	Dépenses de concours, de sélection et de recrutement	5	3 246 000	3 246 000	3 341 000	3 341 000	2 525 283,20	2 525 283,20
26 01 50 04	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine social	5	6 856 000	6 856 000	6 850 000	6 850 000	12 089 357,02	12 089 357,02
26 01 50 05	Secours aux victimes des sinistres du secteur du charbon et de l'acier, et aide aux orphelins	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
26 01 50 06	Fonctionnaires de l'institution affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou des entreprises publiques ou privées	5	632 000	632 000	950 000	950 000	600 000,—	600 000,—
26 01 50 07	Dommages et intérêts	5	250 000	250 000	250 000	250 000	1 055 000,—	1 055 000,—
26 01 50 08	Assurances diverses	5	30 000	30 000	52 000	52 000	116 075,32	116 075,32
26 01 50 09	Cours de langues	5	4 364 000	4 364 000	4 052 000	4 052 000	3 089 083,55	3 089 083,55
26 01 50 11	Écoles européennes: Luxembourg I	5	21 548 081	21 548 081	21 698 940	21 698 940	20 283 436,—	20 283 436,—
26 01 50 12	Écoles européennes: Bruxelles I (Uccle)	5	19 174 473	19 174 473	17 887 486	17 887 486	18 048 047,—	18 048 047,—
26 01 50 13	Écoles européennes: Bruxelles II (Woluwe)	5	19 066 572	19 066 572	18 005 291	18 005 291	18 009 579,—	18 009 579,—
26 01 50 14	Écoles européennes: Bruxelles III (Ixelles)	5	16 982 636	16 982 636	17 175 367	17 175 367	17 314 773,—	17 314 773,—
26 01 50 15	Écoles européennes: Munich (DE)	5	862 478	862 478	1 041 149	1 041 149	920 837,—	920 837,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
26 01 50 16	Écoles européennes: Varese (IT)	5	9 290 109	9 290 109	8 144 625	8 144 625	8 368 812,—	8 368 812,—
26 01 50 17	Écoles européennes: Karlsruhe (DE)	5	4 165 757	4 165 757	3 396 884	3 396 884	4 299 124,—	4 299 124,—
26 01 50 18	Écoles européennes: Culham (UK)	5	5 571 131	5 571 131	5 380 773	5 380 773	5 662 274,—	5 662 274,—
26 01 50 19	Écoles européennes: Bergen (NL)	5	4 671 981	4 671 981	5 402 459	5 402 459	6 011 089,—	6 011 089,—
26 01 50 20	Écoles européennes: Mol (BE)	5	6 307 937	6 307 937	6 257 630	6 257 630	6 288 313,—	6 288 313,—
26 01 50 21	Écoles européennes: Alicante (ES)	5	4 512 488	4 512 488	6 129 951	6 129 951	5 959 779,—	5 959 779,—
26 01 50 22	Écoles européennes: Francfort-sur-le-Main (DE)	5	4 309 027	4 309 027	5 118 511	5 118 511	4 183 411,—	4 183 411,—
26 01 50 23	Écoles européennes: bureau du représentant du conseil supérieur (Bruxelles)	5	7 647 791	7 647 791	7 483 848	7 483 848	7 192 497,—	7 192 497,—
26 01 50 24	Écoles européennes: Luxembourg II	5	3 013 695	3 013 695	4 001 242	4 001 242	4 458 029,—	4 458 029,—
26 01 50 25	Écoles européennes: Bruxelles IV (Transition)	5	2 542 000	2 542 000				
Article 26 01 50 — Sous-total			151 634 156	151 634 156	148 149 156	148 149 156	151 726 213,31	151 726 213,31
Chapitre 26 01 — Total			893 440 057	893 440 057	856 998 581	856 998 581	822 011 790,59	822 011 790,59
26 02	Production multimédia							
26 02 01	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	1.1	29 500 000	29 500 000	29 500 000	29 500 000	19 575 124,32	25 426 325,97
Article 26 02 01 — Sous-total			29 500 000	29 500 000	29 500 000	29 500 000	19 575 124,32	25 426 325,97
Chapitre 26 02 — Total			29 500 000	29 500 000	29 500 000	29 500 000	19 575 124,32	25 426 325,97
Titre 26 — Total			922 940 057	922 940 057	886 498 581	886 498 581	841 586 914,91	847 438 116,56
27	Budget							
27 01	Dépenses administratives du domaine politique Budget							
27 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Budget	5	37 280 025	37 280 025	36 079 055	36 079 055	35 803 894,73	35 803 894,73
Article 27 01 01 — Sous-total			37 280 025	37 280 025	36 079 055	36 079 055	35 803 894,73	35 803 894,73
27 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Budget							
27 01 02 01	Personnel externe de la direction générale Budget	5	3 882 435	3 882 435	4 377 350	4 377 350	4 472 811,14	4 472 811,14
27 01 02 09	Personnel externe — Gestion non décentralisée	5	3 477 881	3 477 881	2 354 336	2 354 336		
27 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale Budget	5	5 378 592	5 378 592	5 703 493	5 703 493	4 534 707,80	4 534 707,80
27 01 02 19	Autres dépenses de gestion — Gestion non décentralisée	5	13 349 899	13 349 899	15 437 204	15 437 204		
Article 27 01 02 — Sous-total			26 088 807	26 088 807	27 872 383	27 872 383	9 007 518,94	9 007 518,94
27 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Budget	5	2 809 447	2 809 447	2 396 270	2 396 270	2 318 864,02	2 318 864,02
Article 27 01 03 — Sous-total			2 809 447	2 809 447	2 396 270	2 396 270	2 318 864,02	2 318 864,02
27 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Budget	5	310 000	310 000	300 000	300 000	224 755,93	224 755,93
Article 27 01 04 — Sous-total			310 000	310 000	300 000	300 000	224 755,93	224 755,93
27 01 12	Comptabilité							
27 01 12 01	Charges financières	5	1 500 000	1 500 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000,—	1 700 000,—
Article 27 01 12 — Sous-total			1 500 000	1 500 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000,—	1 700 000,—
Chapitre 27 01 — Total			67 988 279	67 988 279	68 347 708	68 347 708	49 055 033,62	49 055 033,62

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
27 02	Exécution du budget, contrôle et décharge							
27 02 01	Déficit reporté de l'exercice précédent	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 27 02 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
27 02 02	Compensation temporaire et forfaitaire en faveur des nouveaux États membres	6	444 646 152	444 646 152	1 073 500 332	1 073 500 332	1 304 988 996,—	1 304 988 996,—
	Article 27 02 02 — Sous-total		444 646 152	444 646 152	1 073 500 332	1 073 500 332	1 304 988 996,—	1 304 988 996,—
Chapitre 27 02 — Total			444 646 152	444 646 152	1 073 500 332	1 073 500 332	1 304 988 996,—	1 304 988 996,—
Titre 27 — Total			512 634 431	512 634 431	1 141 848 040	1 141 848 040	1 354 044 029,62	1 354 044 029,62
28	Audit							
28 01	Dépenses administratives du domaine politique Audit							
28 01 01	Dépenses liées au personnel en activité des directions générales relevant du domaine politique Audit	5	7 226 861	7 226 861	7 545 379	7 545 379	7 317 584,32	7 317 584,32
	Article 28 01 01 — Sous-total		7 226 861	7 226 861	7 545 379	7 545 379	7 317 584,32	7 317 584,32
28 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Audit							
28 01 02 01	Personnel externe	5	909 572	909 572	929 485	929 485	814 863,66	814 863,66
28 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	507 398	507 398	738 052	738 052	533 982,35	533 982,35
	Article 28 01 02 — Sous-total		1 416 970	1 416 970	1 667 537	1 667 537	1 348 846,01	1 348 846,01
28 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Audit	5	544 621	544 621	501 143	501 143	473 928,42	473 928,42
	Article 28 01 03 — Sous-total		544 621	544 621	501 143	501 143	473 928,42	473 928,42
Chapitre 28 01 — Total			9 188 452	9 188 452	9 714 059	9 714 059	9 140 358,75	9 140 358,75
Titre 28 — Total			9 188 452	9 188 452	9 714 059	9 714 059	9 140 358,75	9 140 358,75
29	Statistiques							
29 01	Dépenses administratives du domaine politique Statistiques							
29 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Statistiques	5	55 082 778	55 082 778	52 384 013	52 384 013	50 700 405,69	50 700 405,69
	Article 29 01 01 — Sous-total		55 082 778	55 082 778	52 384 013	52 384 013	50 700 405,69	50 700 405,69
29 01 02	Dépenses liées au personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Statistiques							
29 01 02 01	Personnel externe	5	5 268 236	5 268 236	5 234 740	5 234 740	5 797 338,77	5 797 338,77
29 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	5 775 559	5 775 559	6 010 403	6 010 403	4 528 404,89	4 528 404,89
	Article 29 01 02 — Sous-total		11 043 795	11 043 795	11 245 143	11 245 143	10 325 743,66	10 325 743,66
29 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Statistiques	5	4 151 074	4 151 074	3 479 199	3 479 199	3 283 646,86	3 283 646,86
	Article 29 01 03 — Sous-total		4 151 074	4 151 074	3 479 199	3 479 199	3 283 646,86	3 283 646,86
29 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Statistiques							
29 01 04 01	Politique d'information statistique — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	4 191 000	4 191 000	3 744 000	3 744 000	3 623 947,—	3 623 947,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
29 01 04 02	Achèvement des réseaux pour les statistiques intracommunautaires (Edicom) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	562 834,—	562 834,—
	Article 29 01 04 — Sous-total		4 191 000	4 191 000	3 744 000	3 744 000	4 186 781,—	4 186 781,—
Chapitre 29 01 — Total			74 468 647	74 468 647	70 852 355	70 852 355	68 496 577,21	68 496 577,21
29 02	Production d'informations statistiques							
29 02 01	Politique d'informations statistiques							
29 02 01 01	Aide à la production des statistiques et infrastructure technique	1.1	9 382 000	8 442 000	8 340 300	6 377 904	6 066 165,67	4 610 128,16
29 02 01 02	Statistiques démographiques et sociales	1.1	11 727 000	10 552 000	11 583 750	8 858 200	8 425 230,10	6 402 955,78
29 02 01 03	Statistiques économiques	1.1	19 702 000	17 728 000	21 314 100	16 299 088	15 502 423,37	11 781 438,61
29 02 01 04	Agriculture, sylviculture et pêche	1.1	1 407 000	1 266 000	2 316 750	1 771 640	1 685 046,02	1 280 591,16
29 02 01 05	Statistiques multisectorielles	1.1	4 691 000	4 221 000	2 780 100	2 125 968	2 022 055,22	1 536 709,39
	Article 29 02 01 — Sous-total		46 909 000	42 209 000	46 335 000	35 432 800	33 700 920,38	25 611 823,10
29 02 02	Achèvement des réseaux pour les statistiques intracommunautaires (Edicom)	1.1	p.m.	2 100 000	p.m.	7 600 000	5 827 106,90	5 145 055,77
	Article 29 02 02 — Sous-total		p.m.	2 100 000	p.m.	7 600 000	5 827 106,90	5 145 055,77
Chapitre 29 02 — Total			46 909 000	44 309 000	46 335 000	43 032 800	39 528 027,28	30 756 878,87
Titre 29 — Total			121 377 647	118 777 647	117 187 355	113 885 155	108 024 604,49	99 253 456,08
30	Pensions							
30 01	Dépenses administratives du domaine politique Pensions et dépenses connexes							
30 01 13	Pensions							
30 01 13 01	Indemnités transitoires	5	2 058 000	2 058 000	2 517 000	2 517 000	2 500 205,61	2 500 205,61
30 01 13 02	Pensions des anciens membres et de leurs dépendants survivants	5	4 240 000	4 240 000	4 086 000	4 086 000	4 043 720,34	4 043 720,34
30 01 13 03	Coefficients correcteurs	5	651 000	651 000	742 000	742 000	705 179,37	705 179,37
30 01 13 04	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	5	27 621 000	27 621 000	29 905 000	29 905 000	33 842 000,—	33 842 000,—
30 01 13 05	Couverture des risques de maladie	5	962 000	962 000	1 042 000	1 042 000	1 003 000,—	1 003 000,—
30 01 13 06	Adaptations des diverses indemnités	5	2 328 000	2 328 000	2 135 000	2 135 000	2 490 000,—	2 490 000,—
30 01 13 07	Pensions et allocations de départ	5	879 158 000	879 158 000	820 877 000	820 877 000	781 624 940,35	781 624 940,35
30 01 13 09	Couverture des risques de maladie	5	29 144 000	29 144 000	27 311 000	27 311 000	25 635 000,—	25 635 000,—
30 01 13 11	Adaptations des pensions et des diverses indemnités	5	51 328 000	51 328 000	56 630 000	56 630 000	46 135 000,—	46 135 000,—
	Article 30 01 13 — Sous-total		997 490 000	997 490 000	945 245 000	945 245 000	897 979 045,67	897 979 045,67
Chapitre 30 01 — Total			997 490 000	997 490 000	945 245 000	945 245 000	897 979 045,67	897 979 045,67
Titre 30 — Total			997 490 000	997 490 000	945 245 000	945 245 000	897 979 045,67	897 979 045,67
31	Services linguistiques							
31 01	Dépenses administratives du domaine politique Services linguistiques							
31 01 01	Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique Services linguistiques	5	276 735 879	276 735 879	263 047 530	263 047 530	245 923 101,77	245 923 101,77
	Article 31 01 01 — Sous-total		276 735 879	276 735 879	263 047 530	263 047 530	245 923 101,77	245 923 101,77

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
31 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Services linguistiques							
31 01 02 01	Personnel externe	5	10 241 760	10 241 760	10 558 657	10 558 657	7 266 373,30	7 266 373,30
31 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	5 338 884	5 338 884	5 249 331	5 249 331	5 187 464,22	5 187 464,22
	Article 31 01 02 — Sous-total		15 580 644	15 580 644	15 807 988	15 807 988	12 453 837,52	12 453 837,52
31 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services et autres dépenses de fonctionnement du domaine politique Services linguistiques							
31 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services du domaine politique Services linguistiques	5	20 855 002	20 855 002	17 470 883	17 470 883	15 927 379,89	15 927 379,89
31 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	5	3 500 000	3 500 000	583 000	583 000	909 942,58	909 942,58
	Article 31 01 03 — Sous-total		24 355 002	24 355 002	18 053 883	18 053 883	16 837 322,47	16 837 322,47
31 01 06	Dépenses d'interprétation et de conférences							
31 01 06 01	Dépenses d'interprétation et de conférences	5	25 525 000	25 525 000	32 240 000	32 240 000	52 272 787,47	52 272 787,47
31 01 06 02	Actions de formation et de perfectionnement d'interprètes de conférence	5	583 000	583 000	559 000	559 000	1 202 492,38	1 202 492,38
31 01 06 03	Dépenses informatiques du service commun interprétation-conférences	5	1 344 000	1 344 000	1 275 000	1 275 000	2 706 114,25	2 706 114,25
	Article 31 01 06 — Sous-total		27 452 000	27 452 000	34 074 000	34 074 000	56 181 394,10	56 181 394,10
31 01 07	Dépenses de traduction							
31 01 07 01	Prestations d'appoint pour le service de traduction	5	11 974 000	11 974 000	12 150 000	12 150 000	6 325 688,19	6 325 688,19
31 01 07 02	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Services linguistiques	5	2 465 000	2 465 000	2 869 000	2 869 000	2 774 072,77	2 774 072,77
31 01 07 03	Promotion des services linguistiques	5	—	—	—	—	—	—
	Article 31 01 07 — Sous-total		14 439 000	14 439 000	15 019 000	15 019 000	9 099 760,96	9 099 760,96
31 01 08	Activités de coopération interinstitutionnelle							
31 01 08 01	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	5	428 000	428 000	600 000	600 000	356 587,38	356 587,38
	Article 31 01 08 — Sous-total		428 000	428 000	600 000	600 000	356 587,38	356 587,38
Chapitre 31 01 — Total			358 990 525	358 990 525	346 602 401	346 602 401	340 852 004,20	340 852 004,20
Titre 31 — Total			358 990 525	358 990 525	346 602 401	346 602 401	340 852 004,20	340 852 004,20
40	Réserves							
40 01	Réserve pour les dépenses administratives							
40 01 40	Réserve administrative		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Article 40 01 40 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
40 01 42	Réserve pour imprévus	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 40 01 42 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
Chapitre 40 01 — Total			p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
40 02	Réserve pour les interventions financières							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2007		Crédits 2006		Exécution 2005	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
40 02 40	Crédits non dissociés							
40 02 40 01	Crédits non dissociés (dépenses non obligatoires)		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
40 02 40 02	Crédits non dissociés (dépenses obligatoires)		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Article 40 02 40 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
40 02 41	Crédits dissociés							
40 02 41 01	Crédits dissociés (dépenses non obligatoires)		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
40 02 41 02	Crédits dissociés (dépenses obligatoires)		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Article 40 02 41 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
40 02 42	Réserve d'aide d'urgence	4	234 527 000	p.m.	229 000 000	229 000 000	0,—	0,—
	Article 40 02 42 — Sous-total		234 527 000	p.m.	229 000 000	229 000 000	0,—	0,—
Chapitre 40 02 — Total			234 527 000	p.m.	229 000 000	229 000 000	0,—	0,—
Titre 40 — Total			234 527 000	p.m.	229 000 000	229 000 000	0,—	0,—
Dépenses — Total			124 181 438 359	113 775 442 593	118 837 765 059	109 616 463 184	113 942 506 419,61	102 705 812 709,01

2. DOCUMENT IV – ANNEXE DU DOCUMENT IV CONCERNANT LES MODIFICATIONS APORTEES A LA NOMENCLATURE DANS L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2007 PAR RAPPORT AU BUDGET 2006

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
27 01 12 01	01 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	Transférée en partie
XX 01 03 01 04	01 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	Transférée en partie
01 03 01 02	01 03 01 01	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	Transférée
01 03 02 01	01 03 02	Assistance macroéconomique	Transférée
01 03 02 02	01 03 02	Assistance macroéconomique	Transférée
01 04 01 03		Garantie de la Communauté européenne aux emprunts destinés à la promotion d'investissements dans la Communauté	Supprimée
01 04 01 05	01 04 01 04	Garantie de la Communauté européenne aux emprunts communautaires destinés à l'assistance macrofinancière aux pays tiers	Transférée
01 04 01 06	01 04 01 04	Garantie de la Communauté européenne aux emprunts communautaires destinés à l'assistance macrofinancière aux pays tiers	Transférée
01 04 01 07	01 04 01 04	Garantie de la Communauté européenne aux emprunts communautaires destinés à l'assistance macrofinancière aux pays tiers	Transférée
01 04 01 08	01 04 01 05	Garantie aux emprunts Euratom destinés au financement de l'amélioration du degré d'efficacité et de sûreté du parc nucléaire des pays de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants	Transférée
01 04 01 09	01 04 01 06	Garantie de la Communauté européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement aux pays tiers	Transférée
01 04 01 10	01 04 01 06	Garantie de la Communauté européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement aux pays tiers	Transférée
01 04 01 11	01 04 01 06	Garantie de la Communauté européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement aux pays tiers	Transférée
01 04 01 12	01 04 01 06	Garantie de la Communauté européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement aux pays tiers	Transférée
	01 04 04	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Innovation et esprit d'entreprise»	Nouvelle
02 01 04 06		Achèvement des programmes IDA antérieurs — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
	02 02 01	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Innovation et esprit d'entreprise»	Nouvelle
02 02 01 01	02 02 02 01	Compléter les travaux relatifs à la politique de compétitivité industrielle pour l'Union européenne	Transférée
02 02 03 01	02 02 02 02	Compléter et achever les travaux relatifs au programme pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises	Transférée
02 02 01 02	02 02 03 01	Consolidation du marché intérieur — Projet pilote «Coopération et regroupement de petites et moyennes entreprises (PME)»	Transférée
02 02 09	02 02 08	Projet pilote «Destinations européennes d'excellence»	Transférée
02 03 03	02 03 03 01	Législation sur les produits chimiques et Agence des produits chimiques — Subvention aux titres 1 et 2	Transférée en partie
02 03 03	02 03 03 02	Législation sur les produits chimiques et Agence des produits chimiques — Subvention au titre 3	Transférée en partie
	02 04 01	Recherche dans le domaine de l'espace et de la sécurité	Nouvelle
02 02 02 03	02 04 03	Crédits provenant de la participation de tiers (non «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	Transférée
02 02 02 04	02 04 04 01	Achèvement des programmes (antérieurs à 2003)	Transférée
02 02 02 05	02 04 04 01	Achèvement des programmes (antérieurs à 2003)	Transférée
02 02 02 01	02 04 04 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	Transférée
02 02 02 02	02 04 04 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	Transférée
02 02 02 06	02 04 04 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	Transférée
02 04 01	02 04 04 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	Transférée
02 49 04 02		Normalisation et rapprochement des législations — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
02 49 04 05		Réseaux pour l'échange de données entre administrations (IDA) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
02 49 05 01		Dépenses liées au personnel de recherche	Supprimée
02 49 05 02		Personnel externe de recherche	Supprimée

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
04 01 04 05	04 01 04 10	Progress — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
04 01 04 07	04 01 04 10	Progress — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
04 01 04 09	04 01 04 10	Progress — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
04 01 04 12	04 01 04 10	Progress — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	04 01 04 13	Instrument de préadhésion (IPA) — Composante des ressources humaines — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
04 02 13		Projets d'actions innovatrices sur les marchés de l'emploi des États membres	Supprimée
	04 02 17	Fonds social européen (FSE) – Convergence	Nouvelle
	04 02 18	Fonds social européen (FSE) – PEACE	Nouvelle
	04 02 19	Fonds social européen (FSE) – Compétitivité régionale et emploi	Nouvelle
	04 02 20	Fonds social européen (FSE) — Assistance technique opérationnelle (2007-2013)	Nouvelle
04 03 03 01	04 03 03 01	Relations industrielles et dialogue social	Transférée en partie
04 03 05 01	04 03 03 02	Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs	Transférée en partie
04 02 12	04 03 04	EURES (European Employment Services)	Transférée
04 04 03	04 03 05	Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers	Transférée en partie
04 04 08	04 03 06	Action préparatoire ENEA concernant le vieillissement actif et la mobilité des personnes âgées	Transférée
04 04 02 01	04 03 07	Analyse et études sur la situation sociale, la démographie et la famille	Transférée
04 04 02 03	04 03 08	Action préparatoire relative à la prise en compte de l'évolution démographique dans les politiques européennes et nationales	Transférée
	04 04 01 01	Emploi	Nouvelle
	04 04 01 02	Protection et insertion sociales	Nouvelle
	04 04 01 03	Conditions de travail	Nouvelle
	04 04 01 04	Non-discrimination et diversité	Nouvelle
	04 04 01 05	Égalité hommes-femmes	Nouvelle
	04 04 01 06	Appui à la mise en œuvre	Nouvelle
	04 04 02 01	Institut pour l'égalité hommes-femmes — Subvention aux titres 1 et 2	Nouvelle
	04 04 02 02	Institut pour l'égalité hommes-femmes — Subvention au titre 3	Nouvelle
04 03 04 01	04 04 03 01	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail — Subvention aux titres 1 et 2	Transférée
04 03 04 02	04 04 03 02	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail — Subvention au titre 3	Transférée
04 03 05 02	04 04 04 02	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail — Subvention aux titres 1 et 2	Transférée
04 03 05 03	04 04 04 03	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail — Subvention au titre 3	Transférée
04 04 10	04 04 05	Projet pilote concernant l'intégration des actions en faveur des personnes handicapées: initiative de suivi de l'Année européenne des personnes handicapées	Transférée
04 04 12	04 04 06	Année européenne de l'égalité des chances pour tous en 2007	Transférée
04 02 15	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée
04 03 01	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée
04 03 03 01	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée en partie
04 03 05 01	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée en partie
04 04 02 02	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée
04 04 03	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée en partie
04 04 04	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée
04 05 01	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée
04 05 02	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée
04 05 03	04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	Transférée
04 02 16	04 04 08	Actions préparatoires en faveur de l'engagement local pour l'emploi	Transférée
	04 05 01	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	Nouvelle
	04 06 01	Instrument de préadhésion (IPA) – Composante des ressources humaines	Nouvelle
04 49 04 04		EURES (European Employment Services) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
04 49 04 05		Stratégie communautaire d'égalité entre les hommes et les femmes — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
04 49 04 06		Analyse et études sur la situation sociale, la démographie et la famille — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
04 49 04 09		Protection de la santé, hygiène et sécurité sur le lieu de travail, y compris une subvention au Bureau technique syndical européen — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
05 01 04 05	05 01 04 01	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Assistance technique non opérationnelle	Transférée
05 01 04 02		Réseau d'information comptable agricole (RICA) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
05 02 05 99	05 02 05 08	Interventions sous forme de stockage de sucre	Transférée en partie
05 02 05 99	05 02 05 99	Autres mesures (sucre)	Transférée en partie
05 02 06 01	05 02 06 99	Autres mesures (huile d'olive)	Transférée
	05 02 16	Fonds pour la restructuration de l'industrie sucrière	Nouvelle
	05 03 02 38	Aide transitoire aux producteurs de betteraves à sucre	Nouvelle
	05 03 02 39	Montant supplémentaire pour les producteurs de betteraves et de cannes à sucre	Nouvelle
	05 03 02 40	Aide à la surface pour le coton	Nouvelle
05 03 02 31	05 03 02 50	POSÉI – Programmes communautaires de soutien	Transférée
05 03 02 32	05 03 02 51	POSÉI – Régimes antérieurs	Transférée
05 03 02 33	05 03 02 51	POSÉI – Régimes antérieurs	Transférée
05 03 02 34	05 03 02 51	POSÉI – Régimes antérieurs	Transférée
05 03 02 35	05 03 02 51	POSÉI – Régimes antérieurs	Transférée en partie
05 03 02 35	05 03 02 52	POSÉI – Îles de la mer Égée	Transférée en partie
05 03 02 02	05 03 02 99	Autres	Transférée
05 03 02 20	05 03 02 99	Autres	Transférée
05 03 02 37	05 03 02 99	Autres	Transférée
	05 04 05 01	Programmes de développement rural	Nouvelle
	05 04 05 02	Assistance technique opérationnelle	Nouvelle
	05 05 02	Instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD)	Nouvelle
	05 08 09	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Assistance technique opérationnelle	Nouvelle
05 49 04 02		Réseau d'information comptable agricole (RICA) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
05 49 04 03		Instrument de préadhésion Sapard — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
06 01 04 03	06 01 04 02	Transport — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 12	06 01 04 03	Sources d'énergie classiques — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 07	06 01 04 06	Énergie nucléaire — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 10	06 01 04 06	Énergie nucléaire — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 13	06 01 04 07	Sûreté et protection des usagers de l'énergie et des transports — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 09	06 01 04 08	Achèvement du programme «Énergie intelligente — Europe» (2003-2006) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	06 01 04 09	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	06 01 04 10	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Énergie intelligente – Europe» — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	06 02 06	Programme Marco Polo II	Nouvelle
06 02 05	06 02 07	Achèvement du programme Marco Polo	Transférée
	06 02 10	Programme Galileo	Nouvelle
	06 03 03	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport	Nouvelle
	06 03 04	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de l'énergie	Nouvelle
	06 04 03 03	Gaz – Marché intérieur et sécurité de l'approvisionnement	Nouvelle
	06 04 06	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Énergie intelligente – Europe»	Nouvelle
06 05 04	06 05 02	Sûreté nucléaire	Transférée
	06 06 01	Recherche liée à l'énergie	Nouvelle
	06 06 02	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique)	Nouvelle
06 06 05 02	06 06 05 01	Achèvement des programmes (antérieurs à 2003)	Transférée
06 06 01	06 06 05 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
06 06 02 01	06 06 05 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
06 06 02 02	06 06 05 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
06 06 03	06 06 05 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
06 49 04 01		Sûreté des transports — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
06 49 04 02		Politique de mobilité durable — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
06 49 04 04		Achèvement du programme-cadre «Énergie» (1999-2002) — Sources d'énergie classiques et renouvelables — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
06 49 04 05		Inspections sur place relatives au contrôle de sécurité et formation des inspecteurs — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
06 49 04 06		Prélèvements d'échantillons et analyses, matériel, travaux spécifiques, prestations de services et transports — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
06 49 05 01		Dépenses liées au personnel de recherche	Supprimée
06 49 05 02		Personnel externe de recherche	Supprimée
06 49 05 03		Autres dépenses de gestion pour la recherche	Supprimée
07 01 04 02	07 01 04 01	LIFE+ (Instrument financier pour l'environnement — 2007-2013) — Projets sur le territoire communautaire — Partie I (protection de la nature) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
07 01 04 03	07 01 04 01	LIFE+ (Instrument financier pour l'environnement — 2007-2013) — Projets sur le territoire communautaire — Partie I (protection de la nature) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
07 01 04 04	07 01 04 02	Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
07 01 04 05	07 01 04 03	Achèvement de LIFE (Instrument financier pour l'environnement — 2000-2006) — Actions à l'extérieur du territoire communautaire — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
07 01 04 06	07 01 04 04	Participation aux activités internationales en matière d'environnement — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
07 03 01 01	07 03 01	Achèvement du programme de protection des forêts	Transférée
07 03 03 01	07 03 03	Achèvement de LIFE III (Instrument financier pour l'environnement — 2000-2006) — Projets sur le territoire communautaire — Partie I (protection de la nature)	Transférée
07 04 02	07 03 06	Achèvement des actions de sensibilisation et autres actions générales liées aux programmes d'action communautaires dans le domaine de l'environnement	Transférée
07 03 06 02		Action préparatoire pour la protection des côtes	Supprimée
	07 03 07	LIFE+ (Instrument financier pour l'environnement — 2007-2013)	Nouvelle
07 04 01 01	07 03 09 01	Subvention à l'Agence européenne pour l'environnement — Subvention aux titres 1 et 2	Transférée
07 04 01 02	07 03 09 02	Subvention à l'Agence européenne pour l'environnement — Subvention au titre 3	Transférée
07 03 03 02	07 03 10	Action préparatoire Natura 2000	Transférée
	07 04 01	Instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures	Nouvelle
07 03 06 03	07 04 02	Projet pilote relatif à la coopération transfrontalière en matière de lutte contre les catastrophes naturelles	Transférée
07 03 06 01	07 04 03	Achèvement des actions et programmes antérieurs dans le domaine de la protection civile et de la pollution marine	Transférée
07 03 09	07 04 03	Achèvement des actions et programmes antérieurs dans le domaine de la protection civile et de la pollution marine	Transférée
07 49 04 03		LIFE III (Instrument financier pour l'environnement — 2000-2004) — Projets sur le territoire communautaire — Partie II (protection de l'environnement) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
07 49 04 04		Programme d'action communautaire en faveur de la protection civile — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
	08 01 04 30	Agence exécutive pour le Conseil européen de la recherche	Nouvelle
	08 01 04 40	Entreprise commune ITER — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	08 02 01	Coopération — Santé	Nouvelle
	08 03 01	Coopération — Alimentation, agriculture et biotechnologie	Nouvelle
	08 04 01	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production	Nouvelle
	08 05 01	Coopération — Énergie	Nouvelle
	08 06 01	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)	Nouvelle
	08 07 01	Coopération — Transports (y compris l'aéronautique)	Nouvelle
	08 08 01	Coopération — Sciences socio-économiques et sciences humaines	Nouvelle
	08 09 01	Coopération — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)	Nouvelle
	08 10 01	Idées	Nouvelle

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
	08 11 01	Personnel	Nouvelle
	08 12 01	Capacités — Infrastructures de recherche	Nouvelle
	08 13 01	Capacités — Recherche au profit des PME	Nouvelle
	08 14 01	Capacités — Régions de la connaissance	Nouvelle
	08 15 01	Capacités — Potentiel de recherche	Nouvelle
	08 16 01	Capacités — La science dans la société	Nouvelle
	08 17 01	Capacités — Activités de coopération internationale	Nouvelle
	08 18 01	Capacités — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)	Nouvelle
	08 19 01	Euratom — Énergie de fusion	Nouvelle
	08 19 02	Euratom — Entreprise commune ITER	Nouvelle
	08 20 01	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection	Nouvelle
08 12 01	08 21 01	Achèvement des programmes (antérieurs à 1999)	Transférée
08 12 02 01	08 21 02 01	Achèvement du cinquième programme-cadre (1998-2002) — CE	Transférée
08 12 02 02	08 21 02 02	Achèvement du cinquième programme-cadre (1998-2002) — Euratom	Transférée
08 02 01 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 02 01 02	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 03 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 04 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 05 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 06 01 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 06 01 02	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 06 01 03	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 07 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 08 01 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 08 01 02	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 08 01 03	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 09 01 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 09 01 02	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 10 01 01	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 10 01 02	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 10 01 03	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 10 01 04	08 21 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
08 11 01 01	08 21 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — Euratom	Transférée
08 11 01 02	08 21 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — Euratom	Transférée
08 11 01 03	08 21 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — Euratom	Transférée
08 11 02	08 21 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — Euratom	Transférée
08 12 03	08 21 04	Crédits provenant de la participation de tiers (non «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	Transférée
08 13 01	08 22 01	Programme de recherche pour l'acier	Transférée
08 13 02	08 22 02	Programme de recherche pour le charbon	Transférée
08 49 05 01		Dépenses liées au personnel de recherche	Supprimée
08 49 05 02		Personnel externe de recherche	Supprimée
08 49 05 03		Autres dépenses de gestion pour la recherche	Supprimée
09 03 03	09 02 02	Safer Internet plus — Promouvoir une utilisation plus sûre de l'Internet et des nouvelles technologies en ligne	Transférée
09 03 05 01	09 02 03 01	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information – Subvention aux titres 1 et 2	Transférée
09 03 05 02	09 02 03 02	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information – Subvention au titre 3	Transférée
	09 03 01	Innovation et compétitivité (PIC) – Programme d'appui stratégique en matière de TIC	Nouvelle
09 03 06	09 03 03	Action préparatoire visant à créer un système ayant recours à l'internet pour améliorer la législation et assurer la participation des citoyens	Transférée
09 03 04	09 03 04 01	Achèvement des réseaux transeuropéens dans le domaine des télécommunications (eTEN)	Transférée
09 03 01	09 03 04 02	Achèvement du programme Modinis	Transférée

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
	09 04 01	Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC – Coopération)	Nouvelle
09 04 04	09 04 02	Crédits provenant de la participation de tiers (non «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	Transférée
09 04 05 01	09 04 03 01	Achèvement des programmes (antérieurs à 2003)	Transférée
09 04 05 02	09 04 03 01	Achèvement des programmes (antérieurs à 2003)	Transférée
09 04 01	09 04 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
09 04 02	09 04 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
09 04 03	09 04 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
	09 05 01	Capacités — Infrastructures de recherche	Nouvelle
09 05 04		Achèvement des programmes et actions antérieurs	Supprimée
	09 06 01	Média 2007 – Programme de soutien au secteur audiovisuel européen	Nouvelle
09 05 01	09 06 02	Achèvement des programmes Média antérieurs	Transférée
09 05 02	09 06 02	Achèvement des programmes Média antérieurs	Transférée
09 05 03	09 06 03	Autres actions dans le domaine audiovisuel et médias	Transférée
09 05 05	09 06 04	Croissance et audiovisuel: initiative i2i audiovisuel	Transférée
09 49 04 01		Définition et mise en œuvre de la politique communautaire des services de communication — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
09 49 04 02		Promotion du contenu numérique européen sur les réseaux mondiaux — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
09 49 04 03		Réseaux transeuropéens dans le domaine des télécommunications — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
09 49 04 04		Action sur le contenu illicite et préjudiciable sur l'Internet — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
09 49 05 01		Dépenses liées au personnel de recherche	Supprimée
09 49 05 02		Personnel externe de recherche	Supprimée
09 49 05 03		Autres dépenses de gestion pour la recherche	Supprimée
	10 02 01	Actions non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	Nouvelle
10 02 05	10 02 02	Crédits provenant de la participation de tiers (non «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	Transférée
	10 03 01	Actions nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	Nouvelle
10 03 04	10 03 02	Crédits provenant de la participation de tiers (non «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	Transférée
10 02 01	10 04 01 01	Achèvement des programmes communs antérieurs — CE	Transférée
10 02 02	10 04 01 01	Achèvement des programmes communs antérieurs — CE	Transférée
10 02 03	10 04 01 01	Achèvement des programmes communs antérieurs — CE	Transférée
10 04 01	10 04 01 01	Achèvement des programmes communs antérieurs — CE	Transférée
10 03 01	10 04 01 02	Achèvement des programmes communs antérieurs — Euratom	Transférée
10 03 02	10 04 01 02	Achèvement des programmes communs antérieurs — Euratom	Transférée
10 49 05 01		Dépenses liées au personnel de recherche	Supprimée
10 49 05 02		Personnel externe de recherche	Supprimée
11 05 02	11 05 01	Crédits provenant de la participation de tiers (non «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	Transférée
11 05 03 01	11 05 02 01	Achèvement des programmes antérieurs (antérieurs à 2003)	Transférée
11 05 03 02	11 05 02 01	Achèvement des programmes antérieurs (antérieurs à 2003)	Transférée
11 05 01	11 05 02 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée
	11 06 11	Fonds européen pour la pêche (FEP) — Assistance technique opérationnelle	Nouvelle
	11 06 12	Fonds européen pour la pêche (FEP) – Objectif «Convergence»	Nouvelle
	11 06 13	Fonds européen pour la pêche (FEP) – Hors objectif «Convergence»	Nouvelle
11 07 01	11 07 01	Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base)	Transférée en partie
11 07 01	11 07 02	Appui à la gestion des ressources halieutiques (amélioration de l'avis scientifique)	Transférée en partie
11 07 02	11 08 01	Participation financière à des dépenses des États membres en matière de contrôle	Transférée
11 07 03	11 08 02	Contrôle et surveillance des activités de pêche dans les eaux communautaires et en dehors de l'Union européenne	Transférée
11 07 04 01	11 08 05 01	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Subvention aux titres 1 et 2	Transférée

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
11 07 04 02	11 08 05 02	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Subvention au titre 3	Transférée
11 49 04 02		Renforcement du dialogue avec l'industrie et les milieux concernés par la politique commune de la pêche — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
11 49 04 03		Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base et amélioration de l'avis scientifique) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
11 49 04 04		Accords internationaux en matière de pêche — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
11 49 05 01		Dépenses liées au personnel de recherche	Supprimée
11 49 05 02		Personnel externe de recherche	Supprimée
	13 01 04 04	Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	13 03 16	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Convergence	Nouvelle
	13 03 17	Fonds européen de développement régional (FEDER) — PEACE	Nouvelle
	13 03 18	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Compétitivité régionale et emploi	Nouvelle
	13 03 19	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Coopération territoriale européenne	Nouvelle
	13 03 20	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique opérationnelle	Nouvelle
	13 04 02	Fonds de cohésion	Nouvelle
	13 05 02	Instrument de préadhésion (IPA) — Composante du développement régional	Nouvelle
	13 05 03 01	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 1-b	Nouvelle
	13 05 03 02	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 4	Nouvelle
13 49 04 01		Fonds européen de développement régional (FEDER) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
13 49 04 02		Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
14 01 04 02		Achèvement du programme Douane 2002 — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
14 49 04 03		Coopération douanière et assistance internationale (Douane 2002) — Achèvement du programme — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
15 01 04 16		Année européenne de l'éducation par le sport — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
	15 01 04 17	Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
15 01 04 01	15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 02	15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 05	15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 06	15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 11	15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 15	15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 30	15 01 04 30	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 1a	Transférée en partie
15 01 04 32	15 01 04 30	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 1a	Transférée en partie
15 01 04 30	15 01 04 31	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 3b	Transférée en partie
15 01 04 32	15 01 04 31	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 3b	Transférée en partie
	15 01 04 32	Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 4	Nouvelle
15 01 04 07	15 01 04 44	Culture 2007 — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 04	15 01 04 55	Jeunesse en action — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 12	15 01 04 66	Citoyens pour l'Europe — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 02 02 03		Connect — Innovation et connexion des programmes communautaires — Mesures préparatoires	Supprimée
15 02 01 01	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 01 02	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 01 03	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 01 04	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 01 05	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 01 06	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 01 07	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
15 02 01 08	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 01 09	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 02 02	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 02 02 04	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 03 01 01	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
15 03 01 02	15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	Transférée
	15 02 22	Éducation et formation tout au long de la vie	Nouvelle
15 03 01 05	15 02 23	Projet pilote: programme de type «Erasmus» pour les apprentis	Transférée
15 03 01 03	15 02 25 01	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Subvention aux titres 1 et 2	Transférée
15 03 01 04	15 02 25 02	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Subvention au titre 3	Transférée
15 03 02 01	15 02 27 01	Fondation européenne pour la formation — Subvention aux titres 1 et 2	Transférée
15 03 03 01	15 02 27 01	Fondation européenne pour la formation — Subvention aux titres 1 et 2	Transférée
15 03 02 02	15 02 27 02	Fondation européenne pour la formation — Subvention au titre 3	Transférée
15 03 03 02	15 02 27 02	Fondation européenne pour la formation — Subvention au titre 3	Transférée
15 04 03 01		Actions préparatoires de promotion de la diversité linguistique de la Communauté dans la société de l'information	Supprimée
15 04 01 01	15 04 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	Transférée
15 04 01 02	15 04 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	Transférée
15 04 01 03	15 04 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	Transférée
15 04 02 01	15 04 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	Transférée
15 04 02 02	15 04 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	Transférée
15 04 02 03	15 04 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	Transférée
15 04 03 02	15 04 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	Transférée
	15 04 44	Culture 2007	Nouvelle
	15 04 47	Année européenne du dialogue interculturel	Nouvelle
15 05 01	15 05 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse	Transférée
15 05 02	15 05 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse	Transférée
15 05 03	15 05 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse	Transférée
15 05 04	15 05 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse	Transférée
15 05 05 01	15 05 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse	Transférée
15 05 05 02	15 05 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse	Transférée
	15 05 55	Jeunesse en action	Nouvelle
15 06 01 09	15 06 01	Projet pilote en faveur de la citoyenneté	Transférée
15 06 01 01	15 06 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	Transférée
15 06 01 02	15 06 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	Transférée
15 06 01 03	15 06 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	Transférée
15 06 01 04	15 06 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	Transférée
15 06 01 05	15 06 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	Transférée
15 06 01 06	15 06 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	Transférée
15 06 01 07	15 06 09	Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	Transférée
	15 06 66	Citoyens pour l'Europe	Nouvelle
15 49 04 05		Promotion de parcours européens de formation en alternance, dont l'apprentissage — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
15 49 04 11		Intégration européenne dans l'université — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
15 49 04 13		Sport: actions préparatoires à une politique communautaire dans le domaine du sport — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
XX 01 03 01 04	16 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	Transférée en partie
16 01 04 02	16 01 04 01	Actions de communication — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
16 01 04 03	16 01 04 01	Actions de communication — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
16 01 04 04	16 01 04 01	Actions de communication — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
16 02 03	16 02 03	Informations destinées aux médias	Transférée en partie
16 03 02	16 02 03	Informations destinées aux médias	Transférée en partie

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
16 04 03	16 02 03	Informations destinées aux médias	Transférée en partie
16 03 01	16 03 02	Actions locales	Transférée en partie
16 03 02	16 03 02	Actions locales	Transférée en partie
16 04 02	16 03 02	Actions locales	Transférée en partie
16 03 01	16 03 04	Actions spécifiques sur des thèmes prioritaires, dont PRINCE	Transférée en partie
16 03 01	16 04 01	Analyse de l'opinion publique	Transférée en partie
16 02 03	16 04 02	Outils d'information et de communication en ligne	Transférée en partie
16 04 02	16 04 02	Outils d'information et de communication en ligne	Transférée en partie
16 04 03	16 04 02	Outils d'information et de communication en ligne	Transférée en partie
16 03 02	16 04 03	Publications écrites ciblées	Transférée en partie
16 04 02	16 04 03	Publications écrites ciblées	Transférée en partie
16 03 03	16 04 04	Publications écrites générales	Transférée
16 49 04 01		Actions générales d'information sur l'Union européenne — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
16 49 04 02		Relais d'information — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
16 49 04 03		Prince (programme d'information du citoyen européen) — Actions d'information pour des politiques spécifiques — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
16 49 04 04		Actions de communication — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
XX 01 03 01 01	17 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»/Grange	Transférée en partie
XX 01 03 01 02	17 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»/Grange	Transférée en partie
XX 01 03 01 03	17 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»/Grange	Transférée en partie
XX 01 03 01 04	17 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»/Grange	Transférée en partie
17 01 04 02	17 01 04 06	Action communautaire dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
17 01 04 03	17 01 04 06	Action communautaire dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	17 02 02	Action communautaire dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs — Protection des consommateurs	Nouvelle
	17 03 06	Action communautaire dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs — Santé publique	Nouvelle
17 04 01	17 04 01 01	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur — Nouvelles actions	Transférée en partie
17 04 01	17 04 01 02	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur — Achèvement des actions antérieures	Transférée en partie
17 04 02	17 04 02 01	Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique — Nouvelles actions	Transférée en partie
17 04 02	17 04 02 02	Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique — Achèvement des actions antérieures	Transférée en partie
17 04 03	17 04 03 01	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique — Nouvelles actions	Transférée en partie
17 04 03	17 04 03 02	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique — Achèvement des actions antérieures	Transférée en partie
17 04 04	17 04 04 01	Interventions phytosanitaires — Nouvelles actions	Transférée en partie
17 04 04	17 04 04 02	Interventions phytosanitaires — Achèvement des actions antérieures	Transférée en partie
17 04 07	17 04 07 01	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes — Nouvelles actions	Transférée en partie
17 04 07	17 04 07 02	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes — Achèvement des actions antérieures	Transférée en partie
18 01 04 06	18 01 04 08	Fonds pour les frontières extérieures — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	18 01 04 09	Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	18 01 04 10	Fonds européen pour le retour — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
	18 01 04 11	Droits fondamentaux et citoyenneté — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
18 01 04 01	18 01 04 12	Mesures de lutte contre la violence (Daphné) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
18 01 04 07	18 01 04 13	Justice pénale — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	18 01 04 14	Justice civile — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	18 01 04 15	Prévenir la consommation de drogue et informer le public — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	18 01 04 16	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
18 01 04 04	18 01 04 17	Prévenir et combattre la criminalité — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
18 01 04 05	18 01 04 17	Prévenir et combattre la criminalité — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
18 08 02	18 02 04	Système d'information Schengen (SIS II)	Transférée
18 08 03	18 02 05	Système d'information sur les visas (VIS)	Transférée
	18 02 06	Fonds pour les frontières extérieures	Nouvelle
	18 03 09	Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers	Nouvelle
	18 03 10	Fonds européen pour le retour	Nouvelle
18 08 04	18 03 11	Eurodac	Transférée
18 04 01 01	18 04 01	Achèvement des actions de lutte contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes	Transférée
18 04 01 02	18 04 01	Achèvement des actions de lutte contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes	Transférée
18 04 02	18 04 01	Achèvement des actions de lutte contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes	Transférée
	18 04 06	Droits fondamentaux et citoyenneté	Nouvelle
	18 04 07	Combattre la violence (Daphné)	Nouvelle
18 05 01 02	18 05 01 01	Achèvement des programmes de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, et AGIS	Transférée
	18 05 08	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme	Nouvelle
	18 05 09	Prévenir et combattre la criminalité	Nouvelle
18 06 01 01	18 06 01	Achèvement des programmes antérieurs de coopération judiciaire civile	Transférée
18 06 01 02	18 06 01	Achèvement des programmes antérieurs de coopération judiciaire civile	Transférée
18 06 02	18 06 01	Achèvement des programmes antérieurs de coopération judiciaire civile	Transférée
18 06 03	18 06 01	Achèvement des programmes antérieurs de coopération judiciaire civile	Transférée
	18 06 06	Justice pénale	Nouvelle
	18 06 07	Justice civile	Nouvelle
	18 07 03	Prévenir la consommation de drogue et informer le public	Nouvelle
18 49 04 03		Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
18 49 04 04		Programmes de formation, d'échanges et de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
19 01 04 04	19 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 05	19 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 07	19 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
19 01 04 11	19 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 12	19 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 13	19 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 06	19 01 04 02	Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 07	19 01 04 02	Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
19 01 04 02	19 01 04 03	Instrument de stabilité — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 10	19 01 04 03	Instrument de stabilité — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
19 01 04 14	19 01 04 04	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 03	19 01 04 05	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
19 01 04 09	19 01 04 05	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	19 01 04 06	Sûreté nucléaire — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	19 02 01 01	Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	Nouvelle
	19 02 01 02	Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	Nouvelle
19 02 03	19 02 01 03	Achèvement du programme AENEAS	Transférée
19 03 03	19 03 01	Suivi et contrôle des conflits et processus de paix	Transférée en partie
19 03 03	19 03 03	Résolution de conflits et autres mesures de stabilisation	Transférée en partie
19 03 03	19 03 07	Missions de police	Transférée en partie
	19 04 02 01	Droits de l'homme et démocratie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	Nouvelle
	19 04 02 02	Droits de l'homme et démocratie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique	Nouvelle
	19 04 02 03	Droits de l'homme et démocratie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de préadhésion	Nouvelle
	19 04 02 04	Droits de l'homme et démocratie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de stabilité	Nouvelle
	19 04 03 01	Missions électorales et d'observation de l'UE — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	Nouvelle
	19 04 03 02	Missions électorales et d'observation de l'UE — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	Nouvelle
19 04 05	19 04 04	Action préparatoire en vue de la réalisation d'un réseau de prévention des conflits	Transférée
19 04 02	19 04 05	Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
19 04 03	19 04 05	Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
19 04 04	19 04 05	Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
19 05 02	19 05 01	Coopération avec les pays tiers industrialisés	Transférée
19 05 01	19 05 02	KEDO	Transférée
19 02 05	19 06 01 01	Préparation et réaction aux crises	Transférée
19 10 04	19 06 01 01	Préparation et réaction aux crises	Transférée
19 02 04	19 06 01 02	Participation communautaire aux actions relatives aux mines antipersonnel	Transférée
19 02 13	19 06 01 03	Programme d'aide technique sur une base volontaire — Action préparatoire	Transférée
	19 06 02 01	Actions dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive	Nouvelle
19 02 12	19 06 02 02	Action préparatoire concernant la réduction des armes NBC et des armes légères	Transférée
19 02 11	19 06 03	Actions transrégionales dans les domaines de la criminalité organisée, de la traite des êtres humains, de la protection des infrastructures critiques, des menaces pour la santé publique et de la lutte contre le terrorisme	Transférée
19 06 05	19 06 04 01	Assistance dans le domaine nucléaire	Transférée
19 06 06	19 06 04 02	Contribution de la Communauté à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl	Transférée
19 02 07	19 08 01 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec les pays méditerranéens	Transférée
19 08 02 01	19 08 01 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec les pays méditerranéens	Transférée
19 08 02 02	19 08 01 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec les pays méditerranéens	Transférée
19 08 05	19 08 01 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec les pays méditerranéens	Transférée
19 08 03	19 08 01 02	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Aide financière à la Palestine et au processus de paix	Transférée

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
19 08 04	19 08 01 02	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Aide financière à la Palestine et au processus de paix	Transférée
19 06 01	19 08 01 03	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec l'Europe de l'Est	Transférée en partie
19 06 02	19 08 01 03	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec l'Europe de l'Est	Transférée
19 06 04	19 08 01 03	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec l'Europe de l'Est	Transférée
	19 08 02 01	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 4	Nouvelle
	19 08 02 02	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)	Nouvelle
19 08 01 01	19 08 03	Achèvement des protocoles financiers avec les pays méditerranéens	Transférée
19 08 01 02	19 08 03	Achèvement des protocoles financiers avec les pays méditerranéens	Transférée
19 09 02	19 09 01	Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine	Transférée
19 09 03	19 09 01	Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine	Transférée
19 09 04	19 09 01	Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine	Transférée
19 10 02	19 10 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie	Transférée
19 10 03	19 10 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie	Transférée
19 10 06	19 10 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie	Transférée
19 06 01	19 10 02	Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale	Transférée en partie
19 08 06	19 10 03	Coopération avec les pays en développement situés à l'Est de la Jordanie	Transférée
19 08 07	19 10 03	Coopération avec les pays en développement situés à l'Est de la Jordanie	Transférée
19 02 02	19 11 04	Instituts spécialisés dans les relations Union européenne-pays tiers	Transférée
19 49 04 01		Coopération avec les pays tiers industrialisés — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
19 49 04 11		Promotion de l'investissement communautaire dans les pays en développement d'Amérique latine, d'Asie, de la Méditerranée et en Afrique du Sud, dans le cadre des accords de coopération économique et commerciale — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
20 49 04 01		Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
21 01 04 01	21 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
21 01 04 02	21 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
21 01 04 05	21 01 04 01	Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	21 01 04 02	Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
21 01 04 04	21 01 04 03	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
21 01 04 07	21 01 04 04	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	21 02 01	Activités en matière de sécurité alimentaire relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	Nouvelle
	21 02 02	Activités en matière de sécurité alimentaire relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	Nouvelle
21 02 02	21 02 03 01	Achèvement de l'ancienne coopération en matière de sécurité alimentaire	Transférée en partie
21 02 01	21 02 03 02	Achèvement de la convention relative à l'aide alimentaire	Transférée
	21 03 01	Acteurs non étatiques du développement — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	Nouvelle
	21 03 02	Acteurs non étatiques du développement — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	Nouvelle
21 02 03	21 03 03	Acteurs non étatiques du développement — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
	21 04 01	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	Nouvelle
	21 04 02	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	Nouvelle

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
21 02 05	21 04 03	Environnement dans les pays en développement — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
	21 05 01	Développement humain et social — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE)	Nouvelle
	21 05 02	Développement humain et social — Activités relevant de la couverture horizontale et géographique de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	Nouvelle
21 02 06	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 02 07 02	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 02 07 03	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 02 07 04	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 02 08	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 02 09	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 02 13	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 02 14	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 02 17	21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	Transférée
21 03 01	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 02	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 03	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 04	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 05	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 06	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 07	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 08	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 09	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 10	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 11	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 12	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 13	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 14	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 15	21 06 01	Coopération géographique avec les États ACP	Transférée
21 03 17	21 06 02	Relations avec l'Afrique du Sud	Transférée
21 03 19	21 06 03	Appui à l'ajustement en faveur des pays signataires du Protocole sucre	Transférée
21 03 20	21 06 04	Actions de réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en voie de développement, notamment des États ACP	Transférée
21 03 18	21 06 05	Aide aux producteurs de bananes des pays ACP	Transférée
	21 07 01	Accords d'association avec les pays et territoires d'outre-mer	Nouvelle
	21 07 02	Coopération avec le Groenland	Nouvelle
21 02 10	21 07 03	Accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organes des Nations unies	Transférée
21 02 15	21 07 04	Accords sur les produits de base	Transférée
21 04 01	21 08 01	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit	Transférée
21 04 02	21 08 02	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement	Transférée
21 49 04 07		Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
22 01 04 02	22 01 04 01	Aides de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
22 01 04 08	22 01 04 01	Aides de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
22 01 04 03	22 01 04 02	Suppression progressive des aides d'adhésion en faveur des nouveaux États membres — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
22 01 04 04	22 01 04 03	Facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
22 01 04 05	22 01 04 04	Actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	22 01 04 05	Actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité pour le programme de voisinage — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
	22 02 01	Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats	Nouvelle

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
	22 02 02	Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats potentiels	Nouvelle
22 05 04	22 02 03	Administrations civiles transitoires dans les Balkans occidentaux	Transférée
	22 02 04 01	Coopération transfrontalière entre les pays bénéficiant de l'instrument de préadhésion (IPA)	Nouvelle
	22 02 04 02	Coopération transfrontalière avec les États membres	Nouvelle
22 02 01 01	22 02 05 01	Achèvement de l'aide de préadhésion PHARE	Transférée
22 02 01 02	22 02 05 01	Achèvement de l'aide de préadhésion PHARE	Transférée
22 02 01 03	22 02 05 01	Achèvement de l'aide de préadhésion PHARE	Transférée
22 02 02	22 02 05 01	Achèvement de l'aide de préadhésion PHARE	Transférée
22 02 03	22 02 05 01	Achèvement de l'aide de préadhésion PHARE	Transférée
22 05 01	22 02 05 02	Achèvement de l'aide CARDS	Transférée
22 05 02	22 02 05 02	Achèvement de l'aide CARDS	Transférée
22 05 03	22 02 05 02	Achèvement de l'aide CARDS	Transférée
22 02 04 01	22 02 05 03	Achèvement de l'ancienne coopération avec la Turquie	Transférée
22 02 04 02	22 02 05 03	Achèvement de l'ancienne coopération avec la Turquie	Transférée
22 02 05	22 02 05 04	Achèvement de la coopération avec Malte et Chypre	Transférée
22 02 07	22 02 05 05	Achèvement de l'impact de l'élargissement sur les régions frontalières de l'UE	Transférée
22 02 09	22 02 05 06	Achèvement de l'action préparatoire à des opérations de déminage à Chypre	Transférée
22 02 06	22 02 06 01	Actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité de préadhésion	Transférée
	22 02 06 02	Actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité pour le programme de voisinage	Nouvelle
22 02 10	22 02 07 01	Programmes régionaux et horizontaux	Transférée
	22 02 07 02	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et audit	Nouvelle
22 02 11	22 02 07 03	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	Transférée
22 02 08		Subvention pour l'organisation de stages pour les jeunes diplomates des pays candidats à l'adhésion	Supprimée
	22 04 02	Programmes d'information et de communication pour les pays tiers	Nouvelle
21 01 04 01	23 01 04 01	Aide humanitaire — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
21 02 02	23 02 02	Aide alimentaire	Transférée en partie
23 02 02	23 02 03	Préparation aux catastrophes	Transférée
24 02 04 01	24 02 01	Actions générales de lutte contre la fraude	Transférée
24 02 04 02	24 02 01	Actions générales de lutte contre la fraude	Transférée
26 01 22	26 01 22 01	Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles	Transférée
XX 01 03 01 01	26 01 22 02	Acquisition et location d'immeubles à Bruxelles	Transférée en partie
XX 01 03 01 02	26 01 22 03	Dépenses liées aux immeubles à Bruxelles	Transférée en partie
XX 01 03 01 03	26 01 22 04	Équipement et mobilier à Bruxelles	Transférée en partie
XX 01 03 01 04	26 01 22 05	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement à Bruxelles	Transférée en partie
26 01 23	26 01 23 01	Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg	Transférée
XX 01 03 01 01	26 01 23 02	Acquisition et location d'immeubles à Luxembourg	Transférée en partie
XX 01 03 01 02	26 01 23 03	Dépenses liées aux immeubles à Luxembourg	Transférée en partie
XX 01 03 01 03	26 01 23 04	Équipement et mobilier à Luxembourg	Transférée en partie
XX 01 03 01 04	26 01 23 05	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement à Luxembourg	Transférée en partie
XX 01 03 01 02	26 01 23 06	Surveillance des immeubles à Luxembourg	Transférée en partie
XX 01 03 01 02	26 01 40 01	Sécurité et contrôle	Transférée en partie
XX 01 03 01 02	26 01 40 02	Surveillance des immeubles à Bruxelles	Transférée en partie
XX 01 03 01 04	26 01 50 08	Assurances diverses	Transférée en partie
XX 01 02 11 09	26 01 50 09	Cours de langues	Transférée
	26 01 50 25	Écoles européennes: Bruxelles IV (Laeken)	Nouvelle
27 01 12 01	27 01 12 01	Charges financières	Transférée en partie
29 02 01	29 02 01 01	Aide à la production des statistiques et infrastructure technique	Transférée en partie
29 02 01	29 02 01 02	Statistiques démographiques et sociales	Transférée en partie
29 02 01	29 02 01 03	Statistiques économiques	Transférée en partie
29 02 01	29 02 01 04	Agriculture, sylviculture et pêche	Transférée en partie

Budget 2006	Avant-projet de budget 2007	Lignes de l'avant-projet de budget 2007	Action
29 02 01	29 02 01 05	Statistiques multisectorielles	Transférée en partie
29 49 04 01		Politique d'information statistique — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
29 49 04 02		Réseaux pour les statistiques intracommunautaires (Edicom) — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
XX 01 03 01 03	31 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	Transférée en partie
XX 01 02 01 04	31 01 06 01	Dépenses d'interprétation et de conférences	Transférée
XX 01 02 11 07	31 01 06 02	Actions de formation et de perfectionnement d'interprètes de conférence	Transférée
XX 01 02 11 07	31 01 06 03	Dépenses informatiques du service commun «interprétation-conférences»	Transférée
XX 01 02 01 05	31 01 07 01	Prestations d'appoint pour le service de traduction	Transférée
26 01 04 01	31 01 07 02	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Services linguistiques»	Transférée
	31 01 07 03	Promotion des services linguistiques	Nouvelle
26 01 07 01	31 01 08 01	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	Transférée
31 01 43			Supprimée
31 01 40	40 01 40	Réserve administrative	Transférée
31 01 42	40 01 42	Réserve pour imprévus	Transférée
31 02 40 01	40 02 40 01	Crédits non dissociés (dépenses non obligatoires)	Transférée
31 02 40 02	40 02 40 02	Crédits non dissociés (dépenses obligatoires)	Transférée
31 02 41 01	40 02 41 01	Crédits dissociés (dépenses non obligatoires)	Transférée
31 02 41 02	40 02 41 02	Crédits dissociés (dépenses obligatoires)	Transférée
31 02 42	40 02 42	Réserve pour aides d'urgence	Transférée
XX 01 03 01 03	XX 01 03 01 03	Équipement et mobilier	Transférée en partie
XX 01 03 01 04	XX 01 03 01 04	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Transférée en partie